UC-NRLF
$B 536 251

Digitized by Google

U.S.
Pol.

9447

University of California.

FROM THE LIBRARY OF

DR. FRANCIS LIEBER,

Professor of History and Law in Columbia College, New York.

THE GIFT OF

MICHAEL REESE,

Of San Francisco.

1873.

Digitized by Google

No 1226 Catalogue

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA

PUISSANCE AMÉRICAINE.

Digitized by Google

Ouvrages du même Auteur.

CONSIDÉRATIONS SUR LE PRINCIPE DÉMOCRATIQUE QUI RÉGIT L'UNION AMÉRICAINE, et de la possibilité de son application à d'autres États, ouvrage formant le complément de la *Démocratie en Amérique* de M. de Tocqueville, avec une Carte des États-Unis d'Amérique. 1 vol. in-8°. 1841.

TRAVAUX D'AMÉLIORATIONS INTÉRIEURES, projetés ou exécutés par le gouvernement général des États-Unis d'Amérique. 1 vol. in-4°, et atlas in-folio. 1834.

CHEMINS DE FER AMÉRICAINS; Historique de leur construction; prix de revient et produits; mode d'administration adopté; résumé de la législation qui les régit, faisant suite aux travaux d'améliorations intérieures. in-4°; planches. 1836.

EXAMEN COMPARATIF DE LA QUESTION DES CHEMINS DE FER EN 1840, en France et à l'étranger, et de l'intervention du gouvernement dans la direction et l'exécution des travaux. 1 vol. in-8°. 1840.

NOTICE SUR LES CHEMINS DE FER ANGLAIS, ou Résumé analytique des principaux renseignements contenus dans les publications officielles du parlement en 1839, et traitant de l'organisation financière des compagnies; de la construction des railways; de leur prix d'établissement; de leur administration; du mouvement et des revenus; des voyageurs; du montant de la taxe prélevée par l'État. 1 vol. in-8°. 1840.

Imprimerie de GUSTAVE GRATIOT, 11, rue de la Monnaie.

Digitized by Google

DE LA PUISSANCE

AMÉRICAINE.

ORIGINE, — INSTITUTIONS, — ESPRIT POLITIQUE,

RESSOURCES MILITAIRES, AGRICOLES, COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES

DES ÉTATS-UNIS

PAR

GUILLAUME TELL POUSSIN

MINISTRE PLÉNIPOTENTIAIRE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE AUX ÉTATS-UNIS

TROISIÈME ÉDITION

REVUE ET BEAUCOUP AUGMENTÉE

TOME PREMIER.

PARIS

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES

Éditeurs du *Dictionnaire du Commerce et des Marchandises*, du *Journal des Économistes*, de la *Collection des principaux Économistes*, etc.

14, RUE RICHELIEU.

1848

Digitized by Google

E179
.P8

9447

Digitized by Google

INTRODUCTION.

Les progrès des sciences appliquées aux arts et à l'industrie ont profondément modifié les conditions de tous les pays; partout on voit se manifester des idées et des tendances nouvelles, dont l'influence envahit tous les rangs, agit sur nos habitudes, transforme nos mœurs, change nos goûts, et va même jusqu'à s'insinuer dans tous les détails de la vie intime.

En présence de cet état de choses, comment s'expliquer la divergence que les gouvernements s'obstinent à entretenir entre eux et les peuples? Ceux-là veulent-ils donc toujours oublier qu'ils ne sont que des modérateurs et des guides? Ceux-ci, en provoquant l'expansion des forces sociales, ne

Digitized by Google

s'avancent-ils pas avec trop de précipitation vers l'accomplissement imminent d'une grande révolution désormais nécessaire?

Au demeurant, l'opiniâtreté dans la résistance sera toujours plus dangereuse que la précipitation dans la poursuite; en allant trop vite, on court bien le risque de se tromper de chemin, mais les idées ne périssent pas; au lieu que, quand un torrent grossit devant vous, c'est folie de vouloir lui résister avec des digues vermoulues et de ne pas lui ouvrir une large voie en cherchant à transformer ses débordements passagers en inondations fertiles.

Les peuples ne peuvent plus rester étrangers les uns aux autres. Un nouvel et puissant élément de civilisation est venu les mettre en contact permanent; la vapeur franchit les distances avec la même facilité que les idées traversent les lignes de douane et volent par-dessus les murs de circonvallation. En quelques jours, on passe d'un continent, d'un hémisphère à l'autre; et quand toutes les mers seront régulièrement sillonnées, que l'Europe sera couverte de chemins de fer, les rapports de peuple à peuple deviendront d'autant plus fréquents, que les voyages, par leur prix et leur durée, ne seront plus à la portée seulement des privilégiés de la

Digitized by Google

fortune; toutes les classes en profiteront, et alors le trop plein d'une population pourra se déverser facilement dans une autre.

Tout concourt donc à entraîner les peuples dans un mouvement uniforme, et les époques d'isolement sont passées sans retour.

Les indépendances nationales ne tiennent nullement à des systèmes de prohibition. Ces systèmes ne consacrent plus à l'avenir que la lutte des intérêts individuels contre les intérêts généraux.

L'expérience a démontré que la prohibition avait eu pour conséquence de faire méconnaître et de transgresser les lois les plus simples de l'économie politique; car, d'un côté, l'on a encouragé des industries éphémères qui ne possédaient pas leurs éléments naturels; et de l'autre, l'emploi abusif des forces artificielles dont elle dispose maintenant a donné à la production un tel développement, que toutes les proportions entre elle et la consommation ont été dépassées et anéanties.

Il en résulte que les populations sont tenues de se renfermer chez elles; et celles qui sont privées, sur leur propre sol, des moyens de communication nécessaires à l'écoulement de leurs produits, sont amenées forcément à restreindre jusqu'à un degré infini le chiffre de leurs exportations. En somme,

Digitized by Google

la prospérité de toutes est gravement compromise, et c'est ici surtout que la détresse et la pauvreté naissent réellement de l'abondance.

Tel est l'inévitable effet de toute loi d'exception; de telles lois ne sont favorables en définitive qu'aux plus riches, aux plus habiles ou aux plus heureux.

Cet état de misère inhérent au système des lois prohibitives pousse évidemment la société vers de nouvelles destinées, et peut-être les peuples, excités par un antagonisme de plus en plus irritant, seront-ils entraînés vers une lutte terrible, immense, mais décisive; car alors il s'agira de leur existence même, et non plus d'un principe d'honneur à soutenir ou d'une ambition nationale à satisfaire.

Telles sont les appréhensions qui viennent préoccuper l'esprit, lorsqu'on voit ce qui se passe dans l'organisation sociale de tous les peuples. Sans doute un pareil avenir est effrayant, car il menace cette paix générale au maintien de laquelle on a déjà sacrifié de si nobles, de si grands intérêts; mais, pour être grave, le péril n'est point inévitable, surtout si les gouvernants, mieux éclairés sur leurs propres intérêts, cherchent enfin à s'associer à ce grand mouvement que la propagation des lumières imprime à tous les peuples!

Digitized by Google

Ce serait faire acte de sagesse et de véritable conservation que de transiger avec les idées et les besoins nouveaux; il faudrait apprendre aux peuples à concilier leurs intérêts lors même qu'ils paraîtraient opposés, plutôt que de persévérer dans des voies restrictives, qui ne peuvent que hâter le moment de la lutte entre les nations et leurs chefs.

Mais la question des rapports internationaux est trop intimement liée à celle de la démocratie, pour qu'elle ne se trouve pas tôt ou tard résolue naturellement par le triomphe même de cette grande cause, qui gagne tous les jours de nouveaux adhérents.

Lorsque les peuples seront enfin arrivés à se gouverner par eux-mêmes, le système d'isolement devra cesser, car alors ils sauront se considérer comme membres de la grande famille humaine, que les mêmes besoins de liberté individuelle et de bien-être doivent réunir; ils sauront que si la Providence a attribué à chaque partie du globe des ressources naturelles, des aptitudes, des produits différents, leur intérêt commun exige que ces avantages combinés soient vivifiés par des échanges réciproques mieux entendus et d'autant plus actifs qu'ils seront libres et faciles.

Digitized by Google

Dans l'état actuel des choses, les nations s'épuisent en de vains efforts, qui ne profitent qu'à un petit nombre; quant aux masses, elles s'appauvrissent; partout le commerce est en souffrance, nulle part il n'est basé sur les principes d'une large réciprocité; il suffit qu'une nation ait l'empire des mers pour que la prépondérance lui soit acquise et qu'il lui soit loisible d'imposer sa volonté aux autres nations. Ainsi, tandis que la pléthore engorge tous les canaux de la vie industrielle, la nation britannique, pour échapper à ses terribles effets, condamne les autres à ne consommer que ses produits. Mais si ce monopole qu'elle veut exercer par la force et à tout prix est devenu la suprême condition de son existence, c'est une témérité inouïe autant que coupable que de prétendre l'imposer à tout le genre humain.

Cependant de l'autre côté de l'Atlantique s'élève une nation de même origine, de même race, mue aussi peut-être par la même ambition, mais plus apte, sous tous les rapports, à devenir une des plus grandes puissances commerciales et industrielles du monde. Chaque jour, elle s'avance de plus en plus dans la lice et menace déjà d'une concurrence désastreuse l'ancienne reine des mers, sa seule rivale. Hier encore l'Union américaine

Digitized by Google

était une nation de consommateurs, aujourd'hui elle révèle sa puissance et ses justes prétentions à déverser sur les autres ses immenses richesses naturelles et les produits merveilleux de son industrie. Pourquoi ne convoiterait-elle pas la riche succession de la Grande-Bretagne, qu'elle peut un jour déposséder?

Pour amener le succès de ses vues ambitieuses, elle suit une marche entièrement opposée à celle qui a si bien servi les intérêts de l'Angleterre. Le mouvement ascensionnel de celle-ci a été provoqué par l'énergie de son aristocratie compacte; l'Amérique obtiendra la suprématie des mers par la force du principe démocratique; l'une a inscrit sur sa bannière *Dieu et mon droit*, l'autre inscrira sur ses couleurs *liberté des mers*, et fera reconnaître enfin ce grand et salutaire principe, que *le pavillon couvre la marchandise.*

C'est ce principe sacré qui viendra puissamment en aide, qui contribuera surtout à la réédification sociale.

La nation américaine emploiera à sa défense, avec sa marine, et son intérêt commercial et son ambition. La souveraineté du peuple constitue aujourd'hui sa force et sa puissance; elle lui doit son origine et sa prospérité sans exemple. Fondée

Digitized by Google

principalement sur l'amour de la liberté, sur le patriotisme, sur l'attachement des citoyens à la constitution de leur choix, l'Union présente, elle aussi, l'imposant spectacle d'une nation compacte pourvue de tous les éléments de force et de durée. Ses citoyens, heureux sous l'empire de leurs institutions, perdraient à les modifier, et ils n'en risqueront pas l'épreuve; car ils compromettraient leur avenir, dont leur prospérité actuelle [1] est la plus solide garantie.

Un tableau fidèle de l'état social des Américains sera toujours un vaste sujet d'étude; les grands enseignements qu'il contient me semblent tirer un nouveau prix de l'état actuel des choses, aujourd'hui surtout que les peuples dirigent leurs efforts vers un seul et même but, et tendent tous vers la conquête du principe de l'égalité politique.

La démocratie américaine est certainement appelée à soutenir un jour une lutte dans laquelle seront nécessairement entraînées les autres puissances maritimes. De là naîtront des intérêts spéciaux et une situation nouvelle difficile à appré-

1. La crise financière et commerciale actuelle (janvier 1843) n'est qu'un fait passager, tenant à des circonstances purement transitoires, et qui n'est nullement susceptible d'intéresser les déductions du philosophe et du statisticien.

Digitized by Google

cier, mais digne d'exercer les méditations de tous ceux qui s'occupent des progrès de la civilisation; j'ai l'espoir que mon ouvrage, par la nature positive de ses éléments, fournira une base solide aux déductions de l'homme d'État.

Je ne me dissimule point la difficulté d'une pareille tâche. Dans cette histoire industrielle du peuple américain, j'ai eu besoin, pour soutenir mes efforts, d'associer mes souvenirs au sentiment d'un pieux devoir, et j'ai saisi avec empressement cette occasion de mieux faire connaître des travaux aujourd'hui renommés, conçus et exécutés par des mains françaises [1].

Je divise mon travail en deux parties : dans la première, je retrace l'origine, les institutions, et surtout l'esprit politique des Américains; dans la seconde, leurs ressources militaires, et le développement de leur industrie agricole, commerciale et manufacturière.

On n'y trouvera que des renseignements positifs mêlés d'une foule d'observations personnelles, sur une nation au milieu de laquelle j'ai vécu, dont j'ai suivi les progrès, et à la fortune de laquelle je m'intéresse comme un de ses enfants. J'ai mis tous

1. La nation américaine a dépensé plus d'un milliard dans l'exécution des travaux consacrés à la défense nationale.

Digitized by Google

mes soins à me garantir du prestige des idées spéculatives, et ce n'était pas une petite difficulté, en présence d'un sujet si vaste et si fécond.

J'ai pensé qu'il serait difficile pour le lecteur d'apprécier le caractère national sans remonter à son origine. Le caractère politique ou industriel d'un peuple dépend autant de son origine que des circonstances au milieu desquelles la Providence l'a placé; il m'a donc semblé indispensable de reproduire les traits principaux de la première époque de l'histoire des Américains.

En remontant aux premiers établissements qu'ils ont formés, j'ai été conduit à examiner l'importante question des divers systèmes de colonisation suivis par les Européens à leur arrivée dans le nouveau monde. Mes recherches se sont étendues sur les découvertes d'établissements antérieurs dont l'histoire a conservé des traces authentiques. Un sentiment tout français m'a vivement intéressé dans ce travail, qui avait pour but de montrer combien ma patrie avait pris de part dans ces luttes qu'elle soutenait alors avec tant de dignité et de courage pour l'honneur du nom français, sur les mers et dans les terres du nouveau monde.

Je me suis aidé de tous les ouvrages des auteurs contemporains de ces époques, et dont nos

Digitized by Google

bibliothèques de Paris sont si richement pourvues.

J'ai dû compulser également les archives de la marine et des colonies, dont les cartons, les manuscrits et les cartes ont été gracieusement mis à ma disposition par l'honorable chef de ce département.

J'ai consulté avec profit diverses publications périodiques américaines[1], dans lesquelles j'ai souvent pu confronter d'excellents documents statistiques avec ceux qui m'ont été fournis soit par l'obligeance du ministre des États-Unis à Paris, soit par mon ancien ami M. R. Walsh, un des publicistes américains les plus distingués.

Qu'il me soit permis d'offrir à tous ceux qui ont bien voulu prendre intérêt à mes travaux, mes remercîments bien sincères.

1. *North American Review ; — Hunt's merchants Magazine.*

Digitized by Google

Digitized by Google

DE LA

PUISSANCE AMÉRICAINE.

PREMIÈRE PARTIE.

ORIGINE, — INSTITUTIONS, — ESPRIT POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS.

Investigations historiques sur les découvertes, premiers établissements et divers systèmes de colonisation suivis en Amérique.

CHAPITRE PREMIER.

1000-1529.

DÉCOUVERTES ET PREMIERS ÉTABLISSEMENTS DES SCANDINAVES, DES ESPAGNOLS, DES FRANÇAIS, DES ANGLAIS.

Colonie scandinave. — Christophe Colomb. — Jean Cabot. — Les Normands, les Rochelois, les Dieppois. — Americo Vespuci. — Gaspard Cortereal. — Pierre de Gui. — Jean Davis de Harfleur. — Thomas Aubert de Dieppe. — Jean Ponce de Léon. — Le baron de Léry. — Vasquez de Ayllon. — Verazani. — Pamphile de Narvaez.

Le nom de Christophe Colomb est à jamais identifié avec la découverte de l'Amérique. Les titres de cet illustre voyageur à la gloire attachée à un des événements les plus remarquables de l'histoire du monde, sont aussi sacrés que fondés. En effet, rien de fabu-

Digitized by Google

leux, d'équivoque, de douteux dans le récit de ces faits qui révèlent dans ce célèbre navigateur une hardiesse de pensée, une puissance de génie, une opiniâtreté de persévérance surhumaines. Pour résoudre la haute question de la construction du globe, qui agitait alors les esprits, il ne fallait pas moins que la réunion, dans un seul homme, de ces éminentes qualités, activées par une foi religieuse extrême : Christophe Colomb les possédait toutes !

Honneur donc, en notre nom et en celui des générations à venir, à la mémoire de Colomb, l'immortel bienfaiteur de l'humanité ! S'il a droit à notre vénération comme un puissant génie, il a plus de droits encore à notre reconnaissance, pour avoir, par le fait de sa découverte et l'influence morale qu'elle devait exercer sur les destinées du monde, avancé l'émancipation de la société !

Cependant, mon but étant d'enregistrer, par ordre chronologique, tous les faits qui ont rapport à la découverte et à la colonisation de l'Amérique du Nord, il est de mon devoir de signaler les documents[1] récemment publiés par des savants du Nord, sur cette époque du moyen âge restée si longtemps ignorée.

Ces renseignements, dus à un savant aussi distingué qu'érudit, prouvent, sinon d'une manière absolue, du moins très plausible, que la découverte de l'Amé-

1. *Mémoires sur la découverte de l'Amérique au dixième siècle,* par Charles Christian Rafn, ou *Antiquitates americanæ, sive scriptores septentrionales rerum ante columbianarum in Americâ.*

Digitized by Google

rique a été faite dès le dixième ou le onzième siècle par des navigateurs scandinaves, et qu'à cette époque, des relations suivies existèrent entre la partie orientale des côtes de l'Amérique et la Scandinavie.

Toutefois, il est juste d'ajouter que le passage de ces colonies, sur cette partie du nouveau monde, a laissé de si faibles traces, qu'on a pu à peine les retrouver ou les constater, et certaines preuves présentées à l'appui de la visite des côtes de Massachusetts et du Rhode-Island par les navigateurs scandinaves, paraissent au moins très vagues.

Quelques écrivains anglais ont également soutenu qu'un prince du pays de Galles, nommé Madoc, fut poussé sur la côte de la Floride dès l'année 1171 et y établit une colonie. Cette assertion est restée sans preuves.

Christophe Colomb avait longtemps médité sur la forme de la terre, souvent consulté les récits de Marco Polo et de Jean Mandeville qui, dans le treizième siècle, avaient visité l'Asie beaucoup au-delà de la limite donnée par Ptolémée, et il en avait conclu qu'en traversant les mers dans une direction occidentale, il devait arriver, par un voyage de courte durée, sur l'extrémité orientale du continent de l'Asie qu'il appelait *Indes*. Il éprouva les plus grandes difficultés à faire adopter ses vues, son projet; heureusement il trouva dans la vigueur de son esprit et l'enthousiasme de sa conviction les moyens de résister aux contrariétés qu'il eut à essuyer : il avait conçu la pensée de délivrer le saint-sépulcre des mains des infidèles, et il voua à cette

Digitized by Google

œuvre pieuse les richesses éventuelles de ses découvertes. Cette idée le soutint jusqu'à la fin de ses jours!

Après avoir arrêté le plan de sa navigation, tracé à l'avance la route qu'il devait tenir, fait les calculs sur lesquels reposait sa théorie, il mit enfin à la mer un vendredi 5 août 1492[1], avec trois petits bâtiments, *la Santa-Maria*, montée par lui-même, *la Pinta*, par Martin Alonzo Pinzon, *la Nina*, par Vincent Vañez Pinzon; un seul était ponté, et d'environ 100 tonneaux, les deux autres étaient des barques propres à la navigation des côtes. L'expédition se composait de cent vingt personnes. Colomb gagna les Canaries, et cingla ensuite directement vers l'ouest, sans dévier de la ligne qu'il s'était tracée, et, après soixante et dix jours d'une navigation hasardeuse, un vendredi 12 octobre, le grand cri de *terre!* se fit entendre sur le vaisseau qu'il montait. Colomb mit pied à terre sur une des îles des Bahamas, appelée par les indigènes *Guenahaud*, par lui *San-Salvador*, nom conservé jusqu'à ce jour, et par les Anglais *Cat-Island*.

Colomb, suivant sa pensée dominante, se croyait sur une des îles qui bordent le continent asiatique; il donna donc aux indigènes de cette île le nom d'*Indiens*, par lequel on a désigné depuis toutes les nations aborigènes du nouveau continent.

Ainsi fut heureusement résolue comme par miracle la théorie de Colomb sur la construction du globe, théorie due à son génie supérieur, qui seul avait pu en

1. Washington Irving, *Vie de Christophe Colomb*.

Digitized by Google

comprendre les calculs et la développer à ses yeux comme une *vérité*. Ainsi fut à jamais établie depuis ce jour, entre l'ancien et le nouveau monde, cette communication qui devait avoir une si grande influence sur les hommes, et qui devait être réduite, de notre temps, aux proportions d'un voyage ordinaire de dix jours, par la découverte des Fulton et des Watt, génies de notre époque!

Immense résultat, incalculable dans ses conséquences, que Christophe Colomb lui-même était loin de prévoir : car dans l'idée fixe qu'il s'était formée sur l'étendue de l'Asie, il regardait toutes ses découvertes comme étant la continuation *de la longue chaîne des Indes* et ne croyait pas avoir découvert un MONDE NOUVEAU.

Ce fut donc par une très grande erreur en géographie que Colomb fut conduit à ses magnifiques découvertes.

Cette opinion était, du reste, partagée par tous les savants, tous les navigateurs les plus célèbres de ces temps; elle influença longtemps toutes les expéditions entreprises postérieurement.

De San-Salvador, Colomb reconnut l'archipel des Lucayes, arriva, le 28 octobre, dans l'île de Cuba, et le 6 décembre, dans celle d'Haïti, d'où il mit à la voile le 4 janvier 1493, pour retourner en Espagne.

La nouvelle de la découverte de Christophe Colomb produisit un effet miraculeux sur les esprits; toutes les puissances rivales en Europe furent saisies d'une espèce de vertige qui les poussait à de nouvelles aventures : chacune désirait agrandir le cercle de ses États, con-

Digitized by Google

courir à répandre la Foi, mais surtout enrichir ses trésors. Partout on prépara des expéditions.

L'Angleterre, toujours prête à se saisir de nouveaux domaines et à étendre son influence, entra avec ardeur dans ces projets de découvertes. Colomb s'était adressé à Henri VII, mais n'en avait pas été accueilli favorablement; néanmoins la communication de ses plans avait appelé l'attention de quelques hommes de mérite de ce pays sur cette hardie conception et avait ainsi provoqué le désir d'entreprendre aussi quelques voyages de recherches. Mais l'Angleterre était loin alors d'être renommée pour sa navigation et les connaissances de ses marins, elle était restée plus d'un siècle en arrière de toutes les autres nations qui déployaient au contraire une très grande activité et une très grande ardeur pour le commerce et les entreprises maritimes.

Les vaisseaux et les marins de l'Angleterre ne s'étaient pas encore aventurés loin de ses propres côtes. Dans ces circonstances, elle fut donc obligée d'avoir recours aux marins des nations étrangères pour accomplir ses desseins. C'est dans ces circonstances que Jean Cabot, un aventurier vénitien, alors établi à Bristol, obtint de Henri VII, en 1496, le droit, pour lui et ses trois fils, de naviguer sous pavillon anglais, dans toutes directions, pour découvrir des terres inconnues ou inhabitées par aucune nation chrétienne, et d'en prendre possession au nom du roi d'Angleterre. Cette concession fut accordée le 5 mars de cette année, deux ans après le retour de Christophe Colomb, mais Cabot ne mit en mer que deux ans plus tard. Il s'embarqua le

Digitized by Google

4 mai 1497, à Bristol, avec son fils Sébastien, sur un bâtiment de l'État et ayant sous ses ordres une petite flottille fournie par le commerce de Bristol.

Cabot avait adopté les vues de Colomb sur la conformation du globe, et il entreprit son voyage dans le but de trouver un passage aux Indes par le nord-ouest, et, à son grand regret [1], découvrit les atterrages le 28 juillet 1497, mais n'alla à terre sur aucun point; il navigua en vue de l'île de Terre-Neuve qu'il nomma *Prima-Vista;* son équipage y ayant pris un grand nombre de poissons, entre autres des phoques, des saumons, des soles et des *boccalaos* (espèce de morue, *cod fish*) ou *cabelien*, donna le nom de Labrador à ce pays, qui plus tard reçut celui de *Cabelien*. Il s'éleva ensuite jusqu'au 56e degré, et se dirigea alors vers le sud-ouest, jusque dans le voisinage des Florides, par le 36e degré, dans l'espoir de trouver le passage tant désiré; mais désespérant d'y réussir, il se décida à retourner en Angleterre où, à sa grande mortification, son voyage produisit si peu d'effet, qu'il prit la résolution d'aller offrir ses services aux souverains catholiques Ferdinand et Isabelle [2].

1. Hakluyt, t. III, p. 7.

2. S. Cabot « faisant voile, dit-il, en longeant la côte, afin de voir si « je trouverais quelque golfe qui la coupât, je vis que la terre se pro- « longeait toujours jusqu'au 56° de latitude, et, m'apercevant que vers « cet endroit la côte faisait un coude vers l'orient, et désespérant de « trouver un passage, je revins sur mes pas, et fis route en côtoyant « cette terre, cinglant vers l'équateur. J'arrivai à la partie du conti- « nent qu'on nomme aujourd'hui Floride, lorsque, venant à manquer « de vivres, je mis à la voile pour retourner en Angleterre. »

Digitized by Google

Du reste, il n'existe sur ce voyage que des renseignements vagues et très incomplets.

Mais si on ajoute foi aux récits de l'Escarbot [1], qui visita lui-même les côtes de l'Amérique du Nord, en 1606, les côtes orientales de ce continent auraient été déjà connues, longtemps auparavant, des Normands et des Basques qui étaient dans l'habitude de se rendre à Terre-Neuve, au golfe Saint-Laurent, aux côtes de Labrador et au nord de l'île de Terre-Neuve pour la pêche. Il dit, en effet, « que les Dieppois, les Ma-« louins, les Rochelois et autres mariniers français « fréquentaient, la plupart du moins, déjà depuis plu-« sieurs siècles, le grand banc et les côtes de Terre-« Neuve. » Il prétend même que les noms connus et la langue parlée sur cette partie du continent étaient moitié basque, preuve, selon lui, que les Basques devaient avoir visité ces côtes depuis longtemps.

Quelques navigateurs anglais et danois tentèrent, vers cette même époque, de trouver un passage aux grandes Indes par le nord-ouest, et furent conduits ainsi à reconnaître quelques-uns des points des côtes orientales de l'Amérique du Nord, mais sans aucun autre résultat.

Du reste, dans ces temps de suprématie papale, depuis les dernières découvertes de Colomb au nom de la couronne d'Espagne, on considérait que les droits de celle-ci s'étendaient sur toutes les terres et mers qui en relevaient, puisque le pape Alexandre VI en

1. L'Escarbot, 207-209.

Digitized by Google

avait concédé la propriété à Ferdinand et Isabelle par sa fameuse bulle, rendue le 2 mai 1493, sous la seule condition d'y introduire et y propager la foi catholique.

De même que le pape Nicolas V, par sa bulle de 1454, avait accordé aux rois du Portugal l'entière souveraineté sur toutes les terres découvertes par les Portugais à l'est de l'Atlantique.

Aussi le roi d'Angleterre, après le voyage infructueux de Cabot, renonça-t-il entièrement à envoyer de nouvelles expéditions de découvertes vers les côtes de l'Amérique.

Americo Vespuci, par une usurpation inexplicable, mais dont on retrouve néanmoins de fréquents exemples, donna son nom à la découverte de Colomb, avec laquelle cependant il n'avait eu rien de commun. Ce navigateur, célèbre d'ailleurs, paraît avoir fait d'importants voyages au Brésil en 1501, et rédigea des mémoires qui restèrent longtemps manuscrits, et sur la réputation desquels il obtint la gloire de la découverte des deux Amériques. Dès 1498 et 1499, C. Colomb [1] et Pinzon avaient découvert ces terres et en avaient pris possession au nom de la couronne d'Espagne, et, en 1500, don Pedro Alvarez Cabral au nom de la couronne du Portugal.

Juan Vaz Costa Cortereal, gentilhomme de la maison de l'infant don Fernando, accompagné d'Alvaro Martens Hornera, entreprit, en 1463 et 1464, un

1. Washington Irving.

Digitized by Google

voyage, et reconnut les mers du Nord par ordre du roi Alphonse V de Portugal; il découvrit la terre de Boccalaos (pays des morues), nommée depuis Terre-Neuve.

Gaspard Cortereal, son fils, entreprit de trouver un passage aux Indes par le nord-ouest; il visita en 1500 les côtes de Terre-Neuve, les reconnut et les décrivit avec soin. Une de ces îles, près du cap Breton, porta son nom, et fut ainsi désignée longtemps sur les cartes publiées en 1559; il découvrit le golfe et le fleuve Saint-Laurent.

Sous Louis XII, les Français s'occupèrent également de chercher la solution du problème du passage aux Indes par le nord-ouest, but de tous les voyages et expéditions maritimes d'alors; ils découvrirent le Canada, fréquentèrent l'île de Terre-Neuve en 1504, et y fondèrent l'industrie de la pêche de la morue, dont les autres nations partagèrent plus tard les bénéfices et les avantages. Pierre de Gui, seigneur de Montz, dans un de ces voyages, entrepris en 1506, touche à Cadie ou l'Acadie, appelée depuis Nouvelle-Écosse, en reconnaît les côtes, et prend possession de ce pays au nom du roi de France. Dans la même année, Davis de Harfleur publie une carte de ces côtes et des environs de Terre-Neuve. Sur cette carte, tout ce qui se trouvait au sud du fleuve Saint-Laurent est appelé *Nouvelle-France;* le côté nord est marqué *terra incognita* et terres françaises. Sur la carte, on remarque les noms suivants : Angoulême, nom donné par un Angoumoisin; Flora, le Paradis, Port-Real, Port-de-

Digitized by Google

Refuge, cap de Breton, et une île nommée cap Breton.

Un nommé Thomas Aubert ou Hubert, pilote de Dieppe et engagé dans la pêche de la morue près des atterrages de Terre-Neuve, touche aux terres du Canada en 1508, et en ramène en France un indigène dont la vue excite une très grande curiosité.

Depuis le premier voyage de Colomb, plusieurs de ses compagnons se livrèrent séparément à des voyages d'aventure, et cherchèrent avec une avidité insatiable des trésors, des richesses que l'astucieux Indien promettait à son intolérable visiteur pour s'en débarrasser.

Ponce de Léon, homme d'une grande ambition, et qui avait déjà accompagné Colomb dans son second voyage en 1495, recueillit avec avidité et crédulité un de ces fabuleux récits des indigènes sur l'existence d'immenses richesses, et surtout d'une certaine fontaine dont les eaux avaient la puissance de rajeunir, dans une des îles de l'archipel des Bermudes, à laquelle ils donnaient le nom de *Bimini*. Il possédait une très grande fortune; il équipa à ses frais trois bâtiments, et mit à la voile, le 5 mars 1512, de Porto-Rico dont il était gouverneur [1], et le samedi 27 mars il se trouva en vue des terres de la Floride par le 30e degré 8 minutes. Il ne put néanmoins débarquer, à cause du mauvais temps, que le 2 avril, et donna à ces terres le nom de Floride, tant à cause du brillant aspect qu'elles offraient par la quantité de fleurs qui les cou-

1. Herrera.

Digitized by Google

vraient, qu'en l'honneur du jour des Rameaux, *Pascua florida*, où il les avait d'abord aperçues. Le nom de ces terres, dans le dialecte indien, était *Cautio*.

Il visita les parages de cette contrée, débarqua sur différents points, eut plusieurs engagements avec les indigènes, doubla la pointe méridionale de la Floride et reconnut l'archipel des Tortugas; fatigué enfin de ses inutiles recherches après les mines d'or et surtout cette nouvelle fontaine de Jouvence promise, il se détermina à revenir à Porto-Rico, laissant derrière lui, pour continuer sa croisière aventureuse, Juan Perez de Ortubia, qui du reste ne fut pas plus heureux que lui.

L'expédition romanesque de Ponce de Léon eut donc pour tout résultat de rendre ce chef un peu plus vieux, de l'appauvrir, mais d'ajouter l'importante découverte de la Floride à la liste de celles déjà faites par les Espagnols.

En 1517, Cortès fit la découverte du Mexique et pénétra en Californie, en 1535.

Tous les voyages entrepris jusqu'ici par les navigateurs ou aventuriers de diverses nations n'avaient eu d'autre but que de trouver un passage au nord-ouest ou de découvrir de grands trésors; aucun n'avait été entrepris pour planter une colonie dans ces nouvelles terres : celui du baron de Léry de Saint-Just, en 1518, sous François Ier, fut le premier exécuté avec cet objet avoué. L'Escarbot, en parlant de ce hardi navigateur, s'exprime ainsi : « Il avait le courage porté « à de hautes choses et désirait s'établir par delà, et y « donner commencement à une habitation de Fran-

Digitized by Google

« çais. » Il débarqua du bétail sur l'île de Sable, dans le but de subvenir aux besoins de la colonie, et Salem[1] dit que les Anglais n'en ont transporté en Amérique que cent ans plus tard. Malheureusement cette île était si peu favorable à l'établissement permanent d'une colonie, que les émigrants que le baron de Léry y avait laissés furent obligés de l'abandonner à cause du manque d'eau.

En 1520, les Espagnols, sous le commandement de Luc Vasquez de Ayllon, visitèrent de nouveau la Floride. Ce capitaine était alors engagé dans la traite des esclaves, pour pourvoir à l'exploitation de leurs nouvelles possessions des Antilles. Il mit à la voile d'Hispaniola, reconnut les côtes de la Floride, et prit terre près de l'embouchure d'une rivière à laquelle il donna le nom de Jourdain (*Chicora*) et qui se jette à la mer dans le voisinage de la pointe de Sainte-Hélène, qu'il appela Guadalpe; il fit quelques excursions dans l'intérieur, dans l'espoir d'y découvrir les mines d'or dont les Indiens avaient parlé, mais ne fut pas plus heureux que ses prédécesseurs; cependant il parvint à enlever quelques Indiens et les emmena prisonniers à Saint-Domingue, où ils furent vendus comme esclaves pour les travaux des mines.

En 1521, Ponce de Léon fit un second voyage en Floride avec deux navires équipés à ses frais pour s'établir sur ce littoral. Il fut repoussé avec perte par les Indiens. Blessé lui-même il vint mourir à l'île de Cuba.

1. Salem, t. III, p. 136.

Digitized by Google

Vasquez de Ayllon entreprit dans la même année une seconde expédition, mais ne fut pas plus heureux que son prédécesseur.

François Ier porta de nouveau ses vues sur la colonisation des terres du nouveau monde; il confia à Jean Verazani, Florentin, une expédition avec laquelle ce navigateur fit trois voyages successifs, en 1523, 1524 et 1525, vers les côtes d'Amérique, auxquelles il donna le nom de *Nouvelle-France*. Il reconnut particulièrement la partie du continent contiguë à la Floride espagnole, du 32e au 47e degré de latitude boréale, et commença des établissements à la partie la plus méridionale. La mort le surprit dans son troisième voyage, lorsqu'il se proposait de rendre ses établissements plus permanents.

Le navigateur espagnol Pamphile de Narvaez fit, au nom de son souverain Charles V, en 1527, un voyage aux Florides. Il débarqua près de Tanepe-Bay. Comme ses prédécesseurs, il vint y chercher de l'or et n'y trouva que du sable et de la misère; après avoir pénétré fort avant dans le pays et y avoir perdu presque tout son monde, une partie revint vers la côte, probablement à Pensacola, nommée par Narvaez, Santa-Cruz, et tenta de regagner Cuba par mer sur de faibles canots, mais périt. Une autre partie, non moins intrépide, tenta de gagner le Mexique par terre, où quatre seulement parvinrent après avoir éprouvé des fatigues et des privations que rien ne saurait décrire : ils auront dû traverser le Mississipi, la rivière Rouge, le Texas et ces immenses marais qui forment une large lisière sur le golfe du Mexique. Ces quatre individus étaient : Alvaro

Digitized by Google

Nuñez de Cabeza, Vaca Dorantès, et un noir nommé Estavanaco. Ils traversèrent l'intérieur des Florides jusqu'au port de Culiecan, dans la Californie, d'où ils furent envoyés au Mexique près du vice-roi Mendoza.

Sous Henri VIII, Robert Thorne, de Bristol, entreprit en 1527 un voyage de découverte au Nord, mais sans résultat.

Suivant Hakluyt[1], les Anglais auraient envoyé, en 1529, deux vaisseaux sur les côtes orientales de l'Amérique du Nord, et auraient reconnu Terre-Neuve, Labrador et le cap Breton, ainsi que les côtes d'un pays qu'ils nommèrent Arembec; mais ces voyages n'auraient point amené d'autres résultats.

Ainsi, il reste prouvé d'une manière incontestable que les Français ont navigué sur les côtes de l'Amérique du Nord à une époque très reculée et de beaucoup antérieure à celle où les Anglais ont visité les mêmes parages.

Depuis le dernier voyage de Cabot, entrepris au nom de Henri VII, les Anglais n'ont point envoyé jusqu'en 1529 un seul vaisseau aux côtes de l'Amérique; néanmoins ils n'ont cessé depuis lors de fonder sur les découvertes de ce navigateur leurs droits de souveraineté en Amérique.

D'après les mêmes principes, et certes avec beaucoup plus de raison, les Français pourraient réclamer la possession des côtes et du territoire d'Afrique; car, dès le quatorzième siècle, et bien avant qu'aucune autre

1. Hakluyt, t. III, p. 129.

Digitized by Google

nation de l'Europe ne les eût reconnues, ils les avaient non seulement découvertes, mais encore ils y trafiquaient et y avaient même fondé des établissements[1].

2. *Fastes chronologiques du nouveau monde.* — L'opinion à laquelle nous faisons allusion ici, que des Normands de Dieppe avaient les premiers découvert la Guinée, où ils avaient fondé des établissements en 1365, vient d'être réfutée par M. de Santarem dans un travail aussi consciencieux qu'érudit, récemment publié sous le titre de *Recherches sur la priorité de la découverte des pays situés sur la côte occidentale d'Afrique au-delà du cap Bojador, et sur le progrès de la science géographique après les navigations des Portugais au quinzième siècle.* Ce savant distingué s'attache à prouver que la priorité des découvertes appartient aux navigateurs portugais, et fonde son argumentation sur des considérations, des données, des motifs qui nous paraissent concluants sur ce point.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

1530-1568.

DÉCOUVERTES ET PREMIERS ÉTABLISSEMENTS DES FRANÇAIS ET DES ESPAGNOLS.

Jacques Cartier; le fleuve Saint-Laurent; Montréal. — Fernando de Soto; la Floride; le Mississipi. — Luis Moscoso de Alvaredo; Pensacola; la Mobile. — François de la Roche, sieur de Roberval, premier gouverneur des possessions françaises en Amérique. — Jacques Cartier fonde l'île Royale. — Tristan de Luna visite les Florides. — Schismes de l'Église anglicane, de Calvin; discussions religieuses: Réformistes, Brownistes, Puritains, Indépendants, Congrégationalistes. — Jean Ribaut et René de Laudonnière dans la Caroline découvrent la baie de Port-Royal; y fondent les premiers établissements; donnent des noms français aux rivières. — Destruction de cette colonie par Pedro Ménendez. — Fondation de Saint-Augustin. — Dominique de Gourgues tire vengeance des Espagnols.

Si le fanatisme et le zèle religieux du quinzième siècle ont conduit à la découverte du nouveau monde, les luttes religieuses qui ont signalé les seizième et dix-septième siècles ont puissamment contribué à le peupler d'une race d'hommes d'élite que distinguaient également leur foi profonde et leur amour de la liberté.

Le commencement du seizième siècle a été signalé en effet par l'hérésie de Luther, par le mouvement réformiste de Jean Calvin, et par la fondation de la So-

Digitized by Google

ciété de Jésus par Ignace de Loyola. Cette compagnie eut pour but et tendance de s'opposer aux progrès de la réforme, à la tête de laquelle s'était placé Calvin. Ses soldats plantèrent leur étendard sur tous les points du globe : aux grandes Indes, au Thibet, en Cochinchine, en Chine, en Éthiopie, en Abyssinie, en Californie, dans les plaines du Paraguay, et dans les glaces et les neiges du Canada.

De 1525 à 1534, les Français ne firent que des efforts infructueux pour coloniser l'Amérique, lorsque, dans cette dernière année, Jacques Cartier, de Saint-Malo, fit un premier voyage de découverte vers l'île de Terre-Neuve, et, le jour de la Saint-Laurent, entra dans les eaux d'un golfe et d'un grand fleuve, auquels il donna le nom de ce saint[1]. Aux indigènes habitant la partie inférieure, ce fleuve était connu par le nom d'*Ouitabua,* nom de langue huronne, et aux Iroquois, qui vivaient vers sa partie supérieure, par le nom de *Cadaraqui*. Cartier se détermina à hiverner dans ces eaux, bâtit un fort sur les bords du fleuve, prit régulièrement possession du pays au nom de François Ier, fit alliance avec les Indiens, et visita le principal établissement des Hurons, qui se trouvait sur l'île d'*Ochelaga,* à laquelle il donna le nom de *Montréal,* à cause de la magnificence de la vue et de l'apparence de richesse qui se déroulait à ses yeux du haut de la colline qui domine le centre de cette île. Aucun spectacle n'était plus propre, en effet, à produire dans l'imagination de

1. Charlevoix.

Digitized by Google

Cartier une favorable impression sur la nature du pays et les ressources qui semblaient se développer sous ses yeux, dans un immense horizon, que traverse le fleuve majestueux dont les eaux vont s'unir à l'Océan à plus de cent lieues au nord.

Après avoir pris ainsi une connaissance intime de l'entrée principale de ce nouveau pays, visité les lacs supérieurs, fait alliance avec les paisibles habitants de ces rivages, il laissa garnison au poste qu'il avait créé au-dessous de Québec, et revint en France, où, par une légèreté impardonnable, on parut oublier, du moins pour un temps, l'objet de cette importante entreprise.

Suivant Hakluyt[1], plusieurs particuliers de Londres firent, en 1536, un armement avec l'intention avouée d'aller de nouveau tenter des découvertes au nord de l'Amérique; ce qui prouve bien que cette côte était encore fort peu connue des navigateurs anglais. Cette expédition fut réduite, par le manque de vivres, à la plus triste extrémité, et, après s'être abandonnés à des excès qui ne trouvent leur excuse que dans la loi impérieuse et fatale de la nécessité, ils rencontrèrent un navire français qui se rendait à la pêche du grand banc de Terre-Neuve, s'en emparèrent de force, le pillèrent, et s'en servirent pour revenir en Angleterre. Hore de Londres, accompagné de 120 personnes appartenant à la première classe de la société, fut à la tête d'un de ces voyages.

Un des plus importants voyages faits jusqu'à ce jour

1. Hakluyt, III, p. 112.

Digitized by Google

par les Espagnols dans les Florides fut celui qu'entreprit, en 1539, Fernando de Soto. Les dispositions pour cette expédition furent considérables tant en hommes qu'en argent. Il emmena avec lui neuf cents hommes d'infanterie et trois cents de cavalerie.

Soto avait été le compagnon de Pizarro; il brûlait du désir de se distinguer et surtout d'acquérir de nouvelles richesses; il ne négligea rien pour que tous ses préparatifs fussent complets et répondissent aux grandes espérances qu'il entretenait sur la découverte des immenses richesses que ce pays était supposé recéler. il toucha la côte des Florides sur le golfe du Mexique, à la baie de Spiritu-Sancto, s'enfonça hardiment dans les terres avec tous ses hommes de guerre, tant cavaliers que fantassins, se dirigea vers l'ouest et pénétra dans les terres des Chérokiès, cherchant des mines d'or que trois siècles plus tard on devait exploiter avec profit. Il passa près de quatre ans à parcourir avec sa troupe tout le pays de la Floride et de la Louisiane, en quête de vaines richesses qu'il ne lui fut pas permis de découvrir; il visita les bords du Mississipi, et il peut être considéré à juste titre comme le premier qui le découvrit; il reconnut également les rivières White et Washita, et vint enfin mourir sur les bords du Mississipi, le 21 mai 1542.

Luis Moscoso de Alvaredo le remplaça dans le commandement de sa troupe, dont il ramena les faibles débris réduits de plus de moitié par les combats, les fatigues et la mortalité; ils construisirent un bateau sur les bords du fleuve, le descendirent, et gagnèrent Pa-

Digitized by Google

nuco, dans le nouveau Mexique, en suivant pendant quinze jours les bords de la côte.

C'est pendant l'expédition aventureuse de Soto que les Espagnols découvrirent Pensacola, appelé par les indigènes *Anchen* ou *Anchusi*, et la Mobile, qui était nommée *Movilla*, du nom même des Indiens vivant sur ce lieu.

En **1540**, les Français s'occupèrent plus activement de coloniser leurs possessions d'Amérique et donnèrent plus de suite à leurs projets d'établissement. François Ier nomma, cette année, François de la Roche son *lieutenant général es terres neuves du Canada, Hochelaga, Saguenay et autres lieux*, et l'autorisa à habiter les terres et pays ci-dessus désignés, à y bâtir des forts, et à y conduire des familles.

De **1541** à **1542**, Jacques Cartier, nommé capitaine général de cinq vaisseaux de découverte, arrive au cap Breton (île Royale), s'y fortifie et y forme un premier établissement; il poursuit ensuite sa reconnaissance du cours du Saint-Laurent jusqu'à deux cents lieues de son embouchure, et y jette les fondations de colonies françaises, qui plus tard reçurent l'appui du marquis de Roberval, sous Charles IX. Mais la rigueur du climat arrêta le succès de ces premiers établissements, et bientôt on parut oublier de nouveau en France l'importance qu'on devait attacher à la colonisation de l'Amérique.

En **1549**, les Espagnols tentèrent une nouvelle expédition en Floride : elle fut dirigée par Pierre Assumada, Jules Samare, et cinq moines dominicains, qui

Digitized by Google

marchaient en avant avec de grandes croix, s'imaginant par là en imposer aux Indiens : ce qui ne les empêcha pas néanmoins d'être assassinés et brûlés par les indigènes. Don Tristan de Luna, qui faisait partie de cette expédition, visita de nouveau Pensacola, qu'il nomma baie de Sainte-Marie.

Cependant des dissidences dans les opinions religieuses commençaient à travailler la société française; sous le prétexte de la religion, d'horribles cruautés avaient été commises par les troupes du roi sur des villes huguenotes. En Angleterre, Henri VIII s'était constitué chef de l'Église anglicane, et avait ainsi occasionné un schisme; mais Thomas Crammer, archevêque de Canterbury, change entièrement la religion du royaume, et y établit l'hérésie. En France, le calvinisme trouve un puissant appui dans Marguerite de Valois, reine de Navarre, qui fit faire des progrès rapides à cette secte naissante, tandis qu'en Angleterre, la reine Marie, fille de Catherine d'Aragon et sœur aînée d'Édouard, auquel elle succéda en 1553, rétablit la religion catholique. Cette circonstance détermina, en 1554, des persécutions contre les protestants, qui cherchent un refuge sur le continent; un grand nombre se retire à Genève, où ils se réunirent en communauté sous le ministre Calvin.

A l'avénement d'Élisabeth, qui succéda à la reine Marie, sa sœur, en 1558, le protestantisme prit l'ascendant. Les réfugiés huguenots retournèrent alors en Angleterre à cause des préjugés profondément enracinés qu'ils nourrissaient contre l'Église qui les avait

Digitized by Google

persécutés; mais ils ne retrouvèrent pas dans Élisabeth une aussi grande protection qu'ils l'avaient imaginé, et ne purent réussir à faire changer les formes du reste de l'Église.

L'esprit de réforme continua à gagner des prosélytes, qui cependant furent obligés de se soumettre en silence à la puissance plus forte de l'union de l'État avec l'Église.

Parmi les réformistes de ces temps, qui voulaient introduire des modifications dans les doctrines et dans la discipline religieuses, un grand nombre prit pour chef un certain Brown, qui réduisit sous la forme de système tous les changements auxquels tenaient plus particulièrement ses coreligionnaires, et donna ainsi naissance à la secte qui a porté depuis le nom de *brownistes*, communément connus sous le nom de *puritains*. C'est à cette secte première que se rattachent les réformistes actuels connus sous le nom d'*indépendants* ou *congrégationalistes*.

Brown s'attacha à prouver la corruption de l'Église anglicane; que ses ministres étaient illégalement nommés; que ses ordonnances, règlements et préceptes étaient contraires à la Sainte-Écriture, et par conséquent sans force. Il soutint que toute communauté de chrétiens avait le droit de se réunir pour prier Dieu suivant sa propre doctrine, et constituait de fait une communion ou église ayant droit de régler ses propres affaires, dont elle ne devait compte qu'à Dieu seul; qu'enfin les affaires de foi, de religion et d'églises devaient être gouvernées par la majorité. Les doctrines

Digitized by Google

des nouveaux réformistes étaient, dans le fait, si complétement démocratiques, qu'elles suscitèrent les haines des autorités civiles et ecclésiastiques de l'Angleterre.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le chef de cette réforme fut gagné au parti orthodoxe : Brown rentra dans la communion de l'Église; néanmoins, malgré la désertion de leur chef, les réformistes persistèrent dans leurs doctrines, et virent leur nombre s'accroître sensiblement, et exercer, dans la suite, une très grande influence.

Ainsi à côté de l'Église établie, puissante par la politique bien plus encore que par son action sur les cœurs, se sont développées chaque jour, depuis cette époque, des Églises nouvelles qui, nées du libre examen, combattaient les dogmes de l'anglicanisme et lui reprochaient ses déviations; à côté de ces temples érigés aux frais du budget, se faisaient tous les jours des chapelles que des souscriptions volontaires ont payées; à côté des prêtres vivant de leur dévotion ou des propriétés de l'église, d'autres prêtres prêchaient une foi nouvelle, et la bonne volonté de leurs adhérents suffisait bientôt à leur prospérité. Ainsi, par la conséquence même du principe protestant, la religion anglicane s'affaissait.

Telle a été l'origine de ces nombreuses émigrations que nous verrons plus tard venir recueillir l'héritage de liberté que le génie de Colomb avait su conquérir pour les générations à venir, en leur léguant un monde nouveau à fertiliser.

Digitized by Google

L'année 1559 fut signalée par le commencement des troubles religieux en France : Henri II rendit à Écouen son terrible édit de juin, qui punissait de mort tous les luthériens. Sous François II, les querelles de religion prirent plus de gravité encore, et servirent enfin, en 1560, de prétexte à la fameuse conjuration d'Amboise.

Cependant, vers le commencement du règne de Charles IX, les troubles s'apaisèrent un peu; une espèce de tranquillité, précurseur de plus grands troubles, sembla régner pour quelque temps, par suite de l'intervention de l'amiral de Coligny; les huguenots furent moins inquiétés, il leur fut même accordé d'exercer leur religion en public par un édit royal, le premier rendu en leur faveur.

L'amiral de Coligny avait longtemps désiré créer un lieu de refuge pour les huguenots; il s'occupa avec ardeur de la réalisation de ce projet, en cherchant à fonder un empire protestant en Amérique. Dans ce but, il fit organiser une expédition de découverte sous les ordres de Jean Ribaut de Dieppe et de René de Laudonnière. Cette expédition arriva, en 1562, sur la côte de la Floride, la même qui avait déjà été reconnue par Verazani en 1523, et toucha un peu au nord des possessions espagnoles, à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, à laquelle il donna le nom de rivière de Mai, parce qu'il l'avait découverte le premier de ce mois. Les navigateurs français étendent leurs recherches sur tout le littoral jusqu'au cap de Virginie, en remontant vers le nord-est, reconnaissent l'entrée

Digitized by Google

d'une baie profonde, à laquelle ils donnent le nom de Port-Royal, et, après s'être assurés des avantages que présente ce pays pour y établir une colonie, en prennent possession au nom de leur souverain, en l'honneur duquel ils donnent son nom au pays de la Caroline, nom sous lequel il est encore connu aujourd'hui.

Enfin, un premier établissement est créé à l'embouchure du Saint-Jean, sous le nom de fort Saint-Charles, et son commandement donné à René de Laudonnière.

La Floride était alors bien connue des Espagnols, qui y avaient fait, ainsi qu'on a vu plus haut, de nombreuses excursions; ils avaient même créé déjà quelques postes sur les points du littoral, sur le golfe où leurs expéditions avaient touché. C'est ainsi que l'excellente rade de Saint-Joseph, où l'on trouve vingt-deux pieds d'eau sur la barre, et si favorablement établie par les Américains aujourd'hui, qu'ils exportent par ce port près de cent dix mille balles de coton par an, était fort estimée des Espagnols dès cette époque, à cause de son bon mouillage.

Dans le fait, les Espagnols, ayant été les premiers à découvrir la Floride et à en traverser le territoire, ainsi que la vallée du Mississipi, étaient dans l'habitude de considérer cette possession comme une annexe du Nouveau-Mexique, qu'ils avaient antérieurement découvert et où ils s'étaient établis.

Quant aux Anglais, ils n'avaient encore aucun établissement sur le continent américain; néanmoins

Digitized by Google

leurs vaisseaux visitaient quelquefois ces côtes dans le but de se livrer au commerce avec les indigènes. C'est ainsi qu'ils eurent occasion, en 1563, de porter des secours aux colons français de la Caroline; et, dans le désir de faire connaître ce pays à leur souveraine, la reine Élisabeth, ils prirent à leur bord quelques Français, comme témoignage des relations avantageuses qu'ils rendirent sur ces pays.

En 1564, Jean Ribaut bâtit un second fort dans la Caroline, auquel il donna le nom de fort Charles; et René de Laudonnière, dans son second voyage, éleva un autre fort à l'embouchure de la rivière *Hitanachi*, dite du Saint-Esprit, dont il donna le commandement au capitaine Albert. Il paraîtrait que ce poste aurait donné naissance à la ville actuelle de Charleston, située à l'embouchure des rivières Cooper et Ashley, d'où il résulterait que ce poste, situé sur un des meilleurs mouillages de cette portion de la côte méridionale de l'Amérique du Nord, aurait été occupé cent ans avant que les Anglais en aient fondé un seul sur le continent!

Jean Ribaut retourna en France. Il visita de nouveau la colonie de la Caroline en 1565, et y remplaça René de Laudonnière dans son commandement.

Les émigrants qui vinrent s'établir dans la Caroline appartenaient pour la plupart au calvinisme; ils donnèrent aux rivières qui arrosent ces fertiles contrées des noms français qui, en leur rappelant la France, semblaient ainsi leur faire reporter sur leur patrie adoptive les mêmes sentiments d'attachement qu'ils

Digitized by Google

avaient pour la terre natale. Ils confondaient ainsi dans la même pensée les regrets de ce qu'ils étaient obligés de fuir par esprit d'indépendance religieuse, et la reconnaissance pour le sol qui devait les faire vivre libres.

La colonie de la Caroline s'étendait depuis la rivière Saint-Jean, dont le promontoire était appelé cap Français, jusqu'au 33° degré de latitude; et les rivières qui viennent sur ce littoral se jeter à la mer étaient nommées, à partir du cap Français, du Dauphin, de Seine, de Somme, de Loire, de Charente et de la Gironde.

Malheureusement pour cette colonie et la permanence de ses établissements, la France se trouva de nouveau déchirée par les dissensions civiles et divisée par les querelles absurdes de la théologie; on y oublia les colons de la Caroline, qui furent ainsi réduits à résister seuls contre la double jalousie des Anglais et des Espagnols : les premiers voyant avec peine l'établissement des Français sur le continent américain, objet de leurs prétentions et de leur convoitise; les seconds, leurs voisins et rivaux, qui, sous un prétexte religieux, tombèrent à l'improviste sur les faibles établissements des Français, et, au nom de la foi, se portèrent aux plus cruels excès sur de malheureux habitants isolés et sans défense.

Cette expédition de flibustiers eut lieu, le 20 septembre 1565, sous les ordres d'un certain don Pedro Menendez de Avilez, qui, ayant débarqué sur la côte de la Floride le 8 septembre, jour de la Saint-Augustin,

Digitized by Google

en donna le nom au fort qu'il fonda solennellement, en proclamant Philippe II souverain de l'Amérique du Nord! La ville de Saint-Augustin serait ainsi de plus de quarante ans plus ancienne que toute autre ville fondée par les Européens dans les États-Unis.

Ainsi fut détruite dès son origine, par une attaque aussi lâche qu'inqualifiable par sa barbarie, la colonie française de la Caroline, fondée à une époque où, par suite des découvertes et établissements au nord et au sud antérieurs aux Anglais, la France aurait pu réclamer et étendre sa souveraineté sur tout ce nouveau continent.

Cette lâche attaque resta sans recevoir même la moindre protestation de la part des ministres de Charles IX, jusqu'au jour où un simple citoyen, le capitaine Dominique de Gourgues, de Mont-de-Marsan (Landes), prit sur lui de venger nos compatriotes en faisant subir aux Espagnols les mêmes actes de cruauté.

Ce guerrier dévoué, mû par un sentiment remarquable de patriotisme et d'intrépidité, fit des emprunts et vendit ses biens pour équiper trois navires, montés de cent cinquante soldats et de quatre-vingts mariniers, avec des provisions pour un an. L'expédition partit de Bordeaux le 2 août 1567.

De Gourgues réussit complétement dans son attaque des forts occupés par les Espagnols; les garnisons furent toutes passées au fil de l'épée, et le petit nombre de ceux qui tombèrent vivants entre les mains du vainqueur fut pendu aux mêmes arbres où, trois ans auparavant, on avait pendu les Français.

Digitized by Google

De Gourgues, n'ayant pas assez d'hommes pour garder les forts, et pour s'établir dans un pays où les Espagnols pouvaient aisément ramener des troupes beaucoup plus nombreuses, prit le parti de faire détruire les retranchements par les Indiens, et remit à la voile pour la France, le 8 mai 1568.

Depuis lors, jusque vers la fin du siècle, on ne s'occupa presque plus de l'Amérique. Notre malheureuse patrie fut bouleversée par les guerres de religion sous les règnes de Charles IX et de Henri III; enfin 1572 vit l'horrible attentat d'un roi sur le peuple de sa capitale! attentat qui devait encore se renouveler plus d'une fois, comme pour servir plus efficacement à la lente mais durable éducation du peuple.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

1570-1608.

DÉCOUVERTES ET COLONISATIONS DES FRANÇAIS ET DES ANGLAIS.

Élisabeth, reine d'Angleterre, s'occupe de créer une marine. — Martin Frobisher. — Lettres patentes accordées à sir Humphrey Gilbert pour la découverte de terres inconnues; il périt dans son voyage. — Nouvelles lettres accordées à sir Adrien Gilbert; son voyage est infructueux. — Jean Davis. — Nouvelles lettres accordées à sir Walter Raleigh. — Découverte de la Virginie. — Sir Richard Greenville à l'île de Roanoke; y laisse des colons; ceux-ci périssent; Hariot; introduction du tabac en Europe; abandon de la colonisation de la Virginie. — Chaton et Noël au golfe Saint-Laurent. — Ravillon s'y livre à la pêche des phoques. — Le marquis de la Roche nommé lieutenant général des possessions françaises en Amérique; il laisse des colons à l'île de Sable. — Le sieur Chauvin fonde Tadoussac. — Le capitaine B. Grosnold. Le capitaine Champlain. — Le commandant de Chatte. — Martin Pring visite les côtes du Maine. — Les sieurs de Moutz, Champlain, de Pautrincourt et Pontgravé. — Fondation de Port-Royal (Annopolis). — Établissements sur la rivière Sainte-Croix. — Le capitaine Champlain sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. — Georges Weimouth. — Deuxième voyage du sieur de Pautrincourt; il est accompagné par l'Escarbot. — Jacques Ier, roi d'Angleterre, concède à ses sujets une partie de l'Amérique sous les noms de Virginie méridionale et Virginie septentrionale. — Une compagnie de Plymouth cherche à établir la Virginie septentrionale. — Deuxième expédition sous les ordres de Raleigh Gilbert; elle visite les rives de la Kennebec. — Le capitaine Newport et le célèbre auteur John Smith établissent la Virginie méridionale, et fondent des établissements sur la James,

Digitized by Google

affluent de la baie de la Chesapeake. — Ferme administration de cette nouvelle colonie. — Conclusion de ce chapitre.

L'Angleterre ne reporta son attention sur l'Amérique que plus de soixante ans après les efforts infructueux de Cabot, et l'honneur d'y fonder des premiers établissements fut, en quelque sorte, réservé au règne d'Élisabeth, renommée par son activité, son habileté et surtout par son esprit d'entreprise.

Le royaume fut tranquille pendant presque toute la durée de son règne heureux; le commerce prit un grand essor et prospéra. La navigation fut étudiée comme une science, perfectionnée et rendue plus pratique comme art; les arts mécaniques acquirent un degré remarquable d'amélioration; enfin on s'occupa de créer une marine et des marins, et les voyages de découvertes, par suite, se multiplièrent.

Un des premiers fut entrepris en 1576 par un nommé Martin Frobisher, dans le but de découvrir un passage par le nord-ouest aux grandes Indes. Ce premier voyage n'eut aucun résultat.

Le même aventurier fit un second voyage en 1577, autant dans le but de trouver un passage aux Indes que dans l'espoir de découvrir des mines d'or. L'avarice et la cupidité dans ces temps étaient telles, que des centaines de volontaires se présentèrent et s'offrirent à l'accompagner dans ses aventureuses recherches. Cependant ce second voyage ne fut pas plus heureux que le premier; il rencontra des glaces, des îles de sable, et ne vit que des côtes hérissées de rochers

Digitized by Google

sur lesquelles ils coururent les plus grands dangers sans en rien rapporter. Il en entreprit un troisième en 1578.

En 1578, la reine Élisabeth accorda des lettres patentes à sir Humphrey Gilbert, sous la protection du comte de Warvick, pour la découverte de terres inconnues. Le texte de ces lettres portait que « sir « Humphrey Gilbert [1] était autorisé à découvrir et à « prendre possession de toutes terres inconnues ou « habitées par des nations sauvages, mais non occu- « pées par des nations chrétiennes; qu'il avait tous « droits et tous pouvoirs sur les pays dont il prendrait « possession. En outre, il était dit que tous sujets de « la Grande-Bretagne pourraient s'établir dans les « colonies fondées par sir Humphrey; sir Humphrey « Gilbert devait jouir du droit de propriété sur toutes « ces terres, à la condition de payer à la couronne « d'Angleterre une redevance d'*un cinquième* de toutes « les mines d'or ou d'argent qu'il découvrirait, et de « rendre hommage à la suprématie de son souverain. « A ces titres et clauses, sir Humphrey et ses héritiers « devaient jouir du droit d'établir et gouverner ses « colonies suivant son bon plaisir. »

Cependant sir Humphrey ne put mettre à exécution l'entreprise qui faisait l'objet de ses lettres que cinq ans après qu'il les eut obtenues; ayant enfin réussi à former une expédition assez considérable, il mit à la voile pour les côtes de l'Amérique, dans le but de plan-

1. Hakluyt, t. III, p. 143, 165.

Digitized by Google

ter une colonie au nord des Florides. Il aborda à l'île de Terre-Neuve, où, suivant le dire d'Hakluyt[1], les indigènes lui présentèrent des échantillons de minerais dont il ne voulut pas faire l'essai sur les lieux, de crainte d'éveiller l'attention des Français, déjà établis sur ces terres, et de leur donner ainsi connaissance des ressources qu'elles possédaient.

Sir Humphrey Gilbert ne fut point heureux dans les tentatives qu'il fit de s'établir en Amérique; il périt corps et biens dans une tempête près du cap Breton : les autres marins de son expédition purent regagner l'Angleterre.

L'expédition de sir Humphrey ne produisit donc rien pour les droits de l'Angleterre; elle constata la préexistence des établissements français dans ces parages.

Sir Adrien Gilbert, frère cadet de sir Humphrey, muni également de lettres royales pour rechercher un passage en Chine et aux Moluques par le nord-ouest de l'Amérique, et s'établir sur les terres inconnues, s'avança dans la même direction que son frère, en 1583, mais ne fut pas plus heureux que lui; il avait cinq vaisseaux de différentes grandeurs et 260 hommes d'équipage.

Jean Davis fit en 1585, pour le commerce anglais, un voyage aux côtes de l'Amérique, dans le but de découvrir un passage au nord-ouest et d'abréger ainsi la navigation aux Indes. Il partit avec trois petits bâtiments : la première terre qu'il aperçut fut une île

1. Hakluyt, t. III, p. 165.

Digitized by Google

près de la pointe la plus méridionale du Groënland, et à laquelle il donna le nom de la *Désolation*. Il passa ensuite le détroit qui porte son nom : il s'éleva jusqu'à 66 degrés de latitude, et à l'approche de l'hiver revint en Angleterre.

L'année suivante, il remit en mer avec des forces plus considérables, visita les côtes par le soixantième degré de latitude, remonta jusqu'au soixante-septième degré de latitude nord, et découvrit un excellent havre où il mouilla, et le détroit de Cumberland. La saison étant très avancée, il revint de nouveau en Angleterre.

Sir Walter Raleigh n'avait point accompagné son parent, sir Humphrey; il ne se laissa pas abattre par la mort de ce dernier, mais, au contraire, témoigna une plus grande ardeur pour former des établissements en Amérique; il demanda et obtint de la reine de nouvelles lettres patentes dont les termes étaient plus libéraux que les premiers. On y accordait, par exemple, « le droit de citoyen de la Grande-Bretagne à tous « ceux qui se joindraient à sir Raleigh dans la fonda- « tion de sa colonie. Il était en outre fait défense à « tous autres émigrants ou voyageurs de s'établir à une « distance moindre de deux cents lieues de cette colo- « nie pendant six ans. »

Ces lettres patentes furent rendues en 1584[1]. Dans le courant de cette année il envoya deux navires qu'il confia au commandement des capitaines Philippe Amades et Arthur Barlow, auxquels il enjoignit de

1. Hakluyt, t. III, p. 296.

Digitized by Google

reconnaître les côtes et le pays et de s'assurer de la possibilité d'y établir une colonie.

Ces capitaines firent plusieurs découvertes au sud; ils abordèrent à l'île de Roanoke, située par le 36e degré de latitude boréale, et rapportèrent de ces pays une description si belle et si merveilleuse, qu'on lui donna le nom de *Virginie*, en l'honneur de la reine Élisabeth qui jamais n'avait été mariée.

Sir Richard Greenville, un des premiers associés de sir Walter Raleigh, mit en mer avec sept vaisseaux, en 1585; il relâcha à l'île de Roanoke, où il laissa cent huit colons qui s'occupèrent plus de faire la recherche des mines que de pourvoir à leurs moyens d'existence; ils se trouvèrent bientôt réduits à une misère telle, que l'amiral sir Francis Drake, qui toucha à ce même point de la côte, en 1586, en revenant d'une croisière sur les côtes de Carthagène, fut forcé de les ramener en Europe. En juin 1587, ils arrivèrent tous en Angleterre.

Très peu de temps après le départ de ces colons, sir Walter Raleigh arriva lui-même à sa colonie où il ne trouva plus personne. Sir Greenville fit un nouveau voyage à la Virginie, y laissa cinquante émigrants, et fonda un établissement à la pointe nord de l'île de Roanoke. C'est sur ce même emplacement que sir Walter Raleigh avait projeté de fonder la ville qui devait porter son nom, mais qui depuis a été donné, en l'honneur de ce fondateur de la Virginie, à la capitale de l'État de la Caroline du Nord, dans les limites duquel se trouve comprise l'île de Roanoke.

Digitized by Google

Cette île est presque entièrement déserte, son sol de sable étant peu propre à l'agriculture. Lorsque je m'y arrêtai en 1818, on y découvrait encore quelques vestiges des premiers établissements des compagnons de sir Richard Greenville; mais pour habitants il n'y avait que quelques hardis marins qui, pour toute industrie comme pour tous moyens d'existence, veillaient, *soi-disant*, jour et nuit sur cette côte, pour secourir les vaisseaux que les tempêtes, si fréquentes dans le voisinage du cap Hatteras, poussent sur ces rivages. Mais ce que je vis dans leurs cabanes et dans leurs barques de sauvetage me porterait fort à soupçonner que ces espèces d'écumeurs de mer sont plutôt les premières causes de ces naufrages, des *naufrageurs*.

Vers la fin de 1587, sir Walter Raleigh fit passer à sa colonie de Roanoke cent dix-sept émigrants destinés à s'y établir; mais ils ne trouvèrent sur toute l'île que *les os d'un seul Européen*. Jamais on n'a pu apprendre ce qu'étaient devenus les malheureux compagnons de sir Greenville.

Cependant, au nombre des premiers aventuriers qui visitèrent l'établissement de Roanoke, il s'était trouvé un mathématicien nommé Thomas Harriot, qui s'était appliqué tout particulièrement à recueillir des renseignements sur le caractère du sol, du climat, des productions naturelles, des poissons, des animaux, et sur les mœurs, les coutumes et le nombre des indigènes de la Virginie; il publia ses intéressants résultats.

Cet écrit produisit un effet si favorable sur les esprits en Angleterre, qu'il contribua pour beaucoup à aug-

Digitized by Google

menter le goût et les idées d'émigration en Amérique, déjà existant du reste à un haut degré.

Les indigènes américains cultivaient assez généralement la pomme de terre, le maïs et le tabac[1], dont ils faisaient un grand usage; sir Raleigh en rapporta en Europe, ce qui produisit un changement notable dans les mœurs, car l'usage du tabac se répandit bientôt parmi la jeunesse à la mode de cette époque.

L'esprit entreprenant de sir Walter Raleigh ne se ralentit pas par les mauvais succès de ses premières tentatives; il envoya une nouvelle expédition en 1588, dont il confia le commandement au capitaine John White[2]. Il paraîtrait que cette expédition n'était point pourvue de toutes les choses nécessaires à leur établissement, et que, par suite d'une résolution des nouveaux colons, le capitaine White fut obligé de revenir en Europe demander des secours. Malheureusement, cette demande fut transmise au moment où la flotte de Philippe II, surnommée l'*Invincible*, qui était en mer, donnait de vives inquiétudes; Raleigh était alors trop absorbé par les affaires de l'Angleterre pour pouvoir s'occuper de la nouvelle colonie, dont les habitants furent dès lors abandonnés à leur triste et malheureux sort.

Ainsi se termina la dernière tentative des établissements en Virginie, sous le règne d'Élisabeth. Raleigh, entraîné par d'autres projets plus près de lui, transmit

1. Cette plante tire son nom de Tabasco, au Mexique, où les Espagnols la trouvèrent en usage.

2. Smith, *History of Virginia*.

Digitized by Google

à Thomas Smith et à une compagnie de négociants ses droits de colonisation en Amérique; mais ceux-ci ne firent aucun effort immédiat pour continuer l'établissement de la Virginie.

Deux navires anglais touchèrent de nouveau, en 1590, à la colonie de Roanoke, mais y apprirent que les habitants l'avaient abandonnée et s'étaient retirés sur un autre point appelé par les indigènes Crooton. Surpris sur cette côte sans abri pour les bâtiments par une de ces tempêtes si communes dans les parages du cap Hatteras, ils ne se livrèrent à aucune recherche, et revinrent en Angleterre sans avoir recueilli un seul indice sur le sort de leurs malheureux compatriotes.

On ne s'occupa plus autrement en Angleterre de cette nouvelle colonie pendant plusieurs années.

En France, en 1588, sous le règne de Henri III, qui avait hérité des troubles et des malheurs accumulés sur le royaume par son prédécesseur, le commerce exclusif du golfe Saint-Laurent fut accordé à Chaton et à Noël, neveux de Jacques Cartier; mais cette commission fut bientôt révoquée.

En 1591, Ravillon se rendit au golfe Saint-Laurent, pour exploiter la pêche des phoques, qui abondaient alors dans ces parages.

Enfin, Henri IV reprit les projets de colonisation si souvent abandonnés, et en 1598, pendant l'année où fut rendu l'édit de Nantes en faveur des protestants, il nomma le marquis de la Roche son lieutenant-général dans les pays de *Canada, Hochelaga, Labrador, Rozembègue, Terre-Neuve, rivière de la Grande-Baie et terres*

Digitized by Google

adjacentes; l'autorisa à équiper des navires, à lever des troupes, à emmener toutes les personnes utiles à l'établissement d'une colonie, à bâtir des forts et des villes, à concéder des terres, des fiefs, d'autres seigneuries sous différents titres, et à faire pour le gouvernement de ces contrées tous les règlements qui lui paraîtraient utiles.

Le marquis de la Roche aborda à l'île de Sable, où il débarqua quelques-uns des gens de son équipage, et, s'étant ensuite dirigé vers la côte ferme pour y faire quelques provisions, il fut surpris, en revenant vers l'île au Sable, par une tempête si violente, qu'il se trouva dans l'obligation de faire route directement pour les côtes de la France.

Les gens de son équipage laissés sur l'île au Sable y passèrent près de cinq ans, pendant lesquels ils vécurent des troupeaux laissés quatre-vingts ans auparavant par le baron de Léry.

Le sieur Chauvin, gentilhomme de la chambre du roi Henri IV, qui, après la mort du marquis de la Roche, avait obtenu la même concession, fit en 1601 une nouvelle, mais infructueuse tentative d'établissement à Tadoussac, sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent, à quatre-vingt-dix lieues au-dessus de son embouchure. Ce fut le premier poste où les Français commencèrent la traite des pelleteries avec les indigènes.

En 1602, un capitaine anglais, Bartholomew Gosnold[1], équipa un navire à ses frais et fit voile vers le

1. Smith, p. 105.

Digitized by Google

nord de l'Amérique, dans l'espoir d'y faire quelques découvertes; il reconnut les atterrages par le 43e degré de latitude nord, débarqua au cap Cod, auquel il donna ce nom à cause de l'abondance des morues dans son voisinage, entra dans la baie de Buzzard, visita plusieurs îles, nomma la plus grande Marthes-Vineyard, à cause des vignes dont elle était couverte, traita et trafiqua avec les Indiens, et retourna en Angleterre avec une forte cargaison de sassafras, plante considérée alors comme un puissant spécifique dans certaines maladies; mais il ne dériva aucun autre avantage permanent de son voyage.

A la mort du sieur Chauvin, le commandeur de Chatte, gouverneur de Dieppe, obtint des lettres de Henri IV pour l'établissement du Canada; il engagea le sieur Champlain à son service. Ce célèbre navigateur fit un premier voyage en Amérique, qui eut un très grand succès par la reconnaissance étendue qu'il fit de ce pays. Champlain était Saintongeois, capitaine de vaisseau; il servit constamment de 1603 à 1629 au Canada, où il passa par conséquent vingt-six ans à faire des découvertes importantes dans l'intérieur et sur le littoral, depuis le golfe Saint-Laurent jusques et y compris New-York, dont il avait reconnu l'immense importance à cause de la communication directe que l'Hudson ouvrait entre les lacs, la tête du Saint-Laurent et la mer. Il prit une très grande part à la colonisation du Canada, y déploya une rare activité et surtout une sagacité très remarquable dans ses rapports avec les indigènes. Champlain peut être regardé à juste titre

Digitized by Google

comme le fondateur du Canada, dont il a été aussi un des historiens les plus savants et les plus intéressants.

Le commandeur de Chatte étant mort cette année, le sieur de Montz, autre gentilhomme de la chambre du roi, lui succéda dans ses projets d'établissement. Il avait fait partie, comme amateur, du dernier voyage du sieur Chauvin au Canada, et avait trouvé le climat à Tadoussac beaucoup trop rigoureux; il forma en conséquence le projet de porter ses établissements plus au sud, sur quelques points du continent où la température serait plus douce. Il associa à son entreprise le sieur de Pautrincourt, et fit avec lui un premier voyage.

Les lettres patentes du sieur Montz sont datées du 8 novembre 1608; elles lui furent données sous le titre de lieutenant général du roi en Acadie.

Dans cette année la ville de Bristol, à la recommandation de Hakluyt, envoya à ses frais au nord de l'Amérique un bâtiment sous les ordres d'un capitaine Martin Pring; ce navigateur toucha aux mêmes atterrages de la côte du Maine et de Massachusetts que son devancier, le capitaine Grosnold, mais ne forma aucun établissement[1].

En 1604, le sieur de Montz organisa une expédition pour l'Amérique, composée de deux navires, sur l'un desquels il s'embarqua en compagnie des sieurs Champlain et de Pautrincourt; le second fut confié aux soins du sieur de Pontgravé, négociant de Saint-Malo, et destiné tout particulièrement à faire la traite des pellete-

1. Smith.

Digitized by Google

ries avec les indigènes le long des côtes dites des *Etchemins*, que l'on devait visiter, vers Camseau et l'île du cap Breton.

Le bâtiment monté par le sieur de Montz prit terre sur les côtes de l'Acadie, au port dit Rossignol, et, se tenant ensuite en vue des côtes, les navigateurs relâchèrent à un autre point qu'ils appelèrent port au Mouton; ils gagnèrent ensuite le cap de Sable, et firent voile vers la baie de Sainte-Marie, où ils mouillèrent. Après quelques jours de relâche on leva l'ancre, et on alla reconnaître une large baie qu'on appela *baie Française*, appelée par les Anglais de *Fundy*, d'où un passage conduit à un port qui reçut le nom de *Port-Royal* à cause de l'excellence de son mouillage. Le sieur de Pautrincourt trouva cet endroit tellement de son goût, qu'il en demanda la concession pour s'y établir lui et sa famille. Il obtint cette concession sous le titre d'Acadie; elle comprenait, sous cette dénomination, tout le pays depuis le 40e jusqu'au 46e degré de latitude nord.

Ils sortirent de Port-Royal pour aller reconnaître les mines dont les indigènes avaient parlé, et arrivèrent à la rivière Saint-Jean le 24 juin. Quittant ensuite cette rivière, ils suivirent les bords de la côte et arrivèrent à l'embouchure d'une rivière, où ils formèrent un établissement sur une petite île, à laquelle ils donnèrent le nom de Sainte-Croix. Plus tard la rivière elle-même prit ce nom. Elle sert aujourd'hui de limite entre les États-Unis et les possessions britanniques en Amérique. Lorsque j'ai visité, en 1820, cette portion de la fron-

Digitized by Google

tière des États-Unis, j'ai retrouvé sur cette île des restes visibles des anciennes fortifications françaises.

La situation du poste de Sainte-Croix ayant été reconnue insalubre et peu avantageuse, on se détermina en 1605 à reporter cet établissement à Port-Royal, aujourd'hui *Annopolis*, dans la province de la *Nouvelle-Écosse*.

Ainsi, dans le cours de cette année, le capitaine Champlain reconnut et visita toute l'étendue des côtes appelées depuis de la Nouvelle-Angleterre, et en prit même possession au nom de la France, car il planta une croix aux armes de Henri IV sur le pays des Quinibiquis; sur les terres où Boston fut fondé plus tard par les Anglais; au cap Blanc, aujourd'hui cap Cod; il visita même la baie de New-York, d'où il revint à Port-Royal, qui était alors le chef-lieu de tous les établissements français en Amérique.

En 1605, Georges Weymouth fait un voyage de découverte à la côte de la Nouvelle-Angleterre, dont il reconnaît en grande partie les côtes et les avantages, pour y former des établissements; ce voyage fut, du reste, sans résultat; seulement on y constata que déjà ces parages étaient connus par des noms français [1].

Le sieur de Pautrincourt fit un second voyage en 1606, dans lequel l'accompagna l'Escarbot, auteur d'excellents mémoires sur les découvertes et les établissements des Français en Amérique; il laissa ce

1. Smith, p. 18-20.

Digitized by Google

dernier à Port-Royal. Il porta alors tous ses soins à la création de nouvelles habitations, visita à cet effet, de nouveau, toutes les côtes, obligea ses colons à cultiver du blé, et fit même planter de la vigne. Dans le courant de cette année, M. de Champlain repassa en France.

Pendant que les Français s'occupaient ainsi avec zèle, activité et intelligence, de la colonisation de leurs possessions américaines, Jacques Ier, roi de la Grande-Bretagne, disposait de ces contrées, par une charte royale, en faveur de ses sujets, comme si elles eussent appartenu à la couronne britannique ou que ces pays eussent été entièrement inconnus ou inhabités.

En effet, sur les rapports fournis par le capitaine Bartholomew Grosnold, que nous avons vu commander une expédition précédente, deux nouvelles compagnies s'organisèrent en Angleterre pour coloniser l'Amérique, et obtinrent des lettres patentes du roi Jacques Ier, favorables à leurs vues.

Ces lettres patentes portaient la date du 10 avril 1606; elles divisaient, d'une manière imaginaire, le continent américain compris entre le 34e et le 45e degrés, en deux parties presque égales : l'une portait le nom de *colonie septentrionale*, et l'autre de *colonie méridionale de la Virginie* : le nom de Virginie, on se le rappelle, avait été donné avec une présomption incroyable, par les navigateurs anglais, à toute cette portion du continent comprise entre l'Acadie et la Floride, par suite de la découverte de Raleigh, en 1584,

Digitized by Google

d'un seul point isolé de la côte, au sud du cap Hatteras.

Jacques Ier accorda la colonie méridionale à sir Thomas Gates et compagnie, de Londres. La partie concédée était comprise entre le 34e et le 41e degrés de latitude, et s'étendait sur le littoral à cinquante milles au nord et au sud du lieu du premier établissement : elle devait avoir cent milles seulement de profondeur dans l'intérieur des terres. C'est à cette colonie que resta le nom de Virginie, qu'elle porte encore de nos jours, mais avec des modifications quant à l'étendue de son territoire à l'intérieur.

La *colonie septentrionale de la Virginie*, mieux connue sous le nom de *colonie de Plymouth*, qu'elle prit en considération de ses fondateurs qui appartenaient au port de ce nom en Angleterre, devait s'étendre sur le littoral du 38e au 45e degré; et à l'intérieur, indéfiniment jusque vers les bords de l'océan Pacifique. Toutefois cette concession reposait sur la supposition que ces terres n'étaient pas déjà occupées par les sujets d'autres puissances. Et les seules conditions imposées par la générosité royale étaient que les concessionnaires reconnussent la souveraineté de la couronne d'Angleterre et payassent une redevance d'un cinquième de toutes les mines d'or ou d'argent, et d'un quinzième de tout autre minerai.

Il paraîtrait que dès 1606 la compagnie de Plymouth fit les premiers efforts pour s'assurer les droits de sa concession, mais que le bâtiment qu'elle envoya sous H. Chalton fut pris par les Espagnols auprès des An-

Digitized by Google

tilles. A cette époque, les Espagnols ne reconnaissaient à aucune nation le droit de naviguer dans les mers, relevant, suivant leur idée, des droits acquis par la découverte de Christophe Colomb, de leurs possessions d'Amérique.

Une seconde expédition eut lieu sous les ordres du capitaine Raleigh Gilbert et la protection de Georges et Popham. Elle mouilla dans la rivière de Kennebeck, et fonda avec quarante-cinq colons un premier établissement, auquel on donna le nom de Saint-Georges. Mais les émigrants trouvèrent le climat si rude, qu'ils abandonnèrent ce poste, en 1608, sur le vaisseau venu pour leur apporter des secours.

Ainsi se terminent, dès cette année, les tentatives faites par les Anglais pour coloniser la partie orientale du continent américain. Smith dit que le pays fut jugé trop froid, stérile et montagneux pour s'y établir, et qu'il ressemblait à une espèce de champ semé de rochers.

Cette description me paraît bien dépeindre cette portion du littoral américain, dont le caractère âpre, l'aspect repoussant, et la côte de fer devaient avoir sur l'esprit de nouveaux arrivants d'Europe une influence des plus fâcheuses.

La compagnie de Londres envoya vers la fin de 1606, en Virginie, une expédition confiée aux ordres du capitaine Newport, qu'accompagnait John Smith, le célèbre auteur de l'*Histoire de la Virginie*. Cette expédition eut une très longue traversée : partie de Londres le 9 décembre, elle ne put mouiller dans les eaux

Digitized by Google

de la baie de la *Chesapeake* que le 26 avril 1607 [1].

Vers la fin de mai, la colonie s'établit sur la rivière James, qui reçut ce nom en l'honneur du roi Jacques; en juin, Newport retourna en Angleterre. Une des premières lois instituées dans cette colonie fut celle qui obligeait tous les colons au travail et au défrichement des terres, sous peine de n'avoir point de droits aux provisions. Les compagnies auxquelles ces deux colonies de Virginie avaient été concédées reçurent une charte qui leur reconnaissait le droit de faire le commerce, de se servir d'un sceau commun, d'agir par conséquent et comme corps commercial et comme corps politique. Une clause spéciale précisait la forme administrative à suivre pour le gouvernement des colonies. Ainsi l'administration supérieure devait être confiée à un conseil résidant en Angleterre et nommé par la couronne, et la colonie être régie par des lois émanées de ce conseil. Un conseil résidant dans la colonie, mais nommé également par la couronne, était chargé d'une juridiction secondaire. Le droit de citoyen anglais était accordé à tous les colons, et ils devaient en outre jouir de l'entrée en franchise de droits pour tous les objets nécessaires à la colonie; enfin ils pouvaient exercer librement le commerce avec les nations étrangères. Quant aux droits prélevés sur l'introduction d'objets de manufacture ou de provenance étrangère, ils devaient être appliqués pendant vingt et un ans au payement ou au dégrèvement des charges de la colonie.

1. Stith, p. 41, 44. — Smith, p. 130.

Digitized by Google

Enfin la religion anglicane épiscopale, comme celle de la couronne, devait être prédominante.

Telle fut, dès l'origine, l'organisation administrative et gouvernementale des deux plus anciennes colonies anglaises en Amérique, d'après la lettre même de la charte royale accordée et acceptée alors, et qui, de nos jours, n'eût certes pas été aussi facilement admise par des émigrants du même pays; car elle était dictée en violation directe des droits inaliénables et sacrés de liberté qui reviennent à chaque individu.

De ce que présentent les trois précédents chapitres, ressort la preuve évidente de la priorité des tentatives d'établissements en Amérique par les Français, sur les Anglais, puisque le baron de Léry, pour les premiers, chercha à fonder une colonie dès 1518, lorsque sir Humphrey Gilbert, pour les seconds, ne tenta qu'en 1583, soixante-cinq ans par conséquent plus tard, de créer un établissement en Virginie.

Il est également prouvé que les Français ont devancé de cinquante ans les Anglais dans la fondation de la première colonie, puisque celle de Jacques Cartier eut lieu en 1535; tandis que celle de sir William Raleigh n'eut lieu qu'en 1585; et que le premier établissement durable fut formé par les Français en 1604, sur la côte des Etchemins, plus tard transporté au Port-Royal, lorsque celui des Anglais, en Virginie, date de 1607, et encore n'eut-il lieu que sur une très petite échelle.

Enfin, comme fait géographique, en s'appuyant sur les découvertes et les établissements fondés par les Européens en Amérique, il est constaté par ce qui pré-

Digitized by Google

cède, et également vérifié par les cartes de cette époque [1], que, sur le continent américain, les Anglais n'avaient pris possession que de la partie connue sous le nom de *Virginie ;* qu'un peu au nord de ce point se trouvait la *Nouvelle-Belgique,* et que toute la partie orientale, y compris le Saint-Laurent, était comprise sous le nom de *Nouvelle-France.* Mais il n'était nullement question de la *Nouvelle-Angleterre.*

1. Dépôt des cartes de la marine.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

1608-1620.

COLONISATION DES FRANÇAIS, DES ANGLAIS, DES HOLLANDAIS.

Fondation de Québec par Champlain; il reconnaît le lac Ontario, la rivière Sorrel, le lac Champlain, la Mohawk et l'Hudson. — *Colonie de la Nouvelle-Hollande* ou Nouvelle-Belgique. Découverte du capitaine Hudson, premier établissement sur l'île de Manhattan. — Le sieur de Pautrincourt. — Attaque des établissements français du Port-Royal par les habitants de la Virginie, sous les ordres du capitaine Argall. — Cet officier visite la Nouvelle-Hollande avec l'intention de s'opposer aux droits des Hollandais; fondation du fort Orange par les Hollandais. — Champlain pénètre dans l'intérieur du Canada, attaque les Iroquois. — Le missionnaire Caron au lac Huron. — *Colonie de la Virginie;* esprit de son administration. — James-Town fondée par le capitaine Smith; ce dernier retourne en Angleterre. — Lord Delaware, son successeur. — La loi martiale en vigueur jusqu'à l'arrivée du gouverneur Yeardley. — Première assemblée coloniale. — La colonie reçoit des propriétaires une constitution et une administration indépendantes. — Premiers esclaves africains introduits en Virginie.

L'ordre chronologique suivi dans cet exposé historique nous amène naturellement à la fondation de Québec[1] par Champlain, en 1608, époque d'où datent l'affermissement de la colonie du Canada et la reconnaissance définitive et permanente de l'influence et de

1. Charlevoix, t. I, p. 120.

Digitized by Google

la puissance françaises dans le nouveau monde, qu'avec une conduite plus judicieuse il eût été possible de conserver jusqu'à ce jour et de transmettre intactes à la postérité.

Champlain [1] continue d'employer toute son intelligence et sa rare activité à acquérir la connaissance exacte de l'immense pays dont il doit assurer la conquête à sa patrie. Il pénètre fort avant dans l'intérieur, et, au milieu de ses pénibles et aventureux voyages, il lève des plans des pays qu'il parcourt, et recueille partout de précieux renseignements sur les ressources, les richesses de ces contrées inconnues. Partout il cherche à se concilier le bon vouloir des nombreux indigènes, dont il visite les établissements, fait le commerce avec les uns, traite de paix et d'alliance avec les autres; il communique à tous une haute idée de la puissance de leurs nouveaux visiteurs.

En 1609, Champlain, qu'entraîne son ardeur infatigable et aventureuse, joint un parti d'Indiens Hurons et Algonquins qui allaient en guerre contre les Iroquois, ou Cinq-Nations, vivant alors près des sources de l'Hudson et de la Mohawk; il reconnaît ainsi la rivière Sorrel et entre dans le lac des Iroquois, auquel il donne son nom, et dans celui du *Saint-Sacrement*, nommé aujourd'hui lac *Georges*.

Champlain avait le premier visité par mer toute la côte depuis l'Acadie jusqu'à la baie de New-York [2], dans

1. Manuscrits officiels de la marine.
2. Manuscrits officiels.

Digitized by Google

laquelle il était entré. Il avait donc déjà entièrement reconnu tout le pays qui depuis a reçu des Anglais le nom de *Nouvelle-Angleterre;* il avait même planté les armes de France sur les terres du *cap Blanc*, appelé plus tard par les Anglais *cap Cod*, et par les Hollandais *Stactemhook*. La France pouvait donc réclamer à juste titre la possession de ce pays, que ses marins avaient été les premiers à reconnaître.

COLONIE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE OU NOUVELLE-BELGIQUE.

Au commencement du dix-septième siècle, la nation hollandaise était au premier rang comme puissance maritime et commerçante; sa marine marchande était nombreuse : elle se composait de dix mille voiles et de plus de quatre-vingt-quatre mille marins; elle naviguait dans toutes les mers. Les avantages que la colonisation de l'Amérique pouvait offrir sous le point de vue du commerce n'échappa pas au génie spéculateur de ses négociants : aussi la compagnie hollandaise des Indes accepta-t-elle les services d'un capitaine anglais, Henri Hudson, célèbre navigateur, qui déjà avait fait deux voyages aux côtes de l'Amérique à la recherche d'un passage aux Indes, et qui avait rapporté d'intéressants renseignements sur ses découvertes en Amérique.

Elle lui confia une expédition : il mit à la voile d'Amsterdam en avril 1608, avec un équipage moitié hollandais, moitié anglais, et accompagné par son fils.

D'abord il navigua le long des côtes de Norwége jus-

Digitized by Google

qu'au cap Nord; il visita ensuite la mer Blanche, les côtes de la Nouvelle-Zemble, l'entrée du détroit de Waigatz; et la présence des glaces lui ayant fermé le passage, il alla faire d'autres tentatives vers l'ouest; il gagna les côtes du Groënland, se porta sur celles de Terre-Neuve, reconnut l'Acadie, arriva dans la baie de Penobscot, doubla le cap Cod et, se dirigeant au sud-ouest, atteignit l'entrée de la Chesepeake : ce fut le point extrême de sa navigation vers le midi. Hudson remonta ensuite le long du rivage sans y débarquer, visita l'entrée de la Delaware, et fit sur la côte voisine du cap Mai son premier acte de prise de possession au nom de la Hollande. En continuant sa navigation le long du littoral, il atteignit les parages de Sandy-Hook, d'où il pénétra dans la baie de Manhattan et dans le grand fleuve qui a pris ensuite le nom de ce navigateur.

Il remonta ce fleuve jusqu'à l'emplacement actuel d'Albany, 160 milles anglais, choisit divers points où l'on pouvait former d'utiles établissements, et quitta cette contrée pour retourner en Europe et rendre compte à la compagnie d'Amsterdam des résultats de son expédition.

En 1610, Hudson reprit de nouveau la mer pour le compte d'une compagnie anglaise, et se dirigea, avec l'idée fixe de trouver un passage aux Indes, par le nord-ouest : il entra dans l'immense baie qui porte désormais son nom, et qui lui fit croire un instant qu'il avait réussi dans l'objet de ses espérances, tant elle était spacieuse : ayant voulu s'en assurer par une plus longue navigation, il eut le courage de passer un hiver dans

Digitized by Google

cette latitude pour attendre le printemps et le moment de continuer ses recherches. Cette saison venue, il reprit le cours de sa navigation, mais il périt victime de son audacieux courage et du lâche et criminel abandon de son équipage révolté.

Dans le cours de cette année, les Hollandais, en vertu des droits qui résultaient pour eux du voyage d'Hudson, fondèrent leur premier établissement, qui s'étendit de l'entrée de la baie de la Delaware à l'embouchure de la Mohawk sur l'Hudson, et reçut la dénomination de *Nouvelle-Belgique*. Le fort d'Amsterdam (depuis New-York) fut élevé sur l'île de Manhattan, à l'embouchure de l'Hudson.

Sir Thomas Bulton voulut suivre l'œuvre d'Hudson et mit à la voile en 1612 avec deux bâtiments, dont l'un sous ses ordres, l'autre sous ceux du capitaine Ingram; il cingla directement vers la mer qu'avait découverte Hudson; il la remonta sur 200 lieues au sud-ouest et hiverna au port Nelson où il perdit la moitié de son équipage; il revint au printemps en Angleterre.

A peine Bulton fut-il de retour, que Hall et Baffin mirent à la voile dans l'intention de partager la gloire de la découverte.

Hall fut assassiné par un sauvage, et Baffin ne tarda pas à revenir, mais avec la résolution d'entreprendre un nouveau voyage dès qu'il le pourrait. — Il eut lieu en 1615.

Déjà la colonisation de l'Acadie par les Français paraissait porter ombrage à la jalouse cupidité des An-

Digitized by Google

glais établis en Virginie; ils commençaient même à le faire voir ouvertement, lorsque le sieur de Pautrincourt, que le zèle le plus courageux et le plus persévérant faisait lutter contre les difficultés de tous genres, arriva au Port-Royal et amena avec lui des secours opportuns pour consolider cette colonie qu'il avait fondée.

Il fit alors baptiser un très grand nombre d'Indiens de son voisinage, dans l'espoir d'étendre ainsi, par la voie de la religion, l'influence de la France.

Sur ces entrefaites, un certain capitaine Argall fut envoyé par la colonie de Virginie pour commercer avec les indigènes sur les côtes, au nord, et pour s'assurer qu'aucune autre nation n'osait tenter de s'établir sur cette partie du continent que le roi Jacques Ier réclamait comme appartenant à sa couronne, et sur laquelle il avait étendu, par l'application de sa simple signature au bas d'une charte royale, des droits de juridiction et de disposition. Ce capitaine Argall, homme aussi violent qu'avare et sanguinaire, relâcha dans la baie de *Penobscot*, où il avait appris, par des Indiens, que les Français avaient formé l'établissement de Saint-Sauveur sous les auspices du sieur de Guercheville; et, tombant à l'improviste sur de pauvres colons inoffensifs et sans moyens de résistance, les enleva, brûla, saccagea ce poste, et en fit périr la plus grande partie. Ainsi commençait le premier acte de violence et d'usurpation des Anglo-Saxons sur les colonies françaises dans l'État actuel du Maine.

Il revint à la colonie de Virginie, se vanta de ses

Digitized by Google

honteuses déprédations, et retourna, dans la même année, attaquer la colonie de Port-Royal et de Sainte-Croix, qu'il trouva également sans moyens de résistance et qu'il traita aussi inhumainement que la colonie de Saint-Sauveur, et porta un coup mortel aux établissements du sieur de Montz.

Les débris vivants de la colonie française d'Acadie qui avaient pu échapper à l'horrible pillage d'Argall furent recueillis par des vaisseaux du sieur de Pautrincourt, arrivé dans cet intervalle pour visiter la colonie et lui apporter de nouveaux approvisionnements. M. de Pautrincourt demanda justice à Louis XIII de ces attaques des Anglais, aussi brutales qu'inouïes, en pleine paix. Malheureusement cet infatigable et courageux fondateur de l'Acadie mourut peu de temps après, et les actes de violence des Anglais restèrent impunis!

Argall, à son retour des horribles massacres des établissements français, s'arrêta, en 1613, dans la baie de New-York, et vit, pour la première fois, les établissements hollandais fondés sur la pointe de l'île de *Manhattan*. Pouvant alors disposer d'une plus grande force que ces pauvres habitants, il les réduisit facilement à reconnaître la suprématie de la couronne d'Angleterre; après quoi il retourna en Virginie.

Les Hollandais continuèrent néanmoins, après la visite d'Argall, d'étendre leurs établissements; ils élevèrent le fort Nassau sur la Delaware, reconnurent la rivière de Connecticut, sur les bords de laquelle ils construisirent le fort de Bonne-Espérance, et fondèrent, à la tête de la navigation à voile de l'Hudson, le poste

Digitized by Google

d'Orange, aujourd'hui Albany, plus favorable pour la traite des fourrures avec les Indiens, objet principal de leur convoitise.

C'est par ce poste, et au moyen d'échanges avec les Hollandais, que les Iroquois s'approvisionnèrent d'armes à feu, avec lesquelles ils firent aux Français, nouvellement établis sur le Saint-Laurent et dans son voisinage, une guerre si cruelle et si acharnée.

Cependant Champlain poursuivit sans relâche, pendant tout ce temps, une active et intelligente reconnaissance du Canada; il en dressa même une carte. Il pénétra fort avant dans l'intérieur du pays, vers le lac *Supérieur*, et porta la guerre au milieu des *Iroquois*, des *Mohawks*, et envahit leur pays par trois fois.

Ces Indiens étaient très belliqueux, d'une bravoure incomparable; il dut les attaquer dans leurs retranchements, au milieu de leur principale bourgade, et réussit à les battre deux fois. Jamais auparavant ils n'avaient vu ni entendu la détonation d'une arquebuse, car ils n'avaient point eu encore de rapports avec les Européens. Pour toutes armes ils se servaient de haches en pierre et de flèches armées de pierre à fusil ou silex, qu'ils savaient tailler en pointes affilées.

Les Iroquois se trouvèrent tellement intimidés par le bruit des armes à feu, que, nonobstant leur courageuse résistance, ils furent contraints de se soumettre à demander la paix, et de s'en rapporter à la générosité de Champlain pour en régler les termes.

Du reste, cet état de guerre avec les indigènes dura presque sans relâche jusqu'en 1621, époque à laquelle

Digitized by Google

fut aussi conclue la première paix avec les Iroquois, dont le territoire fut ajouté au domaine de la Nouvelle-France.

William Baffin pénétra dans la baie de ce nom dans l'année 1616, époque à laquelle le père Caron avait déjà visité le lac Huron, et établi une mission au milieu des Indiens de ce nom.

COLONIE DE VIRGINIE.

Nous avons fait voir, dans le précédent chapitre, à son ordre de date, l'origine de la colonie de Virginie. Nous reprendrons ici la suite des faits saillants, dans les premiers temps, de l'organisation de cette colonie; ils montreront qu'on pouvait déjà pressentir cet esprit d'indépendance qui, plus tard, devait conduire les colonies d'Amérique à une position sociale si élevée parmi les nations civilisées.

La charte sous laquelle la colonie de Virginie s'était constituée avait été rédigée, ainsi qu'on a pu en juger, plutôt dans le but de retenir les colons dans la dépendance de la mère patrie que de les laisser libres de s'administrer suivant les circonstances et les besoins de leur nouvelle situation. Aussi, d'après ce même esprit, eut-on soin, à Londres, d'écarter du conseil administratif un des hommes les plus capables parmi les émigrants, le capitaine Smith, que sa rare énergie et ses talents rendaient populaire parmi ses nouveaux concitoyens. Du reste, cette défaveur du capitaine Smith à Londres ne fit qu'accroître sa popularité en Virginie.

Digitized by Google

Or, comme à cette époque difficile les nouveaux colons avaient été plusieurs fois sur le point de renoncer à fonder leur établissement, à cause surtout des agressions des Indiens, on fut obligé de s'en rapporter à ce chef habile pour les moyens de repousser les attaques continuelles des indigènes, et de sortir enfin d'une position aussi critique.

C'est dans ces circonstances que le capitaine Smith ordonna, en 1608, la construction d'une petite ville qui fut nommée *James-Town*, en l'honneur du roi Jacques. Il y réunit tous les colons, veilla et travailla lui-même avec ardeur à l'édification de cette petite bourgade, qui devint un lieu de refuge et d'abri pour tous les émigrants contre les Indiens, et, de cette manière, parvint à réprimer leurs attaques.

Du reste, les propriétaires-fondateurs, puissants et riches, déployèrent une très grande énergie, du zèle et de la persévérance à faire passer de nouveaux secours à la colonie, qui parvint à surmonter ces premières difficultés, à se maintenir et, peu d'années après, à prospérer.

Dans les premiers temps de cette colonie, afin d'empêcher les colons de se livrer exclusivement à la chasse ou au commerce avantageux avec les Indiens, on rendit une ordonnance assez remarquable, par laquelle il était enjoint à tout colon de travailler à l'établissement permanent de la colonie pour avoir des droits à la répartition des secours et approvisionnements arrivant d'Europe.

Le capitaine Smith retourna en Angleterre en

Digitized by Google

1609[1]. Il y avait alors dans la colonie deux cents habitants et soixante maisons. A son départ, la colonie retomba dans la même division intérieure; elle aurait peut-être même succombé une seconde fois, sans l'arrivée opportune de lord Delaware et ses compagnons, en 1610, qui donnèrent une nouvelle impulsion à la colonie.

Lord Delaware succéda au capitaine Smith et rétablit l'ordre dans la colonie; mais le passage de cet homme de bien fut de courte durée : le climat et les maladies l'obligèrent à retourner en Angleterre. Sir Thomas Dale lui succéda et plaça la colonie sous la juridiction de la *loi martiale*. En 1611, sir Thomas Gates arriva à James-Town avec de nouveaux colons et des secours de tous genres, qui contribuèrent ainsi à donner un nouvel essor à la colonie, qui continua à prospérer et à se consolider malgré l'autorité violente et brutale du capitaine Argall comme lieutenant gouverneur.

Cependant la nation anglaise regagnait rapidement le terrain qu'elle avait perdu par ses guerres civiles qui avaient signalé le seizième siècle; elle dirigeait tous ses efforts vers l'acquisition des droits civils, la liberté de conscience et d'action; aussi chaque nouvelle émigration de colons pour l'Amérique se ressentait-elle de cette disposition d'esprit : tous les émigrants arrivaient décidés à réclamer *le droit de se gouverner par et pour eux-mêmes*. En 1619, le gouverneur Yeardley remplaça

1. Smith.

Digitized by Google

Argall[1]; il se vit forcé, par suite de cet esprit de liberté, de convoquer une assemblée où chaque plantation eut le droit de se faire représenter par un délégué, et de leur concéder ainsi le droit et les prérogatives d'une législature. Onze communes envoyèrent des représentants à cette première convention, dont le premier acte législatif fut *le rappel de la loi martiale,* qui avait été en vigueur jusqu'à ce jour.

Ainsi commença, sous d'heureux auspices, l'administration de Yeardley. Sous lui s'organisa la première assemblée populaire tenue en Amérique, fait gouvernemental remarquable et aussi intéressant qu'important à signaler, comme fixant le point de départ de l'ère démocratique en Amérique.

Cette première assemblée fut cause qu'une nouvelle charte fut concédée à la compagnie de colonisation de la Virginie. La compagnie de Londres rendit sa mémorable ordonnance[2] le 24 juillet 1621; elle contenait les dispositions suivantes :

Le gouverneur de la colonie, représentant le roi, devait être nommé par la compagnie de Londres; le conseil permanent, répondant à une espèce de chambre des pairs, était également nommé par la compagnie de Londres; enfin, une assemblée populaire, composée de délégués nommés directement par les colons, et représentant ainsi à peu près la chambre des communes, devait tenir ses sessions annuellement. Telle

1. Stith, p. 157-161.
2. Stith, p. 181.

Digitized by Google

était du moins l'espèce d'analogie que les auteurs de cette charte trouvaient entre cette nouvelle législation coloniale et celle de la mère patrie.

Le fait est que tout ce que ces nouvelles dispositions législatives présentaient de vraiment démocratique était dû non à l'identité des formes adoptées avec celles de la constitution de la Grande-Bretagne, mais bien à leur dissemblance !

En résumé, l'administration législative de la Virginie différait peu de celle de l'Angleterre; elle en était même un calque fidèle, sauf quelques rares exceptions.

Cependant, par un sentiment de déférence bien recommandable pour ces temps, il était prévu que, après l'installation du nouveau gouvernement, aucun ordre de la couronne ne serait exécutoire pour la colonie, s'il n'était approuvé par l'assemblée générale.

Quant aux cours de justice, elles devaient se conformer aux lois anglaises. Ainsi furent introduits dans le nouveau monde le système représentatif et le jugement par jury, comme droits acquis et reconnus.

De cette époque, les colons cessèrent d'être à la disposition de la volonté d'une compagnie commerciale, et surent ainsi conquérir pour eux et pour leurs descendants à perpétuité *les titres et prérogatives de citoyens libres.*

La culture prit alors de tels accroissements dans la colonie que les ouvriers européens cessaient de suffire aux *exploitations;* et dans l'année 1620, un bâti-

Digitized by Google

ment de guerre hollandais débarqua vingt nègres à James-Town pour les y mettre en vente. Ce furent les premiers Africains que l'on transporta en Virginie, et ce contagieux exemple eut de nombreux imitateurs.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

1620-1639.

COLONISATION DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

Les côtes orientales de l'Amérique reçoivent la dénomination de *Nouvelle-Angleterre;* les Anglais y font quelques voyages dans le but de commercer avec les indigènes. — *Colonie de Plymouth;* sa fondation; sa première forme gouvernementale et administrative; Jacques Ier accorde de nouvelles lettres patentes à une compagnie qui prend le titre de *grand conseil de Plymouth pour coloniser la Nouvelle-Angleterre;* son but était d'empêcher les *Puritains* de s'établir dans la Nouvelle-Angleterre. — Le capitaine John Mason, membre du conseil de Plymouth, reçoit le domaine de *Mariana* dans le New-Hampshire. — Premiers établissements de Portsmouth; ses avantages pour les pêcheries; concession royale du roi Jacques de l'Acadie, sous le titre de la Nouvelle-Écosse, à sir William Alexander; désignation de ce qu'on entendait alors par *Acadie.* — Concession de Charles Ier à sir Fernando Gorges. — Division géographique du continent de l'Amérique du Nord.

La compagnie de Virginie avait envoyé le capitaine Smith sur les côtes orientales dans le but d'y faire le commerce avec les indigènes; cet intelligent navigateur profita de cette mission pour faire une reconnaissance détaillée de cette côte, de ses baies, rades, rivières; il recueillit de nombreux renseignements sur la nature du pays, la fertilité de son sol, les ressources qu'il offrait, et en rapporta en Angleterre une

Digitized by Google

description si favorable, que le jeune prince Charles, fils de Jacques Ier, plus tard Charles Ier, en fut lui-même très épris, et lui donna le nom de *Nouvelle-Angleterre*.

L'origine de cette dénomination, qui est restée la même jusqu'à nos jours, date donc de cette époque; mais le nom de *Nouvelle-Angleterre*, donné à la partie de la côte particulièrement reconnue par Smith, paraissait si peu importante, absorbée par l'immensité du pays que couvrait le nom de *Canada*, et qui comprenait toute l'étendue nord du continent, qu'il supplia le prince de Galles, en lui présentant cette carte, de vouloir bien ordonner que les noms français, qui seuls désignaient alors les divers points de ce littoral, fussent remplacés par des noms anglais.

Quelque favorables qu'eussent été les rapports du capitaine Smith, ils n'eurent néanmoins d'autres résultats, pour quelque temps, que d'encourager de nouvelles expéditions pour faire le commerce avec les indigènes.

Le pays paraissait trop repoussant, le climat trop rude et inhospitalier, et le succès des établissements trop éventuel pour engager des émigrants à tenter d'y coloniser.

Heureusement cependant pour l'humanité et pour les générations à venir, qu'il existait déjà dans une certaine classe de la société, en Europe, un esprit qui pouvait faire braver toutes les difficultés, toutes les privations, tous les dangers, un esprit enfin qui ne redouterait pas d'aborder sur ces côtes de fer et de

Digitized by Google

s'y établir, quelque repoussantes qu'elles fussent, quelque dangereuses qu'elles pussent être pour les courageux aventuriers qui devaient oser venir y chercher un refuge contre la tyrannie de conscience qu'on exerçait contre eux : cet esprit avait sa source dans l'inspiration sainte, qui portait ces hommes à s'exiler pour obéir à leur conscience et prier Dieu suivant leur croyance!

COLONIE DE PLYMOUTH.

La division des factions remuait fortement la société en Europe et surtout l'Angleterre depuis 1614; un grand nombre de puritains s'étaient vus forcés de se retirer d'abord en Hollande pour fuir le despotisme religieux auquel ils ne pouvaient se soumettre; ils s'étaient établis à Leyden sous les ordres d'un révérend John Robinson. Mais dans ce pays ils ne firent aucuns prosélytes à leurs doctrines; les Hollandais étaient beaucoup trop flegmatiques, beaucoup trop tranquilles pour leur esprit turbulent et inquiet. Ils tournèrent alors leurs vues vers le nouveau monde, comme pouvant leur offrir une scène mieux adaptée à leurs principes et à leurs idées.

Ils s'adressèrent à la compagnie de colonisation de Virginie pour une concession de terres dans ses limites, et l'obtinrent; mais le roi Jacques, sans les décourager de leur entreprise, ne leur garantit pas cependant qu'ils dussent être entièrement à l'abri de toutes persécutions.

Digitized by Google

Ils mirent à la voile le 6 septembre 1620 pour la rivière Hudson, mais furent probablement dirigés à dessein par leur capitaine au nord du cap Cod; au delà, par conséquent, des limites de la compagnie de Virginie. Aussitôt après leur débarquement, ils nommèrent John Carver leur gouverneur pour un an, et organisèrent tout de suite un gouvernement administratif pour diriger leur colonie. Ils se mirent ensuite à explorer toutes les côtes dans le voisinage du lieu où ils étaient débarqués afin de s'assurer de la localité la plus favorable à la création d'un établissement, et s'arrêtèrent, le 17 décembre 1620, dans une baie à laquelle ils donnèrent le nom de Plymouth, en l'honneur de la ville où leur société avait reçu les derniers témoignages d'hospitalité en Europe.

Le premier pas de ces hardis et résolus émigrants fut marqué, ainsi que je viens de le dire, par un acte d'indépendance et de sain jugement bien remarquable; ils s'étaient donné un gouverneur de leur choix, ils adoptèrent des formes administratives conformes au principe dominant de leurs idées religieuses et de liberté, sans autrement se préoccuper de l'esprit et des conditions des lettres royales en vertu desquelles ils venaient s'établir sous la protection de la couronne d'Angleterre [1].

On ne lira pas sans intérêt la déclaration officielle que firent ces émigrants en se constituant un corps politique dès le premier jour de leur débarquement.

1. Histoire moderne de Salmon, t. III, p. 533.

Digitized by Google

« Au nom de Dieu, ainsi soit-il. Nous soussignés,
« les loyaux sujets de notre seigneur souverain, *craint*,
« Jacques, par la grâce de Dieu, roi de la Grande-
« Bretagne, de France et d'Irlande, défenseur de la
« foi, ayant entrepris, pour l'honneur de notre roi et
« de notre patrie, un voyage avec l'intention de fonder
« et établir une première colonie dans la partie septen-
« trionale de la Virginie, nous créons et formons, par
« les présentes, solennellement et mutuellement, de-
« vant Dieu et chacun de nous ici présent, une société
« civile politique pour diriger, préserver, constituer
« et organiser telles lois justes et équitables, ordon-
« nances, actes, institutions et emplois qui, de temps
« à autre, seront jugés les plus avantageux et les plus
« favorables au bonheur de la colonie, et auxquelles
« nous promettons soumission et obéissance. »

C'est sous ce pacte que s'organisa le gouvernement de la colonie de New-Plymouth qui comptait alors cent trois colons, mais que les fatigues et les maladies réduisirent de plus de moitié dans l'espace d'un an. Le pouvoir exécutif fut remis entre les mains d'un gouverneur et d'un conseil supérieur, élus annuellement par une assemblée des membres libres de la colonie. Tout homme libre, car déjà l'esclavage avait malheureusement souillé le sol américain, et appartenant à l'Église établie, avait droit de voter sur tous les sujets d'un intérêt général. Quant à la jurisprudence, elle était empruntée en grande partie aux livres saints de Moïse.

D'après cette disposition, le conseil national était chargé de régler les affaires publiques; il jugeait tous

Digitized by Google

les procès par les seules lumières de la raison et sans le secours d'aucun code.

D'après les lois criminelles des Juifs, le faux témoignage, le sacrilége, le blasphème, l'adultère étaient punis de mort.

Ceux qui étaient surpris en mensonge, dans l'ivresse ou à la danse, étaient fouettés publiquement et exposés à cheval sur un soliveau, aux risées de la foule : le plaisir était interdit comme le vice ou le crime.

Enfin la transgression de la sainteté du dimanche était expiée par une forte amende.

Cette forme de gouvernement subsista jusqu'en 1634, époque à laquelle cette colonie fut incorporée dans celle de Massachusetts.

Ainsi, la colonie de Plymouth ne fut pas établie sous les auspices de la *compagnie de Plymouth* organisée en 1606, quoique fondée sur une concession relevant de ses droits. Le fait est que cette compagnie ne fit pas de très grands efforts pour remplir les conditions de ses lettres patentes, et qu'en conséquence le roi Jacques Ier émit de nouvelles lettres patentes concédant des pouvoirs et des priviléges plus étendus en faveur du duc de Lenox, du marquis de Buckingham, l'homme qui alors exerçait le plus grand empire sur l'esprit du roi, tout en étant le favori du prince de Galles, et d'autres associés. Cette nouvelle compagnie prit le titre de *grand conseil de Plymouth pour coloniser la Nouvelle-Angleterre.*

Le roi d'Angleterre, en conférant ces nouveaux pouvoirs à des hommes aussi marquants et d'une aussi

Digitized by Google

haute influence, avait pour but d'empêcher la colonisation de ce pays par des émigrants *puritains*, dans la loyauté desquels il n'avait pas entière confiance. Malgré tous les avantages assurés par cette seconde concession royale, cette dernière compagnie ne réussit pas mieux que la première. On fut donc bien obligé, en dernier ressort, de permettre aux *puritains* de venir s'y établir. C'est qu'en effet c'était, en quelque façon la seule race d'hommes assez fortement trempés et surtout assez profondément fanatisés par une idée dominante de liberté religieuse, pour persévérer dans la colonisation de terres aussi ingrates, aussi peu propices et sous un climat aussi rude.

En 1621, le capitaine John Mason, qui était alors engagé dans les pêcheries de Terre-Neuve, fit partie du conseil de Plymouth; il demanda et obtint la concession appelée *Mariana*, et s'étendant depuis le cap *Ann* jusqu'à la rivière *Merrimack*, y compris son cours jusqu'à sa source. Plus tard il obtint que ce domaine fût étendu dans l'intérieur jusqu'aux rives du Saint-Laurent et aux grands lacs. Ce nouveau domaine prit le nom de Lacuna et a constitué principalement le territoire qui plus tard a pris le nom de *New-Hampshire*.

Concession qui du reste fut faite en violation directe des droits de propriété acquis aux Français par leurs établissements sur le fleuve Saint-Laurent, mais qui déjà commençaient à être fort peu respectés par la race anglo-saxonne venue tout récemment s'établir dans le voisinage des possessions françaises.

Un grand nombre de pêcheurs s'établirent sous les

Digitized by Google

ordres de John Mason sur les bords de la rivière Piscataqua, y créèrent des pêcheries et des salins, sur l'emplacement même qu'occupe aujourd'hui *Portsmouth*, chef-lieu et port principal de *New-Hampshire*.

Les avantages de cette localité pour l'industrie de la pêche étaient si grands, que plus de mille habitants furent bientôt réunis sur une des îles de sable qui forment l'embouchure du port de Portsmouth, tandis qu'aujourd'hui on y trouverait à peine cent habitants.

Mais l'esprit d'indépendance des puritains de la Nouvelle-Angleterre était déjà si manifeste dans tous les actes de ces nouveaux habitants, qu'une des plus grandes célébrités pontificales d'alors, le fameux Lawd, évêque de Canterbury, voyait avec une extrême jalousie les concessions accordées par la couronne aux puritains, et cherchait à se faire renseigner fidèlement, par des agents secrets, des dispositions des colons. Ainsi, dès 1635, un certain Burdett, de *Piscataqua*, dit Hutchinson, rendant compte de tous les actes et faits des habitants de la Nouvelle-Angleterre, insinua qu'on devait se méfier des dispositions loyales des colons qui ne cherchaient pas tant à adopter *de nouvelles formes administratives intérieures ou disciplinaires* qu'à *mettre en vigueur des principes de souveraineté;* que, du reste, ils avaient pour principes de considérer comme un acte *de parjure* et *de trahison, dans leur cour générale*, *tout appel fait au roi ou à son gouvernement.*

Les envahissements des Anglais sur les propriétés des Français devinrent de plus en plus menaçants. 1613 avait vu les établissements de l'Acadie, de Saint-

Digitized by Google

Sauveur et du Penobscot dévastés par un flibustier de la colonie de Virginie. Depuis lors des missionnaires anglicans pénétrèrent au milieu des habitants indigènes de cette côte, y fondèrent des prêches, des comptoirs, et de cette manière toute la Nouvelle-Angleterre fut établie en violation des droits incontestables de découverte et de première colonisation par les Français; plus tard, par l'intervention des mêmes agents, les nouvelles colonies anglaises de la côte de la Nouvelle-Angleterre étendaient insolemment leur juridiction jusqu'aux rives du fleuve Saint-Laurent, fleuve si éminemment français par tous les titres que peuvent créer la découverte, la colonisation, des combats, des victoires, des traités enfin avec les indigènes. Enfin, en 1620, le roi Jacques essaya de mettre son sceau royal sur tous ces empiétements en concédant à sir William Alexander la presqu'île d'Acadie sous le nouveau nom de *Nouvelle-Écosse*. Le titre de ces lettres patentes royales portait « pour l'établissement sur *des terres vacantes ou habitées par des infidèles.* » Or, depuis 1604, tout ce pays était occupé, habité et cultivé par des Français, ainsi qu'on a pu le voir par ce qui précède : ce prince ne pouvait donc être nullement fondé en droit dans ses dispositions royales.

Jamais, d'ailleurs, antérieurement au traité d'Utrecht, les Anglais n'avaient été établis dans ce pays; ils y avaient fait, il est vrai, à diverses époques, des invasions passagères; mais toujours les traités subséquemment conclus ont combattu ces prétentions et en ont fait entièrement justice en fixant les contestations aux-

Digitized by Google

quelles elles pouvaient donner lieu. Les Anglais n'ont donc jamais pu se créer de droits à ces possessions que ceux de l'invasion, soit furtivement, soit violemment conduite.

Remarquons qu'on comprenait alors sous le nom propre d'*Acadie* toute l'étendue, de l'est à l'ouest, comprise entre la pointe de la baie française ou du cap *Fourchu* et *Canseau* ou *Campseau*, et qui forme une espèce de grande presqu'île. C'est donc à tort qu'on a donné quelquefois le nom d'Acadie à d'autres parties du continent américain. C'est une erreur géographique sans autre importance d'ailleurs, aujourd'hui, que celle de l'histoire, et qui de plus a été suffisamment relevée par le fait de la coïncidence de deux auteurs étrangers : le sieur Denis, Français, et sir Temple, Anglais, qui sont tombés d'accord sur ce point dans leurs écrits de 1672. Il faut donc que le fait avancé soit une vérité.

En 1639, le roi Charles accorda à sir Fernando Gorges une charte royale contenant d'importants priviléges attachés au droit de propriété d'un immense domaine situé sur le territoire actuel de l'État du Maine. Quant aux pouvoirs et aux immunités relevant du titre de propriétaire de ce domaine, ils étaient assimilés à ceux du comté palatin de Durham. La majorité des propriétaires, composant une espèce d'aristocratie terrienne, devait jouir des droits de fait, ordonner et promulguer toutes les lois jugées utiles et bonnes et non contraires aux lois de l'Angleterre.

Du reste, les avantages attachés à cette concession

Digitized by Google

royale ne paraissent pas avoir déterminé un grand nombre d'émigrants à aller s'établir sur ce domaine dans ces premières années; car longtemps après, l'administration de la colonie de la baie de Massachusetts étendit sa juridiction sur cette province.

D'après les autorités historiques et géographiques d'alors, les divisions distinctes reconnues sur le continent américain présentaient la classification suivante :

L'Oues-Grone-Lande appartenait aux Danois.

L'Esto-Lande, ou terre de Labrador, appelée aussi *Nouvelle-Bretagne*, ou pays des Esquimaux, aux Anglais.

Le *Canada*, ou Nouvelle-France, aux Français. Sous ce nom étaient comprises toute la partie arrosée par le fleuve Saint-Laurent, au nord et au sud; l'île de Terre-Neuve et l'Acadie, qui formaient, du reste, deux parties distinctes comme administration, mais comprises néanmoins sous le nom générique de *Nouvelle-France.*

La *Nouvelle-Angleterre* appartenait aux Anglais, et comprenait toute l'étendue de côtes comprises entre la rivière de *Kennebeck* ou de *Quinebequi* et une ligne tracée du cap *Cod* aux rives de l'Hudson près d'un point où se trouve aujourd'hui Albany.

Le *Nouveau-Pays-Bas* ou Nouvelle-Belgique appartenait aux Hollandais. L'étendue de cette colonie comprenait toute la côte depuis le cap *Cod* jusqu'à la *Delaware* inclusivement, et s'étendait jusqu'aux lignes des Iroquois où commençait la domination de la France dans le Canada. Cette colonie couvrait ainsi tout le ter-

Digitized by Google

ritoire du Connecticut, de Rhode-Island, de New-York et de New-Jersey.

La *Virginie* appartenait aux Anglais; sous ce nom était désignée tout particulièrement l'étendue du pays compris entre la *Chesapeake* et la rivière d'*Albenvale*, et sur laquelle se trouvaient le Maryland, la Virginie et les Carolines.

Enfin, à l'extrémité méridionale, se trouvaient la *Floride française* et la *Floride espagnole* [1].

1. Dépôt des cartes de la marine.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

1620-1653.

COLONISATION DES FRANÇAIS, DES ANGLAIS, DES HOLLANDAIS.

Colonie du Canada; sa population augmente un peu sous Louis XIII; le sieur d'Aunay de Charnisé et M. de la Tour; jalousie entre ces deux chefs; postes français du Canada. — Fondation de la Nouvelle-Amsterdam; établissement sur *Long-Island*. — Colonie de la Virginie septentrionale, ou du *grand conseil de Plymouth*; son organisation gouvernementale et administrative. — Fondation de Salem; exaction fiscale de Lawd; elle procure de nombreux émigrants à la Nouvelle-Angleterre. — La colonie de New-Plymouth décide de sa propre autorité la translation du siége de la compagnie de la mère patrie en Amérique; John Winthrope élu gouverneur; fondation de Dorchester, de Charlestown, de Boston. — Les Hollandais donnent de l'extension à leurs établissements. — Gustave-Adolphe projette de créer une colonie en Amérique. — Colonie du Canada; la colonie créée par Richelieu ne remplit pas ses engagements; la colonie de la Nouvelle-France lui succède. — Hostilités entre l'Angleterre et la France, pendant lesquelles les établissements du Canada tombent au pouvoir des Anglais. — Mauvais système de la colonisation française.

Sous Louis XIII, les émigrations de France augmentèrent assez rapidement le nombre des habitants au Canada et en Acadie, dans les années 1620, 21 et 22; et les troubles religieux qui éclatèrent sous ce règne contribuèrent pour beaucoup à les déterminer. A la tête d'un parti considérable d'émigrants, se trouvèrent

Digitized by Google

les sieurs d'Aunay de Charnisé et de la Tour; ils tentèrent de fonder un premier établissement à la *Hève*, et le portèrent plus tard au Port-Royal, où ils se réunirent aux colons de M. de Pautrincourt. M. de la Tour se détacha ensuite et vint fonder un établissement sur la rivière Saint-Jean. Mais la jalousie qui existait entre ces deux chefs rivaux ayant bientôt été partagée par leurs colons respectifs, ils se firent la guerre et détruisirent ainsi, par une collision coupable, tout le fruit des efforts dont l'objet avait été de fonder des établissements durables et qui aurait dû rester le seul but de leur zèle commun. Dans ces luttes impies, M. de la Tour eut le dessous, et la tranquillité sembla dès lors rétablie dans ces deux établissements.

Cependant quelques années après, M. de Charnisé étant mort, M. de la Tour retourna au Port-Royal, y épousa la veuve de son rival, et concentra ainsi entre ses mains une grande partie des intérêts de la colonie de ce dernier.

A cette époque, les établissements français en Amérique étaient encore peu importants; ils étaient au nombre de trois principaux : le Port-Royal, Tadoussac et Québec. Ces trois misérables postes étaient simplement entourés d'une mauvaise palissade pour toute défense contre les Indiens ou contre les agressions des flibustiers, qui alors exerçaient une espèce de droit de pillage partout où ils pouvaient se porter en force supérieure. Et cependant la vanité nationale décorait ces misérables bicoques du nom de forts; le château de Québec seul avait reçu en maçonnerie un commence-

Digitized by Google

ment de ses fondations; tout le reste était en terre. Dans le plus grand de ces postes, on comptait à peine cinquante familles.

Sur toute la ligne occupée par les Français, on rencontrait bien à de très grandes distances les uns des autres quelques autres petits points isolés ou fermes où se faisait la traite des pelleteries avec les indigènes; mais ils étaient tous si dépourvus de tout moyen de résistance, même contre les Indiens, qu'ils ajoutaient plutôt à la faiblesse de la colonie française.

Du reste, une langueur extrême semblait peser sur la création, l'existence des établissements français : elle résultait du système même adopté par une compagnie exclusive de colonisation créée par Richelieu en 1626. Cette compagnie n'avait eu en vue que ses intérêts, et pour but que de s'enrichir par le commerce des pelleteries. Pouvait-il d'ailleurs en être autrement, lorsqu'au lieu de l'énergie qu'aurait infailliblement donnée aux colons la liberté d'agir, de commercer, de s'établir comme ils l'entendaient, on avait eu à cœur d'en étouffer l'essor, en créant un monopole au profit de quelques hommes? Et a-t-on jamais agi différemment en France, lorsqu'il a été question de fonder une colonie française à l'étranger?

Sous l'heureuse influence du génie commerçant hollandais, la colonie de la Nouvelle-Amsterdam prenait d'année en année plus d'extension; le poste d'Orange avait pris de l'importance à cause des rapports qu'il ouvrait pour faciliter le commerce des pelleteries avec les Indiens; des relations actives étaient créées, des

Digitized by Google

exportations d'un grand prix avaient lieu sous les couleurs hollandaises; enfin, malgré la visite hostile et les représentations d'Argall en 1613, les persévérants Hollandais fondaient, en 1623, d'une manière permanente, leur nouvelle cité d'Amsterdam sur l'emplacement occupé aujourd'hui par New-York. Dès cette époque, de nouvelles habitations rurales, petites, mais gaies et confortables, formaient déjà à la pointe de l'île de Manhattan l'ensemble d'un charmant village, que protégeait un *blockhaus* construit sur le lieu de *la Batterie*, aujourd'hui la plus belle promenade de la grande cité américaine. Sur *Long-Island*, on remarquait également quelques petites fermes occupées par les pionniers de la civilisation hollandaise sur le continent.

Enfin la Nouvelle-Amsterdam fixait déjà l'attention des spéculateurs européens, à cause de la richesse et de l'importance de ses exportations, qui la mettaient en communication régulière avec la mère patrie.

L'industrieuse activité des Anglo-Saxons donnait également à la colonie de la *Virginie méridionale* un élan de prospérité remarquable; la colonie de la *Virginie septentrionale* seule n'avait point encore fait de grands progrès depuis 1620, malgré l'influence de son patron, le duc de Buckingham, l'homme le plus puissant de cette époque, lorsqu'enfin les *puritains*, sous la conduite d'un certain M. White, obtinrent en 1627, de cette compagnie, la cession de ses droits à s'établir sur ce territoire.

Mais les *puritains*, dans leur esprit de défiance sur

Digitized by Google

la légalité d'une pareille rétrocession, jugèrent plus prudent de s'adresser directement au roi Charles Ier, qui leur accorda, en 1628, de nouvelles lettres patentes, avec le droit de faire et d'adopter les règlements et les lois nécessaires au gouvernement de leur société.

D'après cette nouvelle charte, les colons avaient le droit de vendre des terres, de s'administrer suivant les lois qu'ils auraient adoptées; leur gouvernement devait se composer d'un gouverneur, d'un député-gouverneur et d'un conseil administratif de dix membres, nommés pour la première fois par la couronne, mais, par la suite, directement par les membres libres de la compagnie.

Le pouvoir exécutif était confié aux mains du gouverneur et de ce conseil administratif; quant au pouvoir législatif, il était retenu dans le corps même des titulaires propriétaires ou membres libres de la compagnie; ils avaient le droit d'émettre telles lois jugées nécessaires au bien-être de la colonie, pourvu toutefois qu'elles fussent conformes à celles de la mère patrie.

La compagnie avait obtenu des droits de propriété très larges, sur la seule prescription d'une redevance à la couronne du cinquième de tout or ou argent découvert sur les habitations; car, à cette époque, l'idée de découvrir des mines de métaux précieux était encore prédominante et pour beaucoup dans l'esprit d'entreprise qui portait tant d'émigrants vers le nouveau monde.

Digitized by Google

Dans la transaction des affaires ordinaires, le gouverneur et le député-gouverneur, assistés de sept membres du conseil, composaient une espèce de cour qui siégeait un jour tous les mois; une assemblée générale de tous les membres de la compagnie avait lieu quatre fois par an. Le but de ces assemblée trimestrielles était d'admettre de nouveaux membres à jouir des prérogatives de *membre libre* de la compagnie, c'est-à-dire appelé à voter sur les affaires publiques; de nommer de nouveaux officiers publics, et de former les lois et les règlements nécessaires pour administrer la colonie.

Le gouverneur, le député-gouverneur et les membres du conseil étaient élus à l'assemblée générale, qui avait lieu au printemps.

Remarquons ici que chaque membre de la société, ayant droit de voter pour le choix d'un gouverneur et des membres du conseil, et pour la formation de toutes lois, jouissait de ce privilége établi par la loi commune anglaise. Ainsi la charte de cette colonie contenait le principe fondamental des libertés publiques qui ont amené et assuré la suprématie de la démocratie dans le nouveau monde.

Mais nous ne devons pas non plus négliger de faire observer que tous les habitants de la colonie ne jouissaient pas indistinctement du droit de voter : le suffrage universel n'était alors nullement admis. Pour être en droit de voter, il fallait satisfaire à certaines exigences imposées par les colons, toujours arbitraires, il est vrai, et souvent absurdes et injustes; mais enfin

Digitized by Google

ces exigences faisaient partie du pacte social sous lequel ils s'étaient réunis en corps politique et commercial, pour rétablir le territoire concédé par leur charte royale.

La nouvelle association des puritains, sous le titre de *grand conseil de Plymouth*, envoya, en 1629, une première expédition composée de cinq bâtiments, et portant plus de trois cents aventureux émigrants. Ils arrivèrent sur la côte de la Nouvelle-Angleterre, près du cap Anne, le 20 juillet, et touchèrent à un port qu'ils nommèrent *Salem* [1], par allusion probablement à la sainte Écriture, ou peut-être par allusion au repos qu'ils venaient chercher.

Aussitôt après leur arrivée, les émigrants se constituèrent en association religieuse et politique, et adoptèrent les formes disciplinaires de la secte des *indépendants* ou *congrégationalistes*, et se prononcèrent formellement contre les formes et les doctrines de la secte des *épiscopaliens*, ou Église établie. Cette disposition première imprima, dès l'origine, un caractère tout particulier aux institutions civiles de ces colonies.

A cette même époque, les principes arbitraires et intolérants, les extorsions fiscales de l'ambitieux Lawd, évêque de Canterbury, en Angleterre, déterminèrent un grand nombre de non-conformistes à chercher un asile dans la Nouvelle-Angleterre. Parmi ces émigrants, il s'en trouva quelques-uns titrés et riches qui s'exilèrent volontairement avec leurs familles et leur

1. Salmon, t. III, p. 537.

Digitized by Google

fortune. Par leur intermédiaire et leur influence, une modification importante fut introduite dans la constitution administrative de la colonie. La charte de Charles Ier plaçait le siége administratif et supérieur de la compagnie à Londres : il fut transféré en Amérique, et l'administration supérieure établie dans la Nouvelle-Angleterre.

La conception de cette mesure était hardie; son exécution était encore plus importante, car elle devait nécessairement avoir la plus grande influence sur les intérêts futurs de la colonie.

Cette translation du siége du pouvoir exécutif et administratif eut lieu en 1630. A cette même époque, quinze cents émigrants arrivèrent à la Nouvelle-Angleterre. John Winthrope, un de ces derniers, fut élu gouverneur, et Thomas Dudley fit partie d'un conseil supérieur composé de dix-huit membres.

Dès lors on s'occupa de fonder deux nouveaux établissements, l'un à Dorchester, l'autre à Charlestown, sur les bords de la rivière Charles; mais les habitants de Charlestown, faisant remarquer que sur le côté opposé de la rivière la position était plus favorable pour y établir une ville, dépossédèrent, sans autres droits que leur volonté, un ministre de l'Église anglicane qui s'y était construit une petite retraite, et y jetèrent les fondements de Boston, qui devait devenir la capitale de la colonie.

Ainsi la capitale de la Nouvelle-Angleterre fut fondée, par suite d'une usurpation de propriété, par des émigrants qui cependant arrivaient avec des idées re-

Digitized by Google

ligieuses exaltées, et pour fuir, disaient-ils, la violence et la persécution exercées contre eux dans leur pays!

Singulière prétention de l'homme, qui légitime à ses yeux les actes qu'il réprouve dans les autres, comme si, quel qu'en fût le but, l'iniquité de l'action n'était pas la même.

Du reste, le caractère puritain et son esprit dominateur s'étaient révélés dans toute leur plénitude dès le jour même que les émigrants avaient mis le pied sur le sol américain. Dans l'émission des règlements qui devaient régir la colonie, deux, entre autres, doivent fixer l'attention : l'un fixait le *prix du blé*, l'autre portait que les Indiens devaient être *dépouillés de toutes les terres qu'ils ne cultivaient pas*, et il était en outre défendu, sous peine d'une forte amende, de leur vendre des liqueurs fortes ou des munitions de guerre.

Tandis que les Anglais fondaient ainsi leurs premiers établissements dans la Nouvelle-Angleterre, les Hollandais, qui, de leur côté, réclamaient la possession de la côte jusqu'au cap Cod, par suite des découvertes faites en leur nom par le capitaine Hudson, poussaient activement les leurs sur les rives de la Connecticut. Déjà même ils avaient pénétré assez avant dans l'intérieur en suivant le cours de cette rivière, et avaient fondé sur ses bords un poste, sur l'emplacement actuel d'Hartford. C'est de ce point qu'ils étendaient leurs rapports commerciaux avec les Indiens des bords du Saint-Laurent, et créaient une diversion injurieuse et même inquiétante pour les intérêts français du Canada.

Digitized by Google

Fondés sur les mêmes droits de découverte, ils créaient également des établissements sur les bords de la Delaware, où ils avaient acquis des indigènes une certaine étendue de terres. Cette colonie cependant ne subsista pas longtemps : elle fut détruite par les Indiens.

Ce fut aussi vers cette époque de 1626 ou 28 que Gustave-Adolphe, le plus éclairé des rois scandinaves, conçut l'idée d'établir en Amérique une colonie qui devait être le refuge, l'asile des persécutés de toutes les dénominations. Il créa une compagnie de colonisation, à la formation de laquelle tous les peuples furent invités de prendre part. Cette compagnie devait jouir de priviléges très étendus.

Les établissements français du Canada faisaient peu de progrès. Québec contenait à peine cinquante habitants, la plupart prêtres de l'ordre de Saint-François; mais le zèle des missionnaires pour la conversion des infidèles était grand, et déjà Caron, Viel et Sagard avaient pénétré dans le haut Canada, séjourné au milieu des nations qui habitaient près des bords du Niagara (*Unghira*), et établi parmi elles des missions.

Cependant la compagnie créée par Richelieu ne remplissant pas ses engagements, un édit royal de 1628 la remplaça par la compagnie des cent associés, au nombre desquels se trouvaient Richelieu lui-même, Champlain, Rossilly et d'autres personnages très riches et très élevés. Cette compagnie prit le nom de *compagnie de la Nouvelle-France.*

Ses pouvoirs étaient immenses : elle pouvait créer,

Digitized by Google

fonder, former des établissements dans tout le Canada, les fortifier et les gouverner à sa volonté, faire la guerre, la paix. La pêche de la baleine et de la morue restait libre pour tous les Français, mais la compagnie avait *le monopole, et à perpétuité, du commerce des pelleteries avec les indigènes.*

On donna des titres de noblesse à douze des principaux membres de la société; on accorda à la compagnie de faire le commerce libre de tous droits; enfin les avantages concédés par la couronne allaient jusqu'à permettre l'entrée libre de tous les produits manufacturés au Canada. Avantage remarquable pour une époque où l'industrie nationale était comprimée par des restrictions sans nombre.

Dès les premières années, la compagnie devait faire passer au Canada deux ou trois cents ouvriers et treize mille colons dans un délai de vingt-cinq ans. Malheureusement ses vaisseaux furent pris, dans leur premier voyage, par les Anglais, en guerre alors avec la France, par suite de l'intervention ouverte de Charles Ier, que le duc de Buckingham avait poussé à faire cette démonstration en faveur des protestants réfugiés dans La Rochelle, dernier boulevard du calvinisme en France,

Par suite de ces hostilités, dues à la jalousie des deux ministres de France et d'Angleterre, nos possessions d'Amérique devinrent presque toutes la proie facile des Anglais, plus nombreux et surtout mieux approvisionnés; car les postes du Canada, décorés du titre pompeux de forts, n'étaient que de misérables bicoques sans moyens de défense et manquant de tout.

Digitized by Google

Québec seul résista plus longtemps que les autres, quoique aussi dépourvu de défense, grâce à l'héroïque énergie de son généreux et brave chef, le capitaine Champlain ; enfin sa garnison, étant réduite par la famine, fut obligée de se rendre, en avril 1629.

Québec, poste le plus important alors de la colonie, ne comptait encore que cent habitants. Qu'on juge, par sa faiblesse, de l'abandon dans lequel le gouvernement français l'avait laissé, lorsqu'il eût fallu déployer de l'ensemble et de la constance dans les moyens de défense et de colonisation.

Cependant Louis XIII ayant conclu un traité avec les Anglais avant la chute de Québec, le Canada et l'Acadie furent rendus à la France, en 1632, par le traité de Saint-Germain-en-Laye, et la compagnie put reprendre ses opérations de colonisation interrompues; ce temps d'arrêt n'en porta pas moins un grand échec à la marche des choses au Canada, et soit par cette cause ou par l'incapacité de ses chefs, la compagnie fut dans la nécessité de demander une prolongation de sa concession et de ses prérogatives; ce qu'elle obtint facilement.

Le fait est que le système adopté par Richelieu pour coloniser nos possessions d'Amérique était entaché d'un défaut radical dès son origine : c'est qu'il n'avait pour but que de favoriser la traite des pelleteries; que n'ayant par conséquent pour intérêt que l'égoïsme et la richesse individuelle, soumis à l'action d'un monopole qui s'appropriait tout, on ne fit pas, à proprement parler, des établissements, de la colonisation,

Digitized by Google

pour fertiliser le pays, développer ses richesses agricoles, exploiter ses admirables bois de construction, enfin le peupler; mais bien pour posséder militairement le pays sur les points les plus favorables au commerce avec les Indiens.

Richelieu avait dirigé toutes les ressources en son pouvoir vers l'accomplissement de ce système commercial; aussi l'Église par ses missionnaires, et l'armée par son épée, furent-elles ses deux plus puissants auxiliaires et les seuls moyens qu'il mit en usage pour occuper le pays; les premiers par l'intervention de la foi à laquelle le zèle des missionnaires cherchait journellement à rattacher l'homme rouge; l'autre, en faisant respecter la puissance des armes françaises par de fréquents combats, où la valeur et le courage si naturels à la nation française avaient un vaste champ pour s'exercer.

Des postes nombreux, mais faibles, étaient donc répartis sur un très grand réseau, toujours très bien choisis, il est vrai, mais sans moyens de communication assurée, parce que les cinq tribus de la nation iroquoise qui occupaient les bords du lac Ontario, la tête du Saint-Laurent, la partie occidentale de New-York et le lac Érié, interceptaient la communication du Saint-Laurent avec les lacs supérieurs; ce qui obligeait les Canadiens à suivre la route détournée de la rivière Ottaoua pour parvenir au haut des lacs. Aussi les Indiens, ayant bien jugé de la faiblesse du système suivi, faisaient souvent des irruptions heureuses sur les établissements des pionniers français.

Digitized by Google

Champlain était un homme habile et courageux, mais il était mu par le fanatisme religieux de son époque : pour lui, le salut d'une âme valait un empire; aussi tous ses efforts, toute son intelligence étaient-ils dirigés vers le but de la conversion des indigènes. Il confia donc sans réserve aux jésuites l'œuvre de prêcher la foi aux infidèles et d'organiser la frontière des possessions françaises en Amérique; sa pensée dominante était aussi d'arriver à former une alliance durable avec les indigènes : pour l'assurer, il étendit ses missions jusque sur le territoire des Mohawks et des Hurons. En résumé, le but de la colonie française à cette époque était plus particulièrement de favoriser les intérêts de l'Église que ceux de la colonisation.

En 1635, Québec vit la fondation d'un séminaire pour l'éducation; ce fut la première institution de ce genre créée en Amérique. Dans la même année, on fonda un hôpital de charité, et un couvent d'ursulines pour l'éducation des filles.

En 1640, Montréal est créé siége d'un entrepôt commercial pour la traite des pelleteries avec les indigènes; à cette époque, les Anglais n'avaient point encore pénétré sur le fleuve Saint-Laurent; mais les Hollandais, en possession du littoral à l'embouchure de la rivière Hudson, avaient ouvert des rapports avec les Cinq-Nations. On jugea dès lors nécessaire d'établir un poste des missions parmi elles.

En 1641, Charles Raymbault établit la mission de Sainte-Marie, et ouvre ainsi une communication avec les Sioux du Mississipi. Dans la même année, les ursu-

Digitized by Google

lines obtiennent les titres de leur établissement sur les *Trois-Rivières*.

L'année suivante, des missionnaires traversaient de Montréal au fort Orange, à la tête de la navigation à voile de l'Hudson, sur cette même direction que devait suivre plus tard le canal Champlain, et y rencontraient les facteurs hollandais. En 1646, le missionnaire Gabriel Drouillet, accompagné d'un seul Indien, traverse de Québec, sur les bords du fleuve Saint-Laurent, aux rives du Kennebeck, où se trouvait un établissement français, et trace ainsi, au travers des forêts du Maine, le premier *sentier* d'une communication que, deux siècles plus tard, la vapeur devait franchir sur un chemin de fer. Enfin, en 1648, le courageux de la Mothe-Cadillac, accompagné de zélés missionnaires, parvenait jusqu'au lac Supérieur et reconnaissait, dès cette époque, toute cette immense mer intérieure, et prévoyait l'avenir réservé à ces fertiles régions!

La partie de la péninsule comprise entre les lacs Huron et Michigan, qu'ils visitèrent particulièrement, était alors occupée par les Indiens *Hurons*, dont un grand nombre fut converti dès cette année au christianisme par les missionnaires jésuites, qui élevèrent une chapelle aux chutes de Sainte-Marie et une autre dans l'île de Saint-Joseph.

Les Hurons furent presque entièrement détruits par les Iroquois, leurs ennemis implacables.

Enfin des traiteurs canadiens s'avancent jusqu'à *Green bay*, la baie Verte, et y passent un hiver.

Néanmoins, malgré les efforts si intelligents des

Digitized by Google

jésuites, la colonisation de la Nouvelle-France sur les bords des lacs, et particulièrement sur la partie occidentale de New-York, éprouvait une grande résistance de la part des cinq tribus iroquoises; aussi le commerce avec les indigènes en souffrait-il beaucoup, tandis qu'au nord, les habitants de Boston et de Salem, aussi remuants, actifs et industrieux que les habitants du Canada l'étaient peu, enlevaient à ces derniers leurs pêcheries et en excluaient les Français et les Anglais.

En 1655, la colonie de l'Acadie perdit son actif et intrépide chef, M. de la Tour, qui fut remplacé par M. de Rochelle, un de ses créanciers; mais celui-ci abandonna ces établissements à ses deux fils. C'est dans ce moment où la colonie était pour ainsi dire sans chef, que, en pleine paix, les habitants de Boston, toujours convoitant cette propriété, résolurent de l'attaquer. Ils se présentèrent devant Port-Royal avec une force considérable, et le prirent. Sur les représentations du gouvernement français, la cour d'Angleterre désavoua la conduite des Bostoniens, et restitua le Port-Royal. Cette circonstance amena un règlement définitif des limites de l'Acadie entre les deux nations.

Jusqu'à cette époque, la France avait l'ascendant sur les autres puissances européennes dans leur colonisation de l'Amérique du Nord : si elle avait réussi alors à établir la partie occidentale de New-York et à s'assurer du débouché de l'Hudson sur l'Atlantique, elle aurait été complétement maîtresse de tout le pays.

Digitized by Google

Malheureusement les Anglais avaient la suprématie sur le littoral, avantage qu'ils se hâtèrent de confirmer en enlevant aux Hollandais leur colonie, et en se rendant ainsi maîtres de l'importante avenue qu'offrait l'Hudson des bords de l'Atlantique aux lacs intérieurs.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

1630-1700.

COLONIES DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

Colonie de la baie de Massachusetts; son accroissement rapide; les habitants publient un bill de leurs droits; organisation politique; confédération des colonies de la Nouvelle-Angleterre. — Nouvelle charte de Guillaume et Marie. — La colonie soumise à un gouvernement provincial; étendue de la nouvelle province. — *Colonie de Connecticut et de New-Haven*; son gouvernement, fondé sur les dogmes religieux, est une démocratie parfaite. — *Colonie de Rhode-Island*. — Fondation de Providence, de New-Port. — Les émigrations d'Angleterre deviennent plus nombreuses. — Cromwell, près de s'embarquer pour l'Amérique, en est empêché par un édit royal. — Gouvernement de Rhode-Island également fondé sur un esprit de pure démocratie. — Esprit de tolérance religieuse qui distingue les habitants de cette colonie.

COLONIE DE LA BAIE DE MASSACHUSETTS.

La colonie de la baie de Massachusetts, quoique fondée postérieurement à celle de la Virginie, peut néanmoins être considérée comme la souche de toutes les colonies anglaises en Amérique. C'est en effet de l'époque de sa fondation que date la marche rapide et successive des établissements par lesquels l'Angleterre assura, dans le dix-septième siècle, sa domination

Digitized by Google

permanente dans le nouveau monde, depuis le Maine jusqu'à la Floride.

Cette circonstance rendant, pour ainsi dire, presque impossible un récit simultané de la fondation et des premiers pas administratifs de ces colonies, quelque abrégé qu'il soit, j'ai préféré, pour plus de clarté, et dans l'intérêt du but que je me propose, présenter un exposé rapide des faits les plus importants pour chacune des colonies séparément, depuis leur première origine jusqu'au moment de leur marche régulière administrative.

C'est principalement sous Charles Ier que *la colonie de la baie de Massachusetts* prit un accroissement rapide. Les émigrants s'y rendirent en si grand nombre, qu'en 1634 les membres libres de cette colonie jugèrent convenable de proclamer un bill de leurs droits civils et religieux qu'ils regardaient comme un bien inaliénable.

En outre, ils décrétèrent que la *cour générale* (la réunion de tous les citoyens ayant droit de voter, du gouverneur, du député-gouverneur et des membres du conseil supérieur) aurait seule le droit de faire des lois, d'imposer des taxes, de choisir des candidats aux emplois publics, de vendre les terres; qu'à l'avenir, chaque commune aurait à se faire représenter à la *cour générale* par deux députés au lieu de voter en masse, mais que chaque membre libre de la colonie conserverait le droit de voter directement pour les emplois publics.

Aussi, de cette époque, ne peut-on plus considérer cette colonie comme une compagnie dont les pouvoirs

Digitized by Google

étaient définis et les formes du gouvernement réglées par une charte octroyée, mais bien comme une société ayant acquis ou assumé une certaine liberté politique et adopté, de son propre gré, une constitution et une forme de gouvernement calquées, il est vrai, sur celles de l'Angleterre, mais en différant néanmoins essentiellement sur bien des points.

Ainsi les premiers émigrants avaient apporté avec eux un despotisme religieux intolérable, mais ils avaient été conduits aussi par un sentiment de liberté qui devait survivre à leur génération; car leur émigration dans le nouveau monde était par elle-même une affirmation de leurs droits : ils vinrent guidés par un esprit de conscience pour rendre hommage à Dieu suivant leur croyance; ils admirent donc de fait la liberté d'institutions politiques et partagèrent également les droits civils. Cette liberté, dans les affaires politiques, amena graduellement un degré correspondant de la liberté dans les sujets religieux.

La colonie de Massachusetts devint si florissante que pour rendre son administration plus facile, on fut obligé de la diviser en quatre comtés, d'Essex, de Middlesex, de Suffolk et de Norfolk.

Mais la guerre civile qui éclata en Angleterre vers la fin du règne de Charles Ier vint arrêter le cours de ces progrès. On fut ensuite exposé au fléau d'une guerre étrangère; et les dangers communs aux différentes colonies de la Nouvelle-Angleterre leur firent sentir l'avantage en 1637 de se confédérer.

Cette colonie continua de s'administrer sous cette

Digitized by Google

forme de gouvernement jusqu'en 1684, lorsque Charles II modifia complétement la charte originale accordée par son prédécesseur; et depuis lors, jusqu'en 1691, la colonie ne cessa de se trouver en mésintelligence avec la métropole. Enfin, la colonie reçut de Guillaume et de Marie une nouvelle charte qui, sous le titre de *Province de la baie de Massachusetts dans la Nouvelle-Angleterre*, introduisit une administration provinciale.

Cette nouvelle charte laissait à la couronne la nomination d'un gouverneur et d'un conseil. Le gouverneur nommait, avec le consentement du conseil, les juges, les procureurs généraux, les adjoints, les juges de paix et les officiers du conseil et des cours de justice. Les autres officiers civils étaient choisis par le conseil et par l'assemblée. Les propriétaires élisaient des représentants qui avaient droit de choisir leur président et formaient la chambre supérieure.

La *cour générale*, organisée comme par la première charte, composait une cour d'équité et d'appel; elle était aussi législative.

Sous ce dernier titre la colonie comprenait alors le territoire de l'ancienne colonie de la baie de Massachusetts, celui de la colonie de la Nouvelle-Plymouth, de la province du Maine, enfin l'Acadie ou Nouvelle-Écosse et toutes les terres entre la Nouvelle-Écosse et le Maine.

Le New-Hampshire devint une colonie royale attachée au gouvernement de Massachusetts.

Digitized by Google

COLONIE DE CONNECTICUT ET DE NEW-HAVEN.

Les colonies de Connecticut et de New-Haven, maintenant comprises dans l'État de Connecticut, avaient été accordées, en 1630, par le *conseil de Plymouth*, au comte de Warwick. Charles Ier confirma cette donation, qui passa, en 1631, aux lords Say, Brook, Scale et autres.

Les nouveaux propriétaires envoyèrent, en 1632, des aventuriers reconnaître la côte et l'intérieur du pays; leur expédition pénétra jusqu'à Windsor, mais les premiers établissements furent fondés par David Gardner, en 1635, à Say-Brook, où se réunirent environ cent colons.

Plusieurs autres compagnies détachées de la colonie de Massachusetts s'établirent à Hartford, Windsor, Wethersfirld et autres lieux, demeurant néanmoins sous la juridiction de la colonie fondatrice de Massachusetts dont ils devinrent pour ainsi dire les postes avancés.

Ces diverses bandes d'émigrants adoptèrent une forme de gouvernement entièrement semblable à celui qu'elles quittaient, excepté qu'elles envoyèrent à leurs assemblées deux des principaux habitants de chacune de leur commune ou bourg pour les représenter suivant l'usage anglais.

En 1638, les habitants de ces nouveaux établissements, s'apercevant qu'ils n'étaient pas tous compris

Digitized by Google

dans la juridiction de Massachusetts, décidèrent de se réunir sous une même administration sous le titre de *colonie de Connecticut*. A cet effet, tous ceux qui avaient droit de voter s'assemblèrent à Hartford, et adoptèrent une constitution presque entièrement semblable à la charte de la colonie de Massachusetts, excepté la convocation de la *cour générale* deux fois par an, au lieu d'une réunion annuelle.

Le pouvoir exécutif de cette nouvelle colonie fut constitué sur les mêmes bases et principes que celui de la colonie de Massachusetts. Il devait rendre la justice suivant les lois, et, à leur défaut, suivant la *parole de Dieu*. Le gouverneur était élu annuellement, il n'était pas rééligible la seconde année.

La *colonie de New-Haven* fut fondée, en 1638, par une petite compagnie d'émigrants arrivés l'année précédente à Boston, sous la conduite du révérend M. Davenport, et que leurs opinions religieuses portaient à se constituer isolément pour se livrer plus tranquillement à l'observation de leurs principes. Ces émigrants, reconnaissant que les Indiens étaient seuls les légitimes propriétaires des terres sur lesquelles ils venaient s'établir, achetèrent directement des indigènes des terres près de New-Haven, où ils fondèrent leur premier établissement.

La forme de leur gouvernement reposait sur les principes de leur Église, qui parmi eux occupait le premier et le plus haut rang. Nul ne pouvait être admis à voter s'il n'était membre de l'Église, et il devait en fournir les preuves par un certificat que les ministres du culte

Digitized by Google

seuls pouvaient accorder. De cette manière les ministres évangéliques étaient à la fois les maîtres et les administrateurs de cette colonie.

A l'imitation des premiers chrétiens, les colons de New-Haven adoptèrent le principe de la communauté des biens, la loi agraire et l'égale répartition.

Tous les employés civils ou militaires devaient faire profession de la foi chrétienne.

Du reste, tout citoyen était électeur et éligible; le suffrage universel était en pratique; les députés étaient nommés proportionnellement à la population numérique, et les magistrats ainsi que les législateurs étaient réélus chaque année à la pluralité des voix. Enfin le jugement par jury était mis en pratique.

Tous les colons, mais principalement les officiers publics, étaient tenus d'assister au service divin, et quiconque manquait à ses devoirs religieux était passible d'une peine sévère.

Ainsi la colonie de New-Haven, comme celle de Connecticut, était administrée par une assemblée dont les députés étaient nommés par le peuple, mais où n'avaient droit de siéger que les membres seuls de l'Église établie!

Les colonies de Connecticut et de New-Haven continuèrent ainsi de s'administrer jusqu'à l'arrivée au trône de Charles II, lorsque, ne jugeant pas leur constitution assez fermement établie par ces précédents, elles s'adressèrent à la couronne pour obtenir sa sanction, donnant pour raison de n'avoir pas sollicité avant la faveur royale, « qu'elles avaient préféré se passer

Digitized by Google

« de charte royale plutôt que d'en recevoir une d'un « prince illégitime ! »

En 1662 Charles II donna à la colonie de Connecticut une nouvelle charte par laquelle les deux colonies de Connecticut et de New-Haven furent constituées sous une seule administration semblable à celle de la baie de Massachusetts. Mais les colons de cette dernière refusèrent d'accéder aux nouvelles dispositions de cette charte jusqu'en 1665, lorsqu'enfin les deux colonies furent définitivement réunies sous une seule et même administration.

En 1685, le gouvernement de la Grande-Bretagne, voulant priver la colonie de certains priviléges concédés, demanda le retrait de la charte qui lui avait été accordée en 1662; les colons refusèrent de la remettre, et malgré toutes les manœuvres mises alors en usage pour obtenir cette pièce originale, elle fut soustraite aux mains des serviles du pouvoir britannique en la cachant dans le creux d'un vieux chêne. Cette résistance passive, mais courageuse, des habitants de Connecticut, contre les empiétements de la couronne d'Angleterre, eut un heureux résultat. La colonie recouvra officiellement, en 1688, le libre exercice des franchises de sa charte primitive, qu'elle a su conserver intégralement jusqu'en 1817, époque de la révision de la constitution de l'État actuel de Connecticut.

Cependant, en 1698, on introduisit une importante modification à la forme administrative : deux chambres législatives furent créées et un pouvoir exécutif organisé.

Digitized by Google

Telles furent, dès l'origine, les institutions et la forme gouvernementale de la colonie de Connecticut restées les mêmes jusqu'en 1817.

Cette colonie a présenté par conséquent l'imposant spectacle de la plus parfaite démocratie qui ait été organisée dès le commencement : fondée sur le travail libre, favorisant l'égalité, le peuple était véritablement la source de tout pouvoir. Mais ce peuple était puritain!

Cette colonie a persévéré plus strictement dans ses principes, et par suite a été moins troublée par des débats de foi ou de dogmes religieux qu'aucune autre de la Nouvelle-Angleterre; aussi est-il facile de retracer, même jusqu'à ce jour, l'influence que les principes religieux ont exercée sur la physionomie politique et sociale de cet État. Le fait est que les idées religieuses se sont enracinées dans l'esprit et le cœur des habitants comme les premières lumières de l'enfance dans le cœur et l'esprit de l'homme, donnant un certain cachet à son âge viril et lui permettant d'écarter plus tard ce qui n'est que de la bigoterie pour ne conserver que ces profonds sentiments du bien qui seuls peuvent diriger l'âme, et la préserver de la contagion des vices de la société. Telle a été l'heureuse influence du puritanisme dans le Connecticut, d'où il s'est étendu sur la plus grande partie de l'Union, portant avec lui sa puissante influence sur l'esprit de conduite et de sages sentiments religieux qui distinguent de nos jours la nation américaine.

Digitized by Google

COLONIE DE RHODE-ISLAND.

Les émigrants de la colonie de la baie de Massachusetts avaient apporté avec eux des ferments de discorde religieuse, qui ne tardèrent pas à se faire jour peu après leur arrivée; leur fanatisme religieux les porta bientôt à de plus grands excès de sévérité et même de persécution envers leurs coreligionnaires et coassociés que ceux mêmes dont ils avaient eu à se plaindre sur la terre natale.

Aussi arriva-t-il, en 1635, qu'un certain Roger William, de Salem, ayant publié une profession de foi différente, dans ses dogmes et dans sa pratique, de celle des fondateurs de Boston, fut traduit devant la barre de *la cour générale* et condamné par elle au bannissement. Roger William, ayant réuni ses prosélytes, émigra avec eux au sud de la colonie de la baie de Massachusetts, et vint s'arrêter avec sa nouvelle colonie vers la tête de la baie de Narragansett.

Les fondateurs de Salem et de Boston s'étaient considérés comme les propriétaires légitimes des terres des Indiens sur lesquelles ils s'étaient établis par suite des droits octroyés par leur charte royale de Charles Ier. Roger William, au contraire, regardait les Indiens comme les seuls légitimes propriétaires, ayant droit de concéder ou vendre leurs terres sur lesquelles il désirait s'établir; son premier soin fut donc de visiter le pays sur lequel il voulait asseoir sa colonie, de se bien faire venir des indigènes, et enfin de traiter avec eux,

Digitized by Google

de gré à gré, pour la cession d'une certaine portion de territoire dans le voisinage de la baie de Narragansett. C'est après avoir rempli et satisfait à toutes ces conditions, que *Providence* fut ainsi fondée par lui en 1636.

Ainsi la violence et la cupidité n'assistèrent point à l'origine de Rhode-Island comme à celle de la colonie de la baie de Massachusetts.

Quelque temps après, un nouveau dissident nommé Hutchinson fut également banni avec les siens de la colonie de Massachusetts; il vint se joindre à la colonie de la Providence, et ils fondèrent ainsi ensemble *la colonie de Rhode-Island*, dont ils avaient acquis la propriété, en 1638, des Indiens. En 1639, ils y fondèrent New-Port. Cependant, craignant que leurs titres de propriété, obtenus ainsi directement des Indiens, ne fussent pas suffisants pour résister aux empiétements de leurs puissants voisins de la baie de Massachusetts, ils se décidèrent à envoyer en Angleterre le même Roger William pour obtenir de la couronne la confirmation de leurs droits de propriété. Ils obtinrent en effet, par l'intervention du comte de Warwick, en 1643, la concession qu'ils demandaient et qui, plus tard, en 1644, reçut l'assentiment des deux chambres. Charles Ier avait été, dans ces entrefaites, chassé de sa capitale.

Un fait historique digne d'être consigné ici, c'est que vers 1640 les émigrations d'Angleterre avaient pris un si grand développement, que le roi s'en alarma et rendit un décret royal qui faisait défense à ses su-

Digitized by Google

jets de passer en Amérique sans s'être préalablement muni d'une permission spéciale de l'autorité. C'est ainsi que, par suite de cet édit, au milieu des guerres intestines qui avaient armé une moitié de l'Angleterre contre l'autre, les principaux chefs des mécontents qui trempaient dans la rébellion contre Charles Ier, et au nombre desquels se trouvait Cromwell, furent sur le point de passer eux-mêmes en Amérique. Il paraîtrait même que ce dernier était déjà embarqué sur un bâtiment mouillé dans la Tamise, lorsqu'il en fut empêché par l'autorité royale[1].

Singulier exemple de cette intervention providentielle, mais néanmoins fréquente, qui fait ainsi agir indirectement la volonté de l'homme contre lui-même!

C'est en 1647 que les colons organisèrent leur première assemblée; à cet effet, ils avaient remis le pouvoir législatif entre les mains de six commissaires nommés directement par les communes constituées. Cette assemblée siégeait en même temps comme *cour supérieure*.

Le pouvoir exécutif était confié à un président assisté de quatre conseillers choisis parmi les colons libres et ayant droit de voter. Ce même conseil remplissait aussi les fonctions d'une cour de justice.

Chaque commune était également administrée par un conseil composé de six membres élus formant un conseil municipal; de manière que la commune s'ad-

1. L'injonction royale s'étendit aux lords Say et Brook, au comte de Warwick, à Hampden, Pym et à beaucoup d'autres.

Digitized by Google

ministrait directement sur le même principe que la colonie.

Ainsi le Rhode-Island fut organisé démocratiquement comme le Connecticut, et les deux colonies présentèrent le singulier spectacle de deux démocraties sous la protection d'un gouvernement monarchique dont elles reconnaissaient être dépendantes!

Cette forme de gouvernement subsista jusqu'en 1663, époque à laquelle Charles II concéda aux colons une nouvelle charte sous le titre de *colonie et plantations de Providence et de Rhode-Island*, qui furent ainsi définitivement réunis et administrés d'après les mêmes principes que les colonies de Massachusetts et de Connecticut. Cette similitude d'administration créa dès lors des rapports plus bienveillants entre les colonies.

D'après la dernière charte, le pouvoir exécutif était représenté par un gouverneur, un député-gouverneur et dix conseillers élus et nommés par les conseils municipaux.

Le pouvoir législatif était confié à une *assemblée générale* composée du gouverneur, du député-gouverneur, des dix conseillers, et d'un certain nombre de députés envoyés directement par les villes. Ainsi la ville de New-Port envoyait six délégués; Providence, Portsmouth et Warwick, chacune quatre; les autres villes, beaucoup moins populeuses, chacune deux.

L'*assemblée générale* faisait les lois, admettait les citoyens au droit de voter, nommait aux emplois publics, établissait et réglait les cours de justice; enfin elle avait le droit souverain de pourvoir à la défense de

Digitized by Google

la colonie et de disposer à cet effet de ses ressources.

Mais ce qui caractérisa surtout la marche administrative de cette colonie, c'est l'esprit de tolérance qui y présida et qui resta la règle fondamentale de cet heureux pays. La charte donnée par Charles II renfermait en effet cette clause remarquable, « que nul ne « pourrait être recherché, inquiété ou puni par suite « de ses opinions religieuses. » Premier exemple, peut-être, de l'introduction du principe de liberté religieuse dans les lois et institutions des colonies anglaises, par un acte royal; ce qui, certes, fait honneur au souverain à qui on doit cette charte.

Les colons, cependant, s'écartèrent quelquefois de cet esprit de tolérance; et il fut décrété, par exemple, par l'assemblée législative, *que le dimanche serait férié par l'absence complète de tout travail ou de tout amusement extérieur.*

La charte de Charles II est restée en vigueur jusqu'à l'époque de la révolution, et sert encore aujourd'hui de base fondamentale à la nouvelle constitution de cet État.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

1623-1700.

COLONIES HOLLANDAISES ET ANGLAISES. NOUVELLE-AMSTERDAM; NEW-YORK, NEW-JERSEY.

La Nouvelle-Hollande est fondée par des calvinistes dans la baie de New-York. — Le protecteur Cromwell forme le projet de s'emparer de cette colonie. — Première assemblée populaire. — Le peuple retient entre ses mains le droit de faire les lois. — Accroissement rapide de la Nouvelle-Amsterdam. — Les étrangers et les persécutés de tous les partis s'y réfugient. — Introduction des esclaves. — Tendances des habitants de la Nouvelle-Angleterre à émigrer, dans le but d'accroître leur bien-être individuel. — Charles II concède au duc d'York, son frère, une partie du territoire américain dont il a déjà disposé en faveur de compagnies particulières par lettres patentes. — Les Anglais s'emparent par force de la colonie des Hollandais. — Le traité de Bréda assure cette conquête à la couronne de la Grande-Bretagne. — Population de la Nouvelle-Angleterre; de Boston. — La Nouvelle-Amsterdam prend le nom de New-York. — Orange, celui d'Albany. — Étendue territoriale du gouvernement de la colonie de New-York. — Colonie de New-Jersey. — Son gouvernement organisé sur le modèle de celui des autres colonies de la Nouvelle-Angleterre.

COLONIE DE LA NOUVELLE-HOLLANDE; — DE NEW-YORK.

Des Hollandais calvinistes ont été, en 1623, les premiers fondateurs de la Nouvelle-Hollande sur les eaux de la baie de New-York; leur esprit d'ordre, d'économie, de tolérance, et, par-dessus tout, commerçant,

Digitized by Google

a puissamment concouru à donner à cette colonie un accroissement rapide : aussi son chef-lieu, qui portait alors le nom de *Nouvelle-Amsterdam*, prit-il, dès le début, une telle importance comme comptoir et port d'exportation sur la côte américaine, que la jalousie des Anglo-Américains de la Virginie et de la côte de la Nouvelle-Angleterre en fut fortement excitée. Or, comme jamais la couronne d'Angleterre n'avait voulu consentir à reconnaître formellement les droits des Hollandais à s'établir sur l'Hudson et sur la côte adjacente, dont elle réclamait la priorité de découverte par Cabot, sous Henri VII, elle conservait toujours une arrière-pensée de s'approprier cette colonie.

En 1653, le protecteur Cromwell forma le projet de s'emparer par force de la Nouvelle-Hollande, mais ne put le mettre à exécution; son fils entra dans les mêmes vues, sans plus de succès.

Cependant, dès 1653, la colonie hollandaise avait pris un tel développement, que ses habitants s'occupèrent de constituer un gouvernement, pour l'administrer régulièrement. Une première assemblée populaire eut lieu, dans laquelle on reconnut la souveraineté du peuple et son droit légitime et imprescriptible de faire lui-même ses lois.

La Nouvelle-Amsterdam était, en effet, devenue, sous l'influence de la mère patrie, le lieu de rendez-vous général des émigrations de toutes les parties de l'Europe, où affluaient les persécutés de toute espèce. Alors comme aujourd'hui, on y trouvait déjà des Anglais, des Hollandais, des Français, des Belges, des

Digitized by Google

Allemands, des Suisses, des Piémontais, des Italiens enfin, réunis par un même esprit d'indépendance et d'activité industrielle. Déjà la Nouvelle-Amsterdam, la ville des étrangers, faisait pressentir qu'un jour elle devait devenir le grand empire commercial de l'Amérique, le bazar européen du nouveau monde.

En 1656, après la prise de La Rochelle par les troupes du roi, les émigrations des huguenots français furent si considérables, que souvent il y eut nécessité de faire les publications officielles en hollandais et en français.

Remarquons aussi que c'est à peu près vers cette même époque que des importations d'esclaves africains contribuèrent à introduire et le système odieux du travail par des mains esclaves, et cette race africaine dont le cachet malheureusement est incrusté d'une manière indélébile dans l'histoire nationale des Américains.

En 1661, les puritains de la Nouvelle-Angleterre, trouvant dans la situation sociale de leurs voisins de la Nouvelle-Hollande un aliment favorable à leur instinct commerçant et spéculateur, entrèrent dans des relations amicales avec ceux-ci et eurent bientôt envahi, en quelque façon, les emplois les plus influents parmi eux, par leur plus grande activité et ambition, comparativement aux tranquilles propriétaires néerlandais. L'influence des Anglais devint si grande, qu'il fut décrété, par l'assemblée dont ils étaient les chefs principaux et où ils se trouvaient en majorité, que les actes publics seraient désormais rendus et publiés dans les deux langues hollandaise et anglaise.

Digitized by Google

C'était un premier pas d'envahissement et le plus sérieux, car le gouvernement de la colonie était tombé entre les mains des Anglo-Américains; il ne restait plus qu'à remplacer le drapeau hollandais par les couleurs de la Grande-Bretagne : ce dernier acte n'était plus qu'une simple mesure de forme qui ne devait pas se faire attendre encore bien longtemps.

En effet, en 1664, Charles II émit des lettres patentes en faveur de son frère, le duc d'York et d'Albany, par lesquelles il concédait à cette Altesse Royale, en propriété directe, toute cette portion du continent américain qui s'étend depuis le Kennebeck jusqu'à la rivière Sainte-Croix, et tout le territoire compris entre le rivage occidental de la rivière de Connecticut et la rive orientale de la Delaware, y compris *Long-Island*. Ainsi, par la simple application de sa signature au bas d'un parchemin, Charles II s'arrogeait le droit de disposer des propriétés légitimement acquises par les trois nations française, hollandaise et suédoise.

Ces lettres patentes conféraient au duc d'York tous les pouvoirs nécessaires à un gouvernement civil et militaire, c'est-à-dire qu'il pouvait administrer, pardonner ou punir suivant les lois qu'il devait établir, pourvu, toutefois, qu'elles ne fussent pas en opposition avec celles de l'Angleterre. Enfin, il pouvait, suivant les exigences, proclamer la loi martiale, la couronne se réservant seulement le droit d'appel.

Le gouvernement anglais prit la précaution obligeante, afin de porter à la connaissance des colons ses

Digitized by Google

royales prérogatives, de les publier en hollandais et en anglais. Les Hollandais ne se soumirent pas néanmoins aux nouvelles prétentions royales sans manifester autant de résistance qu'il était en leur pouvoir contre cet empiétement inique de leurs droits de propriété; leurs tentatives et leurs efforts furent infructueux.

Charles II avait nommé des commissaires chargés de juger en appel toutes les contestations qui pouvaient s'élever entre le gouvernement colonial et les colonies. Ces commissaires visitèrent Plymouth, Rhode-Island et la Nouvelle-Amsterdam; ils furent autorisés à traiter de la cession de la colonie à la couronne de la Grande-Bretagne, et de lever des troupes dans les colonies anglaises pour appuyer, par la force, leurs réclamations si on n'y faisait droit.

Au même moment, les établissements et les vaisseaux hollandais furent attaqués simultanément sans autre déclaration de guerre préalable que la publication des lettres royales de Charles II. Au mois d'août une escadre anglaise, sous les ordres de Richard Nichols, vint mouiller sur les côtes de la Nouvelle-Hollande, somma la capitale, qui, n'ayant alors aucun moyen de défense, se rendit à la première sommation.

La paix de Bréda assura, en 1667, cette conquête aux Anglais; cependant la république réussit à la leur enlever en 1673; mais un second traité, conclu en 1674 entre la Hollande et l'Angleterre, confirma les clauses du traité de Bréda et remit la Grande-Bretagne en possession des territoires qui venaient de lui être enlevés momentanément.

Digitized by Google

Ainsi passa définitivement au pouvoir de l'Angleterre cette brillante colonie dont la création était due au puissant génie de la république aristocratique hollandaise, dans ses beaux jours, et qui, dès son origine, avait réuni tous les éléments de grandeur et de prospérité; sous les auspices d'institutions vraiment populaires, elle devait atteindre sa suprématie actuelle, à laquelle a puissamment contribué son origine néerlandaise.

A cette époque, la population de la Nouvelle-Angleterre s'élevait à cent vingt-trois mille habitants pouvant mettre sous les armes seize mille hommes. Boston seule avait déjà une population de douze mille âmes. On n'y trouvait point une seule maison profane, pas même une école de danse.

Après la prise de possession de la Nouvelle-Hollande par les Anglais, la Nouvelle-Amsterdam reçut le nom de New-York, et Orange, à la tête de la navigation de l'Hudson, fut nommé Albany, aujourd'hui chef-lieu de l'État de New-York. Mais le duc d'York, ne reconnaissant pas, à ses premiers titres, toute la validité voulue, en redemanda de nouveaux qui lui furent accordés. Ceux-ci ne faisaient que confirmer les précédents pouvoirs dont il avait été revêtu, et prescrivaient en outre que la colonie ne pourrait faire le commerce qu'avec le consentement exprès de la couronne, ou importer des marchandises anglaises qu'en se soumettant aux mêmes droits établis dans la mère patrie.

Le duc d'York gouverna cette province avec cette

Digitized by Google

charte jusqu'au moment de son accession au trône de la Grande-Bretagne.

On comprenait alors dans le gouvernement de New-York le territoire de *Long-Island* et de *New-Jersey*, ainsi que les colonies suédoises de la Delaware, tombées au pouvoir des Hollandais en 1655.

COLONIE DE NEW-JERSEY.

Lorsque le duc d'York devint titulaire de la colonie de New-York, en 1674, il en détacha le territoire qui y avait été annexé, et le partagea entre deux de ses favoris sous le titre de *New-Jersey*.

La partie de l'est fut concédée à sir Georges Carteret; la partie de l'ouest à lord Buckley; ces deux seigneurs vendirent cette propriété à des spéculateurs qui se livrèrent avec ardeur à fonder de nouveaux établissements. Quant à l'administration même de la colonie, elle continua d'être sous l'autorité des deux premiers propriétaires et de leurs héritiers.

Ceux-ci, cependant, ne tardèrent pas à se dégoûter d'une entreprise de laquelle ils ne retiraient aucun bénéfice, et firent la remise de leurs droits au gouvernement de la Grande-Bretagne, en 1688. La couronne accepta cette restitution.

Dans le cours de cette année, le conseil nommé par les propriétaires, mais non les élus du peuple, résolut de remettre le gouvernement de la colonie, avec ses archives, au secrétaire général des possessions de la Nouvelle-Angleterre.

Digitized by Google

Cet acte du conseil supérieur fit ainsi passer au pouvoir de New-York la colonie de New-Jersey, au moment même où la révolution d'Angleterre avait lieu, ce qui la plaça, pendant près de douze ans, sous l'administration directe de la couronne.

Ce ne fut qu'en 1703 que la colonie se constitua définitivement, sous un gouvernement de son choix, et adopta des institutions semblables, en tous points, à celles des autres colonies.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

1628-1700.

COLONIES SUÉDOISES ET ANGLAISES, COLONIES DE LA DELAWARE, DE LA PENSYLVANIE, DU MARYLAND, DE LA CAROLINE DU NORD ET DE LA CAROLINE DU SUD.

Colonie suédoise de la Delaware, projetée par Gustave-Adolphe, fondée par Oxenstiern, et établie sur des principes libéraux que caractérise principalement la tolérance religieuse. — Courte existence de cette colonie. — Son envahissement par les Anglo-Américains de la Nouvelle-Angleterre. — Colonie de la Pensylvanie, fondée par William Penn; reçoit un gouvernement populaire, fondé sur la tolérance religieuse. — La *Colonie de la Delaware* organisée et administrée par les lois anglaises. — *Colonie du Maryland* fondée par lord Baltimore et des émigrants catholiques. — Adoption d'un gouvernement populaire basé sur la tolérance religieuse et l'instruction. — Conspiration des protestants. — Persécution des catholiques. — Situation de la colonie en 1763. — *Colonisation de la Caroline du Nord.* fondée, en grande partie, par des émigrants de la Nouvelle-Angleterre. — Le ministre Clarendon, propriétaire d'un vaste domaine en Amérique, projette la création d'une aristocratie terrienne. — Consulte le célèbre philosophe Locke sur la forme de constitution à adopter dans son nouvel empire américain.—Mais les émigrants choisissent d'eux-mêmes un gouvernement populaire, et le système de Locke est abandonné. — *Colonie de la Caroline du Sud*; d'abord fondée par Joseph West à Beaufort. — Forme populaire adoptée par les premiers émigrants. — Introduction du système représentatif. — Fondation de Charlestown. — Émigration d'Écossais. — Difficultés intestines. — Le gouverneur Colleton veut mettre en vigueur la loi martiale, les habitants lui résistent. — Guillaume et Marie révoquent Colleton, et le système représentatif prévaut. — Conséquences déduites de ce cha-

Digitized by Google

pitre et des précédents relativement à la marche progressive des colonies anglaises sur le continent américain, à l'exclusion des nations rivales qui s'y étaient établies avec des droits mieux fondés en équité.

COLONIE SUÉDOISE ET FINLANDAISE ET COLONIE DE PENSYLVANIE.

Gustave-Adolphe, roi de Suède, conçut, au commencement du dix-septième siècle, ainsi qu'il a été déjà rapporté plus haut, la généreuse pensée de créer en Amérique une colonie qui devait servir de lieu de refuge aux proscrits de toutes les nations; à peu près vers le même temps que l'industrie hollandaise venait indiquer, avec sa rare perspicacité commerciale, le point du nouveau continent appelé à devenir un jour le grand bazar des affaires du nouvel hémisphère.

Mais l'honneur de réaliser la noble conception de Gustave-Adolphe fut réservé au célèbre Oxenstiern; c'est en 1638 qu'il confia aux soins du capitaine Minuits, Hollandais fort expérimenté, et qui déjà avait résidé en Amérique, une expédition destinée à porter sur les bords de la Delaware, où il lui était enjoint d'acheter des terres des indigènes, des émigrants pour la plupart Allemands, de toutes dénominations, et un certain nombre de familles suisses.

L'expédition débarqua dans la baie Delaware, alors connue sous le nom de *rivière du Sud*, comme l'Hudson l'était sous la désignation de *rivière du Nord;* le capitaine Minuits, suivant ses instructions, acheta des Indiens des terres près de Trenton, sur lesquelles on

Digitized by Google

créa le premier établissement, et un second à l'embouchure de la rivière Christiana dans la Delaware; sur ce dernier point, on construisit un fort pour la protection de la colonie, auquel on donna le nom de Christiana, en l'honneur de la jeune reine de Suède; enfin, on établit un troisième point, qu'on nomma Elzimbourg, et un quatrième Gottembourg. Tous ces établissements sont aujourd'hui compris dans le territoire de l'État de Delaware.

La création de cette nouvelle colonie sur la Delaware fut l'objet de fortes représentations et protestations de la part des Hollandais, qui réclamaient des droits antérieurs de découverte et d'établissement, mais qui cependant bornèrent là leurs démonstrations de résistance.

La charte suédoise était extrêmement libérale : elle était surtout empreinte d'un esprit de tolérance rare; aussi les établissements suédois prirent-ils un certain développement. Au nombre des émigrants allemands, suisses et autres, qui vinrent s'y réfugier, des dissidents de la Nouvelle-Angleterre étaient venus aussi s'incorporer, trouvant plus facilement au milieu de ces étrangers les moyens de satisfaire leur ardente passion d'acquérir que parmi leurs concitoyens du Nord. Aussi, dès 1646, tout un quartier de la ville actuelle de Philadelphie était déjà établi par une population mixte, suédoise et anglo-américaine.

La colonie suédoise subsista sous le régime colonial de la charte primitive de Gustave-Adolphe pendant près de dix-sept ans, malgré l'opposition des Hollan-

Digitized by Google

dais, et surtout l'invasion de leurs voisins plus actifs, les émigrants de race anglo-saxonne.

En 1655, les établissements suédois de la Delaware passèrent sous l'autorité des Hollandais, et leur gouvernement releva directement de celui des Hollandais, alors en possession de New-York.

Lorsque New-York devint la propriété des Anglais, les établissements de la Delaware demeurèrent sous la domination du nouveau gouvernement de New-York, quoique leur territoire relevât directement de la concession de la colonie du Maryland, et cet état de choses dura jusqu'au jour où Penn créa sa colonie de Pensylvanie, et acheta directement du duc d'York le territoire de l'État actuel de la Delaware.

Telle fut la courte durée de la seconde colonie scandinave plantée sur le continent américain, mais qui, plus heureuse néanmoins que la première, laissera des traces plus durables de son passage dans l'histoire industrielle de l'État de Delaware, mais surtout dans celle du riche État de Pensylvanie, où le cachet de la race scandinave et allemande s'est conservé d'une manière indélébile.

COLONIE DE PENSYLVANIE.

C'est en 1681 que Charles II accorda à William Penn tous les établissements sur la Delaware et les terres contestées et réclamées comme relevant de la juridiction du gouvernement de New-York. Les principales conditions contenues dans la charte accordée à

Digitized by Google

W. Penn établissaient que la nouvelle province prendrait le nom de Pensylvanie, et que son propriétaire et ses successeurs dans les fonctions de gouverneur pourraient, avec le consentement de la majorité des hommes libres de la colonie, ou de leurs représentants dans une assemblée, lever des impôts pour faire face aux charges publiques, établir des tribunaux, nommer des juges, faire des lois, pourvu toutefois que celles-ci ne fussent point contraires à celles de l'Angleterre.

L'assemblée des représentants devait pouvoir, en outre, lever des droits sur les importations. La transmission des propriétés était libre. Enfin la couronne s'engageait à ne pas établir d'impôts ou de droits sans le consentement de l'assemblée populaire ou sans un acte spécial du parlement.

Le territoire concédé à W. Penn par cette charte royale embrassait tout le pays le long de la Delaware, à partir d'un point à cinq lieues au nord de Newcastle jusqu'à une ligne tracée de la source de cette rivière au 45e degré de latitude boréale, et à l'occident à cinq degrés de longitude de ses limites orientales.

William Penn acheta de lord Buckley et des héritiers de sir Carteret, des portions du territoire du New-Jersey, qu'il incorpora dans le domaine de sa patente.

William Penn, désirant donner à ses colons un gouvernement conforme au vœu de la majorité, reconnut, en 1682, un pacte fondamental entre eux et lui, par lequel il consacrait les libertés et les droits des colons.

D'après ce nouvel acte constitutif, tout émigrant

Digitized by Google

qui acquérait une propriété jouissait, par cela même, des mêmes droits que les plus anciens habitants : il était électeur et éligible, sans aucun égard à la religion qu'il professait, ou à sa naissance.

Le gouvernement se composait d'un conseil d'État et d'une assemblée populaire ; le gouverneur était le président du conseil ; les membres de l'assemblée étaient élus tous les ans directement par le peuple. Aucun impôt ne pouvait être levé sans le consentement des deux tiers des membres des deux assemblées, l'assemblée populaire fixait le temps des élections, la durée des sessions et celle des emplois.

Le corps judiciaire dépendait également de l'assemblée législative.

Ainsi le peuple était la source première de tout pouvoir, de tout emploi, et se gouvernait véritablement avant que le concessionnaire n'eût accordé sa sanction, conformément à la charte qu'il tenait du roi.

En 1690, Penn revint à la colonie ; il approuva toutes ces nouvelles dispositions ; mais, pour rentrer dans l'esprit de la charte, il fallait qu'une nouvelle constitution fût rédigée, adoptée et approuvée par les propriétaires.

Cette nouvelle constitution remettait le pouvoir exécutif entre les mains d'un gouverneur et d'un conseil d'État nommé par les propriétaires. Le gouverneur demeurait président de ce conseil.

Le pouvoir législatif, avec l'initiative des lois, était confié à une assemblée populaire élue directement et annuellement par le peuple ; le temps des élections et

Digitized by Google

le commencement des sessions étaient fixés par la loi. La durée des sessions restait à la volonté de l'assemblée.

Le peuple élisait directement ses *sherifs* et ses *coroners*.

Les questions contentieuses sur les droits de propriété étaient décidées de gré à gré ou par le conseil.

Le corps judiciaire restait sous la dépendance de l'assemblée législative.

La liberté de conscience était admise en principe; tout citoyen faisant profession de christianisme était admissible aux emplois.

Penn perfectionna ainsi le gouvernement de sa colonie.

Il institua un pouvoir exécutif dépendant du peuple, puisque tous les employés subalternes étaient élus directement par le peuple; le pouvoir judiciaire dépendait du peuple pour son existence; toute législation prenait sa source dans le peuple; il n'avait point voulu de police armée, point de forts, point de milice, point d'église établie, point de différence de rang; une liberté entière d'opinion existait sur tous les sujets; enfin il avait véritablement créé un asile, un lieu de refuge pour les proscrits de tous les pays.

Penn a su ainsi élever en Amérique, à la fin du dix-septième siècle, le plus beau monument social qu'il soit donné aux hommes de créer; il a fondé sur les vrais principes de liberté un gouvernement populaire auquel les habitants de cette heureuse colonie doivent le bonheur et la prospérité dont ils jouissent.

Digitized by Google

Du reste, l'organisation politique de la Pensylvanie présentait le singulier spectacle du mélange des principes de féodalité et de démocratie : les colons reconnaissaient, en effet, les droits des fondateurs et de leurs héritiers comme gouverneurs et propriétaires; ils admettaient un droit de suzeraineté et de transmission, tandis que, pour la création et l'exécution des lois, il fallait passer par la souveraineté du peuple, seule source de pouvoir et seul moyen de légitimer les droits et de les mettre en harmonie.

Il est assez intéressant de remarquer que le premier établissement de poste eut lieu à Philadelphie en 1695; alors, trois fois par an, les lettres pouvaient être transmises de Philadelphie au sud du Potomac.

COLONIE DE LA DELAWARE.

Lors de l'invasion et de l'occupation de la colonie de la Nouvelle-Hollande par les Anglais, en 1664, les établissements fondés sur les bords de la Delaware par les Finlandais et les Suédois, sous la protection de la charte de Gustave-Adolphe, étaient considérés comme relevant du gouvernement de la province de New-York. Les prétentions de la couronne d'Angleterre sur ce territoire et, par suite, sur les établissements qui s'y étaient formés, furent maintenues par le duc d'York, qui en était devenu titulaire. Aussi le gouvernement de cette dernière province, qui avait préparé de loin l'empiétement ultérieur qu'il comptait réaliser sur la Delaware, s'était ménagé une influence

Digitized by Google

directe parmi les habitants par l'intermédiaire de nombreux émigrants passés sur ces colonies et incorporés parmi eux. Il se servit adroitement de cette influence pour faire constituer à Newcastle un gouvernement provincial qui relevait de celui de New-York. De cette manière, les lois anglaises furent mises en vigueur dans la colonie de la Delaware, et devinrent éventuellement les lois de la colonie.

En 1683, William Penn, ayant réussi à s'établir sur les bords de la Delaware, acheta du duc d'York ce territoire, qui fut dès lors soumis à un gouvernement administratif relevant de la colonie de Pensylvanie.

En 1691, la colonie de la Delaware se constitua en un gouvernement indépendant que reconnut William Penn. Ainsi fut organisée, vers la fin du dix-septième siècle, et presqu'en même temps que la Pensylvanie, la *colonie de la Delaware* comme démocratie indépendante, ayant son pouvoir exécutif, son assemblée législative populaire, et un corps judiciaire relevant de cette assemblée.

COLONIE DU MARYLAND.

Le territoire actuel du Maryland fit partie de la colonie de Virginie jusqu'en 1632, qu'il en fut détaché par suite d'une charte royale du 20 juin, qui fut accordée à Cécilius Calvert au nom de son père Georges Calvert, lord Baltimore, en Irlande, qui avait conçu le généreux projet de fonder une colonie en Amérique pour servir d'asile à ses coreligionnaires persécutés. Cette colonie

Digitized by Google

a reçu son nom de Henriette-Marie, fille de Henri IV et femme de Charles Ier.

L'étendue du domaine concédé sous le nom de Maryland était, d'après cette charte, beaucoup plus considérable que le territoire actuel. Au sud, il était limité par une ligne tirée du promontoire de la Chesapeake, appelé *Watkins-Point*, à l'Océan; à l'est, par l'Océan et la rive occidentale de la baie de la Delaware jusqu'au 40e degré de latitude; au nord, par une ligne tirée de ce parallèle à l'ouest jusqu'au méridien de la source principale de la rivière Potomac, et de ce point, en suivant le rivage occidental de cette rivière, jusqu'à *Smith's-Point*, et enfin jusqu'à *Watkins-Point*.

Ainsi ces limites comprenaient l'état actuel de la Delaware, une partie de la Pensylvanie, la moitié du comté de Chester jusqu'au Schuylkill, et une portion considérable de la Virginie.

La question de délimitation de cette colonie a été la cause de troubles et de contestations violentes entre ses habitants et ceux des établissements voisins, et ces disputes ne furent finalement assoupies qu'en 1818.

L'expédition pour coloniser les terres concédées à lord Baltimore fut confiée à Léonard Calvert, un de ses fils. Il mit à la voile de l'île de Wight le 22 novembre 1633, avec deux cents émigrants, principalement catholiques, de fortune et de noms; il débarqua le 24 février à Point-Comfert, en Virginie, sur l'emplacement actuel des fortifications qui défendent la rade d'Hampton. L'expédition remit ensuite à la voile pour aller reconnaître la baie de la Chesapeake, remonta

Digitized by Google

la rivière du Potomac pendant quarante lieues, jusqu'à un village indien nommé *Piscataway*, et redescendit ensuite jeter l'ancre à l'embouchure du Potomac, dans une baie magnifique qui fut appelée Sainte-Marie; et, le 27 mars 1634, les émigrants mirent définitivement pied à terre sur le lieu où ils résolurent de fonder leur établissement permanent, près d'un village indien, *Yaocomaco*, auquel ils donnèrent le nom de Sainte-Marie. Les propriétaires de la concession du Maryland dépensèrent sur cet établissement, en moins de trois ans, plus de deux millions de francs.

En 1660, la population du Maryland était déjà de douze mille habitants, la plupart planteurs de tabac. Ce produit servait alors aux colons d'intermédiaire comme prix d'échange pour toutes les nécessités de la vie. Cependant, dès 1686, la législation du Maryland autorisa un nouvel étalon monétaire qui fut reçu en place de la livre sterling anglaise dans toute la colonie. Les autres colonies suivirent cet exemple, et la monnaie anglaise se trouva ainsi remplacée par des valeurs coloniales.

Les colons venus avec Calvert appartenaient, pour la plupart, à une classe d'émigrants distingués par leur instruction, l'élévation et la libéralité de leurs idées; aussi adoptèrent-ils une forme de gouvernement calquée sur celle de l'Angleterre : on créa un conseil sur le modèle de la chambre des pairs et qui était composé des membres les plus distingués de la colonie, et une chambre basse de députés nommés directement par les habitants de chaque commune.

Digitized by Google

Il fut déclaré par une loi qu'*aucun individu ne pourrait être recherché, inquiété ou molesté pour cause d'opinion religieuse.* Les émigrants du Maryland donnèrent ainsi le premier témoignage éclatant de tolérance religieuse dans le nouveau monde, en faisant de leur colonie un véritable lieu de refuge où tout individu pouvait rendre grâce à Dieu suivant sa croyance, pourvu toutefois qu'il fût chrétien. Bel et grand exemple qui fait honneur aux catholiques de ces temps contre lesquels toutes les autres sectes s'étaient combinées, et d'autant plus remarquable que, dans la Nouvelle-Angleterre, les puritains, réfugiés par suite d'idées religieuses, persécutaient eux-mêmes leurs concitoyens protestants, et qu'en Virginie les épiscopaliens exerçaient la même sévérité sur les puritains, leurs coassociés dans la grande tâche de porter les lumières dans le nouveau monde.

Aussi vit-on arriver dans le Maryland un grand nombre de protestants non conformistes de la Nouvelle-Angleterre et de la Virginie qui se considérèrent comme trop heureux d'échapper à l'intolérance de leurs concitoyens, et qui accrurent ainsi les ressources et la prospérité de la nouvelle colonie.

Enfin, une circonstance qui fait également honneur à l'esprit éclairé des premiers fondateurs du Maryland, c'est qu'une résolution législative fut immédiatement adoptée, mettant à part une certaine étendue du domaine colonial pour créer un fonds pour les écoles où tous les enfants de la colonie devaient être élevés gratuitement.

Digitized by Google

Ainsi les mêmes hommes, qui venaient de fonder, pour eux et leurs descendants, la liberté de conscience et d'opinion, pensaient en même temps à pourvoir au plus important des besoins du citoyen d'une démocratie, l'instruction !

En 1689, la colonie du Maryland fut fortement ébranlée par une émeute protestante contre les catholiques ; et en 1692, elle passa sous l'autorité de la couronne d'Angleterre, qui envoya, pour gouverneur, sir Lionel Copley. Le premier acte de ce nouveau chef politique fut d'établir la suprématie de l'Église anglicane et de soumettre les habitants à une taxe en faveur du clergé. A cette même époque les catholiques et les *quakers* furent persécutés.

Sainte-Marie contenait alors soixante à soixante-dix maisons et une église catholique qu'on avait laissée tomber en ruine. La construction de cet édifice, un monument alors pour l'Amérique, avait coûté quarante mille livres de tabac, ce qui était un prix considérable pour les temps. Cette église fut remplacée par une chapelle du culte anglican.

En 1710, le siége du gouvernement de la colonie, qui jusqu'alors avait résidé à Sainte-Marie, fut transféré à Annapolis, dont la création date de cette époque qui est aussi celle de l'établissement des postes. La population de la colonie pouvait alors présenter trente mille habitants. En 1763, elle s'élevait déjà à cent soixante-cinq mille, dont vingt mille déportés de justice de l'Angleterre.

La colonie produisait environ vingt-huit mille

Digitized by Google

boucauts de tabac dont la valeur pouvait s'élever à 3,500,000 francs; elle importait pour une valeur de 4,000,000 de francs. Dès cette époque on s'occupait avec succès de la fabrication du fer, on comptait même huit fourneaux et neuf forges, produisant trois mille cinq cents tonnes de fer en gueuse et six cents tonnes de fer en barre.

Telles étaient les ressources et la situation de la colonie du Maryland lorsque commença la fameuse lutte pour les libertés civiles avec l'Angleterre.

COLONIE DE LA CAROLINE DU NORD.

Les Anglo-Saxons établis dans la Nouvelle-Angleterre avaient apporté avec eux cet esprit d'émigration qui les distingue si éminemment de toutes les autres races d'hommes et qui a si puissamment contribué à rendre cette colonie la mère de tous les autres établissements en Amérique. Dès 1663, une petite colonie d'émigrants de la Nouvelle-Angleterre était venue s'établir près du cap Fear, sur les eaux de la rivière de ce nom, et entièrement en dehors de tous les établissements anglais de la Virginie. Ils avaient transplanté avec eux leurs principes de liberté et d'indépendance, et réclamèrent le droit de se gouverner et de s'administrer sur des terres dont ils avaient acquis les titres de propriété des indigènes.

Les Virginiens, doués du même esprit d'émigration, avaient également étendu leurs explorations, immédiatement après leur arrivée en Amérique, vers les

Digitized by Google

terres connues sous le nom de Virginie du Sud ou Caroline; et dès 1663, ils avaient fondé, sur le détroit d'Albermale (*Albermale Sound*), des établissements sous la direction d'un certain Georges Callmaid.

En 1665, le fameux historien Clarendon, ministre dévoué de Charles II, mais détesté du peuple, obtint, en juin, une charte royale qui lui accordait, ainsi qu'à ses associés, tout le territoire de l'Atlantique à la Pacifique, depuis le 29e jusqu'au 36e degré de latitude boréale, par conséquent, sur une étendue de 7 degrés, et comprenant ainsi toute la Caroline du Nord et du Sud, la Géorgie, le Tennessée, l'Alabama, le Mississipi, la Louisiane, l'Arkansas, une grande partie de la Floride et du Missouri, et presque tout le Texas avec une grande portion du Mexique!

Cet immense empire devenait leur propriété directe; ils pouvaient faire des lois pour en gouverner les habitants, toutefois avec le consentement des hommes libres, habitants futurs de la colonie; les priviléges dont ils devaient jouir étaient les mêmes que ceux concédés aux propriétaires de Rhode-Island et de Connecticut.

Une clause principale reconnaissait la liberté de conscience, une autre avait rapport aux avantages attachés à l'introduction du système colonial dans les ports de la colonie. Les propriétaires devaient avoir le droit de créer des titres, de constituer des domaines, des comtés, des baronnies, enfin, d'établir une noblesse, seulement avec d'autres titres qu'en Angleterre. En résumé, tout était prévu pour constituer en Amérique un vaste empire!

Digitized by Google

Le célèbre philosophe John Locke fut consulté par Shaftesbury, un des propriétaires, pour la rédaction du système et de la forme de gouvernement à adopter; mais les spéculations, les doctrines, fruits d'un travail élaboré dans le cabinet, se trouvèrent complétement en désaccord avec les besoins, les exigences des habitants pour l'administration desquels elles étaient destinées.

Locke avait rêvé la création d'une aristocratie sur la terre américaine, mais celle-ci ne pouvait faire fructifier qu'une démocratie pure. Aussi la nouvelle constitution adoptée par les huit propriétaires, en 1670, ne put jamais être mise en vigueur dans la colonie.

Les habitants d'Albermale, alors beaucoup plus nombreux sur ce point que sur aucun autre, adoptèrent des formes et des lois simples, mais en harmonie avec les besoins de leur position. La première assemblée populaire eut lieu, en 1667, dans le comté d'Albermale.

Longtemps la Caroline du Nord fut considérée comme le rendez-vous de tous ceux qui avaient quelques bonnes raisons pour fuir leur patrie; on y trouvait des émigrants de tous les pays, de toutes les langues, des Anglais, des Ecossais, des Irlandais, des Français, des Allemands du Palatinat, des Suisses : ces derniers fondèrent la ville de New-Berne, sur la rivière Neuse.

Le gouvernement de la colonie resta aussi, pendant un certain nombre d'années, soumis à celui de la Caroline du Sud, dont il relevait.

Digitized by Google

Malgré les difficultés que cette colonie éprouva à s'établir et à se constituer sous un gouvernement indépendant et stable, et malgré l'esprit turbulent qui caractérisa longtemps ses habitants, étrangers les uns aux autres, elle ne s'en accrut pas moins plus rapidement que la Caroline du Sud, qui fut fondée d'une manière plus régulière.

COLONIE DE LA CAROLINE DU SUD.

Les premiers établissements de cette colonie durent leur origine à l'esprit spéculateur des propriétaires de cette concession; mais ils ne prirent un peu de développement qu'après que les habitants eurent établi pour eux-mêmes une administration indépendante.

En 1670, un certain nombre d'émigrants étaient venus, sous la conduite d'un nommé Joseph West, s'établir à Beaufort; mais, ne trouvant pas cette localité avantageuse, ils l'avaient quittée pour fonder un autre établissement sur les premières terres hautes de la rivière Ashley. Ils constituèrent de suite leur administration sur des bases de liberté et d'indépendance, et inaugurèrent un système représentatif en 1672.

Cependant Shaftesbury, un des propriétaires, n'avait pas renoncé à l'espoir de faire prévaloir, dans cette colonie, les principes de la constitution rédigée sous les inspirations et la révision de J. Locke. Toutefois les conséquences prouvèrent l'erreur de son jugement, car, tandis que le conseil supérieur de Londres approuvait la constitution de Locke, la représentation

Digitized by Google

populaire y apportait sur les lieux une ferme résistance. Ainsi la Caroline du Sud vint à une existence politique par suite d'une scission entre les partisans de l'Église établie et les réformistes.

En 1680, les émigrants, trouvant leur dernier emplacement sur la rivière Ashley peu favorable sous le point de vue commercial, se décidèrent à s'établir à la pointe même ou confluent des rivières Ashley et Cooper, et nommèrent leur nouvelle ville *Charlestown*, d'après le nom du roi Charles II. La population de cette ville s'accrut rapidement à l'aide des émigrés blancs et des esclaves qui avaient quitté les Barbades sous la conduite de sir J. Yeamans.

L'intolérance politique et religieuse qui pesa, vers le même temps, sur l'Écosse, fut très favorable à l'accroissement de la colonie. Des émigrés hollandais arrivèrent également de New-York, après la conquête de leur patrie adoptive par les Anglais. L'Angleterre elle-même fournit son contingent d'émigrants, ainsi que l'Irlande; enfin la France, où la révocation de l'édit de Nantes venait de frapper de nouveau les huguenots, fournit à cette colonie, comme aussi à d'autres points du globe et à l'Angleterre même, le plus précieux de son sang intelligent et industriel.

Sur tous les points de l'Union américaine, on peut retrouver aujourd'hui même les preuves vivantes de cette fatale émigration qui appauvrit la France et enrichit les autres nations; mais c'est surtout dans la Caroline du sud et dans la Virginie qu'elle a été plus considérable et qu'elle a exercé une plus grande

Digitized by Google

influence sur les mœurs du pays, en conservant le cachet libéral, intelligent et passionné de leur origine française.

Un peu plus tard, cette colonie s'accrut encore des habitants de l'Acadie, qui furent transportés à Charlestown par ordre du gouvernement anglais, qui les avait spoliés de leur propriété.

De 1685 à 1690, la colonie éprouva de grandes difficultés intestines dues aux prétentions et exactions fiscales des propriétaires, par l'intermédiaire du gouverneur Colleton. Celui-ci, ayant voulu employer la force militaire pour faire exécuter ses volontés, ne trouva heureusement de troupes organisées dans le pays que les milices citoyennes, qui prirent parti avec le peuple et s'opposèrent aux actes de violence du gouverneur.

A l'avénement de Guillaume et de Marie, les pouvoirs de Colleton furent révoqués, Seth Sethell nommé à sa place, et le système représentatif rétabli. Cette forme de gouvernement subsista dès lors sans interruption.

En 1691, le gouvernement de la colonie s'occupa d'établir un système de défense nationale, pour protéger les habitants contre les incursions des Indiens et des Espagnols établis en Floride. On créa des arsenaux, un revenu. Enfin les réfugiés huguenots français, entre autres, furent admis à jouir de tous les droits de citoyen.

En 1693, on adopta définitivement que l'assemblée législative se réunirait deux fois par an, mesure qui

Digitized by Google

sert maintenant, avec de faibles modifications, dans la législation actuelle.

L'administration gouvernementale ressemblait, par la forme, à celle du Maryland.

Les propriétaires nommaient les membres du conseil supérieur.

Le peuple choisissait les membres de l'assemblée.

La défense du pays était confiée aux milices.

Enfin le peuple rejeta les principes que la révolution de 1688 conservait encore en Angleterre, savoir que la propriété donne un droit légitime au pouvoir et la reconnaissance d'une noblesse.

Quant aux opinions religieuses, elles n'exercèrent aucune influence sur les droits de franchise politique acquis à tous les habitants indistinctement; seulement l'Église établie fut reconnue comme celle de la province.

Remarquons ici que la culture du riz par les esclaves, qui devint un des principaux produits du sol de la Caroline, fut introduite vers la fin du dix-septième siècle dans cette colonie.

Concluons de ce qui précède que c'est dans le dix-septième siècle que les Anglais ont fait les plus heureux et persévérants efforts pour coloniser le nouveau monde, où, partis d'un point qui leur donnait à peine un pouce de terrain, ils se sont graduellement étendus sur un territoire de plus de 12 degrés de latitude, du Maine à la Floride, fondant sur leur passage douze colonies distinctes, savoir : de Portsmouth et New-Hampshire, de la baie de Massachusetts, de Connecticut, de Rhode-

Digitized by Google

Island, de New-York, de New-Jersey, de Pensylvanie, de Delaware, de Maryland, de Virginie, de Caroline du Nord et de Caroline du Sud; que chacun de ses mouvements a été marqué par l'envahissement d'abord des indigènes, puis des Français, des Hollandais et des Suédois.

A la fin du dix-septième siècle, les colonies de la Nouvelle-Angleterre avaient déjà une population qui était la moitié de celle de toutes les colonies anglaises, estimée alors à environ deux cent cinquante mille habitants, c'est-à-dire dix fois plus forte que celle de la Nouvelle-France, avec laquelle ils étaient en contestations continuelles.

A la suite de ces contestations, provoquées autant par le désir d'obtenir la navigation du Saint-Laurent et les fertiles régions de l'ouest que par leur haine pour les doctrines et les principes professés par les Canadiens, les trois colonies de Massachusetts, de Connecticut et de New-York formèrent un pacte défensif et offensif, dans lequel le gouverneur de Massachusetts prit l'initiative. Ce congrès fut tenu à New-York.

Aussi le Massachusetts, qui a donné naissance à plusieurs États, revendique-t-il à juste titre l'honneur d'avoir donné le premier l'idée de l'*Union américaine*.

A ce congrès il fut question de la conquête du Canada comme une mesure qui intéressait également la prospérité des trois colonies, et un plan de campagne fut arrêté.

Ainsi ces colonies, dont les gouvernements étaient constitués sur les principes de la pure démocratie et

Digitized by Google

des libertés de conscience et d'opinion, trouvaient en elles-mêmes et dans leur organisation tous les moyens non seulement de maintenir l'ordre intérieur dans leurs limites, mais encore de projeter la conquête d'une colonie étrangère et sans l'aide de l'Angleterre!

Digitized by Google

CHAPITRE X.

1660-1671.

COLONIES FRANÇAISES. — CANADA OU NOUVELLE-FRANCE.

Parallèle entre les points de départ des colonies françaises et anglaises. — La Mothe-Cadillac. — Zèle et courage des missionnaires. — Prélèvement de la dîme par le clergé. — Compagnie des Indes occidentales. — M. de Tracy. — Reprise des hostilités par les Iroquois; — par les Anglo-Américains. — Attaque du Port-Royal. — La liberté du commerce est rendue au Canada. — Nouveau coin mis en circulation. — Il est remplacé par du papier-monnaie. — Marquette crée le poste de Sainte-Marie. — Convocation d'un congrès des nations indiennes au poste de Sainte-Marie. — L'intendant Talon. — Fondation de postes sur les lacs Ontario et Érié. — Des noms français désignent les principaux points géographiques du nord-ouest. — Création du fort de Catoracouy, appelé aussi de Frontenac.

Nous avons dû suspendre le précis historique de la colonisation de la Nouvelle-France en 1660, pour nous occuper exclusivement des colonies anglaises dont nous avons conduit le récit jusqu'à la fin du dix-septième siècle; nous reprendrons maintenant notre narration où nous l'avons laissée, pour l'amener également à la fin du siècle; mais auparavant nous croyons intéressant de faire une comparaison sommaire entre le mode de colonisation suivi par les Anglais et les Français dans leurs établissements respectifs d'Amérique.

Digitized by Google

Ce qui frappe surtout dans la marche des établissements anglais en Amérique, c'est que l'Angleterre a toujours laissé les colons libres de s'y rendre, quelle que fût leur croyance religieuse, et de s'y diriger par eux-mêmes et pour eux-mêmes. Aussi l'intérêt privé a-t-il stimulé chez les colons, dès l'origine, une activité d'industrie sans parallèle, qui a déterminé le succès de ces colonies et a été la source première de la prospérité actuelle de l'Union américaine.

La France au contraire avait longuement médité et débattu un plan d'établissement dans l'Amérique avant de l'entreprendre; elle prétendit tout prévoir, tout ordonner, tout réglementer, ne voulut pas s'en rapporter à la conduite, à l'esprit des colons qui allaient s'y établir et auxquels on reprochait d'avoir des vues trop étroites. Les catholiques seuls y étaient accueillis au préjudice des autres sectes.

Les Anglo-Américains se sont d'abord occupés de la culture qu'ils ont constamment songé à étendre, à perfectionner, malgré l'esprit de conquête, d'envahissement, de spoliation même qui souvent les a animés soit contre les indigènes, soit contre les Européens, dont ils redoutaient la rivalité; les vues commerciales ne sont venues qu'après.

Le gouvernement français, qui, d'après ses principes immuables d'administration, dirigeait tout en Amérique comme en France, au lieu de porter les habitants de ses possessions vers la culture du sol, ne pensait qu'à tirer des bénéfices de la traite des pelleteries et qu'à agrandir ce commerce qui contribuait directement

Digitized by Google

au profit d'un seul port de France, de Marseille.

Aussi les établissements de la Nouvelle-France étaient-ils créés dans un esprit tout militaire, avec le but avoué d'exercer le plus grand monopole possible sur le commerce des pelleteries avec les indigènes. Par suite de ce système, les colons devaient tous, sans exception, une obéissance aveugle à une autorité purement militaire.

La marche des lois n'y étant pas connue, la volonté arbitraire d'un gouverneur, de ses lieutenants, des chefs de poste, était un oracle qu'on ne pouvait chercher à interpréter; on devait s'y soumettre comme à un décret qu'il fallait subir sans examen.

Le gouvernement tenait entre ses mains les grâces et les peines, l'avancement et les destitutions; il pouvait enfin faire considérer ses caprices, sa tyrannie même comme des actes de justice.

Le pouvoir absolu ne se bornait pas aux sujets relevant du service militaire ou de l'administration politique, il s'étendait à la juridiction civile. Le gouverneur décidait de tous les procès arbitrairement et sans appel. Cette autorité fut maintenue jusqu'en 1663, époque où l'on créa à Québec un tribunal pour juger définitivement tous les procès de la colonie.

La coutume de Paris, modifiée par quelques combinaisons locales, servit de code de lois à la colonie.

Sous un pareil système, on pense bien qu'il était difficile que les établissements français prissent quelque développement. Aussi, malgré le zèle et le courageux dévouement de quelques individus, la Nouvelle-

Digitized by Google

France faisait peu de progrès. Le despotisme militaire et le fanatisme religieux paralysaient toute la capacité industrielle des colons, tandis que la liberté de conscience et d'opinion qui régnait dans les colonies anglaises donnait un puissant essor au génie aventureux de ces derniers, qui bientôt parvinrent à enlever aux Français depuis l'industrie des pêcheries sur le grand banc jusqu'au commerce des pelleteries aux portes même des établissements!

Cependant, dès 1660, l'aventureux et intelligent de la Mothe-Cadillac établissait le poste du Détroit, dont il avait deviné tous les avantages, pour assurer le commerce avec les Indiens de l'intérieur, et contrôler celui des lacs. Les missionnaires jésuites avaient déjà une connaissance parfaite de l'admirable communication qu'offrait la chaîne des lacs; dans leur zèle infatigable ils avaient planté la croix sur les bords du Ouabash, auquel ils donnèrent le nom de Saint-Jérôme, et du Mississipi, et de nombreuses tribus d'indigènes venaient en foule écouter leurs paroles persuasives; partoût où ces pieux soldats de la foi pénétraient, ils installaient une *Mission* et élevaient une chapelle qui servait ainsi de délimitation au vaste domaine conquis à la Nouvelle-France. C'est ainsi que, dès cette époque, les postes et missions de Missilimakinac, de la baie de Saint-Joseph, du fond du lac, du saut Sainte-Marie, etc., étaient fondés.

Par leur zèle religieux et leur persévérance, ils étaient parvenus à créer chez les Indiens une prédilection marquée pour les Français; d'un côté, les mis-

Digitized by Google

sionnaires étudiaient la langue des Indiens, se conformaient à leur caractère, à leurs inclinations; ils usaient, en un mot, de tous les moyens propres à gagner leur confiance; de l'autre, les colons français, loin de leur donner les mœurs de l'Europe, avaient pris celles du pays qu'ils habitaient, l'indolence de ce peuple pendant la paix, leur activité durant la guerre, et leur amour constant pour la vie errante et vagabonde; enfin un grand nombre s'était fait adopter parmi les Indiens.

La colonie de la Nouvelle-France devait en grande partie son origine à l'influence religieuse. Aussi, en 1663, le clergé demanda et obtint du ministère en France qu'il lui fût donné *un treizième de tous les biens de la terre, fruits du sol ou du travail des hommes.* Cette taxation, intolérable dans un pays encore mal établi, dura pendant quatre ans, lorsque le conseil supérieur de Québec prit sur lui, en 1667, de réduire cette taxe au *vingt-sixième.*

Les titres de la compagnie créée par Richelieu expiraient en 1663. *Leurs Seigneuries de la Nouvelle-France* présentèrent alors à Louis XIV leur démission; ils s'étaient enrichis, mais avaient peu fait pour l'avancement réel de la colonie; et la Nouvelle-France, enfant du monopole, ne sortait de celui-ci que pour rentrer, quant au commerce, sous celui de la compagnie des Indes occidentales, créée en 1664 avec un privilége de quarante ans. Cependant Louis XIV voulut bien consentir à prendre le pays sous sa protection royale. Il y envoya un régiment, afin de mettre la co-

Digitized by Google

lonie en position de résister aux attaques des indigènes; il nomma Tracy vice-roi, Courcelles gouverneur, et Talon intendant des affaires civiles.

Les troupes du roi arrivèrent à un moment opportun; car les Indiens, soutenus par les Anglais, inquiétaient vivement les divers établissements français du Saint-Laurent et des bords des lacs; ils pillaient, ravageaient tout ce qu'ils rencontraient sur leur route; ils tombaient à l'improviste sur de faibles cabanes et en égorgeaient tous les habitants; enfin la panique était au comble parmi les établissements français, car la hardiesse des Indiens était si grande, que plusieurs fois ils avaient arrêté des embarcations chargées de marchandises jusque sous les murs de Québec.

Le gouverneur du Canada avait résolu une attaque des Mohawks, pendant l'hiver de 1665; il marcha sur leur territoire avec les plus grandes fatigues et les plus grandes privations. Mais les Indiens avaient abandonné leurs forêts : l'expédition fut sans résultat. Le fort Chably fut fondé pendant cette marche.

Les secours de la métropole rendirent l'avantage aux Français sur les Iroquois, qu'on obligea enfin à faire la paix. Par le traité conclu avec cette nation, il fut stipulé que leur territoire resterait à jamais acquis au domaine de la Nouvelle-France.

Cependant Louis XIV ayant déclaré la guerre, en 1666, aux Anglais, en faveur des Hollandais, le commencement des hostilités fit cesser entièrement le commerce du Canada. Les Anglo-Américains, profitant de l'opportunité des circonstances pour s'approprier

Digitized by Google

les bénéfices du trafic avec les Indiens, dirigèrent leurs opérations avec adresse et offrirent aux indigènes des marchandises en échange de leurs pelleteries de qualité supérieure, et à un plus bas prix que ne pouvaient le faire les facteurs français. En effet, chez les Français, le monopole des achats et des ventes était dans la main des agents de la compagnie occidentale, tandis que dans les colonies anglaises, le commerce était entièrement libre, c'est-à-dire dans les mains de tous les colons; la concurrence favorisait donc l'abaissement des prix de vente : la liberté tua ainsi le monopole.

Le Port-Royal fut de nouveau attaqué par des forces considérables et enlevé, mais restitué en 1667, à la paix de Bréda.

En 1668, la compagnie occidentale n'ayant pas rempli les obligations attachées à la prérogative de faire seule le commerce avec les possessions françaises en Amérique, fut contrainte de renoncer à cet avantage, et, de ce jour, le commerce, rendu libre pour tous les Français, reçut une salutaire impulsion.

Mais les colonies françaises étaient alors presque sans ressources financières; car, si le monopole avait enrichi quelques chefs, la masse des colons était sans moyens. Pour porter remède à une situation si désavantageuse, on imagina de fabriquer pour tous les établissements d'Amérique une monnaie à laquelle on donna un coin particulier, et une valeur idéale d'un quart plus forte que celle des espèces qui circulaient dans la métropole. Cet expédient ne procura pas l'avantage

Digitized by Google

que l'on s'en était promis; et on fut obligé d'y substituer du papier pour le payement des troupes et pour les autres dépenses du gouvernement.

C'est en 1668 que le missionnaire Jacques Marquette établit la mission de Sainte-Marie, et c'est par suite des rapports qu'il eut avec les Indiens des rives du Mississipi, et des renseignements que lui donna son compagnon le père Allouez, qu'il forma, dès cette année, le projet de la découverte de ce fleuve, qu'il n'exécuta qu'en 1669.

Les indigènes appelaient ce fleuve *Messipi* ou *Meschasipi*, nom qui signifie *rivière partout*, du mot *missi* ou *minsi*, partout, et de *sipi*, rivière; parce que ce fleuve, dans le temps de son débordement, étend ses eaux sur toute la vallée qu'il inonde. Suivant les Illinois, ce fleuve portait aussi le nom de *Meschagamisi*, ou plus communément *Messesipy* ou *Meschasipy*, toute rivière, grande rivière. Les Français lui donnèrent alternativement le nom de fleuve Colbert, Saint-Louis, et Barbauches.

En 1670, sous l'administration de l'intendant Talon et par l'intermédiaire de l'agent Perrot, un congrès des nations indigènes fut convoqué à la mission de Sainte-Marie; on s'y occupa d'un vaste plan pour porter la domination française sur les points les plus éloignés du continent américain. On annonça aux nombreuses tribus venues des bords du Missouri, du Mississipi, du Ouabash et de l'Arkansas, que désormais elles seraient sous la protection du grand roi. Ainsi se préparait l'extension de l'empire français dans le nouveau monde,

Digitized by Google

des bouches du Saint-Laurent aux bouches du Mississipi, par l'action des chefs militaires et l'assistance des jésuites, leurs zélés compagnons; c'est qu'à cette grande époque de l'histoire de France le sentiment de l'honneur national, chez le peuple et les chefs de l'État, était tout-puissant! Des postes militaires furent établis à Détroit et à Missilimakinac, et le commerce avec les Indiens des bords du Mississipi fut assuré contre les déprédations et les attaques des Iroquois.

La même année on fonda de nouveaux établissements sur les lacs Ontario et Érié, reconnus quelques années auparavant. Nos officiers et nos missionnaires avaient été surtout frappés de la position avantageuse du lac Érié comme centre de communication entre le fleuve Saint-Laurent et la chaîne des lacs supérieurs, mettant à même, par son occupation, de commander tout le commerce de ces régions et des peuplades indigènes qui vivaient alors sur leurs bords. A ce moment de l'histoire de nos colonies, tous les efforts tendaient vers le même but : l'extension et l'affermissement de la domination française en Amérique.

La France avait pris alors, parmi les puissances européennes, un ascendant, un rang qui donnaient au sentiment de la nationalité une nouvelle énergie qui animait les hommes de tous les rangs : les chefs de la colonie de la Nouvelle-France devaient en éprouver naturellement l'effet salutaire.

Chaque nouveau pas qu'ils faisaient dans ces régions inconnues était marqué par un sceau honorable pour leur conquête : des noms français retraçaient partout

Digitized by Google

les lieux qu'ils avaient parcourus, les points où ils s'établissaient.

C'est ainsi que les noms de *Saint-Louis* et de *Frontenac* furent donnés au lac *Ontario*, et celui de *Conti* au lac *Érié*. *Ontario*, en langue iroquoise, signifie beau lac; ils l'appelaient aussi *Skenin-Donig*, fort beau lac; — *Érié*, ou *Érigé*, ou *Ériké*, quelquefois aussi désigné par les Iroquois par le nom de *Tcioeharontiong*, signifie du chat, nom de la nation qui vivait sur ses bords.

Le nom d'*Orléans* fut donné au lac *Huron*[1] appelé aussi *Kenegnondi* ou *Algonkin Michigauge*.

Le nom de Dauphin fut porté par le lac Michigan, qui s'appelait aussi *lac des Illinois* ou des *Illinouach*, ou des hommes; le mot *illinois* signifiant l'homme fait : la nation miamis, qui fréquentait les bords de ce lac, lui donna souvent le nom de *Mischigonong*, ou grand lac.

Enfin, pendant tout le temps de la domination française, le lac Supérieur fut désigné par le nom de *Tracy* ou de *Condé*.

En 1671 on fonda, à l'embouchure de la petite baie de *Catarocouy*, le poste de *Frontenac*; il se trouvait à la décharge du lac Ontario dans le Saint-Laurent et était destiné à protéger le commerce des lacs et celui du Saint-Laurent, à couvrir la communication des lacs avec Québec, enfin, à défendre une excellente rade où venaient se réfugier les canots et les embarcations for-

1. Huron est d'origine canadienne, et fut donné aux Indiens vivant sur les bords de ce lac, à cause de leur chevelure brûlée qui faisait ressembler leur tête à la hure d'un sanglier.

Digitized by Google

mant alors toute la marine marchande et militaire de ces contrées.

C'est ce poste qui a servi de fondation à Kingston, aujourd'hui une des villes les plus importantes du haut Canada, et communiquant directement avec Montréal par le canal *Rideau* et la rivière *Ottawa* : la distance entre ces deux villes est de quatre-vingts lieues et accessible aux bateaux à vapeur, lorsque, par le Saint-Laurent, elle n'était praticable que pour de faibles bateaux.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

1671-1700.

COLONIE FRANÇAISE. — NOUVELLE-FRANCE.

Découverte du Mississipi par Marquette et Joliet. — Voyage de Robert Cavalier de la Salle ; découverte de l'embouchure du Mississipi. — Il crée le poste des Illinois, et indique la ligne de postes qui doivent unir ses nouvelles découvertes au domaine du Canada. — Situation critique du Canada ; M. de la Barre assemble les notables. — Conduite politique des Indiens envers les Européens. — M. de Denonville. — M. de Champigny. — Montréal presque détruit par les Iroquois. — Les colonies anglaises projettent la conquête du Canada. — Attaque et prise de Port-Royal. — Montréal et Québec sont également attaqués, mais résistent. — Reprise de Port-Royal par les Français. — Poste de Nekoat sur le Saint-Jean. — M. de Frontenac gouverneur. — Il force enfin les Indiens à la paix. — Étendue territoriale des possessions françaises et anglaises. — Population de ces colonies.

Nous arrivons à une des époques les plus intéressantes de l'histoire des colonies de la Nouvelle-France, à celle où le majestueux Mississipi, jusqu'alors presque ignoré, fut reconnu en entier par un des courageux et zélés missionnaires que leur foi seule conduisait à hasarder tous les jours leur existence pour sauver une âme à Dieu.

Grande et belle époque où la foi religieuse se mêlait au patriotisme et faisait embrasser aux enfants de

Digitized by Google

notre France les entreprises les plus pénibles avec le plus grand désintéressement.

En 1673, le Père Marquette, jésuite, de mœurs douces et compatissantes, et le sieur Joliet, habitant de Québec, homme très intelligent et d'un grand courage, entreprirent leur expédition de découverte du *Mississipi*. Ces deux hommes, également actifs, entreprenants, dévoués, partent ensemble le 10 juin, accompagnés de cinq Français et de deux miamis indiens comme guides et interprètes, de la baie *Verte*, sur le lac *Michigan*, entrent dans la rivière des *Renards* qui s'y décharge, la remontent jusqu'aux sources, s'embarquent sur le *Ouisconsin* par lequel ils arrivent au *Mississipi*, descendent ce fleuve, passent la rivière *Moingona*, aujourd'hui *des Moines*, dans le territoire d'Iowa, et quelques lieues plus bas que l'embouchure du Missouri auquel les Algonquins donnaient le nom de *Pekitaroni;* enfin, après quelques jours de navigation au sud, ils passent l'embouchure de l'*Ohio* alors connue sous le nom de *Ouabash*, à cause de la tribu d'Indiens qui habitaient sur ses bords. Cette magnifique rivière était également nommée *Hohio*, *Oua-Bous-Ki-Qua* ou *Akou-Ssa-Sipi*, la belle rivière. Ils continuèrent ensuite leur navigation du Mississipi au milieu d'îles innombrables qui souvent leur donnèrent à douter s'ils n'étaient pas plutôt sur un grand lac que sur une rivière : ils arrivèrent enfin à l'embouchure d'une grande rivière venant de l'ouest, l'*Arkansas*, lorsque, leurs provisions manquant, ils se trouvèrent dans la nécessité de retourner sur leurs pas, et remontèrent la

Digitized by Google

rivière des *Illinois*, que le Père Marquette appela *de la Divine*, tant ils furent émerveillés de l'admirable tranquillité de ses eaux; plus tard elle reçut le nom du gouverneur Seignelay. Ils furent de retour à la baie Verte (Green bay) en septembre. Ce fut deux ans après ce hardi voyage de découverte que le Père Marquette, déjà avancé en âge, et le corps éprouvé par de longues fatigues, de fréquentes privations et abstinences, mais toujours aussi zélé pour la foi, entreprit de se rendre de Chicagau au fond du lac Michigan, au poste de Missilimakinac. Suivant sa pieuse habitude, le vénérable Père mit pied à terre, s'avança un peu dans les bois pour offrir à Dieu son tribut de dévotion; lorsque ses compagnons s'approchèrent de lui pour reprendre leur route, l'homme vénérable avait cessé de vivre : il s'était éteint au milieu de la prière en présence de son Dieu! La rivière sur les bords de laquelle Marquette finit sa pieuse et laborieuse carrière est dans le Michigan; elle porte aujourd'hui son nom.

Vers ces mêmes temps, Robert Cavalier de la Salle conçut le projet de se rendre au golfe du Mexique en traversant les terres d'Amérique. Il obtint du roi le droit de se livrer à cette recherche, par la faveur du ministre Colbert et par l'intervention de M. de Seignelay. Il fut accompagné, dans son mémorable voyage, par un ami dévoué, M. de Tonty, vieux militaire éprouvé et qui avait eu la main emportée en Sicile. Ces hardis et courageux explorateurs partirent du fort de Frontenac, sur le lac Ontario, le 7 août 1679, montés sur une barque pontée de soixante tonneaux, le pre-

Digitized by Google

mier bâtiment à voile qui eût encore sillonné cette mer intérieure. Après avoir triomphé de contrariétés sans nombre, et être échappés aux plus grands dangers que devait présenter un semblable voyage au milieu de pays inconnus, de peuplades indigènes dont on ignorait les dispositions, ils arrivèrent enfin en vue de la mer sur le golfe du Mexique, à l'embouchure du Mississipi, le 7 avril 1682; vers le 15 juillet de la même année ils étaient de retour à Missilimakinac.

Pendant la durée de cette expédition, on éleva, sur les bords du lac *Pimiteoni*, de la rivière des Illinois, le fort *Crèvecœur* qui, plus tard, prit le nom de *Saint-Louis;* le fort *Prud'homme* fut construit à soixante lieues au-dessus de son embouchure. Le poste des *Arkansas* fut fondé par M. de la Salle; le fort *Chicagau* au fond du lac Supérieur, et le fort *Saint-Louis* sur la rivière Chicagau, près de la rivière *Aramoni;* enfin, le poste de *Kaskaskia* ou de la Conception, siége d'une mission de jésuites, devint une station importante dans les mouvements vers l'ouest.

Tandis que les Français étendaient ainsi leurs conquêtes sur les vastes solitudes des pays de l'Ouest, la stagnation des affaires commerciales et industrielles de la colonie était complète; les ressources du pays ne suffisaient plus pour couvrir les achats et l'envoi d'Europe des marchandises de première nécessité pour les colons.

L'extrême activité des habitants de la Nouvelle-Angleterre, leur rare intelligence des affaires, les faisaient s'aventurer partout où ils trouvaient un béné-

Digitized by Google

fice à réaliser; partout, par conséquent, ils prenaient les devants sur les Français dans la traite avec les indigènes; et de cet état de choses il résultait que les colons canadiens étaient largement endettés envers la mère patrie.

Dans cette situation critique, le gouverneur général de la Barre consulta le pays sur les mesures à adopter pour sortir de ces difficultés; il convoqua un conseil législatif provisoire, dit des *Notables*, leur soumit l'état de langueur dans lequel se trouvait la colonie, et leur demanda leur opinion. On devrait s'attendre que, dans une semblable circonstance, les colons auraient demandé des franchises et réclamé des libertés commerciales, afin de donner une nouvelle vie à leur société; il n'en fut point ainsi : après avoir longuement délibéré, ils décident qu'*on adresserait au roi une pétition pour le prier d'envoyer au Canada une plus forte garnison!*

Étrange conclusion! et qui contraste singulièrement avec les exemples d'indépendance et de courage donnés par les habitants des colonies anglaises dès leurs premiers pas dans la vie politique et sociale en Amérique, et surtout avec cet acte d'indépendance et de force qui signala l'histoire des colonies anglaises à la même époque, par lequel celles-ci projettent la conquête du Canada sans l'aide de la mère patrie, tandis que ceux-là implorent le pouvoir de la métropole pour résister à quelques Indiens!

Dans le fait, que pouvait-on attendre d'hommes transplantés du sol européen sur le sol américain avec

Digitized by Google

des idées de hiérarchie militaire, de subordination administrative, relevant d'un chef, et de soumission religieuse, qui en faisaient, il est vrai, d'excellents sujets, mais non des citoyens éclairés!

Chez l'émigrant anglo-américain, le principe de liberté politique existait avant de quitter son pays, et la forme démocratique s'établit comme d'elle-même dans l'institution qu'il se donne en arrivant sur le sol américain; chez l'émigrant français, les principes du pouvoir absolu, de l'arbitraire militaire, du despotisme religieux, étaient passés dans toute leur vigueur de la métropole dans la colonie de la Nouvelle-France. L'Angleterre avait laissé ses colonies s'organiser comme elles l'entendaient; la France avait façonné le Canada à son image, lui avait donné ses mœurs, ses lois, son langage, son esprit.

Le Canada pouvait mettre alors sous les armes au moins trois mille hommes, presque autant que la nation iroquoise pouvait fournir de guerriers; mais les Iroquois étaient des hommes libres, et les habitants de la Nouvelle-France étaient soumis au despotisme et au monopole. Les Iroquois se recrutaient en adoptant des prisonniers faits sur d'autres nations. Au Canada, les étrangers et les hérétiques ne pouvaient s'établir. Aussi la guerre avec ces belliqueux indigènes durait déjà depuis l'arrivée des Français sur le continent, et ne cessa que près d'un siècle après, quand toute cette brave tribu eut presque disparu.

A l'arrivée des Européens sur le continent, les Indiens, sans méfiance, les avaient accueillis comme des

Digitized by Google

amis, des frères, des hôtes; bientôt, mais trop tard, ils s'aperçurent que ces hôtes étaient devenus leurs maîtres, et qu'ils ne pouvaient plus les renvoyer; qu'au contraire ils étaient menacés tous les jours davantage d'être dépossédés de leur propriété. Cependant ils s'assurèrent aussi que ces hôtes appartenaient à deux castes différentes, qui se portaient une profonde jalousie; de ce moment, ils résolurent de mettre à profit la haine qui séparait les deux nations rivales, et décidèrent que, puisqu'ils ne pouvaient parvenir à chasser les *Manetonakis*, Européens, de chez eux, ils s'opposeraient au moins à ce que leurs empiétements fussent plus rapides; dans cette vue, ils arrêtèrent d'employer leurs propres forces à contenir les deux partis l'un par l'autre.

C'est ainsi qu'en 1684, jugeant que les Français gagnaient un trop grand ascendant sur les Anglais, la nation iroquoise se détacha des premiers et se joignit au parti opposé.

Pour châtier les Iroquois, le gouverneur de la Barre se mit à la tête d'une expédition de six cents soldats, quatre cents porteurs et trois cents hommes de garnison pour le fort *aux Sables*, qui occupait la position près du débouché actuel du canal *Rideau;* mais les maladies du mois d'août sur ce pays marécageux décimèrent cette petite armée à un tel point, qu'on fut obligé de renoncer à occuper ce poste, et de traiter avec les Indiens.

En 1685, M. de Denonville succéda à M. de la Barre et arriva au Canada avec de nouvelles troupes; les

Digitized by Google

animosités entre les habitants de la Nouvelle-Angleterre et ceux de la Nouvelle-France allèrent croissant, et arrivèrent bientôt à un point que la conquête du Canada était manifestement annoncée par les Anglo-Américains. Au désir de posséder cette belle contrée se joignit leur haine pour la légitimité et pour les anciennes formes de la chrétienté, dont les Canadiens étaient les représentants dans le nouveau monde. Ces diverses passions des habitants de la Nouvelle-Angleterre étaient si violentes, qu'elles servirent de lien commun entre la mère patrie et ses colonies dans le projet d'agression qu'entretenait déjà depuis longtemps la couronne d'Angleterre contre nos possessions d'Amérique.

En 1686, M. de Champigny remplaça M. de Denonville comme gouverneur du Canada; sous son administration, on établit le poste du Niagara, pour maîtriser complétement la nation iroquoise dans ses mouvements sur les lacs, et le poste de Saint-Charles, à l'embouchure de la rivière des Illinois; ces deux derniers forts complétaient le système d'occupation du territoire nouvellement conquis sur les Indiens. Il avait pour objet : 1° de fournir des positions avantageuses contre les Indiens; 2° de protéger et étendre la traite des pelleteries; 3° enfin de circonvenir les colonies anglaises, de les reléguer sur les bords de l'Atlantique, de les empêcher de descendre sur les affluents de la grande vallée du Mississipi, et de s'avancer par conséquent vers l'ouest.

Ce système avait été adopté et suivi dès la première

Digitized by Google

occupation du pays; mais il était principalement dû au génie supérieur et à la rare intelligence de la Salle, qui ayant compris tout l'avenir de la Nouvelle-France, avait voulu dès ses premiers pas asseoir sa domination sur les deux grands bassins du Saint-Laurent et du Mississipi, par conséquent sur la plus belle et la plus importante portion du continent américain.

Certes ces vues étaient grandes, le plan vaste, les dispositions bonnes; mais la colonie manquait d'habitants pour soutenir un réseau aussi étendu, et la garnison de troupes régulières de ces postes était si faible, que les facteurs anglais osaient pénétrer sur le territoire français, et avec impunité trafiquaient jusqu'en vue du poste de *Missilimakinac*.

On avait été dans l'obligation d'abandonner le fort *Bourbon*, sur la rivière *Thérèse*, dans la baie d'*Hudson*; il avait été réoccupé aussitôt en 1689, sous le nom de fort *Nelson*, par l'industrie privée des Anglais.

En août de cette année, un nombreux parti d'Iroquois fit une irruption sur le poste de Montréal, qui, faiblement défendu, fut pris et presque entièrement détruit.

Cette irruption était le résultat d'une machination des colons de la Nouvelle-Angleterre, dont toutes les pensées, tous les actes, étaient tournés vers la conquête du Canada.

Enfin les colonies anglaises, afin de mettre leur projet à exécution, conçurent l'idée d'un congrès qui fut tenu à New-York; le gouverneur du Massachusetts le premier eut cette idée, d'engager les colonies à

Digitized by Google

former une alliance contre les Indiens, pour protéger leur frontière.

Il fut déterminé à ce congrès qu'on tenterait la conquête du Canada; qu'à cet effet, une attaque sur Montréal serait dirigée par le lac Champlain, tandis qu'une expédition par mer devait s'effectuer contre Québec.

En 1690, on attaqua le Port-Royal, qui, mal défendu, fut facilement pris; l'établissement de *Chébouctou*, aujourd'hui *Halifax*, fut également enlevé et établi par des flibustiers. Mais l'attaque par terre contre Montréal n'eut pas le même succès; celle contre Québec ne fut pas plus heureuse. La flotte combinée de Boston et de l'Angleterre était forte de trente-deux voiles, et portait deux mille hommes recrutés dans la Nouvelle-Angleterre; Boston avait envoyé en outre, par terre, une armée que guidaient et soutenaient les Iroquois. Ces forces étaient arrivées en vue de Québec, lorsque les Indiens, par un retour à leur politique intermittente entre les deux nations rivales, renoncèrent tout à coup à seconder les vues des Anglo-Américains. La retraite des Iroquois détermina celle des milices de Boston, et Québec échappa ainsi encore une fois à la convoitise des Américains.

En 1691, un seul bâtiment de guerre français réussit à reprendre Port-Royal. On fonda le poste de Nekoat sur la rivière Saint-Jean, et le gouvernement français projeta de reprendre la possession de Terre-Neuve, en envoyant, à cet effet, des vaisseaux et de nouveaux renforts aux postes de l'Acadie.

Digitized by Google

En 1696, les Anglais tentèrent d'enlever le poste de la rivière Saint-Jean; mais ils furent repoussés avec perte.

Cette année fut également heureuse pour la domination française dans le Canada. M. Louis de Buade, comte de Frontenac, alors gouverneur général de la Nouvelle-France, entreprit, dans le mois de juillet, une expédition contre la nation iroquoise, et parvint à la réduire à une complète soumission. Enfin la paix de Riswick, signée en 1697, fit cesser les calamités de l'Europe et les hostilités en Amérique.

Ainsi, à la fin du dix-septième siècle, la France avait droit de propriété incontestable non seulement sur la Nouvelle-France, l'Acadie, la baie d'Hudson et Terre-Neuve, mais aussi sur la moitié du Maine, de Vermont, de New-York, à toute la vallée du Mississipi et au Texas, jusqu'au Rio del Norte, par suite des découvertes de la Salle. Après la paix de Riswick, elle retint toute la baie de l'Hudson et tous les points qu'elle possédait au commencement de la guerre, c'est-à-dire qu'à l'exception de la moitié orientale de Terre-Neuve, la France conservait encore la moitié de toute la côte depuis le Maine jusqu'à Labrador, la baie d'Hudson, le Canada et toute la vallée du Mississipi.

Sur la côte, l'Angleterre réclamait jusqu'à la rivière Sainte-Croix et étendait sa suprématie jusqu'au cap des Florides. Les Français réclamaient la partie du Maine jusqu'à Kennebeck.

Les limites de la province de New-York étaient plus difficiles à établir : les Français réclamaient toute

Digitized by Google

la partie occidentale du territoire appartenant aux Iroquois, qu'ils avaient conquise.

En résumé, la France était parvenue à étendre la prépondérance de ses armes sur les trois quarts du continent américain, c'est-à-dire sur un territoire de plus de quatre cent cinquante millions d'hectares, communiquant directement par le Saint-Laurent avec l'Atlantique, par le Mississipi avec le golfe du Mexique, et s'étendant de la chaîne des Apalaches ou Alléghanys à l'est, jusqu'aux bords de l'océan Pacifique à l'ouest.

L'Angleterre occupait l'autre quart, environ quatre-vingt-onze millions d'hectares, compris entre la principale chaîne des Alléghanys et le littoral de l'Atlantique, et s'étendant, sur l'Océan, du Maine aux Florides.

Le territoire des Florides, compris dans cette dernière évaluation, était cependant occupé par l'Espagne, mais sa population exerçait une faible influence.

La domination de la France reposait sur l'occupation de quelques postes disséminés sur cet immense territoire, et sur une population d'environ douze mille habitants. Celle de l'Angleterre était solidement assise sur un territoire trois fois moins étendu, mais où la population était vingt fois plus forte.

Enfin le principe de la monarchie absolue était ainsi parvenu à fonder, dans le cours d'un siècle, par l'influence de l'armée et du clergé, une colonie de douze mille habitants, lorsque le principe démocratique avait créé dans le même temps, par la toute-puissance de

Digitized by Google

son influence morale, douze colonies distinctes, ayant une population totale de deux cent cinquante mille habitants, et unies par la même tendance sociale et le même but de conquête.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

1700-1750.

COLONIES FRANÇAISES. — NOUVELLE-FRANCE.

Établissement du poste de Détroit par M. la Mothe-Cadillac. — Les Canadiens refusent de payer la dîme. — Le gouverneur Collières. — De Vaudreuil. — Canal près de Montréal. — Nouvelles hostilités en Amérique. — Attaque de Port-Royal. — Expédition contre l'Acadie. — Prise de Port-Royal. — Attaque de Québec. — Paix d'Utrecht. — Point de départ des guerres pour des avantages commerciaux. — Établissement de l'île Breton, ou île Royale. — Confrérie de Saint-Sulpice. — Le sieur de Vincennes. — Colonie de l'île Saint-Jean. — Fortifications de Louisbourg. — Lewistown. — Charlevoix en Amérique. — Poste de Toulouse, du Dauphin, de Névieka. — Gisement houiller en Acadie. — Québec et Montréal; leur importance. — M. de Varendry traverse des bords du Saint-Laurent aux rives de la mer Pacifique. — Fondation d'Halifax. — Les habitants de la Nouvelle-Angleterre méditent la conquête de la Nouvelle-France. — Prise de Port-Royal. — M. de la Galissonnière, gouverneur du Canada, adopte des moyens de résister aux empiétements des Anglo-Américains. — Prise officielle de possession de l'Ohio. — Colonisation des pays de l'Ouest. — Population de la Nouvelle-France; ses ressources; ses revenus.

Sous le gouvernement de M. le comte de Frontenac, la colonisation de la Nouvelle-France fut plus activement poursuivie; on s'occupa principalement de diriger des émigrants vers les régions de l'ouest, dont on commençait à apprécier toute l'importance.

Digitized by Google

On ne peut rien trouver, en effet, de comparable en Europe, pour la richesse et la fertilité du sol, aux pays de l'ouest, arrosés par de nombreuses rivières, la plupart navigables sur un long trajet de leur parcours, entre une mer intérieure mise en communication avec l'Atlantique par les canaux de New-York, et avec le golfe par le Mississipi et ses tributaires, sous une zone tempérée : on y rencontre d'immenses forêts et de vastes prairies, des arbres fruitiers sauvages; des vignes vigoureuses forment un épais ombrage où viennent s'abriter le bison ou bœuf sauvage, les cerfs, les biches, les chevreuils, et une multitude de volatiles, tels que la pintade, le faisan, la caille, la perdrix, la bécasse, la tourterelle, des perroquets verts plus petits que ceux des îles, etc.

Les rivières sont couvertes de cygnes, d'oies babillardes, de canards, de sarcelles et d'outardes; c'est tout au plus si ces oiseaux aquatiques se dérangent pour laisser passer votre canot.

Les forêts produisent des arbres d'une grosseur et d'une taille majestueuse, et droits comme des flèches : le pacanier, le chêne blanc, le chêne rouge, le noyer, le frêne, le cotonnier, le tulipier, etc.; et l'aigle altier plane sans cesse au dessus de ces hauts couverts.

Le poste de Détroit reçut une garnison de cent hommes, et son gouvernement fut confié à M. de la Mothe-Cadillac, alors commandant à Mackinaw, et qui en avait obtenu la concession directe à condition d'y former un établissement.

Pour se former une idée de l'importance de cette

Digitized by Google

concession, il faut savoir qu'elle s'étendait du lac Érié au lac Huron, sur trente-cinq lieues de développement le long de la rivière de Détroit. Il appela sur ces terres des Français et des nations indiennes qu'il avait eu le talent d'attirer et d'enclaver les uns dans les autres, de manière à conserver son autorité sur toutes les nations et sur l'ensemble de ses colons.

Il avait fait des concessions différentes à chacun de ses colons suivant leur nombre : ainsi, à une famille un peu nombreuse, il avait accordé de quatre à six arpents de front le long de la rivière de Détroit et vingt-cinq arpents dans la profondeur des bois. Les familles les moins nombreuses avaient deux arpents de front sur vingt-cinq de profondeur.

Les terres ne devaient appartenir aux Indiens qu'autant qu'ils restaient sur le territoire de la concession; en changeant leur résidence, leur propriété rentrait dans le domaine de M. de la Mothe-Cadillac.

M. de la Mothe avait en outre en propriété simple l'île de *Mont-Désert*, sur la côte de l'État du Maine, et qui a près de quatorze lieues de tour; elle lui fut enlevée par les Anglais, ainsi que son droit de pêche, de chasse et de commerce, et un fief au Port-Royal.

Le système de concession de terre suivi par l'établissement du Détroit était le même pour toute la Nouvelle-France. Les seigneurs avaient les grosses portions et les travailleurs les petites; et encore les conditions faites aux travailleurs étaient telles, que ces donations étaient peu encourageantes pour les colons, car elles

Digitized by Google

étaient pour la plupart passibles d'amendes et soumises à tant de charges diverses, que, même dans le plus beau temps de la féodalité, un seigneur n'eût pas plus exigé de son vassal.

Ainsi, le fermier avait d'abord à payer à son seigneur, à son château ou à sa principale résidence, le 20 mars, une rente annuelle de 5 livres, et 10 livres en pelleteries; il était tenu de cultiver ses terres dans les trois premiers mois de sa concession, sous peine de perdre ses droits. Il devait ériger ou aider à élever tous les ans un mât de mai à la porte du principal manoir, ou payer 3 livres en argent ou en pelleteries; il devait faire moudre son grain au moulin du seigneur et payer pour ce travail; il ne pouvait pas vendre sa propriété sans en informer son seigneur : les droits et impôts de vente restaient à la charge du fermier.

Pendant les dix premières années de la concession, il était défendu à aucune des industries, comme celle de serrurier, maréchal-ferrant, armurier ou brasseur, de venir s'y établir sans une permission directe du seigneur.

L'État se réservait tous les bois de construction pour les fortifications, les bateaux ou la marine.

Le fermier ou acquéreur de terre ne pouvait vendre par lui-même les marchandises, ce monopole était réservé à des agents spéciaux. Défense expresse était faite de vendre de l'eau-de-vie aux Indiens.

Telles étaient les principales conditions imposées à la possession de la propriété, cette base fondamentale de la prospérité d'un pays. Aussi les résultats d'un pa-

Digitized by Google

reil système, peu encourageant pour les acquéreurs, n'appelaient point de colons dans ce pays.

On avait ainsi implanté dans le Canada le système de despotisme militaire le plus propre à étouffer les semences de prospérité qui devaient un jour faire de ces contrées un si riche empire.

Par ce malencontreux système, la France se trouvait envoyer des agents subalternes pour la traite des fourrures; mais non des habitants, sources d'une richesse bien supérieure, et qui aurait éventuellement donné à la France une puissance immense dans le nouveau monde.

Les menaces et les attaques fréquentes des habitants de la Nouvelle-Angleterre sur les possessions de la Nouvelle-France finirent par provoquer sur l'esprit des habitants, généralement si doux et si indolents, le désir d'user de représailles envers leurs ambitieux agresseurs. M. de Chivy fut un des premiers à proposer de diriger une expédition contre Boston, et plusieurs fois en pressa l'exécution auprès du gouvernement, qui, toujours trop faible même pour sa propre défense, était loin de pouvoir seconder aucun plan d'attaque sur ses voisins.

Parmi les charges onéreuses aux colons de la Nouvelle-France, la dîme était la plus intolérable; cependant le clergé du Canada, si riche et si puissant, réclamait ses droits par tous les moyens en son pouvoir, et l'évêque de Québec rendit à ce sujet une ordonnance par laquelle il menaçait les fidèles récalcitrants de ne pas leur administrer l'absolution et la communion pas-

Digitized by Google

cale. Le ministre du roi, ayant eu connaissance de ces difficultés, intervint et obtint du prélat qu'il ne demanderait que la moitié comptant, et que la seconde moitié serait payée à la fin de l'été aux curés de paroisse, sans obliger les colons de se rendre au siége épiscopal.

Collières, nommé gouverneur du Canada en 1700, s'était attaché à former des relations amicales avec les Indiens. Il réunit à Montréal, le 1er août 1701, les députés des Ottowais, des Abénaquis, des Iroquois, des Hurons, des Algonquins, des Miamis, des Sacks, des Illinois, des Outagamis et d'autres tribus; il leur expliqua ses vues de conciliation et conclut un traité de paix qui fût revêtu des différents signes qui caractérisaient toutes ces nations.

Le Canada perdit bientôt M. de Collières, pacificateur des Indiens. M. de Vaudreuil le remplaça, en 1703.

Le sieur Brulay commença, dans le cours de 1704, un petit canal près de Montréal.

Les hostilités de la France et de l'Angleterre lors de la guerre de la Succession, éclatèrent bientôt entre leurs colonies d'Amérique.

Le 2 juillet 1704, une escadre anglaise, venue de Boston, parut dans le bassin de Port-Royal, et somma cette place de se rendre, tandis qu'une autre escadre pénétrait dans la baie de Fundy et se rendait à Beau-Bassin pour opérer une diversion. Les Français eurent l'avantage et l'ennemi fut obligé de se rembarquer.

Deux expéditions plus redoutables furent formées, en 1707, par le gouverneur général de la Nouvelle-Angleterre.

Digitized by Google

Une flotte de vingt-quatre bâtiments parut en juin à la vue de Port-Royal. Trois mille hommes investirent la forteresse, mais éprouvèrent de si grandes pertes, qu'ils furent obligés de remettre à la voile après avoir enlevé des bestiaux et brûlé les habitations hors de la place.

Dans la même année une seconde expédition fut tentée contre Port-Royal, mais fut de même victorieusement repoussée par le gouverneur de l'Acadie, le brave Subercaze.

L'Angleterre forme alors le projet d'envahir le Canada, et, à cet effet, des troupes de terre, parties des colonies anglaises, devaient être secondées par une armée navale équipée, soit en Amérique, soit en Angleterre. Mais le gouverneur Vaudreuil, avait pris toutes les mesures nécessaires pour couvrir les points menacés. L'expédition de terre échoua, et l'escadre qui devait être envoyée dans le fleuve Saint-Laurent reçut en Europe une autre destination.

Chaque année il se formait de nouvelles entreprises contre nos possessions du Canada; les colonies anglaises continuaient d'être puissamment secondées par leur métropole; celles de la France ne recevaient pas d'elle les mêmes secours.

Enfin, en 1710, une nouvelle expédition navale plus considérable que les premières fut dirigée contre l'Acadie; elle se composait de six bâtiments anglais et de trente bâtiments américains; ils avaient à bord trois mille quatre cents hommes de troupes de terre, et Subercaze n'en avait que trois cents.

Le courage de la poignée d'hommes qui défendait

Digitized by Google

les murs de Port-Royal fût sans effet contre ce déploiement de forces; ils furent obligés de capituler et obtinrent de sortir avec les honneurs de la guerre, après treize jours de courageuse résistance; il restait alors cent cinquante-six hommes. Port-Royal changea dès lors son nom pour celui d'*Annapolis*, en l'honneur de la reine Anne d'Angleterre.

L'année suivante, le vicomte de Bolingbrooke projeta une expédition contre Québec. La flotte combinée fut réunie à Boston, d'où elle mit à la voile le 13 juillet 1711, et vint mouiller dans la baie de Gaspé. Le 3 septembre elle leva l'ancre pour aller attaquer Québec, mais fut surprise par des brouillards si épais, qu'il lui fut impossible de manœuvrer : huit vaisseaux allèrent se briser sur les rochers de la côte, près des Sept-Iles, situées à l'embouchure du Saint-Laurent, et près de neuf cents hommes périrent. On dut renoncer à cette attaque.

Enfin, la paix d'Utrecht, signée en 1713, vint marquer les limites de l'abaissement auquel la France avait été réduite par le règne de Louis XIV.

L'Angleterre nous enleva d'un seul coup nos établissements de la baie d'Hudson, de Terre-Neuve, de l'Acadie avec ses anciennes limites, en un mot, tous les débouchés de la Nouvelle-France sur l'Océan, et s'assura ainsi la suprématie dans les pêcheries. En Europe, elle gagna, par le même traité, Gibraltar et le port de Mahon avec toute l'île de Minorque. Ces diverses conquêtes constituaient d'immenses avantages pour le présent et pour l'avenir de la supériorité

Digitized by Google

commerciale à laquelle ses marchands aspiraient déjà.

Pendant plus de deux siècles les guerres de religion avaient armé les nations du globe les unes contre les autres; le but de la lutte venait de changer : désormais les guerres pour des avantages commerciaux allaient commencer; le traité de paix d'Utrecht en était le point de départ.

Le Canada se trouvait, à l'époque de la pacification d'Utrecht, dans un état de faiblesse et de misère inconcevable. On avait essayé d'y fonder une population, mais cette population était composée, en grande partie, de coureurs des bois, d'agents du gouvernement, et d'un nombre de religieux.

L'aisance que quelques habitants étaient parvenus à se créer fut perdue dans une suite de guerres malheureuses.

En 1713, les lettres de change, tirées sur le fisc de la métropole, pour faire face aux dépenses de la colonie, ne furent pas acquittées, et dès lors le papier tomba dans l'avilissement.

En 1714, les exportations du Canada ne dépassaient pas 300,000 francs; le gouvernement versait pareille somme, et le tout servait à payer les marchandises venant d'Europe.

Néanmoins, immédiatement après la paix d'Utrecht, on s'occupa de nouveau des établissements français en Amérique; on établit l'île de Cap-Breton, située à l'entrée du golfe, et qui avait été laissée à la France par ce dernier traité : elle prit le nom d'île Royale; on fonda le port Dauphin que bientôt on abandonna pour

Digitized by Google

Louisbourg, qui offrait un fort beau port et qui fut établi par des pêcheurs de Terre-Neuve.

Les Français qui avaient abandonné Terre-Neuve se retirèrent à Cap-Breton; il y vint quelques réfugiés d'Acadie : d'autres établissements se formèrent ou s'accrurent dans l'île Saint-Jean, dans l'archipel de la Madeleine, dans l'île Miscou, située à l'entrée de la baie des Chaleurs; et ces différents postes, avantageusement placés pour la pêche du golfe Saint-Laurent, donnèrent à cette industrie une nouvelle activité.

La confrérie de Saint-Sulpice avait déjà constitué, en 1714, quatre-vingt-cinq paroisses au Canada, dont quarante-deux se trouvaient dans le gouvernement de Québec, treize dans celui des Trois-Rivières et vingt-huit dans celui de Montréal.

En 1715, le sieur de Vincennes, officier canadien, visite le pays des Miamis, et fonde le poste de son nom à l'embouchure du Ouabash. C'est particulièrement de cette époque que date l'établissement d'une ligne de postes des lacs au Mississipi.

Le poste de Vincennes fut également appelé fort Saint-Ange ou fort des *Pineguichicas*....

Le commandement de l'île Royale fut donné au major de Ligondes en 1710; en 1719, on commença des établissements sur l'île Saint-Jean, et, en 1720, MM. de Vaudreuil et Noyan forment les établissements au bas du partage du Niagara. On s'occupa également cette année de fortifier Louisbourg sur de très bons plans; la majeure partie des matériaux fut importée d'Europe. On dépensa pour ces constructions plus de 30 mil-

Digitized by Google

lions de livres. Cette position devint importante comme boulevard des pêcheries françaises et du commerce en Amérique; enfin elle formait la clef de la navigation du Saint-Laurent.

En 1720, les billets tirés sur la métropole par les agents de l'État étaient liquidés avec perte de cinq huitièmes. On reprit alors les payements en argent pendant deux ans, après quoi on créa des cartes-monnaie pour la valeur d'un million.

En 1721, La Jencaire fonda Lewistown sur le Niagara. C'est dans cette année que l'historien Charlevoix visita les postes des missions de Cataracony, Niagara, Détroit, Missilimakinac, la baie des Puants.

Au printemps 1722, il visita la mission établie au fond de la baie de Saint-Joseph, sur le lac Michigan, y fut retenu malade près de cinq semaines, et se rendit ensuite au Kaskaskias, d'où il descendit à la mer par le fleuve. Il voulut retourner à Québec par la même route; mais, ne trouvant personne à la Louisiane disposé à l'accompagner, il s'embarqua pour Saint-Domingue, fit naufrage sur la pointe des Florides, revint à la Louisiane, où il s'embarqua de nouveau pour la Havane, d'où il retourna en France après une traversée de quatre-vingt-treize jours.

On avait compté que les Acadiens, auxquels on avait réservé le droit de venir s'établir à l'île Breton après la cession de l'Acadie, viendraient peupler les nouveaux établissements qu'on y avait formés, mais ils préférèrent conserver leurs propriétés sous la domination anglaise. L'île Royale se peupla donc en grande partie de quel-

Digitized by Google

ques émigrants européens; on y compta pendant un temps près de quatre mille habitants, répartis à Louisbourg, au fort Dauphin, au poste Toulouse et à Névieka.

La pêche formait toute l'industrie de ces habitants. Quant à l'agriculture, il était impossible de s'y livrer à cause de la rigueur du climat.

On y avait reconnu des mines de charbon de terre, mais on n'avait jamais su en tirer avantage. Aujourd'hui ces houillères sont devenues très précieuses pour les approvisionnements de la station des steamers à Halifax.

En 1727, Québec était défendu par une fort belle citadelle construite, au sud, sur une position commandant la ville et les rives du fleuve, et par le fort Saint-Louis, où se trouvait un château; elle était en outre couverte par un certain nombre de batteries rattachées entre elles par un ouvrage en terre. Cette ville était divisée en haute et basse ville, et contenait un palais du gouverneur, un évêché, une cathédrale, un couvent de récollets, de jésuites, une église dans la basse ville et un couvent de filles de la Congrégation. On comptait aussi à cette époque trente missions parmi les Indiens des bords des lacs, dont cinq parmi les Iroquois sur le lac Ontario, côté méridional, une au fond de ce lac, et deux près de la prise du Saint-Laurent, trois sur le lac Sainte-Claire près de Détroit, une au débouché du lac Huron, une à la baie de Saguemine, sept sur les bords septentrionaux du lac Huron, cinq dans la baie des Puants, deux sur le Ouabash, une sur le Miamis, une sur le Kikapous.

Digitized by Google

A la même époque, Montréal contenait une église paroissiale, un séminaire, un couvent de jésuites, de récollets, un Hôtel-Dieu, un couvent des filles de la Congrégation, un hôpital du chapitre de Bon-Secours, une prison, et une chapelle Sainte-Anne comme succursale.

En 1731 on s'occupa activement de fortifier les débouchés du lac Champlain sur le Saint-Laurent, afin de couvrir de ce côté Montréal contre les incursions des Anglo-Américains.

L'industrie de la pêche avait repris une telle activité depuis la fondation et l'établissement de l'île Royale en 1713, que, vingt ans après, les produits annuels, tant en morue qu'en huile, s'élevaient régulièrement à une valeur de 3,200,000 liv., et ces résultats varièrent peu pendant plusieurs années.

En 1734, M. de la Varendry traversa des bords du Saint-Laurent à la mer Pacifique, dont il estima la distance à trois cents lieues; et, en 1743, Louis Fornel découvrit la *baie des Esquimaux*, dite de *Kenessakion*.

Halifax fut fondé en 1743 par les Anglais, près de la baie de Chibouctou. Cette ville devint la capitale de l'Acadie que l'on désigna dès lors sous le nom de Nouvelle-Écosse, et fut regardée comme un nouveau centre de colonisation. Quatre mille habitants s'y rendirent d'Angleterre et du continent européen. La ville de Lunebourg y fut bientôt fondée par sept cents Allemands.

Malgré toutes les concessions que la France avait été obligée de faire lors du traité d'Utrecht, l'inquiète ja-

Digitized by Google

lousie et l'ambition insatiable des habitants de la Nouvelle-Angleterre n'étaient point satisfaites. Ayant conçu une première fois le projet de s'approprier la possession et le commerce de la Nouvelle-France, ils ne l'abandonnèrent plus; toutes les fois qu'il se présenta une occasion d'agression sur nos établissements, ils la saisirent avec avidité, et quand elle ne venait pas à leurs souhaits, ils la créaient.

Les habitants de la Nouvelle-Angleterre avaient vu avec peine les établissements au nord de leurs colonies prendre une nouvelle vie; l'importance de l'île Royale les offusquait; ils résolurent de s'en emparer. Le plan de l'invasion fut formé à Boston, en 1745 : la Nouvelle-Angleterre fit seule les frais de cette expédition. Un sieur Pepperel, négociant de cette ville, en fut le principal agent et promoteur. Il obtint le commandement d'une armée de six mille hommes qu'on avait levée pour cet objet, et qui fut portée sur neuf vaisseaux de guerre. La flotte, composée en tout de cent voiles, mouilla dans la baie de *Chapeau-Rouge*, appelée par les Anglais *Gabarus*, en vue de Louisbourg. L'attaque eut lieu le 28 avril. Louisbourg était à même de faire une très bonne résistance; malheureusement le gouverneur militaire avait une certaine méfiance des milices qui composaient la principale force disponible pour la défense; elle demanda à faire des sorties et à attaquer l'ennemi lors de son débarquement, mais on ne voulut pas y consentir de crainte qu'elle ne passât à l'ennemi. Cette fatale défiance fut cause que la garnison fut contrainte, après une vigoureuse défense de cinquante

Digitized by Google

jours, à capituler. Toute l'île suivit bientôt le sort de Louisbourg.

La population de la colonie était de deux mille âmes : on la déporta tout entière ; les habitants furent embarqués sur la flotte qui les conduisit à Brest !

En 1747, M. de la Galissonnière fut nommé gouverneur de la Nouvelle-France. A cette époque les Anglo-Américains voulaient de nouveau étendre leurs limites de la Nouvelle-Écosse jusqu'à la rive méridionale du Saint-Laurent. Il résolut de repousser leurs prétentions injustes et de les resserrer dans la péninsule, que les derniers traités désignaient comme limites. Les habitants de Pensylvanie, et principalement ceux de la Virginie, faisaient également de fréquentes tentatives pour s'étendre vers l'ouest en gagnant les rives de l'Ohio; ils avaient poussé au delà de cette rivière, avaient été reconnaître les fertiles plaines de l'Indiana et les riches terres de l'Ohio : ils en convoitaient la possession. Le gouverneur de la Nouvelle-France porta aussi son attention de ce côté, et chercha à résister à leurs empiétements en construisant une ligne de forts sur cette frontière.

Mais tous les efforts de la France pour résister à la marche envahissante des Anglo-Américains devaient être sans résultats, tous les traités conclus ou à venir, sans force pour arrêter les progrès de la démocratie américaine, appelée à dominer dans le nouveau monde; elle devait nécessairement triompher des principes féodaux, du despotisme militaire et de l'autorité papale.

Cependant les nations d'Europe semblaient être fati-

Digitized by Google

guées de guerres longues et improductives; un congrès est assemblé à Aix-la-Chapelle en 1748; on y traite enfin de la paix après huit années de guerre.

A cette époque, l'île Royale fut rendue à la France, qui, suivant les traités précédents et le dernier, devait avoir, pour délimitation de ses possessions en Amérique, la rivière de l'Ohio et ses affluents, c'est-à-dire que la crête des montagnes des Apalaches ou Alleghanys devait servir de limite aux colonies anglaises.

Cependant la plus grande difficulté n'était point tant de définir par des traités des délimitations, que de résister de fait aux envahissements des Anglo-Américains, envahissements d'autant plus menaçants qu'ils n'étaient point le résultat de conquêtes par la force des armes, mais bien de l'empiétement *isolé*, mais *sûr*, d'émigrants cultivateurs, qui s'avançaient comme les pionniers ou avant-garde de ces millions d'habitants qui, plus tard, devaient s'élancer du sein de la Nouvelle-Angleterre sur cette conquête de la grande vallée du Mississipi, leur but, leur proie assurée!

En 1749, les Acadiens, ne pouvant pas supporter plus longtemps le joug des Anglais, renoncent à leurs propriétés, et émigrent au nombre de près de trois mille, dans l'île Saint-Jean; la plupart étaient cultivateurs. La résidence des pêcheurs sur cette île était à Tracadie, à Saint-Pierre et au port la Joie.

Les Français construisirent alors les forts de Gasparaux et de Beauséjour, comme avant-postes de leurs possessions entre le golfe Saint-Laurent et la baie de Fundy : ils formèrent également des établissements

Digitized by Google

sur le cours de la rivière Saint-Jean qui y verse ses eaux.

Mais la Grande-Bretagne désirait s'emparer de toute la région située entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre : elle fit attaquer le fort Beauséjour par trois mille hommes. Cette forteresse soutint un siége de quatorze jours et capitula. Sa reddition entraîna celle du fort Gasparaux, qui n'avait qu'une garnison de quarante hommes.

Les Anglais attaquèrent ensuite le fort Saint-Jean, sur la rivière de ce nom, dont les retranchements n'étaient formés que de palissades. Le commandant prit le parti de les brûler, et se retira dans l'intérieur de la contrée.

Dans la même année, on prit de nouveau possession officiellement de tout le pays arrosé par l'Ohio, et, à cette occasion, on enterra, sur plusieurs points de cette rivière, des plaques de plomb sur lesquelles étaient gravées les armes de France : à l'embouchure de l'Ohio, rive droite; à *Chino-Dachito*, à *Venaugoukanon*, à *Ronanoara;* enfin, au-dessous de la pointe coupée ou *Kanonouangon*.

En 1750, on chercha à favoriser l'extension et l'affermissement des établissements dans l'ouest; ceux du détroit devinrent particulièrement l'objet de la sollicitude du gouvernement. On eut soin de n'y appeler que des hommes de bonnes mœurs, et, suivant l'expression du temps, véritablement *terriers*, c'est-à-dire résolus à s'y établir comme agriculteurs.

On leur donnait un fusil, une pioche, une hache,

Digitized by Google

un soc de charrue, une faux, une faucille, une tarière, une grouve; une truie, six poules et un coq, et six livres de poudre avec douze livres de plomb.

L'État se chargeait, en outre, de les nourrir pendant dix-huit mois après leur arrivée sur le lieu de leur destination.

Les hommes non mariés jouissaient des mêmes prérogatives, sauf que leur entretien aux frais de l'État ne commençait que du jour où ils contractaient mariage. On leur donnait enfin une vache et deux bœufs par deux habitants, qu'ils étaient tenus de remplacer après la première année.

L'État fournissait également pendant la première année les semailles nécessaires pour les terres défrichées, et les habitants devaient les remplacer à l'État seulement dans la troisième année.

Ces dispositions du gouvernement français pour coloniser aussi activement que possible ses possessions du nord-ouest n'empêchèrent pas le gouvernement anglais, suivant sa louable habitude, de disposer d'une portion de ce même territoire en faveur de ses sujets. Il accorda, en 1750, à une compagnie qui prit le titre de *compagnie de l'Ohio*, le droit de fonder une colonie à l'ouest de la rivière Ohio. Quelques émigrants s'y rendirent et voulurent faire valoir leurs droits; mais ils éprouvèrent une telle résistance de la part des Français déjà fixés depuis longtemps parmi les nations indiennes de ces contrées, qu'ils furent obligés d'y renoncer. Cette nouvelle tentative d'empiétements sur les droits et les terres des Français dans les con-

Digitized by Google

trées de l'ouest détermina M. de la Galissonnière à établir une communication militaire entre le fort Presqu'île, du lac Érié, et l'Ohio, par la rivière des Alleghanys.

Si on examine quelle était la situation des possessions françaises en Amérique à la fin de ce demi-siècle, on la trouve encore très satisfaisante sous le point de vue territorial, et de beaucoup améliorée sous celui du progrès réel de la colonisation. Quant à l'étendue du territoire, la France retenait, à très peu de choses près, les limites qu'elle avait à la fin du dix-septième siècle : elle avait perdu l'Acadie, mais elle avait gagné la colonie de la Louisiane; enfin, ses droits à la possession entière des fameuses régions de l'ouest, c'est-à-dire à la plus belle portion du continent américain, restaient reconnus et incontestables.

La population de la Nouvelle-France, d'environ douze mille habitants qu'elle était à la fin du dix-septième siècle, était de soixante-trois mille : elle avait donc quintuplé en cinquante ans.

Cette population était répartie comme il suit :

8,000	habitants	à Québec;
4,000	»	à Montréal;
800	»	aux Trois-Rivières;
42,000	»	dans l'intérieur du pays;
8,000	»	dans l'ouest et la partie supérieure des lacs.

63,000 habitants, parmi lesquels ceux de l'ouest

Digitized by Google

étaient plus particulièrement adonnés à la chasse et au commerce des fourrures qu'à l'agriculture.

On estimait aussi alors que, dans toute cette colonie, il y avait cent quatre-vingt mille arpents de terre en valeur, vingt mille arpents en prairie; on y récoltait, année commune, quatre cent mille rations de blé, cinq mille de blé d'Inde ou maïs, cent trente mille d'avoine, trois mille d'orge, six mille boisseaux de pois, cent mille quintaux de tabac, vingt mille de lin, et cinq mille de chanvre.

Tels étaient les ressources et les produits de nos colonies du nord de l'Amérique en 1750.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

1750-1763.

COLONIE FRANÇAISE. — NOUVELLE-FRANCE.

Le marquis Duquesne est nommé gouverneur du Canada. — Il entreprend une expédition dans le but d'arrêter les empiétements des Anglo-Américains dans les pays de l'ouest. — Il crée plusieurs forts. — Le fort Duquesne ou Pittsbourg. — Les forts Machaut et Lebœuf. — Défaite de Braddock. — Avantages de Pittsbourg pour l'industrie manufacturière; sa situation actuelle. — Disposition des postes militaires occupés par les Français, par les Anglais. — Reprise des hostilités entre les deux nations. — Déportation des habitants de l'Acadie. — Attaque et prise du fort d'Oswego par les Français; — du fort Georges par les mêmes. — Les Anglo-Américains veulent reprendre cette position, et y perdent quatre mille hommes sans succès. — Attaque de Louisbourg. — Défense héroïque de sa garnison, dans laquelle le gouverneur Drucourt et sa femme prennent une part active. — Siége de Québec. — Mort du général Wolf, du général Montcalm. — Capitulation des forces canadiennes. — Tentative d'une poignée de troupes et de Canadiens pour reprendre leur capitale; cette poignée de braves se rend à trois armées envoyées pour les cerner. — La Nouvelle-France tombe au pouvoir des Anglais.

Le marquis Duquesne, officier de marine distingué, fut nommé gouverneur des possessions françaises du Canada, en 1752; arrivé à Québec, il s'occupa de chercher les moyens d'arrêter les empiétements des Anglo-Américains sur tous les points de délimitations

Digitized by Google

entre les possessions anglaises et françaises. A cet effet, il organisa une expédition dont il prit le commandement lui-même l'année suivante; il fit élever plusieurs forts sur les rives de l'Ohio dont on avait reconnu et étudié le cours pendant les quatre années précédentes.

Le plus considérable de ces postes fut celui que l'on construisit au confluent des rivières Monongahela et Alleghany, au point où leurs eaux réunies forment l'Ohio. Ce fort fut projeté sur le modèle du fort Frontenac : c'était un carré bastionné, un peu plus petit seulement que le premier, plan d'ailleurs généralement adopté pour toutes les fortifications de même destination en Amérique.

La position choisie pour l'emplacement de ce fort, auquel on donna le nom de Duquesne, en l'honneur du gouverneur, était admirable sous le point de vue militaire, commercial et industriel. C'était le nœud des communications par eau avec le Canada, le pays des Illinois, les lacs, et la Louisiane : ce poste était donc parfaitement choisi pour arrêter les mouvements des Anglo-Américains des provinces de Pensylvanie et de Virginie qui cherchaient à descendre dans la vallée de l'Ohio. Enfin, cette position permettait, avec les forts construits dans le bas de l'Ohio, d'être entièrement maître de cette vallée, objet de convoitise des Anglo-Américains : au-dessous du fort Duquesne se trouvait le fort de Beauséjour, confié à la garde du sieur Duplessis.

Cette disposition des Français fut envisagée avec

Digitized by Google

appréhension par les habitants de la Virginie particulièrement, car elle menaçait évidemment de circonvenir les colonies anglaises et de s'opposer à leurs projets d'agrandissement vers l'ouest, objet de leurs tendances avouées. Ces colonies furent donc les premières à se porter au delà de leurs limites des Alleghanys et à venir disputer aux Français la possession de la vallée de l'Ohio.

Cependant leurs premières tentatives ne furent point heureuses, leurs détachements furent battus dans plusieurs occasions, et les forts qu'ils cherchaient à établir, sur les versants de l'Ohio, détruits.

C'est alors que la métropole prit la résolution de venger l'affront des premiers revers de ses colons; elle envoya pour cela des forces considérables sous les ordres du général Braddock. Ce général vint attaquer, dans l'été de 1755, le fort Duquesne avec trente-six canons et six mille hommes; mais, surpris dans sa marche à environ quatre lieues du poste par deux cent cinquante Français et cent cinquante Indiens, son armée fut presque exterminée. Ce revers imprévu arrêta la marche de trois corps nombreux destinés à agir contre le Canada.

J'aime à rappeler ici ce brillant fait d'armes de nos compatriotes, tant à cause de l'importance historique qui s'y rattache qu'à cause du fait lui-même, car nous étions alors maîtres de ces riches contrées de l'ouest que je n'ai pu voir sans éprouver une émotion indicible pour tout ce que ce pays me retraçait alors de regrets! et le fort Duquesne était la clef de l'Ohio!

Digitized by Google

J'ai revu, en 1817, l'emplacement du fort Duquesne et le champ où Braddock fut défait; l'un a changé de nom et porte aujourd'hui celui de Pittsbourg; l'autre a retenu le sien et restera un monument impérissable du courage héroïque de cette poignée de braves Français, malgré les sillons de la charrue qui, périodiquement, vient remuer les cendres de ceux qui y ont laissé leurs dépouilles mortelles.

J'ai pu retracer encore l'enceinte du carré bastionné qui avait été alors défendu par huit canons, dont quatre du calibre de trois; un des bastions était parfaitement conservé : aujourd'hui ces monuments de notre passage dans la vallée de l'Ohio, comme enfants de cette France guerrière, ont disparu et ont fait place à une ville nouvelle de vingt et un mille trois cents habitants, qui ressemble plutôt à une petite république industrielle qui court à pas de géant vers sa perfection; on y travaille le fer, le plomb, les métaux de toute nature, les bois, les cristaux, les papiers, la laine, le coton, etc. On y fait et on y grave du cristal qui peut rivaliser avec les plus beaux de l'Europe. J'y ai admiré les plus belles clouteries qui existent peut-être dans le monde. La qualité du fer y est excellente, quoique inférieure à celle de New-Jersey.

Les mines de houilles qu'on trouve partout et presque à la surface de la terre, facilitent toutes les entreprises où le combustible est l'objet le plus important. Aussi un grand nombre d'usines de tous genres s'y sont-elles établies. Mais l'industrie capitale de cette localité, c'est la fabrication des machines à vapeur pour

Digitized by Google

toute espèce d'usage, et principalement pour bateaux à vapeur. Pittsbourg est le grand chantier de la marine à vapeur des contrées de l'ouest : sur quatre cents bateaux à vapeur contruits dans une année sur les eaux de l'ouest, soixante-quinze sortent des chantiers de Pittsbourg. Enfin, la valeur annuelle des exportations de ce port est de 50 millions.

En 1755, la France occupait les postes militaires suivants : 1° de Niagara, sur le lac Ontario; 2° de Détroit; 3° à la tête du lac des Puants; 4° à Presqu'île, sur le lac Érié; 5° sur la rivière aux Bœufs; 6° Duquesne; 7° Ouiatanon, sur le Saint-Jérôme, ou Ouabash; 8° Vincennes, fort en palissades seulement, à l'embouchure du Ouabash; 9° Kaskia; 10° de Chartres; 11° de l'Escauslen, à l'embouchure de l'Ohio. Les Anglo-Américains avaient un fort à Oswego sur le lac Ontario, un à Pikkivatina sur le Miami de l'Ohio; enfin un dernier poste à Wheeling sur l'Ohio, au dessous de Pittsbourg.

Dans le cours de cette année, trois cents vaisseaux marchands français furent pris par les Anglais sur les côtes du Canada sans aucune déclaration de guerre; et les hostilités commencèrent ainsi de nouveau en avril 1755, dans l'Amérique septentrionale.

La question indécise de la délimitation des possessions en Amérique entre les deux couronnes servit de prétexte ostensible; le désir de faire la conquête du Canada était le but réel de cette nouvelle expédition.

Dans ces circonstances, le gouvernement britannique

Digitized by Google

ne garda aucun ménagement envers les Français dont les établissements, dispersés dans l'intérieur de l'Acadie, étaient considérés comme neutres; il s'arrêta au projet de déporter leur population tout entière, et douze mille hommes furent condamnés à chercher un refuge hors de l'Acadie : la plupart furent même réduits à se procurer à leurs frais des moyens de transport, pour s'expatrier et se disperser dans d'autres colonies.

Il s'en rendit un grand nombre sur différents points de l'Amérique anglaise. Quinze cents Acadiens débarquèrent en Virginie, où ils furent traités comme prisonniers de guerre, transférés en Angleterre, et jetés dans les prisons de Bristol et d'Exeter. Douze cents arrivèrent dans le Maryland. D'autres détachements abordèrent sur le littoral de la Caroline. Un très grand nombre périt sur les côtes.

Plusieurs navires abordèrent à l'île du Cap-Breton, et y furent recueillis avec une vive sympathie par leurs compatriotes.

Au mois d'août 1756, les Français, quoique peu nombreux, se portent sur un des points les plus importants des lignes anglaises sur les bords du lac Ontario; ils attaquent le fort d'Oswego, défendu par une garnison de dix-huit cents hommes et cent vingt pièces de canon. Ce poste, qui servait d'espèce de dépôt, contenait, en outre, une grande quantité de munitions de toute espèce. Après quelques jours de vive résistance, il fut enlevé par trois mille Français. Dans la même année, des partis de Français, soutenus d'In-

Digitized by Google

diens, font diverses attaques sur les limites des provinces de Pensylvanie, de Virginie et de Caroline, dans lesquelles ils mettent sept cents hommes hors de combat.

Cependant les Anglo-Américains pressaient de plus en plus les établissements français de l'ouest; déjà ils avaient établi un fort à l'embouchure du Cumberland d'où ils menaçaient continuellement les possessions françaises : ce n'était même que très difficilement qu'on parvenait à ravitailler le fort Duquesne, où se trouvait une garnison de onze cents hommes sous les ordres de M. de Lignery.

Sur les lacs, les Anglo-Américains avaient également créé de fortes positions d'où ils coupaient toute communication entre le Saint-Laurent et les établissements de l'ouest. Le fort Georges était un de ces points; il occupait un position importante sur le lac Champlain, ligne directe de communication par l'Hudson avec le Saint-Laurent. Il était donc urgent de déloger les Américains de cette position pour conserver des relations avec les pays de l'ouest et préserver la capitale du Canada.

En 1757, cinq mille cinq cents hommes, soutenus par dix-huit cents Indiens, attaquèrent ce poste, défendu par deux mille deux cent soixante-quatre Anglo-Américains; en peu de jours ils fut forcé de capituler. Sur ces ruines, les Français élevèrent à la hâte une redoute qui prit le nom de *Carillon;* les Américains, appréciant la force de cette position pour leur projet d'attaque sur Montréal, résolurent de la reprendre, et

Digitized by Google

firent, à cet effet, des efforts prodigieux. La redoute Carillon était inachevée lorsqu'ils l'attaquèrent; mais on avait jeté sur son front d'attaque des abatis qui ne laissaient pas que de rendre son approche assez redoutable.

Le 8 juillet 1758, les Anglo-Américains, qui avaient réuni leurs forces au fort Édouard, se présentèrent en vue de la redoute, au nombre de six mille trois cents hommes de troupes réglées, et treize mille hommes de milice fournis par les colonies; ils se ruèrent sur cet épaulement avec une rare intrépidité et sans se laisser intimider par les obstacles, et donnèrent l'assaut pendant *quatre heures!* Ils y perdirent plus de quatre mille hommes, et furent enfin obligés de battre en retraite devant ces remparts improvisés, mais défendus par trois mille cinq cents Français.

Ces brillants exploits étaient, en quelque façon, les derniers qui devaient couronner les courageux efforts de nos braves troupes en Canada. L'Angleterre avait envoyé des forces considérables pour hâter le dénoûment de l'établissement définitif de son pouvoir en Amérique; le 2 juin 1758, une flotte composée de vingt-trois vaisseaux de ligne et de dix-huit frégates, qui portait seize mille hommes sous les ordres du général Wolf, jeta l'ancre dans la baie de Gabarus, à une demi-lieue de Louisbourg.

Louisbourg avait alors une garnison de deux mille huit cents hommes pour défendre des fortifications construites en mauvaise maçonnerie; les revêtements des différentes courtines étaient entièrement écroulés:

Digitized by Google

il n'y avait alors qu'une seule casemate et un petit magasin à l'abri de la bombe.

Malgré tous ces désavantages, les assiégés firent la plus opiniâtre résistance que dirigeaient des chefs habiles, à la tête desquels le gouverneur de Drucourt et son héroïque femme se disputaient à l'envi le devoir sacré de défendre l'honneur de leur patrie.

Enfin, après avoir entièrement épuisé toutes les ressources, la ville fit une honorable capitulation, qui valut aux défenseurs intrépides l'estime de leurs vainqueurs.

La prise de l'île Royale était d'une grande importance, c'était la clef du Canada, et dès l'année suivante on y porta la guerre.

Dès la fin de juin une flotte anglaise, forte de trois cents voiles, commandée par l'amiral Saunders, parut dans les eaux du Saint-Laurent, à quelques lieues de Québec. Par une nuit obscure et un vent très favorable, huit brûlots furent lancés, par les défenseurs de Québec, pour la réduire en cendres; mais ils n'y réussirent pas, malgré les circonstances favorables : l'impatience de ceux qui étaient chargés de cette expédition la fit échouer.

Pendant ce temps une armée, forte de dix mille hommes, attaquait la pointe Lévy, vis-à-vis de Québec, s'y établissait et commençait aussitôt à bombarder la ville.

Le 13 décembre, cinq mille Anglais débarquèrent au pied des hauteurs que commande la citadelle, et, conduits par le général Wolf, ils en commencèrent avec

Digitized by Google

intrépidité l'assaut, où périt ce brave général. Une partie de la ville fut prise, mais la citadelle resta encore au pouvoir des Français, qui firent des prodiges de valeur sous les ordres du général Montcalm. Ce chef habile émit, pour repousser l'ennemi, un avis qui, malheureusement, ne fut point suivi, et perdit la vie en défendant les derniers épaulements où il s'était retranché.

Le chevalier de Lévy prit alors le commandement, reconnut la faute que l'on avait faite de ne pas avoir suivi immédiatement l'avis du brave Montcalm; mais il était trop tard; et le 17, la ville capitulait. Québec contenait alors dix mille habitants.

La prise de la capitale du Canada fut le signal de défaites sur d'autres points : le fort Niagara fut pris le 28 juillet 1759, après vingt jours de siége; cette perte et celle du fort Frontenac, remis au colonel Bradstreet, par son commandant, M. de Noyan, livraient aux Anglais la navigation du lac Ontario et leur permettaient de diriger par cette voie un nouveau corps de troupes vers Montréal. Dans le cours de cette année le fort Duquesne fut abandonné par son commandant après en avoir détruit les retranchements.

Cependant le sentiment d'honneur et de courage, si tenace, si durable chez nous, cherchait encore à se faire jour au milieu d'un petit corps de troupes régulières et de colons canadiens résolus à reprendre Québec, siége du gouvernement de leur province. Le 20 avril 1760, ils descendent, sur les glaces, le Saint-Laurent, et arrivent à une très petite distance de la ville sans

Digitized by Google

que les Anglais en soient instruits; cependant un accident fortuit leur révèle le secret de ces Spartiates : un des leurs tombe à l'eau et est emporté sur les rives de Québec, par le glaçon sur lequel il s'était réfugié; l'alarme se répand aussitôt parmi la garnison, et on est prêt à la résistance. Les Français avaient compté sur les avantages d'une surprise pour réussir, ils ne renoncèrent pas néanmoins à leur hardi projet, espérant même qu'il leur arriverait des denrées d'Europe. Mais, le 16 mai, ils furent obligés de lever le siége et de regagner Montréal où ils se renfermèrent.

Malheureusement, cette ville, dernier refuge des autorités et des troupes de la colonie, n'était point susceptible de défense : elle n'avait qu'un mur d'enceinte, propre à la mettre à l'abri des sauvages, et non calculé pour résister à des forces européennes.

Pendant ce temps trois armées marchaient à la rencontre de ces héroïques débris : l'une descendait le Saint-Laurent, l'autre l'avait remonté, la troisième était arrivée par le lac Champlain le 8 septembre 1760; ils furent obligés de capituler en leur nom, et ce fut aussi pour la colonie entière!

Ainsi fut résolue la question de délimitation entre les possessions anglaises et françaises d'Amérique, par la conquête de tout le pays, que sanctionna le traité de paix de Paris, en 1763.

La France perdit alors tout le Canada, avec ce Louisbourg qui avait coûté tant d'argent et de soins pour être si souvent la proie des Anglais; toutes les terres à l'est du Mississipi leur furent concédées.

Digitized by Google

Dans le cours de cette funeste guerre, la France perdit la plus florissante jeunesse, plus de la moitié de l'argent comptant qui circulait dans le royaume, sa marine, son commerce, son crédit.

Jusque avant 1750, les dépenses annuelles du gouvernement pour le Canada n'avaient jamais dépassé 1,700,000 francs. Lors de la paix, elles s'élevaient à 80,000,000 par an ! Tel avait été le résultat d'une prévarication habituelle dans les agents tout-puissants du gouvernement dans ce pays et qui n'avaient que leur intérêt particulier en vue : les habitants n'étaient que des espèces de troupeaux exploités par quelques individus dont l'avarice était aussi grande que l'ignorance et la turpitude. On s'aperçut trop tard de cet état de choses dû à la négligence, à l'apathie du gouvernement de France, et surtout au système suivi pour administrer et coloniser ce pays.

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

1700-1763.

COLONIES ANGLO-AMÉRICAINES.

Révolution anglaise de 1688. — Son caractère; son influence; traite des nègres décrétée par le parlement. — Introduction des esclaves dans les colonies américaines. — Violences des puritains contre les prêtres catholiques. — Nouvelles querelles entre les colonies anglaises et les colonies françaises relativement à la délimitation de leurs frontières respectives; les colonies américaines projettent la conquête du Canada; nouvelle attaque de Port-Royal; elle échoue. — Destruction des établissements français sur le Penobscot, dans la province du Maine. — Difficultés d'ajustement des frontières entre l'Espagne et l'Angleterre. — Hostilités qui en résultent. — Création de la *nouvelle colonie de Géorgie.* — Son objet; sa forme administrative. — Oglethorpe, le principal fondateur de cette colonie. — Il attaque Sainte-Augustine; il est repoussé. — Attaque des Espagnols sur les établissements anglais de Saint-Simon; leur déroute complète. — Introduction des nègres d'Afrique comme esclaves. — La Géorgie change son gouvernement. — Le capitaine John Raynolds. — Adoption d'une nouvelle administration fondée sur des principes de liberté et d'indépendance. — Forces relatives des possessions françaises et anglaises à la reprise des hostilités. — Résultat de cette nouvelle et dernière lutte. — Le Canada et les contrées du nord-ouest deviennent la propriété de l'Angleterre. — Occupation du nord-ouest par les Anglo-Américains. — Prise d'armes des Indiens pour chasser de leurs terres les Américains et maintenir leur allégeance aux Français. — Le chef Pontiac; son projet échoue. — Prospérité des colonies américaines assurée.

La conquête des libertés dont l'Angleterre jouit encore de nos jours date de la révolution de 1688, époque

Digitized by Google

à laquelle la couronne du roi Jacques passa sur la tête du prince d'Orange, par la décision d'une convention des États assemblés.

Cette révolution assura la liberté de pensée, le droit de résistance, le pouvoir du parlement, enfin l'influence de la classe commerçante; elle respecta les choses établies, mais fit des conquêtes pour la libertés; elle maintint la supériorité de l'aristocratie, mais augmenta cependant l'influence de la classe moyenne; elle modifia les vices qu'elle ne pouvait entièrement détruire, augmenta les garanties de la liberté individuelle, des opinions politiques, de la liberté de la presse, enfin de la responsabilité du pouvoir exécutif. En procédant de la sorte, sans violences, mais aussi sans réactions sérieuses, l'Angleterre vit la liberté constitutionnelle s'établir d'une manière permanente et définitive. Et si, depuis lors, elle n'a pas ajouté à ses libertés, du moins a-t-elle su les conserver intactes comme elle les avait conquises.

Mais remarquons aussi que la révolution d'Angleterre avait essentiellement pour but des intérêts anglais, des droits anglais, et non ceux de l'humanité; que, par suite, la politique de son gouvernement a toujours été une politique d'intérêts matériels, dirigée dans un but d'avantages individuels, et non par un sentiment de réciprocité et de justice; différant en cela de notre glorieuse révolution de 1789, si généreuse, si grande, si expansive dans son interprétation humanitaire des principes immuables de liberté qui doivent régir un jour tous les peuples civilisés du globe.

Digitized by Google

Les colonies américaines furent les premières à éprouver la fatale influence de ces vues étroites et égoïstes. Les marchands de l'Angleterre, jugeant en effet qu'il était dans leur intérêt de maintenir ces colonies dans la dépendance de leur industrie manufacturière, prêchèrent la doctrine du travail par l'esclavage et de l'introduction des esclaves d'Afrique, comme *favorables, avantageux à la Grande-Bretagne et aux colonies!* L'influence du parti industriel et manufacturier en Angleterre fut même si grande, à cette époque, qu'il obtint de Guillaume et de Marie de faire passer une loi au parlement en faveur de la *traite des nègres;* et l'opinion du roi et du parlement, favorable à ce commerce inique, fut enregistrée dans le texte même de la loi[1].

Tels étaient les principes qui dirigeaient alors la politique anglaise, tels ils sont restés. Aujourd'hui, que l'Angleterre a conquis dans les Indes un nouvel empire, où elle travaille à trouver les moyens d'alimenter ses manufactures des matériaux bruts qui lui sont nécessaires, et par conséquent à se passer des produits du sol américain qu'elle a perdu, la traite a cessé de lui être utile, mais l'émancipation peut servir ses intérêts. Dès lors les marchands anglais, aujourd'hui comme en 1690, prêchent la doctrine contraire, la manumission et son exécution immédiate, qui pourrait porter un rude coup à une puissante rivale; et si les intérêts des marchands l'exigent, nous verrons au besoin la

1. 1695.

Digitized by Google

Grande-Bretagne tirer le canon pour renforcer cette *mesure*, décorée du nom d'*humanité!*

Au commencement du dix-huitième siècle, en 1713, l'Angleterre obtint par le traité de l'*Assienta* le privilége de l'importation des noirs, non seulement dans ses colonies, mais dans celles de l'Amérique espagnole; elle eut ainsi entre ses mains le monopole de cet odieux trafic, dont elle tira parti pour en peupler ses colonies du sud. Dès lors elle protégea, recommanda, encouragea la traite des nègres et l'introduction de la race noire en Amérique, cette lèpre infecte qui menace jusque dans ses fondements le bel édifice de la démocratie américaine. Mais d'un si grand mal naîtra un bien, du moins tel est notre espoir pour l'avenir; car si les Américains ont reçu d'Afrique le lourd fardeau de l'esclavage, l'Afrique, à son tour, devra recevoir un jour de l'Amérique le précieux bienfait de la liberté!

A la révolution d'Angleterre, trois systèmes politiques se trouvèrent en présence en Amérique : le despotisme absolu, les libertés aristocratiques, la pure démocratie.

La France représentait dans le nouveau monde le despotisme absolu, avec les trois ordres soumis à ses lois : la puissance du clergé, par un traité avec le pape; la puissance féodale, par ses armées permanentes, et la puissance civile ou les institutions commerciales, par l'influence du patronage des emplois et une police vigoureuse.

L'Angleterre, par le pouvoir de son parlement, re-

Digitized by Google

présentait les idées de liberté aristocratique, les priviléges, les immunités, les corporations, etc.

Les colonies anglo-américaines, par leurs institutions communales, leur existence à part, un gouvernement de leur choix, représentaient le dogme fondamental de la souveraineté du peuple.

La lutte engagée entre ces trois principes dura presque un siècle, mis à profit pour la pratique de la démocratie, et se termina par le triomphe complet de la souveraineté du peuple dans treize États indépendants, sous la dénomination d'*États-Unis*.

Le système anglais ne cessa pas néanmoins d'exercer une forte influence sur les événements, sur les actions et sur le caractère même des Anglo-Américains, influence que, sur bien des points, on peut retrouver encore aujourd'hui, après plus d'un demi-siècle d'existence comme nation indépendante. C'est qu'en effet rien n'est si indélébile que le cachet de notre origine, quand surtout il s'accorde avec nos intérêts.

Mais c'est surtout dans la conduite des populations anglo-américaines vis-à-vis de leurs rivales sur le continent, que l'esprit et l'égoïsme anglais se sont montrés plus à nu et souvent plus odieux.

Ainsi, comme il était bien reconnu que les avantages obtenus par les Français dans leurs rapports avec les Indiens provenaient de l'influence que les missionnaires avaient su exercer sur l'esprit de ces crédules peuplades, les Anglo-Américains, dans leur cupide jalousie des mêmes avantages, résolurent d'arrêter la cause de cette influence à sa source. Il fut décrété,

Digitized by Google

par le gouvernement de la province de New-York, en 1700, que *tout prêtre catholique trouvé dans la province serait pendu.*

Cet acte officiel peut faire apprécier l'esprit de cruauté et d'égoïsme qui animait, dans ces temps, les habitants des provinces limitrophes de la Nouvelle-France, ou des puritains contre les catholiques. Aussi, la plus grande animosité ne cessa de se manifester toutes les fois qu'il fut question d'apaiser des querelles de délimitation. Et trop souvent eut-on à enregistrer les traitements barbares des habitants de la frontière sur les paisibles missionnaires.

Dans la partie occidentale de New-York, la France réclamait, comme lui appartenant, le territoire occupé par la nation iroquoise qu'elle avait conquise; lorsqu'il fut question de régler cette frontière et d'en arrêter la délimitation, on ne put parvenir à s'entendre; les prétentions des Américains étaient sans bornes; ils voulaient avoir accès sur le lac Champlain et sur le lac Érié, être maîtres de la communication de l'Hudson avec le Saint-Laurent et avec les lacs! Dans ses rapports avec le Canada par suite de cette question, New-York manifesta une grande passion pour la conquête de cette colonie. C'était, dans le fait, un moyen certain de trancher la question, et il fut chaudement approuvé, et par suite partagé par les autres colonies de la Nouvelle-Angleterre. Aussi, à partir de ce temps, on ne s'entretint plus, on ne s'occupa plus dans les colonies anglaises, que de cette conquête projetée; elle devint la pensée dominante des Anglo-Américains.

Digitized by Google

En 1711, ce projet était si populaire dans la Nouvelle-Angleterre, qu'on discuta, dans la législature du Massachusetts, sur les moyens de le mettre à exécution; et par suite une expédition fut organisée et assemblée à Boston; elle mit même à la voile dans le dessein d'attaquer Port-Royal. Heureusement, la Providence prit en main la défense de cet établissement; une tempête déjoua tous les calculs des avides agresseurs qui furent obligés de renoncer à leur projet de conquête.

Cependant, en 1723, ils attaquèrent enfin la petite colonie et la mission de Penobscot, fondées au-dessus de Bengor, dans le Maine; tous les habitants furent égorgés, la mission détruite, et un dernier coup ainsi porté aux établissements français du Maine : c'était la troisième fois que les mêmes établissements étaient ruinés par le fer et le feu des Anglo-Américains; cet événement fut décisif pour l'expulsion des Français de la colonie du Maine.

Depuis lors les douze colonies anglaises, fondées dans le dix-septième siècle, occupèrent, sans contestations, toute l'étendue du littoral de l'Atlantique, depuis la rivière Sainte-Croix jusqu'en Floride.

Seulement, la délimitation entre la Caroline du Sud, colonie anglaise, et les possessions espagnoles dans la Floride, n'était point reconnue : les Anglais réclamaient jusqu'à la rivière Saint-Jean, par suite de leur usurpation des droits des Français sur cette portion du territoire, lors de la colonisation de la colonie par Jean Ribaut et René de Laudonnière, en 1564, et les

Digitized by Google

Espagnols, de leur côté, réclamaient priorité de possession jusqu'à la baie de Sainte-Héléna, dans la Caroline. De part et d'autre, les prétentions étaient grandes, mais la force pour les appuyer était d'un seul côté, de celui de l'Angleterre : elle devait donc finir par l'emporter.

Néanmoins, le gouvernement de la Floride mettait en usage une politique qui pouvait gravement compromettre la paix et la tranquillité des planteurs de la Caroline : sous le prétexte de chercher à convertir les nègres à la religion catholique, un appel leur était fait de se rendre à Sainte-Augustine, siége du gouvernement de la Floride, où les Africains, ainsi libérés, étaient bientôt incorporés dans un régiment, dont plus tard on devait faire usage pour menacer d'invasion les établissements anglais de la Caroline.

Dans cet état de choses, et pour empêcher la désertion de leurs esclaves, les Caroliniens construisirent un fort sur l'Altamaha, mais qui, peu de temps après, fut détruit par un parti d'Espagnols et d'Indiens : les planteurs de la Caroline s'adressèrent alors au gouvernement de la mère patrie pour obtenir les moyens de faire respecter leur frontière; circonstance qui détermina en grande partie la création d'une nouvelle colonie, sous le nom de Géorgie.

COLONIE DE GÉORGIE

La charte accordée par Georges II, pour la fondation d'une nouvelle colonie, au sud de la Caroline, porte la

Digitized by Google

date du 9 juin 1732; elle contenait les principales dispositions suivantes :

« Sa Majesté, ayant pris en considération les misères « d'un très grand nombre de ses sujets, *prêts à périr « de faim;* celle de nombreux étrangers prêts à s'expa- « trier pour fuir l'oppression où ils se trouvent, et « ayant, en outre, égard aux dangers auxquels est « exposée la frontière méridionale de la *Caroline du « Sud*, par suite du petit nombre d'habitants blancs « qui s'y trouvent, a bien voulu accorder, dans sa gra- « cieuseté, une charte d'incorporation d'un certain « nombre de gentilshommes, sous le titre d'*administra- « teurs de la colonie de Géorgie en Amérique.*

« Les administrateurs étaient autorisés à recueillir « des offrandes ou souscriptions dont le produit de- « vait être appliqué à habiller, armer, envoyer et « entretenir une colonie de pauvres Anglais ou étran- « gers, en Géorgie.

« Sa Majesté concédait, à cet effet, à quinze admini- « strateurs toutes les terres comprises entre les rivières « de Savannah et d'Altamaha, sur le littoral, et deux « lignes droites, tirées de ces rivières aux bords de la « mer Pacifique, comme domaine de la province qui « devait porter le nom de *Géorgie*, et être administrée « pendant vingt et un ans au nom et pour les intérêts « des pauvres. »

Remarquons qu'à la date de cette concession royale, les droits des Français et des Espagnols, à l'ouest du Mississipi, étaient généralement établis et reconnus. Néanmoins, la couronne d'Angleterre, suivant son

Digitized by Google

habitude, n'hésitait pas à accorder des droits de propriété sur des domaines auxquels elle ne pouvait prétendre en aucune façon.

« Les administrateurs propriétaires ne devaient re-
« cevoir aucune rémunération pour leurs services ni
« jouir d'aucun droit ou bénéfice.

« Du reste, la charte contenait toutes les clauses
« pour l'administration et le gouvernement de cette
« colonie, et établissait comme base fondamentale, la
« reconnaissance *du principe de liberté de conscience* pour
« tous les colons. »

Ainsi les juifs y furent admis; mais, cependant, les catholiques en furent exclus !

Cet esprit d'intolérance envers les catholiques existait presque dans toutes les colonies, et n'a rien qui doive étonner à une époque où le fanatisme puritain animait tous les émigrants anglais qui étaient venus fonder ces colonies. En Virginie même, les catholiques restèrent, jusqu'en 1753, sous la plus grande restriction politique.

Ainsi la colonie de Géorgie fut créée pour appuyer les établissements de la Caroline et venir au secours des classes pauvres de l'Angleterre et des persécutés étrangers.

Les administrateurs se chargèrent de transporter à leurs frais les pauvres qui voulaient passer dans la colonie, et firent un appel de fonds pour cet objet. 500 fr. donnaient droit au passage, établissement et entretien d'un colon et de sa femme; 250 fr. pour un enfant [1].

1. Vingt hectares étaient alloués à chaque émigrant, qui était tenu d'en mettre immédiatement une partie en culture, sous peine de perdre ses droits.

Digitized by Google

Parmi les administrateurs se trouvaient Shaftesbury et Oglethorpe qui fut un des membres les plus actifs et les plus dévoués. Il se mit en effet à la tête de la colonie, s'y transporta avec trente-cinq familles qu'il établit provisoirement, en janvier 1733, sur l'emplacement actuel de la ville de Savannah ; il fit alors une reconnaissance très étendue d'une grande partie du territoire à l'intérieur, contracta un traité de paix et d'alliance avec les indigènes, et fixa définitivement le site de la ville actuelle de Savannah sur l'emplacement qu'elle occupe et sur lequel se trouvait un village indien du nom de Yamanaw, dont il avait obtenu la cession d'un vieux chef Thoma-chi-chi.

Ces premiers émigrants adoptèrent aussitôt des institutions municipales, et, de ce jour, la petite communauté marcha légalement et prospéramment vers sa destinée.

Pour mettre sa nouvelle colonie à l'abri des incursions des Indiens ou des Espagnols, Oglethorpe fit construire, sur les bords mêmes de la Savannah et dans

Aucun propriétaire ne pouvait céder ou vendre ses terres sans l'autorisation spéciale des commissaires administrateurs.

Le droit d'héritage n'existait que pour les mâles; dans le cas où ils manquaient, les terres revenaient à la compagnie. Cette restriction du droit de propriété était fondée sur la nécessité de fonder une colonie militaire où chaque habitant devait être soldat et cultivateur.

Il était permis à des personnes riches d'acheter des terres en Géorgie, à raison de deux cents hectares par individu ; mais elles étaient tenues également d'en cultiver la moitié dans un temps déterminé.

Cependant, comme ces clauses paraissaient trop onéreuses aux nouveaux colons, on fut dans l'obligation de les modifier.

Digitized by Google

une position avantageuse, un fort qu'il nomma *Argyle*.

Un fait remarquable dans la première constitution administrative de la colonie de Géorgie, sous la direction des commissaires délégués, c'est que l'usage des liqueurs fortes et l'introduction des esclaves y étaient défendus par une provision spéciale, quoique cependant l'esclavage fût en vigueur dans presque toutes les autres colonies anglaises : ainsi, dans la Caroline du Sud, on comptait quarante mille esclaves pour cinq mille blancs.

Du reste, cette mesure de restriction contre l'introduction du travail par esclaves était déterminée par le but même de la création de la colonie, celui de pourvoir aux besoins des pauvres de l'Angleterre; pour encourager leur émigration et leur travail, il était donc indispensable qu'on ne leur fît pas concurrence par le travail des noirs; ensuite les commissaires administrateurs ne possédaient pas des ressources assez grandes pour permettre l'achat des esclaves; enfin, le voisinage des Espagnols donnait à appréhender qu'ils n'exerçassent leur influence pour embaucher leurs esclaves et les entraîner à la désertion par l'appât de la liberté.

Toutes ces raisons tendirent à empêcher, pour un certain temps, l'introduction des esclaves en Géorgie, quoiqu'en Angleterre l'influence des traiteurs, alors protégés par l'assentiment royal et celui du parlement, s'exerçât constamment pour forcer cette colonie à se soumettre au même régime que les autres provinces anglaises en Amérique.

Digitized by Google

En 1734, Oglethorpe fit alliance avec un chef chactas, nommé *Soulier Rouge*, et qui devint par la suite, pour les Américains, un allié utile dans leurs attaques contre les établissements français de la Louisiane.

En 1735, pendant le séjour momentané d'Oglethorpe en Angleterre, de nombreuses émigrations d'Écosse fournirent de précieux colons à la Géorgie, qui s'accrut également d'émigrants de Saltsbury, que le fanatisme aveugle de l'évêque de cette ville avait forcés de fuir. Enfin, en 1737, la ville de Savannah comptait déjà cent quarante maisons. Après un siècle d'existence, cette ville ne compte aujourd'hui que onze mille habitants.

En 1737, Oglethorpe revint en Géorgie avec des troupes pour la protéger contre les attaques des Espagnols.

En 1740, il tenta une attaque infructueuse sur Sainte-Augustine des Florides, et fut repoussé avec perte. Trois ans plus tard, les Espagnols s'avancent sur le territoire de la Géorgie avec l'intention d'en arrêter la colonisation; ils débarquent dans le détroit de Saint-Simon et marchent sur *Frédérica*, petit bourg de nouvelle création à la tête de l'île de Saint-Simon; Oglethorpe marcha à leur rencontre, les attaqua à la tête d'un fort détachement de montagnards écossais, et les tailla en pièces. Le champ où se passa cette action a retenu depuis le nom de *Marais Sanglant*, à cause du grand nombre d'hommes qui y furent culbutés et y périrent.

Le vertueux et généreux Oglethorpe avait fondé la

Digitized by Google

colonie de Géorgie avec l'espoir de la voir prospérer par l'influence du travail libre. Tant qu'il fut à la tête des affaires, il exerça toute son influence pour résister à l'introduction des esclaves réclamée par la majorité des habitants, auxquels il avait fait accepter un règlement qui défendait expressément l'entrée des esclaves. En 1751, cette sage disposition d'Oglethorpe fut malheureusement abrogée, et l'introduction des esclaves fut permise.

C'est à cette même époque qu'un grand nombre d'esclaves, provenant des côtes d'Afrique, furent introduits dans les colonies de Maryland et de Virginie.

A l'expiration du terme de la concession, les propriétaires se démirent de leurs droits d'administration, et la Géorgie fut dès lors gouvernée directement par des officiers de la couronne. Le capitaine John Raynolds fut nommé gouverneur par le roi en 1754.

En 1761, les difficultés de délimitation entre les Espagnols et les Anglais, sur les frontières de la Caroline, furent enfin aplanies à la paix générale, et le Mississipi devint la limite occidentale de la province, et la rivière Sainte-Marie la limite commune entre la Géorgie et la Floride.

La Géorgie était alors administrée par un conseil de vingt-quatre membres résidant en Angleterre. Cette disposition n'était point en harmonie avec les besoins, les exigences des colons; ils changèrent ce mode d'administration et adoptèrent par et pour eux-mêmes un gouvernement populaire qui fut définitivement installé en 1776.

Digitized by Google

Tels furent, dès l'origine, les premiers pas administratifs de la colonie de la Géorgie, la treizième et dernière constituée avant la révolution de 1776.

Pendant la première moitié du dix-huitième siècle, les colonies anglaises prirent un grand développement sous l'influence de leurs heureuses institutions locales, et malgré la lutte continuelle qui ne cessa de mettre ces colonies en opposition avec la mère patrie. Aussi, lorsque, en 1755, les hostilités recommencèrent entre la France et l'Angleterre au sujet de la délimitation de l'Acadie, du territoire iroquois compris dans la partie occidentale de New-York, enfin de la vallée du Mississipi, la population des colonies anglaises s'élevait déjà à un million quarante-six mille habitants, lorsque celle de la Nouvelle-France ne dépassait pas soixante-cinq mille. Ainsi, il y avait déjà l'immense différence de seize à un entre les populations des possessions respectives de l'Angleterre et de la France, et de huit à un entre la population de la Nouvelle-Angleterre et celle de la Nouvelle-France, objet des hostilités.

La lutte qui s'engagea entre ces deux puissances, par conséquent inégale par le nombre, ne l'était pas moins par l'effectif des troupes, les approvisionnements de guerre et l'influence morale des institutions politiques sous lesquelles agissaient les parties belligérantes. En effet, les uns n'avaient pour soutenir leur courage que cette émulation attachée à la carrière des armes chez un peuple guerrier et sensible à l'honneur; les autres trouvaient leur courage naturel stimulé par

Digitized by Google

leurs principes puritains, la haine de la monarchie, par l'espoir, enfin, de posséder ces belles contrées occidentales objet de leur convoitise.

Le résultat ne pouvait être douteux, et la question de délimitation devait se décider au désavantage de la France, par l'occupation, non seulement du territoire contesté, mais encore de tout le pays limitrophe, ou plutôt par l'entière dépossession de la France de ses droits si légitimes à un pays qu'elle avait la première découvert et colonisé.

Tels furent, en effet, les résultats à l'issue de la guerre en 1760. Le traité de paix de Paris, de 1763, remit entre les mains de la Grande-Bretagne toutes les propriétés de la France au Canada, et sous ce nom était compris l'immense et beau pays du nord-ouest ou des lacs, enfin tout le territoire à l'est du Mississipi, c'est-à-dire plus de deux mille lieues de territoire! Cet acte consolida la prospérité des colonies américaines; et si, à cette époque, l'Angleterre avait su prendre avantage des sentiments de reconnaissance que les colons américains éprouvaient pour le gouvernement de la mère patrie, en terminant d'une manière si avantageuse pour les colonies la guerre avec la France, elle aurait pu conserver pour toujours leur loyauté et leur soumission.

En 1760, une garnison anglaise vint occuper, sous le commandement du major Roger, le poste de Détroit, chef-lieu des établissements et de tout le commerce avec les Indiens du nord-ouest. De ce jour, l'aventureux pionnier américain pénétra avec plus de

Digitized by Google

hardiesse dans ces riches contrées qu'il avait déjà appréciées depuis longtemps; il se rua sur ces terres comme sur une proie qui lui appartenait, et chassa devant lui ses faibles et indolents propriétaires indigènes ou canadiens.

Cependant l'Indien ne fut pas longtemps à s'apercevoir de la différence de caractère entre ses nouveaux hôtes et ses anciens alliés. Les Français avaient été les amis des hommes rouges, et ceux-ci, en retour, étaient restés en paix avec les colons, dont les mœurs pacifiques et tranquilles n'avaient rien de redoutable pour eux. Il n'en fut pas de même à l'arrivée des Anglo-Américains, plus turbulents, plus actifs et surtout plus ardents dans leur désir de s'approprier le territoire occupé par la race rouge.

Ce fut dans ces circonstances qu'il se rencontra parmi ces enfants des forêts un esprit supérieur qui conçut le hardi projet de rejeter cette race usurpatrice dans ses limites premières, et de prendre ainsi sur elle-même la vengeance de leurs anciens et fidèles alliés les Français. Pontiac, chef des Ottaouas, fut l'habile auteur de ce projet; également remarquable par son esprit pénétrant et son astuce, il alla trouver toutes les tribus qui résidaient à plus de deux cents lieues à la ronde, réunit leurs chefs, leur communiqua son plan, et convint avec eux qu'ils marcheraient sur la frontière de leurs ennemis communs, et attaqueraient simultanément tous les postes anglais sur une ligne de plus de quatre cents lieues de développement. Ce plan fut adopté par toutes les tribus coalisées, et au

Digitized by Google

jour désigné pour l'assaut général, les Indiens, fidèles à leurs engagements, tombèrent à l'improviste sur tous les postes de la frontière. L'importante position de Missilimakinac fut enlevée, le fort brûlé, et tous les blancs qui y résidaient périrent par le *tamahaw* de l'homme rouge.

Pontiac commanda en personne l'attaque du poste de Détroit comme étant le plus important de tous; ce fort fut également enlevé après un terrible carnage de ses habitants; tous les autres postes eurent le même sort, à l'exception des forts de Niagara et de Pittsbourg qui seuls résistèrent et échappèrent, comme par enchantement, à cette terrible vengeance des Indiens. Et sans doute, sans l'intervention opportune des renforts anglais, arrivés en toute hâte sous les ordres du colonel Bouquet, le vaste plan de l'habile et intrépide guerrier Pontiac eût pu avoir une issue funeste à la domination de la race anglo-saxonne dans cette partie du nouveau monde. Néanmoins, telle qu'elle fut, elle constitua une période de cruelles représailles de la haine de l'homme rouge sur la race blanche.

Ce sanglant épisode de la guerre des indigènes, entreprise en haine des Anglo-Américains, et comme témoignage de la fidélité des Indiens envers leurs premiers alliés, fut le dernier acte de ce long drame de combats, aussi cruels que sanguinaires et injustes, que la France et l'Angleterre se livrèrent sur le sol américain. Il termina cette guerre de sept ans qui décida du sort des propriétés françaises en Amérique, en faisant passer sous la domination britannique toute la popula-

Digitized by Google

tion de la Nouvelle-France. Mais en faisant changer les habitants du Canada de maîtres, on ne parvint jamais à altérer leurs sentiments français et leur haine jalouse et profonde contre leurs vainqueurs, et surtout contre leurs voisins les Anglo-Américains.

J'ai tenu à enregistrer, dans une enquête historique, l'insigne conception du guerrier ottaoua comme se rattachant directement à l'influence française que mes compatriotes ont si longtemps exercée en Amérique; elle devait trouver place dans un écrit où j'ai eu à cœur de réclamer pour la France la juste part qui lui revient dans l'occupation et la civilisation première du nouveau monde.

Digitized by Google

CHAPITRE XV.

1763-1783.

COLONIES ANGLO-AMÉRICAINES. — ÉTATS-UNIS. — UNION.

Occupation des pays de l'ouest par les Américains. — Souvenir du passage des Français dans ces contrées. — Visite du général Lefebvre-Desnouettes à Sainte-Geneviève. — Lutte entre l'Angleterre et ses colonies. — La métropole veut imposer des restrictions au commerce de ses colonies. — Droit du timbre. — Fermentation qu'occasionne cette loi. — Convocation d'un congrès à New-York proposé par l'assemblée du Massachusetts. — Rappel de la loi du timbre. — Nouveau bill de douane. — Associations américaines contre le commerce anglais. — Occupation militaire de Boston. — Remontrances à ce sujet votées par les assemblées de Virginie et des autres colonies. — Fermentation des esprits, crises qui en sont la conséquence dans Boston. — Des symptômes d'irritation se révèlent de proche en proche dans toutes les colonies. — Cargaisons de thé jetées à la mer à Boston. — Fermeture du port de Boston. — Formation d'un congrès général à Philadelphie. — Composition de cette première assemblée. — Résolutions qui y furent adoptées. — Restriction du commerce des provinces de la Nouvelle-Angleterre par le parlement anglais. — Ce nouvel acte de pouvoir porte le comble aux causes de dissentiments entre la mère patrie et ses colonies. — Levée de troupes dans la Nouvelle-Angleterre; combats de Lexington; de Bunker-Hill. — Seconde session du congrès de Philadelphie. — Manifeste publié par cette assemblée. — Levée de 20 000 hommes votée par le congrès. — George Washington, député de Virginie, élu commandant en chef des forces de la confédération. — Arrivée de Washington à Cambridge. — Attaque et prise de Montréal par les Américains sous les ordres du général Montgomery. — Attaque de Québec. — Mort de

Digitized by Google

Montgomery. — Thomas Payne. — Son écrit intitulé *le Sens commun*. — Séance du congrès fédéral du 8 juin 1776. — Déclaration de l'indépendance. — Acte de confédération. — Traité d'alliance et de commerce entre les États-Unis et la France. — Coopération active de cette puissante alliée. — Capitulation de York-Town. — L'Angleterre reconnaît l'indépendance des États-Unis. — Traité définitif de paix entre la France, l'Angleterre et les États-Unis. Limites respectives fixées par ce traité. — Avantages qu'il réserve aux parties contractantes.

A l'issue de la guerre avec la France, en 1760, l'Angleterre occupait seule et presque sans opposition tout le territoire de l'Amérique septentrionale, à l'exception cependant du territoire des Florides, encore au pouvoir des Espagnols, et de celui de la Louisiane, réservé à la France par le traité de paix de Paris, mais déjà cédé néanmoins à l'Espagne par un traité secret du 3 novembre 1762.

Par le traité de 1763, la France céda en propriété, à l'Angleterre, tout le pays qu'elle occupait ou qu'elle réclamait sur la rive gauche du Mississipi; de cette manière, les colonies américaines arrivaient jusque sur les bords du fleuve, et se trouvaient consolidées dans leur existence politique.

Ainsi la première période de l'occupation des pays de l'ouest et des bords des lacs par les Français venait de se terminer; une seconde commençait : celle de la domination anglaise.

La première avait duré presque un siècle, depuis la découverte de ces contrées par les missionnaires et le brave la Salle; et cependant les Français n'avaient rien établi, rien créé; arrivés comme voyageurs et comme

Digitized by Google

chasseurs, ils avaient mené la vie de voyageurs et de chasseurs; ils s'étaient plus rapprochés de la vie de l'Indien que l'Indien ne s'était rapproché de leurs mœurs. Aussi, que reste-t-il aujourd'hui du passage de nos compatriotes sur ces contrées, sans contredit la plus belle portion du continent américain? Quelques ruines de fortifications; à peine un souvenir! Çà et là, et à une très grande distance, une famille française, souvent même de sang mêlé avec les Indiens, cultivait sans soins et sans avenir un petit carré de terre, où quelques arbres fruitiers de la France rappelaient la patrie.

Mais aussi hâtons-nous d'ajouter qu'autant nos malheureux compatriotes se sont montrés peu soucieux de leurs intérêts sur le sol américain, autant est grand et vivace chez eux le souvenir de la patrie, l'amour de sa gloire, de son honneur, le dévouement à tout ce qui est français.

Entrez dans l'habitation d'un Français des Illinois, du Michigan et du Missouri; qu'à l'accent de votre voix il reconnaisse que vous êtes du vieux pays, de *la chère France*, et cet homme, qui tout à l'heure était comme engourdi, sans passion, indolent, devient aussi empressé, aussi jaloux de vous témoigner sa joie, qu'il avait été d'abord lent à vous accoster; il semble s'animer d'une nouvelle vie, qu'il emprunte à des souvenirs de tradition; son grand-père était Français, vous dira-t-il, avec cette expansion, cet accent qui disent tant! Je suis Français! et son œil se remplira de larmes... Il pense à la patrie de ses pères, et en

Digitized by Google

vous voyant, il se rappelle la gloire de la France.

Je voyageais dans ces contrées en 1817, en compagnie du brave général Lefebvre-Desnouettes, le chevalier sans peur et sans reproche de l'empire; nous avions traversé les États de l'ouest, l'Ohio, l'Indiana, les Illinois, et nous arrivions de Kaskaskia à Sainte-Geneviève sur le Mississipi, dans l'État de Missouri. Un vieux Canadien, aidé de deux Indiens, nous avait passé sur le bac qui unit ces deux bourgades, situées sur des rives opposées. Dans le trajet, nous avions parlé du pays que nous visitions et de la France que nous avions laissée après ses jours de deuil; plusieurs fois le nom du général, son titre avaient été mentionnés dans le cours de la conversation; le vieux patron du bac avait tout entendu, tout compris; il voyait un débris vivant de ces glorieuses phalanges dont les hauts faits étaient parvenus jusque sur les bords du Missouri, et avaient excité l'admiration même de l'homme rouge : son enthousiasme était au comble.

Sainte-Geneviève ne se trouve pas directement sur les bords du fleuve; les prudents habitants de cette bourgade l'ont établie un peu à l'intérieur, pour se mettre à l'abri des irruptions du Mississipi, qui, à chacune de ses crues, emporte très souvent une large partie de ses rives. Il nous fallut donc quelques minutes pour nous y rendre; mais déjà notre arrivée était connue : un de nos Indiens en avait transmis la nouvelle aux habitants, qui arrivaient en masse à notre rencontre, pour féliciter le général. Ils s'emparèrent de

Digitized by Google

sa personne, le touchèrent comme l'homme des miracles; il avait vu, parlé à l'empereur; ils croyaient voir, parler à Napoléon : patrie, honneur, Napoléon, tous ces sentiments étaient confondus dans la vue d'un illustre Français. Enfin, obligés de descendre de nos chevaux pour satisfaire les généreux élans de ces vieux Canadiens, nous arrivâmes en ville lorsqu'on tirait le canon pour saluer la venue d'un des généraux de Napoléon.

Je m'étais bien promis de n'intercaler dans ce précis historique aucune narration ayant trait à mes sentiments personnels ou à mes souvenirs; mais je n'ai pu cependant résister à donner place à celle-ci : c'est une fleur bien légère jetée sur de bien grands souvenirs!

Cependant la lutte, qui déjà avait commencé entre l'Angleterre et ses colonies à la fin du dix-septième siècle, avait continué pendant tout le dix-huitième, et n'avait cessé en apparence que devant le but commun à la mère patrie et à ses colonies, de défendre leurs frontières contre les Indiens, et de déposséder une nation rivale dont le voisinage et l'influence gênaient; mais évidemment l'Angleterre perdait de plus en plus ses droits à la fidélité des colonies américaines, et le grand jour où naît pour les peuples le devoir sacré de se protéger eux-mêmes par la force approchait : la main divine l'avait marqué.

Les colonies anglaises avaient grandi au milieu de cette longue suite d'épreuves; elles reconnurent qu'elles avaient en elles-mêmes un principe d'existence. Elles

Digitized by Google

désirèrent profiter du retour de la paix pour améliorer leur situation, et donner de plus solides bases à leur prospérité.

La métropole avait remarqué leurs accroissements progressifs; elle voulut les diriger à son gré, et chercha par tous les moyens en son pouvoir à conserver assez d'ascendant sur les colonies pour continuer de les retenir dans sa dépendance.

Elle voulut d'abord imposer des restrictions au commerce de ses colonies, comme une compensation des dépenses qu'elle avait eues à faire pour les protéger. Les Américains ne reconnurent jamais formellement la légitimité de ce droit, sans toutefois se refuser au payement de cet impôt.

La guerre que l'Angleterre avait soutenue en Amérique contre la France avait accru considérablement la dette de l'État; elle voulut en faire supporter une part à ses colonies, et fit à cet effet présenter au parlement, en 1764, la proposition d'établir un droit de timbre dans les colonies d'Amérique. Ce droit devait s'appliquer à tous les actes des cours de justice, de chancellerie, soit civile, soit ecclésiastique, des universités ou des cours d'amirauté : il s'appliquait aux sentences des tribunaux, aux licences de commerce, aux assurances, aux lettres de marque, aux délégations de payement, à tous les contrats relatifs à la transmission des biens par héritage, par vente, par concession; il s'étendait même aux pamphlets, aux almanachs, à toutes les publications quotidiennes. Le produit de cet impôt devait être appliqué à subvenir

Digitized by Google

aux frais que la protection et la défense des colonies pourraient exiger.

L'Angleterre voulut enfin convertir en loi la proposition d'établir un droit de timbre; et quand le bill en fut reproduit, en 1765, à la chambre des communes, par Greenville, alors premier ministre, le général Conway fut le seul qui osât protester contre cette mesure, et déclarer qu'elle excédait les droits du parlement, puisque les colonies n'y étaient pas représentées.

Cette loi aliéna tous les esprits, et la fermentation fit de si rapides progrès dans les colonies, qu'elles ne balancèrent plus à faire éclater leur ressentiment.

Aussitôt qu'on eut appris en Amérique que le bill du timbre, voté par la chambre des communes le 7 février 1765, avait été ensuite approuvé par la chambre haute, et avait reçu la sanction du roi, l'assemblée législative de Virginie déclara que cette colonie n'était point tenue d'obéir à une loi qui lui imposait une taxe quelconque, à moins que cette loi n'eût été votée par ses autorités mêmes. Le gouverneur dissout la chambre, et ordonne d'autres élections; mais tous les membres qui s'étaient prononcés contre la loi du timbre furent réélus; tous ceux qui lui étaient favorables furent remplacés, et la déclaration devint ainsi unanime. C'est dans ces circonstances que Patrick Henry eut occasion de faire remarquer pour la première fois son rare et énergique talent, et son héroïque éloquence en faveur des libertés de son pays.

La même résolution fut adoptée dans la province

Digitized by Google

de Massachusetts, et un des membres les plus distingués de sa législature, James Otei, eut la courageuse pensée de provoquer une combinaison de résistance des colonies contre les empiétements de leurs droits et prérogatives comme citoyens anglais, en proposant de convoquer, pour le 1er octobre 1765, un congrès où seraient admis les députés de toutes les colonies, afin de pourvoir aux mesures d'intérêt public qu'exigerait la gravité des circonstances.

Cette généreuse résolution fut accueillie par le plus grand nombre des colonies, et le Massachusetts, le Rhode-Island, le Connecticut, le New-York, le New-Jersey, la province de Pensylvanie, les gouvernements des comtés de New-Castle, Kent et Sussex dans le Delaware, et les provinces de Maryland et de la Caroline du Sud s'empressèrent d'envoyer leurs députés.

Les gouverneurs des autres colonies s'opposèrent à ce que leurs députés se rendissent à cette première assemblée. Cette assemblée se tint à New-York; elle proclama le droit qu'avaient les colonies de n'être imposées que par elles-mêmes; elle résolut d'adresser à la fois des réclamations au roi et aux deux chambres du parlement pour revendiquer ce droit, et pour obtenir le libre exercice de la législation intérieure.

Ces représentations et cette unanimité de résistance produisirent en Angleterre une profonde impression. Le parlement révoqua, en 1766, la loi du timbre, mais admit qu'il devait maintenir son autorité législative, seulement qu'il fallait l'exercer avec réserve; et comme le droit d'établir des tarifs commerciaux n'avait pas

Digitized by Google

été aussi vivement contesté, on se rejeta sur ce genre de taxes.

En conséquence, les ministres présentèrent au parlement, en 1767, un nouveau bill pour établir des droits d'entrée sur le thé, sur le verre, le papier et les couleurs, qui seraient portés d'Angleterre dans les colonies. On se proposait d'en appliquer les produits aux appointements et aux pensions que le gouvernement aurait à payer en Amérique, soit pour l'administration des colonies, soit pour leur défense, et de laisser le surplus à la disposition du parlement.

Cette loi de douanes devait être mise en vigueur à dater du 20 octobre 1767. Aussitôt que les colonies eurent connaissance de cette nouvelle entreprise contre leurs priviléges, elles firent éclater la plus vive opposition.

La législature de Massachusetts, convoquée au commencement de 1768, adressa des représentations sur le nouvel impôt au roi, aux deux chambres du parlement, aux principaux personnages qui avaient fait révoquer la loi du timbre. Elle adressa également aux législatures des autres colonies une circulaire dans laquelle elle appelait leur attention sur les dangers qui les menaçaient et les empiétements du pouvoir de la couronne sur leurs droits et priviléges comme citoyens anglais. La publication de cette adresse motiva la dissolution de cette assemblée par le gouverneur; une nouvelle assemblée fut convoquée, mais elle maintint les résolutions de la précédente.

Ce fut dans cette conjoncture que les associations

Digitized by Google

contre le commerce anglais eurent lieu. On résolut de se priver de la consommation du thé; on adopta des règlements somptuaires.

En 1768, Boston fut occupé militairement par les troupes anglaises, afin de faire exécuter la loi des douanes à main armée. Le parlement déclara même alors que les infracteurs à la loi pourraient être traduits en Angleterre pour y être jugés.

L'assemblée de Virginie se hâta d'adresser au gouvernement britannique des remontrances contre cette résolution; et sa démarche n'ayant eu aucun succès, les citoyens s'engagèrent de nouveau, par des associations qui se formèrent de proche en proche dans toutes les colonies, à interrompre leurs relations de commerce avec l'Angleterre, et à ne recevoir aucune de ses importations.

L'assemblée de Massachusetts déclara qu'elle ne pouvait plus délibérer librement tant que la ville serait occupée par une garnison anglaise : elle se refusa aux subsides qui lui étaient demandés pour l'entretien de ces troupes; les mêmes opinions furent exprimées par les assemblées de New-York, de Maryland, de la Delaware.

Enfin le gouvernement britannique, renonçant à une partie de ses demandes, consentit à révoquer les droits imposés sur le verre, le papier, les couleurs; il ne laissa subsister que les droits sur le thé.

L'existence de cette dernière taxe souleva, en 1770, des rixes dans Boston, où la fermentation était beaucoup plus vive que dans aucun autre port; il y eut

Digitized by Google

même à cette occasion un engagement entre les soldats de la garnison et les citoyens, en mars de cette année; un poste fut assailli par la multitude et plusieurs hommes périrent dans ce sanglant démêlé. L'effervescence populaire en fut accrue, et on demanda la sortie de la garnison, qui se retira au fort William dans la rade.

Deux années se passèrent en demi-mesures et en inutiles essais de rapprochement entre les deux partis. Le commerce de la métropole avec les colonies se trouvait arrêté par les associations qui en refusèrent les produits : l'administration des douanes entravait à son tour les relations des colonies avec les autres pays, et cet état de choses détermina une contrebande active.

Sur ces entrefaites, d'autres symptômes d'irritation allaient se manifester. Un comité central, établi à Boston, correspondait avec plusieurs comités principaux, ceux-ci avec d'autres réunions. Dans toutes les autres colonies on imita cette organisation ; partout l'opinion du peuple, son ascendant dans les conseils d'État gagnaient chaque jour plus de force; on était résolu à résister aux injonctions du gouvernement britannique.

L'arrivée de plusieurs cargaisons de thé, que la compagnie anglaise des Indes orientales avait expédiées de Londres à Boston, offrit bientôt l'occasion d'éclater. Le peuple ne voulut point en permettre le débarquement, il demanda le prompt éloignement de ces navires; sa demande fut refusée. Alors le peuple monta à bord des bâtiments et jeta lui-même à l'eau les caisses de thé. Le même refus accueillit d'autres envois faits à New-York, Philadelphie et Charlestown.

Digitized by Google

Cette longue suite d'actes de résistance des Américains contre l'autorité britannique, détermina le ministère anglais à traiter avec rigueur la ville de Boston, considérée comme le foyer de la rébellion. Lord North, alors premier ministre, présenta aux chambres, le 14 mars 1774, un projet de loi qui fermait au commerce le port de Boston, et en transportait les priviléges au port de Salem; un second bill ôtait à la colonie de Massachusetts la nomination de ses juges et de ses magistrats, et transférait à la couronne ce droit d'élection. Enfin, il fut proposé, par un troisième bill, de faire juger dans d'autres colonies, ou même en Angleterre, les individus accusés d'actes de violence contre les officiers publics.

Le parlement adopta, dans la même année, son bill dit « de Québec, » par lequel il accrut les priviléges des Canadiens, leur rendit la forme administrative française, la suprématie de leur religion, etc., voulant par là chercher à se ménager et se concilier les affections d'habitants d'une colonie récemment acquise et qui pouvaient encore regretter la domination de la France.

Ces nouvelles lois devaient être mises à exécution le 1er juin 1774. A la nouvelle de leur sanction par le parlement, un sentiment profond et général de douleur se manifesta dans toutes les colonies. L'assemblée de Virginie déclara que ce jour serait consacré au deuil, au jeûne et à la prière. L'assemblée de Massachusetts demanda la formation d'un congrès général; toutes les autres provinces émirent le même vœu; toutes nom-

Digitized by Google

mèrent leurs députés au congrès, et il fut résolu que sa session s'ouvrirait le 4 septembre à Philadelphie.

Cette assemblée se composa d'abord de cinquante et un membres qui choisirent pour président, Payton Randolph, de Virginie.

Ces membres étaient, pour :

Le New-Hampshire : John Sullivan et Nathaniel Folsom ;

La baie Massachusetts : Thomas Cushing, Samuel Adams, John Adams et Robert Treat Paine ;

Le Rhode-Island : Stephen Hopkins et Samuel Ward ;

Le Connecticut : Éliphalet Dyer, Roger Sherman et Silos Deane ;

Le New-York : Isaac Low, John Alsop, John Jay, James Duane, William Floyd, Henry Weisner et Samuel Bocrum ;

La Pensylvanie : Joseph Galloway, Charles Humphreys, John Dickenson, Thomas Mifflin, Edward Biddle, John Morton et George Ross ;

New-Castle, etc., : Cæsar Rodney, Thomas M'Kean et George Read ;

Le Maryland : Mathew Tilghman, Thomas Johnson, William Paca et Samuel Chase ;

La Virginie : Richard Henry Lee, George Washington, Patrick Henry j^e^, Richard Bloud, Benjamin Harrison et Edmund Pendleton ;

La Caroline du Nord : William Hooper, Joseph Hewes et R. Coswell ;

La Caroline du Sud : Henry Middleton, Thomas

Digitized by Google

Lynch, Christopher Godsden, John Rutledge et Edward Rutledge.

La province de Géorgie n'envoya ses députés que l'année suivante. Cette assemblée discuta avec sang-froid les intérêts civils, politiques et commerciaux des deux pays, retraça les liens naturels qui les unissaient, les avantages qui pouvaient résulter de persévérer dans de bons rapports, et les conséquences fâcheuses d'une rupture. Elle fit une récapitulation de tous les griefs des colonies, en demanda justice et adressa un touchant appel au peuple anglais en leur rappelant les liens qui les unissaient aux Américains.

Elle fit également un appel aux Canadiens, leur faisant pressentir tous les dangers qui résulteraient, pour leurs libertés, de l'application du bill de Québec, et les invita à s'unir au parti américain.

Enfin, l'assemblée adressa une proclamation aux colonies, pour leur peindre, sous de vives couleurs, les infractions faites à leurs priviléges; pour les encourager à la résistance et les prémunir contre toutes tentatives de désunion.

Il fallut attendre plusieurs mois le résultat de ces premières délibérations du congrès qui se sépara le 26 octobre en s'ajournant au 10 mai 1775. Les résolutions du congrès furent approuvées par toutes les assemblées coloniales, et les colonies se préparèrent à la résistance par la force : la Pensylvanie, le Maryland, la Delaware, la Virginie levèrent des milices. Dans la Nouvelle-Angleterre le zèle parut encore plus exalté.

En 1775, une loi du parlement restreignit le com-

Digitized by Google

merce des provinces de la Nouvelle-Angleterre, elle ne leur permit de relations qu'avec les possessions britanniques en Europe et dans les Antilles; elle leur interdit les pêcheries du banc de Terre-Neuve, si utiles à leur prospérité. La même mesure parlementaire obligeait les colonies du sud à ne faire le commerce qu'avec l'Angleterre.

Cet acte porta le comble aux causes de dissentiment entre la mère patrie et ses colonies : l'insurrection prit des formes menaçantes; on assembla des munitions de guerre. Les États de la Nouvelle-Angleterre décrétèrent la levée de troupes, les autres colonies suivirent cet exemple. Enfin, la lutte armée commença, et le combat de Lexington, qui eut lieu le 19 avril 1775, devint le signal de la guerre.

Ce combat fut bientôt suivi, le 17 juin, d'un autre non moins célèbre, celui de Bunker-Hill, où périt le brave et généreux Warren.

La seconde session du congrès national s'était réunie à Philadelphie, suivant sa résolution d'ajournement, pendant qu'avaient lieu ces premières actions du courage et du patriotisme des habitants de la Nouvelle-Angleterre. Son premier soin fut d'aviser aux moyens de résister à l'ennemi commun. Le besoin d'une coopération générale se fit sentir avec force : chacun des membres comprit la nécessité de déférer à un pouvoir fédéral la force, le droit d'agir au nom de tous. Heureusement, pour le grand objet qu'on se proposait, cette assemblée législative était remarquable par le nombre d'hommes de talent, rompus aux affaires,

Digitized by Google

ayant des connaissances législatives, et surtout un dévouement entier et désintéressé.

Elle fit donc précéder sa proposition d'adopter un pacte de confédération par un manifeste, dans lequel elle proclamait d'une manière solennelle tout ce que les colonies avaient souffert, les atteintes portées à leurs priviléges, la nécessité où on les avait mises de prendre les armes pour se défendre, et la ferme résolution où elles étaient de ne les déposer que lorsque les périls de la patrie auraient cessé.

Cette assemblée vota ensuite la levée d'une armée de 20,000 hommes aux frais de la confédération, et en donna le commandement à George Washington, député de la Virginie, qui ne voulut toucher pour émoluments que le remboursement de ses strictes dépenses.

Le général Washington prit le commandement de l'armée en juillet 1775, et se rendit au quartier général, alors à Cambridge, dans le Massachusetts, où la guerre s'était engagée.

Sur ces entrefaites, le congrès résolut, pour faire une diversion à l'action concentrée des forces anglaises sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre, de diriger une expédition contre la province du bas Canada. Une division américaine s'embarqua sur la rivière Sorel, en août 1775, et se porta rapidement jusqu'à son embouchure, afin de couper les communications entre le haut et le bas Canada : une autre division, conduite par le général Montgomery, traversa du fort Saint-Jean à Montréal, débarqua sans obstacle dans l'île où cette place est située et la prit à discrétion en septembre. Le

Digitized by Google

général Montgomery se porta ensuite à l'attaque de Québec, qu'il entreprit d'enlever de vive force, en décembre, par un hiver des plus rigoureux, et lorsque la neige tombait en abondance; le général américain brava tous les obstacles et allait s'emparer d'une dernière batterie qui résistait encore lorsqu'il fut atteint d'un coup de canon chargé à mitraille, léguant à ses concitoyens le nom d'un héros de plus à enregistrer parmi les patriotes morts pour la liberté et l'indépendance.

La mort de Montgomery fit manquer le résultat de l'expédition contre Québec, et l'extrême rigueur de l'hiver força de part et d'autre à suspendre les hostilités, qui devaient se ranimer au retour du printemps.

La situation de jour en jour plus périlleuse, et l'inégalité de la lutte entre l'Angleterre et ses colonies toujours croissante, donnèrent une prépondérance décidée aux idées d'indépendance; des écrits remarquables favorisèrent cet élan; celui de Thomas Payne, intitulé *le Sens commun*, y contribua puissamment et eut une influence entraînante : il rendit national le sentiment de l'indépendance; et le congrès, devenu l'organe de l'opinion publique, prépara bientôt l'adoption de ce système, en adressant à chaque colonie, par une résolution du 8 mai 1776, l'invitation de faire cesser toute autorité qui émanerait de la couronne britannique, et d'établir la forme de gouvernement qui lui paraîtrait le plus conforme à ses intérêts particuliers et à ceux de toute la confédération.

Enfin, dans la célèbre séance du 8 juin, Richard

Digitized by Google

Henry Lee, député de Virginie, fit la proposition de proclamer d'une manière solennelle l'indépendance des colonies; il fut secondé par John Adams du Massachusetts. Le 14 juin, l'assemblée nomma une commission chargée de présenter un rapport sur cette grande question. Cette commission fut composée de Jefferson, John Adams, Franklin, Sherman et Philip Livingston.

Le 2 juillet, la déclaration de l'indépendance fut soumise, discutée et unanimement adoptée par le congrès (Cet acte mémorable est reproduit textuellement à la fin de ce volume). Le 3 fut un jour d'abstinence et de prières; et le 4 juillet, la grande résolution fut promulguée officiellement. C'est ainsi que les Républiques des États-Unis se préparèrent à résister aux actes oppressifs de la mère patrie, en faisant précéder ce premier acte de nationalité par une manifestation religieuse.

Quant à la forme constitutive de gouvernement à adopter, elle ne fut soumise à ce congrès par sa commission que le 12 juillet, proposée par l'assemblée le 15 novembre 1777, et définitivement approuvée par tous les députés des États qu'en mars 1781 [1].

Trois ou quatre ans s'écoulèrent ainsi à discuter l'importante question de savoir combien de leurs droits et pouvoirs respectifs chaque État devrait abandonner au gouvernement fédéral, afin de lui donner les moyens d'agir pour la défense commune.

1. Voir à la fin de ce volume le texte même de la confédération.

Digitized by Google

Cependant, durant tout ce temps, la guerre, avec ses charges et ses alternatives de revers et de succès, continuait; un traité d'alliance et de commerce avait été conclu, il est vrai, entre la France et les États-Unis, en 1778; l'intervention et les secours efficaces de cette puissante alliée avaient été ainsi acquis à la cause de la liberté dans le nouveau monde. Enfin, le 18 octobre 1781 vit York-Town capituler, et lord Cornwallis, avec les forces anglaises, se rendre aux armées combinées de l'Amérique et de la France. Jour à jamais glorieux et mémorable, qui termina si avantageusement pour les Américains la guerre de l'Indépendance!

En 1782, l'indépendance des États-Unis fut reconnue par l'Angleterre, et en 1783, un traité définitif de paix fut conclu entre la France, l'Angleterre et les États-Unis. Par ce traité, on fixa les limites respectives de leur territoire : celui des États-Unis fut séparé des possessions britanniques en Amérique par la rivière Sainte-Croix, vers la Nouvelle-Écosse, et du bas Canada par la chaîne des hauteurs qui divisent le versant des eaux entre l'océan Atlantique et le fleuve Saint-Laurent. Cette ligne arrivée à la source du Connecticut, devait en suivre le cours jusqu'au 45e degré de latitude, et se diriger ensuite vers l'ouest jusqu'au Saint-Laurent : elle remonterait le lit de ce fleuve, traverserait d'orient en occident tous les grands lacs, et se prolongerait jusqu'au nord-ouest du lac des Bois. De là on devait gagner le Mississipi, qui servirait de démarcation jusqu'au 31e degré; et la limite du sud

Digitized by Google

serait fixée entre les États-Unis et la Floride, par une ligne tracée d'occident en orient, depuis ce fleuve jusqu'à celui d'Apalachicola : on descendrait cette rivière jusqu'à son confluent avec le fleuve et l'on gagnerait en ligne directe les sources de la rivière Sainte-Marie, dont on suivrait le cours jusqu'à l'océan Atlantique.

Toutes les îles situées à vingt lieues de distance des côtes des États-Unis, leur appartiendraient, à l'exception de celles qui avaient été comprises jusqu'alors dans les limites de la Nouvelle-Écosse.

Les États-Unis devaient continuer de jouir du droit de pêche sur tous les bancs de Terre-Neuve, de même que dans le golfe de Saint-Laurent, et dans tous les autres lieux où la pêche avait été habituellement exercée par les Anglais et les Américains. La France conserva le droit de pêche, au nord et à l'occident de Terre-Neuve, depuis le cap Saint-Jean jusqu'au cap Raye; elle posséda en toute propriété les îles de Saint-Pierre et de Miquelon. Enfin, la navigation du Missisipi devait être libre depuis sa source jusqu'à l'Océan pour les bâtiments de la France, de l'Angleterre et des États-Unis.

Digitized by Google

CHAPITRE XVI.

1783-1800.

L'UNION AMÉRICAINE.

Situation financière des États-Unis au retour de la paix. — Le congrès adopte une loi pour l'établissement des pays au nord-ouest de l'Ohio. — Faiblesse du congrès général pour administrer les affaires des États-Unis. — Nouvelle constitution proposée et adoptée. — Congrès de 1789; le général Washington est élu président de l'Union. — Amendements introduits à la nouvelle constitution. — Premier recensement officiel des États-Unis. — Les secrétaireries des affaires étrangères, de la guerre et du trésor constituées. — Les cours de justice organisées. — Cour suprême. — Cours de districts. — Organisation du revenu public. — Perception des droits de douanes. — Érection et entretien des phares, des signaux, etc., pour la sûreté de la navigation. — Alexandre Hamilton présente son célèbre rapport sur les finances. — Création d'une banque nationale. — Du système monétaire. — Les États-Unis font choix d'un district fédéral, fondent Washington, qui devient le siége des principales autorités fédérales, le lieu des sessions ordinaires du congrès et la capitale de l'Union. — Vue rétrospective sur l'ensemble de l'exposé historique des colonies anglaises. — Le principe d'indépendance aussi ancien que les colonies. — Nouvelle histoire des États-Unis par George Bancroft. — Histoire de la Révolution américaine par M. Jared Sparks. — Le principe de l'Union, très ancien, tire sa force de la variété des éléments qui le composent. — Grand exemple offert par la démocratie américaine.

Au retour de la paix, les États-Unis se trouvèrent dans une situation financière désastreuse. Lorsqu'ils

Digitized by Google

s'étaient lancés dans cette lutte armée qui venait de se terminer après sept ans, les colonies étaient alors mal préparées pour en soutenir le lourd fardeau; le pays fut donc jeté dans une misère complète, son commerce était anéanti.

Tous les esprits s'occupèrent alors du perfectionnement de l'organisation sociale, des moyens de rétablir les dommages de la guerre, de relever la prospérité intérieure, de coordonner entre eux les rapports des différents États de la confédération et de réunir leurs forces en un seul faisceau. Le désir de concentrer leur union, leur harmonie, leurs moyens de défense, animait tous les membres du congrès, mais ce but devint d'autant plus difficile à atteindre que le territoire national s'était agrandi de toutes les contrées acquises au nord-ouest de l'Ohio en vertu des traités de paix.

Le congrès adopta, le 18 juillet 1787, un acte dans lequel il traça les bases des nouvelles colonies à établir au nord-ouest de l'Ohio. Mais il restait de nombreuses difficultés à aplanir entre l'Angleterre et les États-Unis, dont l'origine remontait à la dernière guerre; car toutes les clauses du traité de paix ne s'exécutaient pas encore. Mais on avait surtout à décider quelles seraient les relations commerciales des États-Unis avec l'Angleterre, car d'après la première constitution, chaque État s'était réservé le droit de les régler. On ne put donc arriver à aucun résultat satisfaisant dans les premières communications avec un agent spécial des États-Unis. L'Angleterre fit entendre que les lois

Digitized by Google

de la confédération n'avaient encore ni assez d'ensemble, ni assez de fixité pour qu'on pût s'en promettre l'exécution d'une manière complète et uniforme.

Cet obstacle était puissant; les États-Unis reconnurent eux-mêmes la nécessité d'adopter un système plus régulier dans toutes leurs transactions avec l'étranger et de fonder la stabilité de leurs nouveaux rapports sur une constitution qui donnât plus de force au lien fédéral et au pouvoir chargé de le maintenir.

Dans ces circonstances, le congrès, ayant la conscience de sa propre faiblesse, déclara lui-même officiellement, le 24 février 1787, son impuissance à régler les intérêts de la confédération avec les pouvoirs accordés, et en appela au peuple, source de ses pouvoirs.

Alors une commission, composée de vingt-cinq membres, dont faisaient partie Washington, Madison, Hamilton, Jefferson, les deux Morris, etc., se chargea de rédiger la constitution américaine [1], qui règle encore de nos jours l'Union américaine. En adressant au congrès cet acte constitutif, Washington lui annonça dans quelles vues il avait été rédigé. Les législateurs avaient reconnu l'impossibilité d'assurer une souveraineté indépendante à chacun des États particuliers, et de pourvoir en même temps aux intérêts et à la sûreté de tous : ils avaient regardé leur union comme nécessaire à leur prospérité, à leur force, et peut-être à leur existence nationale, et cette opinion, profondément imprimée dans leurs esprits, avait disposé tous les

1. Voir à la fin de ce volume le texte de cette constitution.

Digitized by Google

États à une déférence mutuelle, et à des concessions utiles au bien-être de la confédération entière.

Le congrès ne se prononça pas lui-même sur ce projet de constitution qui lui était proposé; il le renvoya à l'examen des différents États de l'Union, et chacun d'eux fut invité à convoquer une convention pour le discuter. Le plan devait être mis à exécution si l'on obtenait l'assentiment de neuf États; et l'on procéderait aussitôt, suivant les formes indiquées par cette constitution, à l'élection d'un président des États-Unis.

Cette double épreuve des délibérations d'une assemblée spéciale qui avait embrassé dans ses vues tous les intérêts nationaux, et de treize assemblées particulières qui avaient à s'occuper isolément des mêmes questions et qui pouvaient comparer à l'intérêt commun celui de leurs propres localités, offrait le mode de discussion le plus impartial et le plus lumineux; il assura, dès l'origine, l'appui de l'opinion générale à la constitution qui fut adoptée. La Caroline du Nord et le Rhode-Island furent les seuls États qui lui refusèrent leur adhésion dans les premiers moments : tous les autres États l'approuvèrent. Un nouveau congrès fut convoqué à New-York pour le 4 mai 1789; et lorsque les deux chambres furent complétement formées, on procéda, pour élire le président des États-Unis, au dépouillement des votes recueillis dans les assemblées générales de tous les États. Washington avait réuni l'unanimité des suffrages; il fut proclamé président, et John Adams, qui avait obtenu le plus de voix après lui, fut appelé à la vice-présidence.

Digitized by Google

Ainsi se terminèrent les actes du congrès fédéral, qui, après avoir traversé péniblement et avec honneur toutes les crises de la guerre et des agitations intérieures, voyait enfin s'affermir par des traités et par de sages institutions l'indépendance de son pays.

Deux années s'étaient écoulées entre la présentation et la mise en activité de la nouvelle constitution des États-Unis; cet intervalle permit de recueillir les opinions de toutes les législations et de tous les hommes éclairés qui avaient approfondi ces grandes questions. Plusieurs amendements parurent utiles, furent délibérés dans le nouveau congrès et adoptés; ils furent ensuite soumis à l'examen des différents États, comme les articles de la constitution l'avaient été, et ils obtinrent la même approbation. L'expérience fit dans la suite adopter quelques modifications nouvelles sur les attributions judiciaires et sur la forme d'élection du président.

Par cette constitution, les États abandonnèrent au gouvernement central le droit de veiller aux intérêts généraux de la confédération, de pourvoir à ses besoins et à ses ressources, en imposant et levant des taxes et des droits sur les importations et les exportations, de régler les rapports commerciaux avec les puissances étrangères et entre les divers États de la confédération, ainsi qu'avec les nations indiennes. 1789 doit donc être regardé comme l'époque d'où date la troisième période de l'histoire américaine, celle de l'Union, dont l'action unitaire et le principe ont été mis complétement en pratique depuis lors.

Digitized by Google

Le congrès fit procéder, en 1790, au premier recensement de la population : il en résulta que la population blanche des treize États s'élevait alors à 3,231,930, et celle des esclaves à 697,897; population entière : 3,929,827 habitants.

Dès les premiers moments de sa session, le congrès s'occupa de l'organisation de toutes les parties du gouvernement : les secrétaireries des affaires étrangères, de la guerre et de la trésorerie furent instituées; et Washington appela à ces postes éminents Jefferson, le général Knox et Alexandre Hamilton; l'administration de la marine, jointe alors à celle des affaires étrangères, n'a formé un département séparé qu'en 1801.

Les cours de justice des États-Unis furent organisées par une loi du 24 septembre 1789. La cour suprême devait avoir annuellement une session au siége du gouvernement, et les États particuliers où les cours de districts tenaient leurs assises. Entre ces deux juridictions on établit plusieurs cours de circuit, afin d'y faire juger en seconde instance une partie des affaires. Dans les causes majeures on peut en appeler de leurs jugements à la cour suprême.

Ce tribunal élevé concourt ainsi à former, avec les cours de circuit et de district, une hiérarchie judiciaire indépendante, dans son action et dans son but, des tribunaux établis par chaque État pour l'administration habituelle de la justice; et la démarcation de ces deux pouvoirs est assez distinctement tracée, pour qu'il ne s'élève entre eux aucun conflit de juridiction : l'un est destiné à défendre les intérêts et à maintenir les liens

Digitized by Google

de l'association, l'autre à protéger la vie et la propriété des citoyens.

La forme fédérative du gouvernement des États-Unis exigeait l'établissement de cette double autorité, non seulement dans l'ordre judiciaire, mais dans l'administration des revenus publics, dont les uns appartiennent aux États particuliers, les autres à la confédération entière; ainsi le congrès eut à s'occuper de la perception des droits de douanes, de tonnage et de navigation, de la vente des propriétés publiques, enfin de l'exécution de toutes les lois qui ont pour objet d'accroître les revenus et de solder les dépenses des États-Unis.

Une loi détermina les différents ports où la perception de ces droits serait organisée, et où les capitaines de navires auraient à déclarer leurs importations. Cette loi établit les collecteurs, les inspecteurs et les autres agents attachés au même service : elle fixa les règles qu'on aurait à suivre et les dispositions pénales auxquelles seraient exposés les contrevenants.

Les dépenses nécessaires pour l'entretien des phares, des signaux, des bouées, des balises destinés à la sûreté de la navigation, furent mises à la charge du gouvernement fédéral; d'autres lois s'appliquèrent à l'exploitation des pêcheries, à l'exercice du cabotage, au régime des ports; et toutes les parties du service maritime furent soumises à de communes règles, en tout ce qui pouvait appartenir aux relations avec l'étranger, et à la perception des revenus publics.

Digitized by Google

En 1790, Alexandre Hamilton, alors secrétaire de la trésorerie, présenta aux chambres son célèbre rapport sur la dette des Etats-Unis et sur les moyens de l'acquitter et de relever le crédit public; cette dette publique, contractée soit au dehors, soit dans l'intérieur, était alors de trois cent vingt-deux millions de francs.

Les dettes des États particuliers, qui avaient eu pour cause la nécessité de soutenir la guerre et d'en acquitter les dépenses, furent mises sous la même garantie que celles de la confédération, et le trésor public devait être également chargé de leur payement.

Le plan de Hamilton fut discuté dans le congrès, et une loi adoptée le 4 août 1790 pourvut au mode de remboursement de la dette publique.

Le président des États-Unis fut autorisé à emprunter une somme de soixante millions de francs, pour payer les arrérages, les intérêts et une partie du capital de la dette étrangère.

Le produit de la vente des terres situées dans les contrées de l'ouest fut assigné comme garantie du payement des diverses délégations faites pour acquitter les dettes des États-Unis.

Dans ce même temps Hamilton, désirant donner au crédit public une plus large base, proposa l'établissement d'une banque nationale dont le capital devait être de cinquante millions de francs.

La création de cet établissement éprouva de vives objections, mais fut enfin décrétée le 4 mars 1791; ses priviléges lui étaient accordés pour vingt ans; et

Digitized by Google

pendant sa durée, aucune autre banque ne devait être établie par une loi des États-Unis.

Enfin une loi du 8 mai 1791 détermina les différentes parties du système monétaire. Le dollar fut pris comme type auquel toutes les autres monnaies supérieures ou inférieures durent se rapporter. Le dollar se divise en cent parties. La fabrication des monnaies fut fixée à Philadelphie.

Les législateurs des États-Unis avaient d'abord cherché dans la force du lien fédéral la garantie de la paix intérieure; ils voulurent soustraire à toute influence locale les délibérations du congrès, et résolurent à cet effet de lui assigner un chef-lieu et un arrondissement dont la juridiction ne devait appartenir qu'à lui. La situation en fut choisie sur les rives du Potomac, près de la branche orientale de ce fleuve, et dans un district de dix milles carrés dont le territoire fut cédé par le Maryland et la Virginie. Washington y commença l'établissement d'une ville qui reçut son nom. Dix ans plus tard elle devint le siége des principales autorités fédérales où le congrès vint tenir ses sessions régulières.

Tels sont les principaux traits de l'organisation gouvernementale de l'Union américaine.

Sans doute les deux premières périodes de l'histoire américaine sont d'un grand intérêt, puisqu'elles nous retracent la lente, mais progressive opération d'une société se constituant, depuis son point de départ jusqu'à son âge viril, et passant, par conséquent, par les péripéties des luttes inhérentes à cette situation.

Digitized by Google

Mais la troisième période doit intéresser plus vivement encore l'humanité, car c'est un spectacle aussi grand que nouveau, et dont l'histoire ne nous fournit aucun antécédent, que celui de l'*Union américaine*, composée d'États souverains et indépendants les uns des autres, agissant comme une seule et grande nation, par la puissance de sa centralisation gouvernementale.

Si nous revenons maintenant sur nos pas, sur l'ensemble des faits principaux contenus dans ce bref exposé historique de l'origine et de l'organisation première des colonies américaines, nous sommes frappés de l'immense différence qui existe entre le mode de colonisation adopté par les Français et les Anglais dans leurs colonies respectives, en Amérique. Les Français ont conquis sur les Indiens, par des luttes prolongées et destructives, le pays sur lequel ils se sont établis; en pénétrant dans l'intérieur, ils y furent attirés par leur commerce de pelleterie, vécurent au milieu des Indiens dont ils prirent plutôt les mœurs qu'ils ne leur donnèrent les leurs.

Les Anglais, ou plutôt les Anglo-Américains, ont avancé leurs colonies par le progrès réel de leur industrie, de leur activité, de leur travail; ils poussèrent leurs défrichements en avant et chassèrent ainsi, devant eux, les indigènes par la force même de leur civilisation. Ensuite, dans les progrès de l'organisation politique des colonies anglaises, un fait principal, et qui ressort de leur constitution même, fixe l'attention : c'est qu'à la fin du dix-septième siècle, les colonies étaient aussi disposées à réclamer leur indépendance

Digitized by Google

réelle de la mère patrie qu'à la fin du dix-huitième. Seulement elles n'étaient pas entièrement préparées, elles avaient besoin de tout le temps qui s'est écoulé, pendant cette période, pour compléter leur instruction.

En Amérique, le principe d'indépendance est donc graduellement arrivé à maturité par une série de luttes avec la mère patrie, et c'est surtout par l'effet de ces luttes légitimes, entre l'Angleterre et les nouveaux systèmes de gouvernements introduits par les émigrants de la Nouvelle-Angleterre, que ces colonies ont formé leur éducation pratique de la démocratie.

Il ne pouvait entrer dans mon plan de retracer en détail quelles ont été ces luttes; j'ai dû me borner à indiquer la période de l'histoire américaine où elles ont eu lieu, et les résultats qu'elles ont amenés, en renvoyant le lecteur aux excellents ouvrages déja existants sur ce sujet. Il y puisera des enseignements dont on affaiblirait la portée en les séparant des causes et circonstances qui les ont produits.

A cette occasion je signalerai un nouvel ouvrage dû à un Américain distingué de Boston, M. Georges Bancroft, et dont les premiers volumes viennent de paraître aux États-Unis; la faveur avec laquelle le public américain a accueilli cet ouvrage, dès son début, est une puissante garantie de l'excellence de cette nouvelle *Histoire des États-Unis*.

J'ajouterai encore qu'un des plus habiles écrivains publicistes américains, le célèbre éditeur, commentateur et annotateur des écrits de Washington, M. Jared Sparks, prépare, dans ce moment, un important tra-

Digitized by Google

vail sur la seconde période de l'histoire des États-Unis, celle de la révolution, pendant laquelle l'esprit d'indépendance fut soutenu par la force des armes. Cet ouvrage, intéressant pour les Américains, ne le sera pas moins pour les lecteurs français à cause de la grande part qui revient à la France de cette époque pour le noble soutien qu'elle sut donner aux patriotes américains.

Un second fait, non moins saillant et non moins important, pour l'appréciation de la puissance des États-Unis, comme nation, c'est que le principe de l'Union a pris naissance dès l'époque la plus reculée de l'organisation politique des colonies anglaises, comme sociétés distinctes. Ainsi nous voyons, dès 1637, les colonies de la Nouvelle-Angleterre former une coalition locale pour se protéger contre les attaques des sauvages.

Ces colonies étaient le Massachusetts, le Connecticut, le New-Hampshire et le Maine. Rhode-Island ne fut pas admis dans cette première confédération, dont les principes étaient qu'il y aurait entre les quatre contractants une ligue d'amitié offensive et défensive; que les charges en seraient proportionnées au nombre des habitants mâles; qu'à la nouvelle de l'invasion d'une colonie, les trois autres lui porteraient assistance; que les affaires de la paix et de la guerre seraient examinées par des commissaires, et que ceux-ci s'assembleraient tour à tour à Boston, Hartford, New-Haven et Plymouth.

Plus tard, en 1690, toutes les colonies anglaises

Digitized by Google

forment une alliance, un pacte, pour se secourir mutuellement; elles s'assemblent même en congrès à New-York, délibèrent sur les mesures à prendre, et projettent, indépendamment de la mère patrie, *la conquête de la Nouvelle-France*, d'une colonie qui appartenait à une puissante nation. Certes, c'était là un acte d'indépendance et de souveraineté assez grave, qui pouvait donner, dès ce jour, la mesure du caractère politique et ambitieux de la nation anglo-américaine!

Le principe d'*Union*, depuis lors en pratique, a fait des progrès en silence, imperceptiblement, souvent même à l'insu des colons qui, dans leur sentiment de sincère loyauté à la couronne d'Angleterre, ne semblaient pas apprécier toute la portée de cette idée fédérative : c'est que dans le fait, personne alors ne pouvait prévoir où tendaient toutes ces choses et les grands résultats qu'elles devaient amener.

Enfin ce principe s'est élevé à la hauteur des circonstances dans lesquelles se sont trouvés les Américains à la seconde époque de leur histoire, celle des luttes par la force des armes; il en est sorti victorieux et a créé ainsi l'*Union américaine* qui, jusqu'ici, a prouvé au monde qu'une grande nation éclairée, ayant des principes et une croyance religieuse, peut exister en paix, et prospérer sous le gouvernement de la pure démocratie.

Mais remarquons aussi que chez les Américains le principe d'union n'a point été le résultat du hasard, qu'il n'a point été non plus la conséquence d'un plan préexistant ou d'une pensée arrêtée; il est né de la

Digitized by Google

nécessité. L'*Union* s'est rendue nécessaire par l'accroissement même des forces, des éléments qui la composent; et la main de la Providence a su diriger la disposition de toutes ces parties si différentes, si variées, mais, néanmoins, d'une même origine, ayant la même religion, la même langue, les mêmes principes, à se rapprocher, à se confondre dans une seule et même force, pour la protection plus efficace de tous.

Depuis lors, la sagesse de l'homme a tout fait, tout prévu, pour augmenter, étendre le principe d'union et embrasser l'immense territoire de la république américaine dans un seul et unique réseau d'intérêts individuels, agent direct et le plus puissant de l'*Union* qui y puise et donne la vie.

Digitized by Google

CHAPITRE XVII.

1678-1717.

COLONIES FRANÇAISES. — LOUISIANE.

Découverte du Mississipi, par Fernando de Soto, — par Robert Cavelier de la Salle; il établit le Texas; sa fin malheureuse. — M. d'Iberville, fondateur de la Louisiane, crée le poste du Biloxi; de l'île Massacre; du Bâton-Rouge; revient à la Louisiane. — Tentatives des Anglo-Américains pour prévenir l'occupation du Mississipi par les Français. — M. de Bienville. — Louis XIV refuse aux protestants la permission de s'établir dans la Louisiane. — M. de Tonty. — Fondation du poste de la Balize, — des Natchez, — du Bâton-Rouge. — Voyage du sieur de Saint-Denis au Nouveau-Mexique. — Création des établissements sur l'île Dauphin. — Intrigue des Anglo-Américains des Carolines, chez les Indiens de la Louisiane. — Arrivée des missionnaires, — de filles publiques destinées à peupler la colonie. — Construction du fort Condé de la Mobile. — M. la Mothe-Cadillac. — M. Crozat devient propriétaire de la Louisiane et de son commerce pendant quinze ans. — Description des établissements de l'île Dauphin en 1716; visite des mêmes lieux cent ans plus tard. — M. Crozat renonce à ses priviléges.

L'honneur de la découverte du Mississipi appartient à Fernando de Soto, ainsi que nous l'avons rappelé au chapitre II. Cet ambitieux compagnon de C. Colomb passa quatre ans dans le pays de la Louisiane, occupé de la recherche de trésors; traversa le cours du Mississipi sur plusieurs points, le parcourut même sur une

Digitized by Google

certaine étendue, et vint finalement mourir sur ses bords le 21 mai 1542, après avoir reconnu la rivière Rouge et le Brazos-de-Dios, dans le Texas. Du reste, la découverte de ces contrées se rattachait à celle de la Floride antérieurement faite par les Espagnols. D'où il résulterait, d'après les principes alors admis entre les nations sur leurs titres respectifs à la propriété des terres inconnues du nouveau monde, que la Louisiane aurait dû appartenir à la couronne d'Espagne, comme partie du *Nouveau-Mexique*, alors occupé par les Espagnols, et dont le nom couvrait tout le territoire de la Louisiane inclusivement jusqu'aux bords de la mer Pacifique.

Mais d'autres destinées étaient réservées à cette belle et riche province qu'arrose le père des fleuves; le génie aventureux des Français devait y semer les premiers germes de cette fécondité, de cette immense prospérité qui distinguent de nos jours le plus riche État de l'Union américaine.

Un Normand, Robert Cavelier de la Salle, homme supérieur, doué d'une grande activité, d'un puissant enthousiasme, d'un noble courage, devait devenir le Colomb des pays occidentaux de l'Amérique du Nord. Il conçut le projet d'aller découvrir l'embouchure du Mississipi sur les relations de Marquette et Joliet, ses deux prédécesseurs, et d'ouvrir ainsi, vers le midi, les débouchés de la Nouvelle-France, qui était pour ainsi dire dans la possession des Anglais depuis leur occupation de Terre-Neuve, de l'Acadie et du voisinage du Saint-Laurent. C'était une nouvelle conquête dont il

Digitized by Google

voulait enrichir son pays; il vit dans son exécution honneur et profit, et fut guidé dans sa détermination par cet instinct des grandes choses, privilége des hommes supérieurs, et cette intuition des secrets de l'avenir qui ne l'abandonna jamais.

Pour rendre l'exécution utile et solide, il fallait s'assurer des contrées qui séparaient le Mississipi des établissements français du Canada, et pour cela établir de distance en distance, sur l'immensité de cette ligne, des postes qui pussent permettre une communication, sinon facile, du moins assurée; et il fallait par-dessus tout gagner l'affection des nations indiennes qui habitaient ces contrées.

C'est avec ces vues et dans ces dispositions que la Salle fit, en 1678[1], les préparatifs de son expédition dans laquelle il fut accompagné par le sieur de Tonty, officier distingué, actif et entreprenant. Il lui fallut quatre ans avant de pouvoir naviguer sur le grand fleuve qu'il aspirait à reconnaître. Le 9 avril 1682, il planta les armes de France sur l'embouchure de ce fleuve.

Au printemps de 1683, il était de retour à Québec; il partit aussitôt pour aller proposer en France la découverte du Mississipi par mer, et l'établissement d'une grande colonie sur les fertiles terres qu'arrose ce fleuve. Il en obtint la permission, et quatre petits bâtiments confiés au commandement de M. de Beaujeu.

Il manqua l'embouchure du Mississipi par une erreur

1. Mémoires manuscrits de M. de Tonty. Archives de la marine.

Digitized by Google

d'estime et fut jeté dans la baie de *San Bernando*, à cent lieues du fleuve.

La haine qui existait entre M. de Beaujeu et la Salle rendit cette erreur plus funeste qu'elle ne devait l'être. Impatients de se séparer, ces deux hommes altiers se décidèrent à tenter de débarquer sur le point où le hasard les avait menés.

La Salle resta avec cent soixante-dix hommes sur cette plage, et le sieur de Beaujeu remit à la voile pour la France, et abandonna ainsi l'infortuné la Salle à son malheureux sort.

La Salle ne se laissa pas abattre; il donna des ordres pour tout, dirigea tout lui-même; il fonda un établissement sur un point de la baie qu'il jugea favorable, et reprit ensuite la poursuite de son projet favori, la découverte de l'embouchure du Mississipi.

C'est dans ce voyage de recherches que l'infortuné et courageux de la Salle périt victime d'un lâche assassinat par deux des siens, le 19 mars 1687.

D'après tous les renseignements recueillis sur les tentatives de ce commencement d'établissement fait par M. de la Salle, à l'ouest du Mississipi, sur le territoire actuel du Texas, il est évident que la possession de ces riches contrées était acquise de droit à la France, et que, sans la mort violente de l'illustre voyageur qui a découvert le premier ce pays, et surtout sans la circonstance fâcheuse qui tint le meurtre de M. de la Salle caché pendant deux ans, et qui, par conséquent, empêcha le gouvernement français d'intervenir, les Espagnols, qui occupaient alors le Mexique, ne se seraient

Digitized by Google

pas emparés de cet établissement et n'auraient pas détruit, à son origine, le germe de cette nouvelle colonie. Les Espagnols qui détruisirent l'établissement de la Salle étaient venus par terre de Coahuila, sur la rivière Caldeo, dans le royaume de Léon. Il résulterait de ces faits, que le gouvernement des États-Unis, qui par ses traités avec la France a dû hériter de tous ses droits sur les possessions françaises d'Amérique, dites gouvernements et provinces de la Louisiane, et entrer dans ses prétentions et réclamations sur les découvertes faites par des Français au nom de la France sur ce continent, aurait de justes titres à faire valoir sur le nouvel État du Texas.

En 1697, M. d'Iberville, gentilhomme canadien, fils de Charles Lemoine, un émigrant de Normandie, et qui s'était distingué, en 1695 et 97, à la prise du fort Bourbon dans la baie d'Hudson, en 1696, à celle de Pemmaquit sur la côte de l'Acadie, et dans diverses attaques faites contre les colonies anglaises ou à l'île de Terre-Neuve, appela l'attention du ministre sur les projets de la Salle et sur la fondation d'une colonie sur le Mississipi. En 1698, on confia à cet officier distingué une petite flotte de deux frégates et deux petits vaisseaux, avec un complément de marins et deux cents émigrants, et il mit à la voile de Rochefort vers la fin de cette année. Il arriva, 27 janvier 1699, en vue des terres des Florides, par la hauteur de l'île *Santa-Rosa*, à cinq lieues à l'est de *Pensacola*, côtoya le littoral, trouva Pensacola occupé par les Espagnols, et reconnut alors vingt-deux pieds d'eau sur la barre de cette rade.

Digitized by Google

Cette profondeur d'eau n'a point changé depuis lors. Il continua sa route vers l'ouest, ses vaisseaux tenant le large, deux bâtiments légers ou traversières rangeaient près des terres, et deux felouques servaient aux débarquements et à reconnaître les atterrages. Souvent on s'avançait dans les rivières ou baies, sur deux canots en écorce.

Les gens qui montaient les canots ayant aperçu beaucoup de gibier mirent pied à terre sur une île qu'ils nommèrent *Escalet*, depuis appelée *île à Corne*, aujourd'hui *Horn-Island;* elle est contiguë à l'île *Massacre*, qu'ils reconnurent également, et qu'ils nommèrent ainsi, à cause du nombre considérable d'ossements qu'ils y découvrirent. Avancés un peu plus vers l'ouest, ils mirent de nouveau pied à terre sur l'île aux *Vaisseaux*, ainsi nommée à cause du bon mouillage qu'elle offrit à leur petite flottille qui y jeta l'ancre.

Cette rade présentant un bon port de refuge pour les vaisseaux de l'expédition, M. d'Iberville dépêcha de cette station quelques-uns de ses gens à la recherche de l'embouchure du Mississipi, et de sa personne visita la terre ferme que l'on apercevait à une très petite distance au nord.

Quelques jours après, il s'embarqua sur une petite chaloupe avec son frère, M. de Bienville, un franciscain et quarante-huit marins, pour chercher le Mississipi, dont il découvrit l'embouchure par la quantité d'arbres flottants qui en sortaient. Le 2 mars 1699, il entra dans le fleuve qui n'avait pas encore été entré par mer; il remonta jusqu'au village indien de *Baya-*

Digitized by Google

goulas, sur la rive droite, un peu au-dessus de la rivière *Manchac*, qui porte aujourd'hui le nom d'*Iberville*.

Sur sa route, il chercha à apprendre des Indiens qu'il trouva sur les bords du fleuve, s'il était sur le *Mississipi*, mais n'en fut pas compris; car dans la langue de ces indigènes, ce fleuve portait le nom de *Malbancha*. Néanmoins il y construisit un fort, qu'il nomma *Pontchartrain*.

A *Bayagoulas*, il eut le bonheur de trouver, entre les mains d'un chef indien, une lettre de M. de Tonty à de la Salle, écrite en 1684, et qui avait été conservée précieusement par ces indigènes. Il n'eut plus de doute, depuis lors, sur l'identité du fleuve sur lequel il naviguait avec celui découvert par M. de la Salle.

Il visita également un autre village indien des *Oumas*, situé sur le coteau où se trouve le *Bâton-Rouge*, remonta jusqu'au *Natchez*, et revint à sa station de l'île aux Vaisseaux, en passant par la baie Mauchac et les lacs qu'il nomma de *Maurepas* et *Pontchartrain*, mais qui furent d'abord connus par ces premiers navigateurs sous le nom de *Baie du Saint-Esprit*.

Après avoir campé sur l'île aux Vaisseaux, M. d'Iberville se décida à aller directement sur la terre ferme pour en reconnaître le littoral; il entra dans la rivière Pascagoula, à l'embouchure de laquelle il fixa, sur une position qui lui parut favorable, un fort auquel fut donné le nom de *Maurepas*. Sur ces mêmes rivages et aux environs du site choisi, se trouvaient plusieurs villages indiens nommés *Pascagoula*, — *Moetoby*, — et *Bylochy*. Aux sources de cette rivière,

Digitized by Google

on trouvait d'autres villages indiens, *Quinipisa* et *Chicachas*.

Au commencement de 1699, M. d'Iberville retourna en France porter les nouvelles de ses découvertes, et prendre de nouveaux renforts pour l'établissement d'une colonie; il laissa son frère de Bienville pour commander la colonie en son absence, et son beau-frère de Sauvolle comme chef du poste du Biloxi. Ces deux officiers intelligents s'occupèrent avec activité de reconnaître plus en détail le delta du Mississipi, surtout ses passes à la mer, qu'ils sondèrent avec un grand soin, et enfin les ressources variées qu'offrait ce pays pour y asseoir une colonie.

Dans le cours de cette année, deux missionnaires du Canada, accompagnés par seize Canadiens, descendent par le fleuve jusqu'à son embouchure, se rendent, le long de la côte par mer, au poste du Biloxi, et ouvrent ainsi la première communication entre la Nouvelle-France et la Louisiane, qui se continua par la suite par la rivière de la Mobile ou par les lacs et le bayou Mauchac.

M. d'Iberville se prépara pour retourner à la Louisiane; on lui confia le commandement de la frégate *la Renommée* et la flûte *la Gironde*. On recommanda à M. d'Iberville de former des troupeaux de jeunes bœufs sauvages près du fort du Biloxi, et de ramener quelques-uns de ces bœufs en France, si cela était possible. On lui recommanda aussi, dans ses instructions, de chercher à se procurer des perles, dont il avait rapporté quelques échantillons à son premier voyage; de

Digitized by Google

s'assurer sur quels points on les trouvait, et d'assister à cette pêche lui-même.

On désirait qu'il s'assurât si le mûrier sauvage du pays pouvait s'adapter à la nourriture des vers à soie.

Enfin, il devait examiner la qualité des bois de construction.

Mais l'objet le plus particulièrement recommandé par le ministre était que M. d'Iberville eût à s'occuper de la recherche des mines; celles que les Espagnols possédaient sur le même littoral, dans la même latitude et dans des terres de même qualité, portant à croire qu'on ne pouvait manquer d'en découvrir d'aussi riches dans les environs du Mississipi. Il devait prendre possession de ces mines au nom du roi, en lever des plans exacts, et se faire autoriser à les exploiter, s'il était nécessaire, par les indigènes.

Dans ce second voyage, M. d'Iberville fut accompagné par son beau-frère, le sieur le Sueur, propriétaire des mines de plomb dans le pays des Sioux, au haut du Mississipi, et qui devait s'y rendre en remontant le fleuve; par le sieur de Remonville, voyageur amateur; le sieur de Raucour, qui se rendait à la colonie comme *écrivain du roi* ou *garde-magasin de la marine*, et faisant fonctions de *commissaire général du roi*; cette place était la seconde de la colonie après celle de gouverneur; enfin, par le sieur de la Ronde, *garde de marine*.

M. d'Iberville avait laissé deux cents colons à son départ; à son retour, il n'en retrouva plus que cent cinquante : cinquante avaient péri par les maladies. Néanmoins, les nouveaux renforts redonnèrent du cou-

Digitized by Google

rage aux aventuriers qui étaient venus à la recherche de la fortune, par la découverte de mines, sur ces terres lointaines; et on commença à explorer le pays dans ces vues.

Pendant ce temps, la nouvelle que les Français cherchaient à fonder une colonie sur le Mississipi parvint aux Anglo-Américains, dont la jalousie fut de nouveau provoquée par l'appréhension du succès qu'ils pouvaient avoir; ils résolurent aussitôt de poursuivre le même but, afin de prévenir, s'il était possible, les Français dans leur projet d'établissement. Un habitant de New-Jersey, nommé *Cox*, fit la dépense d'expédier un bâtiment dont il confia le commandement au capitaine *Barr*. Lorsque celui-ci arriva dans les eaux du fleuve pour en prendre possession, il rencontra M. de Bienville occupé à en faire la reconnaissance, qui lui confirma que les Français occupaient en effet ce pays, et qu'il était inutile de tenter d'y former des établissements. Cette entrevue entre les deux officiers étrangers eut lieu sur la partie du fleuve qui a retenu depuis lors le nom de *Détour aux Anglais* (*English turn*), point jusqu'où le bâtiment anglais avait déjà remonté, et d'où il reprit sa route pour s'en retourner.

M. de Bienville, dans l'absence de son frère, reçut une pétition des protestants français, victimes de la révocation de l'édit de Nantes, priant qu'on les admît à jouir de la liberté de conscience et à venir coloniser les bords du Mississipi. Cette pétition fut renvoyée à M. de Pontchartrain, qui y fit cette réponse : *Le roi n'a pas chassé les protestants de France pour en faire une ré-*

Digitized by Google

publique en Amérique. Ainsi la superstition stupide de Louis XIV priva cette colonie de la classe d'habitants la plus avantageuse, la plus riche et la mieux disposée à coloniser par la persévérance de son industrie.

M. de Tonty descend des Illinois avec quelques Canadiens, qu'il laisse à M. d'Iberville pour la création du premier établissement sur le fleuve, et retourne, en remontant le fleuve, aux forts de Chartres et des Kaskaskia.

En 1700, M. d'Iberville fonda le poste de la Balize, à l'embouchure même du fleuve, et le fort Rosalie, nommé ainsi en mémoire de la comtesse de Pontchartrain, au point du fleuve occupé par la ville des Natchez.

Sur l'emplacement actuel de la ville du Bâton-Rouge se trouvait un village indien appelé *Oumas,* près de l'embouchure du bayou *Mauchac,* qui prit le nom d'*Iberville.*

D'après les instructions positives de M. d'Iberville, de rechercher des mines que devait contenir le pays, M. Juchereau de Saint-Denis explora tous les pays à l'ouest de la Louisiane pendant six mois et pénétra jusqu'au Nouveau-Mexique; il exécuta ainsi à cette époque un voyage qu'aujourd'hui on ne peut accomplir dans le même temps. M. de Bienville fit également une reconnaissance à l'ouest dans le même but. Il visita la rivière Rouge, qui reçut les noms de *la Marne,* et, successivement, de *la Sablonnière.*

Si, à cette époque, les Français eussent continué d'occuper la baie Saint-Bernard, découverte et établie

Digitized by Google

par la Salle, ils se seraient rendus maîtres de tout l'intérieur de ce pays, par la communication ouverte par le sieur de Saint-Denis à travers la rivière Rouge.

En 1702, M. d'Iberville, s'étant convaincu que le Mississipi ne pouvait pas convenir pour l'établissement d'un port maritime, à cause du peu de profondeur d'eau qu'on trouvait sur sa barre, résolut de transférer l'établissement principal de la colonie sur la Mobile, à soixante lieues à l'est et à douze lieues à l'ouest de Pensacola.

La rivière et la baie de la Mobile ne présentaient pas, il est vrai, une très grande profondeur d'eau, mais l'île Dauphine offrait un excellent port, facile à défendre, et où l'on trouvait vingt et vingt et un pieds d'eau à marée basse, et un bon fond pour les vaisseaux de quarante et cinquante canons. On pouvait communiquer presque aussi facilement par la Mobile avec les établissements du nord-ouest; du moins, cette route avait déjà été frayée et suivie par des voyageurs canadiens.

Le nom de la Mobile était une corruption espagnole du nom *Movilla* de la tribu indienne vivant sur ses eaux.

Ainsi on avait déjà été dans la Louisiane depuis trois à quatre ans[1] qu'on avait passés à reconnaître le pays, sans songer à s'y établir; il n'y avait même alors encore que cent trente-neuf individus dans la colonie, dont neuf officiers, vingt-quatre matelots, quatorze

1. Manuscrits officiels de la marine.

Digitized by Google

ouvriers, soixante-quatre Canadiens, vingt soldats, et huit mousses, dont l'entretien par an revenait à 42,126 livres; encore étaient-ils payés peu régulièrement. Comme on le voit, c'était plutôt une occupation militaire qu'on avait voulu faire, qu'une colonie agricole qu'on avait voulu fonder. Aussi, parmi les colons, il ne se trouvait pas un seul ménage, une seule femme. Cependant M. d'Iberville, pour satisfaire à cette exigence première, manda en France qu'on eût à envoyer à la Louisiane vingt à trente filles pour les besoins de la colonie[1], pour les marier aux Canadiens; il recommandait surtout qu'elles fussent *un peu bien faites;* qu'on se les procurât à *Rochefort* ou à *l'hôpital général de Paris!* Il proposait, en outre, de faire descendre des Indiens Illinois et Sioux, qui comptaient plus de quatre mille guerriers armés; il recommandait M. le Sueur, son beau-frère, comme l'agent le plus capable de conduire ces Indiens.

Enfin, il suggérait au gouvernement d'introduire, dans les possessions françaises d'Amérique, deux grandes divisions territoriales et administratives, la première sous le nom de *colonie du Mississipi* ou *de la Louisiane,* comprenant tout le pays tributaire du fleuve Mississipi; la seconde sous celui de *colonie du Canada,* et comprenant tout le pays tributaire du Saint-Laurent, les lacs inclus.

Cette division fut, en effet, celle qui prévalut et qui fut suivie pour l'administration de ces colonies.

1. Pièces officielles de la marine.

Digitized by Google

Dès 1703, les Anglo-Américains de la Caroline du Sud commencèrent à intriguer parmi les nations indiennes avoisinant les postes de la Louisiane, pour susciter à ces derniers des difficultés dans leurs établissements; aussi, M. de Bienville forma-t-il le projet d'une attaque, par terre, de Charlestown, qui, cependant ne reçut pas même un commencement d'exécution.

En 1704, le gouvernement français ayant obtempéré à la demande de M. d'Iberville, on fit passer à la Louisiane trois missionnaires, vingt filles destinées à la colonisation, une sage-femme et cent soldats.

Les documents du temps disent que ces vingt mères futures de la Louisiane étaient sous la surveillance directe de Marie-Jeanne Morbé, conductrice; elles se nommaient Françoise-Marianne de Boisrenaud, Jeanne-Catherine de Berenchard, Élisabeth le Périteau, Marie-Noël du Mesnil, Gabrielle Sanart, Marguerite ***, Marie-Thérèse Brochon, Angélique Briard, Marguerite Tavernier, Élisabeth Deshays, Marie Philippe, Louise-Marguerite Housseau, Marie-Madeleine Duane, Marie Dufresne, Marguerite Guichard, Reine Gilbert, Louise-Françoise Lafausse, Gabrielle Binet.

Il y passa, en outre, la famille du sieur Étienne Bure, composée de trois personnes. La sage-femme se nommait Catherine de Monthon; elle était mariée.

Le personnel et le matériel du fort Saint-Louis de la Mobile, principal poste de la Louisiane, présentaient alors l'état suivant : cent quatre-vingts hommes de garnison, vingt-sept familles, sept enfants de un à

Digitized by Google

dix ans, six Indiens de douze à dix-huit, cinq filles indiennes de quinze à vingt; quatre-vingts maisons à un étage, neuf bœufs, quatorze vaches, quatre taureaux, cinq veaux, cent cochons, trois cabris, quatre cents poules.

En 1706, M. d'Iberville, qui avait été véritablement le père de la colonie de la Louisiane, meurt à la Havane pendant la traversée d'un troisième voyage de France en Amérique. Sa mort entraîna la ruine des établissements de la Louisiane, qui furent complétement négligés par le gouvernement de la métropole.

M. de Bienville commandait alors au fort de la Mobile, il fut remplacé par M. de May; il avait proposé au gouvernement de faire voir la France à quelques chefs de tribus au milieu desquelles on était venu s'établir; mais la crainte des dépenses fit rejeter cette proposition. Quelques colons, qui voulaient se livrer à la culture, demandèrent au gouvernement l'autorisation d'échanger des esclaves indiens contre des esclaves africains des îles, appuyant leur demande sur l'exemple d'un pareil échange déjà pratiqué par les Anglo-Américains. Cette proposition fut également refusée.

Enfin, M. de la Salle, commissaire du roi, fut remplacé par M. Dartaguette, qui amena avec lui quelques nouveaux colons.

En 1709, on fit reconstruire à neuf le fort de la Mobile. C'était un carré bastionné, contenant, dans son enceinte, 1° la maison du gouverneur; 2° le magasin du roi; 3° le magasin à poudre; 4° le corps de

Digitized by Google

garde; 5° une prison. En dehors de cette enceinte on trouvait une église, un hôpital, un cimetière, des logements pour les soldats, des logements pour les prêtres, un séminaire, le quartier de M. de Bienville, celui de MM. de Chateaugué, de Grandeville, de Boisbrillant, de Mandeville, de Blondel, de Valagny, de Paillou, de Saint-Denis, de Chelen, du chirurgien major, de M. Duclos, ordonnateur, chargé de la vente des terres et de la police, du sieur Poirier, garde-magasin, du sieur Jean-Louis Mache, canonnier; les logements de plusieurs femmes; enfin, celui des gens à la solde du roi, et des habitations pour les voyageurs.

Toutes ces constructions étaient au-dessus du fort; comme elles étaient exposées aux inondations par suite des crues de la rivière de la Mobile, les habitants furent obligés de chercher un asile sur l'île Massacre, ou île Dauphine, qui était complétement stérile. On plaça une garde de vingt-cinq hommes sur l'île Massacre, pour veiller à ce que les habitants qui s'y trouvaient, et qui avaient amassé quelques valeurs, n'abandonnassent pas la colonie.

Le fort sur le Mississipi était commandé par le sieur de Saint-Denis.

Les Indiens, poussés par les Anglais, firent une attaque sur la bourgade établie près du fort de la Mobile et y enlevèrent vingt-six prisonniers qu'ils emmenèrent comme esclaves; un des leurs, resté prisonnier, fut brûlé par les Mobilains, pour « sécher les « pleurs de ceux qui avaient perdu leurs parents dans « ce combat. »

Digitized by Google

En 1710, M. de la Mothe-Cadillac, ancien gouverneur-propriétaire du Détroit, arrive à la Louisiane dont il est nommé gouverneur; il fixe sa résidence au fort du Biloxi.

Dès cette année, quelques colons, établis entre les têtes du bayou Saint-Jean et le Mississipi, sur l'emplacement actuel de la Nouvelle-Orléans, avaient essayé de semer du maïs, qui y avait parfaitement réussi.

La guerre que la France soutenait, en 1711, l'empêcha d'envoyer des secours opportuns pour seconder la fondation des premiers établissements de la Louisiane; les fonds manquaient. Le gouvernement du roi dut alors s'occuper de chercher les moyens de conserver cette colonie sans qu'elle fût à charge à son trésor; c'est cette pénurie dans laquelle se trouvait le gouvernement qui fit accepter les propositions de M. Crozat, négociant célèbre, de se charger de coloniser ces contrées moyennant le droit exclusif de commercer pendant quinze ans. Ce droit lui fut accordé, par des lettres patentes du 14 septembre 1712, données à Fontainebleau.

Cependant l'Espagne chercha à s'opposer à l'établissement de M. Crozat, et saisit même quelques-uns de ses bâtiments destinés pour cette colonie. On permit alors l'entrée des nègres esclaves pour la culture des terres. On envoya, cette année, à la Louisiane un certain nombre de filles de seize à vingt ans, sortant des hôpitaux de France, pour porter les germes d'une bonne population dans cette colonie. Mais il paraît que le choix de ces filles fut si mauvais, suivant le rapport

Digitized by Google

de l'ordonnateur Duclos, en 1713, que sur douze, deux seulement avaient pu réussir à se marier, tant elles étaient *laides et mal faites*, et que les colons, mais surtout les Canadiens, témoignèrent peu d'empressement à se lier avec ces filles : « Il est à craindre, ajoutait-il, « que les autres ne restent filles encore longtemps. »

1713 fut une année de grande misère pour la colonie; les vivres promis par M. Crozat n'arrivèrent pas; on fut obligé de s'en procurer à la Havane, et lorsque enfin il en arriva de France, ceux-ci étaient avariés.

En 1714, on comptait à peine deux cent cinquante habitants répandus sur tout le pays dont trente-cinq hommes de garnison sous les ordres de M. de Bienville, au Biloxi. Encore cette population n'était-elle, d'après le rapport de M. de la Mothe-Cadillac, qu'un « ramassis « de la lie du Canada, gens de sac et de corde, insubor- « donnés, sans religion, adonnés à tous les vices et aux « femmes indiennes qu'ils préfèrent aux françaises. »

M. de Bienville entreprit un nouveau voyage sur la rivière Rouge, pour y faire des recherches des mines du pays.

Quant aux défrichements sur le Mississipi, ils étaient nuls, et ceux de la rivière Mobile, qui comptaient alors le plus d'habitants, avançaient peu à cause de l'incertitude où on était, sur les intentions du gouvernement, de se maintenir dans ce pays : telle était l'opinion de M. l'ordonnateur Duclos à M. de Pontchartrain : ainsi ce n'est pas d'aujourd'hui que les ministères français ont marqué leurs actes de colonisation par une incertitude funeste aux intérêts de la France!

Digitized by Google

Les missionnaires élèvent une église sur l'île Dauphine, qui était devenue le poste le plus important de la colonie. On y fit l'essai de la culture de l'indigo qui y réussit fort bien ; il rapportait même trois récoltes par an.

L'île Dauphine, qui a été, dans les premières années de la colonisation de la Louisiane, le poste principal, le chef-lieu en quelque sorte de cette colonie, n'était alors que ce qu'elle est encore aujourd'hui, une île stérile de sable sur laquelle poussaient quelques pins et quelques lianes et palmiers nains autour de flaques d'eau ; elle a douze mille mètres de longueur sur quinze cents mètres de largeur : dix-huit cents hectares. Le port se trouvait à l'extrémité est ; il était formé par un petit îlot de sable qui portait le nom d'îlot *à l'Espagnol ;* cet îlot donnait abri à un port compris entre sa direction et celle de l'île Massacre : on y trouvait quatre à cinq brasses d'eau et bon fond. On pouvait y entrer en venant du large par l'ouest en rasant l'île, et on passait alors sur un banc qui, lors de la première visite de M. d'Iberville, avait vingt et vingt et un pieds d'eau, mais réduit, en 1706, à quinze et seize pieds ; on pouvait également gagner ce mouillage en se dirigeant pour la baie de la Mobile, et traverser sa barre sur laquelle ne se trouvaient que douze pieds d'eau, profondeur qui n'a point varié depuis lors.

En avant de ce port, des vaisseaux d'un plus fort tirant pouvaient mouiller dans une rade foraine.

Le port du Dauphin était défendu par un fort sous la protection duquel se trouvaient les habitations du gou-

Digitized by Google

verneur et des colons : ces habitations en planches étaient rangées le long de la grève, bâties sur le sable et entourées de petites palissades en piquets. Rien ne pouvait donner une plus défavorable opinion de l'avenir de cette colonie que l'aspect de ces chétives cabanes qui ressemblaient à l'abri provisoire qu'élèvent ordinairement les pêcheurs. Cependant cette île a contenu à une époque plus de deux cents maisons, enfermées dans un camp retranché et palissadé où logeait la garnison. Ce bourg fut incendié dans la même année que le vieux Biloxi.

Lorsque je visitai cette île en 1817, elle était complétement déserte et redevenue ce que la nature l'avait destiné à être, le rendez-vous de quelques oiseaux pêcheurs, et la demeure de crocodiles si abondants sur tout ce littoral. Un seul individu cependant y avait bravement planté son toit dans les ruines de l'ancien fort. C'était un vieux pilote aussi intelligent que courageux, et dans le cœur duquel s'étaient réfugiés ces nobles sentiments d'honneur français qu'on est trop heureux de pouvoir redire en quelque point qu'on les retrouve. Dans la dernière guerre avec les Anglais, en 1814, Damour, le pilote de la Mobile, avait été recherché par le commandant de la flotte qui était alors en vue de ces côtes; sa réputation était bien connue de la Nouvelle-Orléans à Pensacola; lui seul pouvait diriger les bâtiments de cette flotte à travers ces îles malheureuses et les passes difficiles qui couvrent le littoral de la Louisiane. On fureta toute l'île Dauphine, sa propriété de fait, on trouva sa cabane, on bouleversa tout son

Digitized by Google

chétif mobilier, et, après avoir désespéré de trouver le vieux pilote, on mit le feu au toit de ce brave homme. Pendant ce temps, Damour, imperturbable dans ses sentiments de haine pour les Anglais, était resté caché dans les eaux fangeuses d'une de ces flaques, au milieu des joncs et des crocodiles, ne laissant passer que sa tête au-dessus de l'eau, et voyant ainsi, sans pouvoir se venger, la destruction de sa sainte demeure. Mais Damour, ce brave pilote français, fut vengé; car à l'attaque du fort Boyer, sur la pointe même de la baie de la Mobile, les Anglais éprouvèrent une honteuse défaite devant les faibles bastions d'une redoute en sable, défendue par une poignée d'Américains sous les ordres de leur intrépide commandant le major Boyer.

Le poste dit du nouveau Biloxi était situé sur la pointe de terre, à droite de la baie de Biloxi, entièrement en face de l'île aux Vaisseaux. On abandonna le vieux Biloxi pour cette nouvelle position qu'on jugea plus saine et plus favorable. La baie du Biloxi était fermée par l'île aux Chevreuils.

L'emplacement du nouveau Biloxi avait été très bien choisi comme position sur la mer, mais manquait de communication avec l'intérieur du pays ou avec les grands fleuves; il ne pouvait donc convenir pour la fondation d'une colonie. Du reste, l'enceinte du nouvel établissement était projeté sur un plan régulier, bastionné et d'un développement aussi imposant que s'il se fût agi de la défense d'une place forte de second ordre.

En 1715, M. de Bienville prit le commandement de

Digitized by Google

la colonie en l'absence de M. de l'Épinay; il s'occupa de former des alliances avec les indigènes, se porta avec une petite expédition au milieu de leurs établissements, construisit le fort Toulouse sur le bord de l'Alabama, un des tributaires de la Mobile, afin de tenir en respect de ce côté les Indiens déjà travaillés par les Anglo-Américains du sud. En 1716, il marcha contre la nation des Natchez et établit d'une manière permanente le fort Rosalie, qui a servi depuis à la fondation de la ville de Natchez. Enfin il réussit à placer sous la protection de la France toutes les populations indigènes, à l'exception de celle des Chicactas en *Chicassaws*, déjà gagnée par les Américains et qui occasionna dans le sud autant de difficultés que les Iroquois en avaient donné dans le nord.

Enfin, en 1717, M. Crozat, dégoûté de ses projets et déçu dans ses espérances, rendit au roi ses priviléges; il laissa la colonie dans une triste position, n'ayant, pour ainsi dire, rien fait pour son avancement, ou du moins si peu, qu'à l'époque de la démission de ses droits et prérogatives il pouvait bien y avoir alors à la Louisiane environ quatre cents colons blancs, non compris la garnison, vingt nègres et deux cents têtes de bétail.

Digitized by Google

CHAPITRE XVIII.

1717-1731.

COLONIES FRANÇAISES. — LOUISIANE.

La Louisiane est concédée par le roi à la compagnie des Indes occidentales. — Compagnie organisée par John Law. — Son système financier. — Colonial administratif. — Le site de la Nouvelle-Orléans choisi par M. de Bienville. — Force militaire de la province. — Fondation d'un poste sur la rivière Rouge. — Répartition des comptoirs de la compagnie des Indes. — Embouchure du Mississipi. — Nouvelle division territoriale adoptée par la compagnie. — Dispositions des postes. — Chefs qui les commandent. — Leurs émoluments respectifs. — Établissements des jésuites. — Les religieuses ursulines. — Missions et paroisses. — Intervention des Anglais dans la guerre avec les Indiens. — Massacre des Natchez. — Destruction de cette tribu. — Les débris qui en échappent se réfugient chez les Chicactas. — Compagnie des Indes.

La province de la Louisiane et le pays des Illinois, qui était attaché à son gouvernement, furent concédés à la *compagnie des Indes occidentales*, dite aussi *compagnie du Mississipi*, par les édits et arrêts du roi, d'avril et de septembre 1717. Cette compagnie s'organisa sous les auspices de John Law, Écossais, qui jouissait alors de toute la confiance du régent.

Cette compagnie, fondée pour la colonisation du pays de la Louisiane et du Mississipi, fut formée sur un ca-

Digitized by Google

pital nominal de 100 millions, dont les fonds étaient faits avec des billets d'État pris au pair, quoique cependant ils perdissent cinquante pour cent dans le commerce !

On publia à cette époque et on fit circuler les mensonges les plus absurdes sur les richesses et les ressources du Mississipi; des plans, des cartes furent distribués, sur lesquels des mines d'or se trouvaient sur tous les points, de manière à séduire l'esprit crédule des prêteurs et des spéculateurs; deux cent mille actions de 500 livres chacune furent émises, et leur valeur nominale augmenta immédiatement au delà de toute idée. C'étaient des titres que les spéculateurs considéraient comme devant produire des richesses infinies. Le cours du fleuve était cadastré imaginairement et divisé suivant la fantaisie et la valeur que lui donnait l'acquéreur. Une lieue carrée de terre à la Louisiane, dans les coins les plus inconnus, pouvait à peine s'acheter pour moins de 30,000 livres; enfin la valeur de ces terres inconnues dépassait, dans certains cas, celle des meilleures terres cultivées en France!

On accorda à des compagnies, à de riches bourgeois, à des nobles, des domaines immenses à l'ouest du Mississipi, dans les prairies des Arkansas; plus de six mille habitants devaient ainsi être fournis par ces concessionnaires. Law lui-même s'était réservé une vaste prairie dans l'Arkansas, et pour cultiver ces contrées il avait engagé plus de quinze cents colons, fait une dépense de un million et demi de livres et acheté trois cents nègres, quoique la compagnie dont il faisait partie

Digitized by Google

eût le monopole de l'introduction des esclaves; enfin, il avait engagé un grand nombre d'ouvriers de tous genres, une foule d'émigrants allemands, pour peupler ces prairies, plus propres au pacage des bestiaux qu'à l'habitation de l'homme. Aussi, dix ans après, il ne se trouvait pas dans cet eldorado trente malheureux habitants!

L'enthousiasme pour les émigrations du Mississipi fut si grand, que l'espoir d'y trouver des mines d'or amena une foule d'émigrants, d'ouvriers, de soldats; plus de huit cents s'embarquèrent sur les trois bâtiments *la Victoire, la duchesse de Noailles* et *la Marne*, et comme on ignorait alors qu'on pouvait entrer dans le Mississipi avec des bâtiments venus d'Europe, et que dans le cours même de cette année l'île Dauphine avait perdu son port par un ensablement, on vint mouiller devant l'île aux Vaisseaux, et on fut forcé d'entasser tous ces nouveaux arrivants au fort du Biloxi, d'où on devait les transporter sur des traversières au Mississipi. Pendant cet intervalle, comme les bâtisses du Biloxi étaient toutes temporaires et en mauvais état, les pauvres émigrants préférèrent vivre en plein air qu'entassés comme ils étaient dans de mauvaises cabanes, prirent bientôt la fièvre, et périrent de maladies et de misère.

Les déceptions des fauteurs du projet de Law furent la cause que le pays du Mississipi fut en horreur, et qu'on employait son nom comme terme de reproche : on disait alors, aux gens qui étaient à charge ou qui déplaisaient : *Je t'enverrai au Mississipi.*

Cependant, de l'hôtel de la compagnie, à Paris, on

Digitized by Google

gouvernait, on dirigeait, on administrait sans avoir la moindre connaissance des lieux. Ainsi on avait constitué un gouvernement qui se composait d'un gouverneur, un intendant, un conseil royal, ayant chacun des attributions distinctes : le gouverneur avait la direction des affaires militaires, des traités d'alliance ou de commerce avec les naturels.

L'intendant, ou commissaire ordonnateur, était chargé des affaires de la police, de la justice, des finances; il était également le président et le premier juge du conseil supérieur. Toutes les dépenses étaient soumises à son approbation; enfin, il avait, avec le gouverneur, la responsabilité de la vente des terres.

Le conseil royal, créé par un édit du 8 septembre 1719, se composait d'un premier juge, de l'intendant, du procureur du roi, de six des principaux habitants et du greffier de la province. Toutes les causes civiles ou criminelles étaient déférées à cette cour. Tout individu pouvait présenter lui-même sa défense, soit verbalement, soit par écrit. Les contestations commerciales étaient jugées par l'intendant, qui était à la fois commissaire de la marine et juge de l'amirauté. Ses jugements, ainsi que ceux du conseil supérieur, étaient sans appel.

Ainsi le pouvoir de l'intendant était une espèce de contre-poids à celui du gouverneur, et chacun trouvait un autre contre-poids dans le conseil royal même.

En 1718, M. de Bienville choisit l'emplacement actuel de la ville de la Nouvelle-Orléans, nommée ainsi d'après le titre du régent : le plan de cette ville fut

Digitized by Google

dressé par le sieur Le Blond de la Tour, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général et brigadier au corps du génie. Ce site était à trente-cinq lieues de la Balize; c'était un carré long de sept cent vingt toises, mesurées parallèlement au fleuve, et de trois cent soixante toises de largeur.

On fit passer alors, de France, quatre compagnies, fortes ensemble de quatre cents hommes : ces troupes furent réparties ainsi qu'il suit :

100	hommes pour la garnison de l'île Dauphine.	
10	—	à la Mobile.
30	—	au Biloxi.
30	—	au poste des Alibamous.
150	—	au poste des Arkansas.
40	—	au poste du Ouabash.
30	sur un poste dans l'intérieur.	

On n'a jamais admis, pour la Louisiane, de concession de terres en seigneuries, comme au Canada; néanmoins l'île à Corne fut concédée à M. de Bienville, en roture, à cause de ses grands services.

Le gouverneur de la colonie porta toute son attention sur les moyens à prendre pour s'opposer aux empiétements des Américains, dont l'activité et l'esprit d'entreprise rendaient le voisinage redoutable; il demanda qu'on lui envoyât des colons d'Europe, des troupes et de l'argent pour fortifier l'île Dauphine, siége du conseil supérieur de cette colonie.

Dans le cours de cette année, on établit une ligne de postes, le long du Mississipi, pour mettre la Loui-

Digitized by Google

siane en communication avec le Canada qui, jusqu'alors, avait fourni les colons les plus intelligents pour l'établissement de la Louisiane. Un d'entre eux, nommé du Tissenet, traverse de la Mobile aux lacs, et ramène, du Canada, sa famille vivre sur les bords du fleuve.

En mai 1719, les Français prirent Pensacola aux Espagnols et détruisirent le fort des *Barancas*, mais furent obligés de le rendre, six semaines après, à une flotte espagnole qui vint en faire le siége, et qui fit de vains efforts pour détruire les établissements de l'île Dauphine. En septembre, Pensacola fut repris de nouveau par les Français, et ne fut rendu aux Espagnols que le 26 novembre 1722, par suite d'un traité de paix.

Dans la même année, Bernard de la Harpe remonta la rivière Rouge, et établit le poste du fort Saint-Louis, à cent soixante lieues au-dessus de Natchitoches; et le sieur Diron établit également un autre poste dans le pays des *Padoucas*. Ces deux officiers pénétrèrent dans l'ouest, à quelques jours de marche de *Santa-Fé*.

En 1720, l'île aux Vaisseaux était encore le premier point de la côte où les vaisseaux, venant de France, prenaient terre; il s'y trouvait un fort qui contenait les magasins de la compagnie et le logement d'un préposé pour les affaires de la compagnie. Les postes en seconde ligne étaient ceux du Biloxi et des Illinois. On construisit alors un hôpital à l'île aux Chevreuils.

Le Biloxi était le premier comptoir de la compagnie et le centre de ses affaires; on devait y créer un chan-

Digitized by Google

tier pour la réparation des bâtiments, et des magasins pour recevoir les agrès.

Le transport des colons s'effectuait par des bateaux de la compagnie, qui partaient du Biloxi et passaient par les lacs Pontchartrain et Maurepas, et le bayou Manchac; à l'embouchure de ce bayou dans le fleuve, se trouvait un poste en communication directe avec le haut du fleuve, par le moyen de points échelonnés tout le long de son cours, et où les bateaux dits *voitures*, chargés de la correspondance et des troupes, pouvaient se ravitailler.

Les bateaux du fleuve s'arrêtaient au port de Manchac; ceux du Biloxi ne faisaient que le trajet du Manchac au Biloxi.

Le personnel de l'administration du Biloxi était alors composé d'un garde-magasin pour les vivres; d'un second pour l'entrée et la sortie des marchandises; d'un troisième chargé des apparaux, d'un commis aux écritures, et d'un certain nombre d'hommes de peine; un simple commis avait la surveillance des magasins sur le fleuve, établis à Manchac et au Détour-aux-Anglais, rive droie.

L'île Dauphine était le second établissement, Manchac devint le troisième, et pendant quelque temps porta même le nom de *Nouvelle-Orléans*, à cause de son importance sur le fleuve; il y avait alors à ce poste un teneur de livres et un commis en chef.

Chaque poste avait un jardin et une basse-cour.

On avait recommandé de France d'ouvrir une route par terre du Biloxi au pays des Illinois pour éviter les

Digitized by Google

retards qu'occasionnaient les inondations du fleuve dans la correspondance entre ces deux points extrêmes de la colonie! Un porteur de dépêches partait chaque mois de ces deux postes. On envoya des colons au Natchez pour y cultiver du tabac qui y réussissait à merveille.

Le poste de la Nouvelle-Orléans devint le quatrième établissement de la compagnie. La ville était couverte du côté du fleuve par une levée, et sur le derrière, par un large fossé qui servait d'écoulement aux eaux; quelques maisons étaient déjà bâties en briques.

Pendant trois à quatre mois de l'année, les quartiers ou îlots de cette ville étaient entourés d'eau par le débordement du fleuve.

Il y avait un poste militaire à l'embouchure du bayou Saint-Jean, dans le lac Pontchartrain, à trois lieues de la Nouvelle-Orléans; ce poste était occupé par six hommes et un sergent; un second poste à l'île aux Chats avec un officier et quinze hommes ; un troisième à cinquante lieues au-dessus de la Nouvelle-Orléans, à la pointe Coupée; enfin un quatrième au Natchez.

Les embouchures du Mississipi avaient alors été parfaitement reconnues, sondées et balisées; elles étaient au nombre de six, savoir :

1° La passe du Nord-Est ou à la Loutre;
2° » de l'Est;
3° » du Sud-Est;
4° » du Sud;
5° » du Sud-Ouest;
6° à à Sauvol.

Digitized by Google

La passe du Sud-Est était la seule praticable pour les bâtiments tirant quatorze pieds d'eau, et dans le but de la conserver, comme aussi pour l'améliorer, on avait construit une jetée en pilotis qui contenait le chenal depuis le dernier point de la terre ferme jusqu'à la mer. Sur le terrain artificiel formé par ces pilotis, on avait construit une batterie de police sur la passe, un poste militaire, des magasins, une poudrière et une chapelle. On y tenait habituellement une garnison de cinquante hommes; quelques pilotes et matelots. Ce poste portait le nom de fort de la Balize; construit d'abord sur la lisière des terres, à sept cents mètres de la mer, il s'en trouve aujourd'hui, par l'effet progressif des atterrissements du fleuve, à trois myriamètres.

L'ingénieur de Paugé proposa alors, pour augmenter la profondeur de cette passe, d'en enfermer toutes les eaux entre deux jetées construites avec les bois de dérive, sur un développement de deux mille quatre cents mètres; ce plan, qui certes aurait produit un résultat favorable à l'état de cette passe, n'a jamais été exécuté. Il est à regretter que jusqu'ici on n'ait point encore tenté d'exécuter des travaux de perfectionnement pour assurer au majestueux Mississipi un débouché plus profond; on arriverait par là, non seulement à favoriser le commerce, mais aussi à diminuer les crues du fleuve, et par conséquent les dégradations annuelles qu'elles occasionnent aux riverains.

En 1721, la compagnie des Indes adopta une nou-

Digitized by Google

velle division territoriale pour l'administration de cette colonie; neuf divisions furent créées, savoir :

1° De la Nouvelle-Orléans;
2° Du Biloxi;
3° De la Mobile;
4° Des Alibamous;
5° Des Natchez;
6° Des Yasous;
7° Des Natchitoches;
8° Des Kansas ou Arkansas;
9° Des Illinois.

Chacune de ces divisions ou quartiers était sous le commandement direct d'un chef qui prenait le titre de commandant général.

M. de Bienville, commandant général de la colonie, était, en outre, le commandant direct des quartiers de la Nouvelle-Orléans, de Natchez, de Yasous, des Natchitoches ou Rivière-Rouge; ses appointements étaient de 12,000 livres.

M. Le Blond de la Tour, brigadier au corps du génie, ingénieur en chef de la colonie, et lieutenant général de la province, résidait au Nouveau-Biloxi, dont il avait le commandement.

Le premier lieutenant du roi avait un commandement composé du quartier des Arkansas et de celui des Illinois.

Le second lieutenant du roi commandait le quartier de la Mobile et celui des Alibamous.

Dans la Louisiane proprement dite, il y avait trois comptoirs, savoir :

Digitized by Google

Celui de la Nouvelle-Orléans ;

Celui du Nouveau-Biloxi ;

Et celui de la Mobile.

Voici quels étaient les émoluments du personnel de la colonie :

Le gouverneur général recevait	12,000 liv. par an.
Le lieutenant gouverneur,	5,000
Le directeur chef de la compagnie,	12,000
Le chef de bureau des comptoirs,	5,900
Le garde magasin,	1,500
Le capitaine commandant à la Nouvelle-Orléans,	1,800
Le cap. command. au Missouri,	1,000
Le cap. command. aux Illinois,	700
Le cap. command. au Biloxi,	700

Le siége administratif de la colonie resta au Biloxi jusqu'en 1723, que M. de Bienville transféra son quartier général à la Nouvelle-Orléans. Le Biloxi contenait alors : 1° une direction, 2° des magasins; 3° le logement du directeur; 4° un hôpital; 5° le logement des filles de l'hôpital de la Salpêtrière; 6° le logement de la garnison et des forçats qui vivaient dans la même enceinte.

Le transfert du siége de la colonie à la Nouvelle-Orléans imprima à cette ville un premier élan : on construisit quelques nouvelles maisons.

On comptait alors dans cette colonie cinq cents blancs et quatre cents noirs, occupés principalement sur des indigoteries.

Sur la rive droite, on établit trois cents Allemands,

Digitized by Google

reste infortuné de plusieurs mille qu'on avait arrachés à leur patrie, pour la colonisation sur le système de Law, et venus à la Louisiane sous les ordres d'un capitaine suédois, d'Aremberg, vétéran de Charles XII.

Cette partie du fleuve où ils furent établis a pris le nom de la *côte des Allemands*, qu'elle a retenu depuis lors; elle est très riche et la mieux cultivée.

On fit de nouvelles tentatives pour occuper la baie de Saint-Bernard, au Texas; mais le nouveau poste fut attaqué et entièrement détruit par les Indiens Camanches.

Au-dessus de la côte des Allemands, on forma une colonie de huit cents Acadiens, arrivés à la Louisiane après la paix d'Utrecht.

Les bâtiments d'Europe, en destination pour la colonie, n'entraient pas encore dans le fleuve, quoiqu'on en eût déjà reconnu, depuis quelque temps, les passes : ils continuaient de se rendre directement au mouillage de l'île aux Vaisseaux. Par suite, le Biloxi resta longtemps encore le port d'entrée de la province.

En 1723, la Nouvelle-Orléans reçut des missionnaires capucins.

En 1724, la colonie de la Louisiane se composait de onze postes militaires, savoir : de la Nouvelle-Orléans, de la Balize, de Biloxi, de l'île Dauphine, de la Mobile, de l'Alibamous, des Natchez, des Natchitoches, des Yasous, des Ackattapas, enfin des Illinois.

Les jésuites s'établirent à la Louisiane en 1726, et peu de temps après ils furent accusés et convaincus de prévarication; ils s'occupaient, en effet, plus des biens

Digitized by Google

de la terre que de ceux du ciel, beaucoup de leurs intérêts personnels, et fort peu de la conversion des indigènes et de l'éducation des colons; enfin d'acquérir de très grandes richesses, en se livrant au commerce avec les indigènes.

Un couvent de religieuses ursulines fut établi à la Nouvelle-Orléans en 1727; elles s'occupèrent de la création d'une école pour l'éducation de filles orphelines, et de la surveillance de l'hôpital militaire; cette institution rendit dans ce pays, comme partout où elle s'est établie, de très grands services.

Les jésuites, qui jusqu'alors avaient pu s'établir librement dans cette colonie, en furent bannis par un édit royal; ils avaient alors gagné une si grande influence sur le pays, qu'on y comptait déjà onze missions réparties comme il suit :

1° A la Nouvelle-Orléans, où ils avaient une église à desservir, avec quatre religieux : les pères Raphaël, Théodore, Hyacinthe et Cyrille;

2° Au Natchez, confiée au père Philibert; il n'y avait point d'église;

3° Au poste de la Balize, où l'église était nouvellement bâtie, on était obligé de dire la messe dans la cuisine de la mission; cette mission était confiée au père Gaspard;

4° A la Mobile, où il y avait une petite église, un presbytère, mais point d'écoles ni de chantres gagés; le père Mathieu en était le titulaire;

5° Au poste des Appalaches; dirigée par le père Oritorien;

Digitized by Google

6° Aux Natchitoches;

7° A la côte des Allemands, sur le fleuve;

8° Au poste des Tonikas;

9° A la pointe Coupée, à vingt lieues au-dessus des Tonikas;

10° Aux Chapitoulos, ou Cannes brûlées;

11° Au Détour des Anglais.

La politique anglaise, qui a constamment eu pour but, quand elle ne peut pas travailler directement dans ses intérêts, d'y arriver indirectement par l'intervention d'agents étrangers, ne renonça jamais à son moyen inique d'inquiéter les établissements français d'Amérique par des émissaires indiens. Dès la première origine de la colonie de la Louisiane, le gouverneur anglais de la Caroline du Sud avait recherché une alliance avec une nation indienne redoutable et belliqueuse, qui s'étendait des eaux du Mississipi à celles de la Mobile, jusque sur les bords du golfe. Au moyen de son or et de ses marchandises, il s'était rendu la nation chikactas favorable, et l'avait fait entrer dans ses vues, dans ses projets contre la colonie française du Mississipi. Il la poussa à entraîner une nation amie des Français, les Natchez, tribu de mœurs douces et paisibles, à se révolter contre leurs alliés, sur le motif peu fondé que les Français voulaient s'emparer des terres des Natchez et chasser ces Indiens de leur pays. Ce thême réussit parmi les Natchez; il parut fondé à leurs chefs, qui voyaient avec peine les fermes des Français occuper successivement tous les terrains qu'ils avaient depuis des siècles considérés comme leurs champs.

Digitized by Google

Le fort Rosalie, qu'occupaient les Français, était situé au-dessus de la rivière Yasous, immédiatement au-dessus de la rivière Blanche; il n'était séparé du village des Natchez que par un petit ruisseau; quelques habitations éparses, où l'on cultivait du tabac et du coton, se trouvaient dans le voisinage et sous la protection de ce poste.

Les Natchez eurent recours à un stratagème insidieux pour se rendre maîtres des armes des Français et pouvoir les détruire sans crainte : ils prétextent une grande chasse, et se présentent quatre à la fois à la porte de chaque habitation française, pour emprunter leurs armes; dès huit heures du matin, le chef des Natchez, accompagné de quelques-uns de ses guerriers, se rendit au logement du commandant du poste, le capitaine Chopart, lui offrit des volailles à acheter, et les fit lâcher dans la maison de cet officier; celui-ci voulut les chasser de son appartement pour s'en débarrasser, et comme il se baissait pour en saisir quelques-unes et les faire sortir ainsi, ce chef donna à ses gens le signal de faire feu : l'exécution suivit aussitôt, et l'officier commandant tomba sous les coups de ces barbares. Ce premier meurtre devint le signal d'un massacre général des malheureux habitants, qui dura jusqu'à près de quatre heures du soir. Les Indiens emportèrent à leur camp toutes les têtes des Français, et se partagèrent toutes leurs dépouilles et tous leurs effets; quelques enfants seulement furent épargnés et gardés dans la nation, ainsi que quelques femmes comme esclaves. Plus de deux cents personnes perdirent la vie dans ce ter-

Digitized by Google

rible massacre, qui eut lieu le 28 novembre 1729.

La nouvelle de cette affreuse insurrection des Indiens Natchez et de ses désastreux résultats produisit une grande consternation parmi les habitants de la Nouvelle-Orléans; on fit marcher immédiatement des forces sur ce poste, et le 28 janvier 1730, ce parti, sous les ordres du sieur des Chartes, tomba à l'improviste sur le camp des Natchez et en tira une cruelle vengeance : cette tribu fut presque entièrement détruite par ce coup de main, et ce qui échappa se réfugia chez la nation chikactas, qui les avait si inconsidérément poussés à cette révolte.

Après avoir joui de son privilége pendant quatorze ans, la compagnie des Indes occidentales, trouvant que les dépenses qu'entraînait la défense de cette colonie contre les agressions de ses ennemis étaient plus grandes que les revenus qu'elle en tirait, sollicita, en juillet 1731, de se démettre de son administration. Cette rétrocession du gouvernement et de la régie de la province de la Louisiane, y compris le pays des Illinois, eut lieu le 1er juillet; et par une ordonnance royale de la même date, la colonie fut déclarée libre pour tous les Français qui voudraient venir s'y établir.

On doit reconnaître que la compagnie des Indes fit faire à la colonisation, pendant la durée de sa régie, des progrès réels; les établissements avaient pris de la stabilité et du développement; la culture du coton, du tabac, de l'indigo, du riz et du maïs y avait été introduite avec succès; enfin la colonie comptait alors plus de deux mille esclaves occupés sur les plantations.

Digitized by Google

CHAPITRE XIX.

1732-1769.

COLONIES FRANÇAISES. — LOUISIANE.

Administration du gouverneur Perrier. — Il est remplacé par M. de Bienville. — Guerre contre les Indiens Chikactas. — Défaite d'un parti conduit par M. d'Artaguette. — Mort de ce brave officier. — Nouvel engagement avec les Chikactas. — Établissement du poste des Natchitoches. — Profondeurs d'eau trouvées sur les passes du Mississipi. — Population de la Louisiane. — Forces militaires qui s'y trouvent. — Administration de M. de Kerlerek. — Introduction de la culture de la canne à sucre par M. Dubreuil. — M. de Kerlerek déjoue les attaques projetées par les Anglo-Américains. — Cession de la Louisiane à la cour d'Espagne. — Arrivée du gouverneur d'Uloa. — Les citoyens refusent de se soumettre à la domination espagnole. — Conjuration pour en opérer l'expulsion. — Arrêt rendu par le conseil supérieur qui oblige le gouverneur Uloa et les troupes espagnoles à sortir de la colonie. — Réclamation des Louisianais près du gouvernement de France. — O'Rreilly envoyé par la cour de Madrid pour prendre possession de la Louisiane. — Les Louisianais veulent déclarer leur pays indépendant et s'adressent aux Anglais, alors à Pensacola, pour en obtenir l'appui.—Arrivée d'O'Reilly à la Nouvelle-Orléans. — Il promet amnistie et oubli de tout ce qui s'est passé, — mais fait exécuter six des principaux conjurés.

Le gouverneur Perrier commence l'administration de la province de la Louisiane pour le roi en 1732; il porte ses soins sur les moyens de sa défense et fait

Digitized by Google

achever le fort Condé de la Mobile qui reçoit alors une garnison de soixante hommes. Près de quinze mille Indiens vivant dans le voisinage des eaux de la Mobile étaient tributaires de ce poste.

Pendant quelque temps on conçut le projet de donner au bourg de la Mobile, qui s'était élevé sous la protection du fort Condé, une enceinte continue, bastionnée et régulière; mais les dépenses qu'exigeait ce plan en firent négliger l'exécution. Le bourg s'accrut suivant le caprice des propriétaires qui venaient s'y établir; néanmoins il ne fut jamais très considérable. M. Perrier fit relever le fort des Natchez, dont la position sur le fleuve était importante pour maintenir de ce côté les Indiens en respect; il fit également élever un fort à l'embouchure de la rivière Saint-François dans le Mississipi, et un autre fort, appelé de l'Assomption, sur la rivière Margot (*Woolf R.*), au-dessous du coteau des Chikactas (*Chickasaw bluff*). Enfin, le fort des Tombeckbee, à cent soixante lieues de la Mobile, dans l'intérieur, vit sa garnison augmentée.

En 1732 on construisit un magasin à poudre dans la Nouvelle-Orléans même, et un corps de caserne pour y loger trois cents hommes.

M. de Verges, ingénieur de la province, proposa alors de faire entrer les vaisseaux tirant dix-huit pieds d'eau sur la barre du Mississipi, sans occasionner de grandes dépenses, au moyen d'espèces de chameaux qui devaient rester au poste de la Balize.

En 1735, M. de Bienville succède à M. Perrier comme

Digitized by Google

gouverneur de la province. Ce chef habile avait une connaissance intime du pays et avait complétement identifié sa fortune avec le succès de la colonisation de la Louisiane. Il connaissait surtout le caractère des indigènes, les avantages et les inconvénients attachés à leur voisinage des établissements français. Une des premières démarches du gouverneur de Bienville, afin de réduire la nation chikactas vendue aux Anglo-Américains, fut d'exiger de ces Indiens qu'ils eussent à livrer aux Français ceux des Natchez auxquels ils avaient donné asile lors de la reprise du fort Rosalie par les troupes de la province. La réponse des Indiens fut celle de l'indignation et du courage.

Alors M. de Bienville leur déclara la guerre, et pour faire face aux nouvelles dépenses qu'occasionnèrent les dispositions à prendre, il fut obligé d'avoir recours à la création d'un papier monnaie qui eut cours dans la colonie.

Il commença par soulever contre les Chikactas les tribus voisines alliées des Français; sur ces entrefaites, quelques chefs de cette nation cherchèrent à s'approcher du gouverneur et sollicitèrent la paix, du moins en apparence; mais dans le même temps des partis des leurs tombèrent à l'improviste sur un poste français, tuèrent huit soldats et emmenèrent l'officier à leur camp.

M. de Bienville comprit alors qu'avec ces sortes d'ennemis il n'y avait qu'un seul moyen d'agir, celui de la force, et il projeta aussitôt une expédition sérieuse sur leurs terres; il s'y prépara pour le printemps

Digitized by Google

de 1736; il envoya l'ordre à M. d'Artaguette, commandant du poste des Illinois, de marcher avec ses forces sur le pays des Chikactas, et de se trouver en mars sur les eaux de la rivière de Tombeckbee vers un point où a été fondée depuis, par les Américains, la petite ville appelée *Cotton-Gin-Port*, à la tête de la navigation de cette rivière, et où il devait se rendre lui-même avec des troupes du poste de la Mobile. N'ayant pu être prêt pour cette époque, il dépêcha un nouveau messager à M. d'Artaguette pour le prévenir de ce retard; malheureusement, ce dernier était déjà en marche et ne put être rencontré par ce courrier. D'Artaguette continua donc sa marche à la tête de quelques braves Français et d'un parti de guerriers illinois et miamis alliés, et fut fort surpris de ne point trouver M. de Bienville au rendez-vous, et encore plus de ne point recevoir de ses nouvelles; néanmoins, comme il avait pénétré hardiment dans le pays des Chikactas, et qu'il se trouvait déjà en vue de leurs villages, il n'hésita pas, dans cette alternative, à les attaquer immédiatement. Mais à peine avait-il commencé son mouvement, qu'il se vit cerné par quatre ou cinq cents Indiens ennemis dirigés par des Américains et qui fondirent avec une si grande intrépidité sur leurs assaillants, qu'ils produisirent une espèce de panique parmi les Illinois et les Miamis. D'Artaguette, se voyant ainsi abandonné de ses guerriers indiens, qui composaient la forte partie de ses forces, résolut aussitôt de se replier sur la position où il avait laissé ses bagages à la garde de quelques-uns de ses gens. Mais les Chikactas mirent une telle

Digitized by Google

activité à leur poursuite, que, malgré la fermeté et le courageux dévouement de tous les officiers, soldats et habitants qui l'avaient accompagné dans cette malencontreuse expédition, et qui firent tous leur devoir à l'envi les uns des autres, ils furent entièrement défaits par leurs ennemis, de beaucoup supérieurs en nombre. D'Artaguette était cependant parvenu une dernière fois à contenir la furie de ses assaillants, et résistait à leur nombre avec trente-huit Iroquois, vingt-huit Arkansas et cinq Français, qui combattaient encore vaillamment pour défendre leur drapeau, lorsque déjà blessés de plusieurs flèches et coups de feu, cet héroïque officier et les braves qui le couvraient de leurs corps succombèrent. Un seul officier et un jésuite furent faits prisonniers par les Chikactas.

D'Artaguette avait amené avec lui cinquante Français Canadiens, et mille Indiens de diverses tribus; il était accompagné par le père Senet, qui fut fait prisonnier et brûlé, ainsi que le brave de Vincennes, dont une ville de l'Illinois s'est chargée de transmettre le nom à la postérité.

Cette désastreuse défaite eut lieu *le dimanche des Rameaux*.

Les Chikactas, ayant pris tout le bagage, apprirent par la lettre du gouverneur de Bienville au commandant d'Artaguette, sa prochaine arrivée pour les attaquer; ils en profitèrent pour se mettre sur leur garde et faire leurs préparatifs de défense.

La colonie de la Louisiane perdit dans cette affaire un de ses officiers les plus distingués, l'infortuné et

Digitized by Google

brave major d'Artaguette, et M. de Saint-Ange, également regretté pour son zèle et son courage.

M. de Noyan, neveu de M. de Bienville, fut blessé dans cette entreprise, qui se termina sans succès et paralysa les mouvements ultérieurs dans cette contrée où les Anglo-Américains, qui avaient suscité cette guerre et avaient dirigé les Indiens amenés en dessous main, prirent un ascendant qui ne fit que s'accroître d'année en année, au détriment de l'influence et des établissements des Français.

En 1737, on fonda un hôpital à la Nouvelle-Orléans.

Les Anglo-Américains continuèrent à soulever les nations indigènes voisines des Français, et celles même qui leur étaient alliées, et de les porter à attaquer la colonie. Déjà ils avaient gagné à leurs intérêts *le Soulier rouge*, chef des Chikactas; ils s'efforcèrent de soudoyer un chef de Chactas, appelé *Bas rouge*. Néanmoins la majorité des Chactas resta fidèle aux Français : c'était une nation puissante, répartie sur plus de cinquante lieues, divisée en cinquante villages, sous cinquante chefs, et pouvant mettre sous les armes quatre mille guerriers, dont les chefs supérieurs étaient *Stiscohakko* (Bois bleu), et *You-lak-ti-ma-ta-ha*, le plus grand de sa race.

En 1739, un édit royal rendit les ports de la Louisiane et des Antilles libres.

En 1740, le gouverneur de la Louisiane, ayant reçu des secours du Canada, tenta de nouveau la fortune contre le parti anglais et la nation des Chikactas, mais

Digitized by Google

ne fut pas plus heureux que les fois précédentes. Enfin, lorsque des circonstances favorables amenèrent une réconciliation avec les Indiens, un traité de paix fut conclu par M. de Bienville. Depuis cette époque, la tranquillité de la colonie ne fut plus troublée par les Indiens. La guerre qu'on avait soutenue contre eux avait coûté à la France plus d'un million de livres dans ces deux expéditions.

En 1743, l'établissement du poste des Natchitoches sur la rivière Rouge, à cent trente-deux lieues de la Nouvelle-Orléans et à soixante-douze lieues au-dessus de l'embouchure de cette rivière, prend du développement, de nouveaux émigrants s'y rendent.

En 1747, la passe principale des bouches du Mississipi, sur laquelle était établi le poste de la Balize, et qui n'avait pas changé pendant vingt-huit ans, se combla; on n'y trouve plus que sept et huit pieds d'eau; mais, d'un autre côté, la passe de l'est s'approfondit : on y trouvait alors *dix-sept pieds d'eau;* une frégate française, *le Chameau*, traversa cette passe sans difficulté.

Lorsque les vents étaient du large, on avait alors des marées qui s'élevaient quelquefois à trois pieds quatre pouces au bas du fleuve. L'accroissement et l'élévation graduelle des terres aux environs des bouches du fleuve eurent pour résultat d'augmenter l'effet des marées par certains vents. Cette remarque fut faite par M. Duverger, qui a suivi avec soin des observations sur le mouvement des eaux à la Balize.

En 1750, la population de la Louisiane s'élevait à

Digitized by Google

environ cinq mille blancs et deux mille cinq cents noirs esclaves; les forces militaires de la colonie, à deux mille hommes, dont cent cinquante Suisses, répartis comme il suit :

1,000	hommes de garnison	à la Nouvelle-Orléans.
500	—	à la Mobile.
300	—	aux Arkansas.
50	—	au Natchez.
50	—	aux Natchitoches.
50	—	à la pointe Coupée.
50	—	à la côte des Allemands.

Ainsi la Louisiane, après plus d'un demi-siècle, n'était encore qu'une colonie sans nom, sans produits, sans industrie, sans habitants, et exposée aux insultes et aux déprédations des Indiens.

En 1751, M. de Kerlerek fut nommé gouverneur général; il favorisa le commerce des interlopes anglais, ce qui occasionna des troubles et des discordes. La colonie eut également à regretter à cette époque de voir de graves conflits naître entre le chef de la colonie et le commissaire ordonnateur de Rochemore.

Cependant, vers ce temps, les habitants commencèrent à comprendre la nécessité de s'occuper sérieusement de l'agriculture, seule ressource de ces riches contrées. On songea à l'introduction de la canne à sucre; dès 1742, des jésuites avaient réussi à en garder des tiges qui provenaient de Saint-Domingue. On se livra à divers essais de culture, mais en petit;

Digitized by Google

lorsqu'enfin M. Dubreuil, un des plus riches habitants de la colonie, comme aussi un des plus zélés pour tout ce qui pouvait accroître sa prospérité, entreprit cette culture en grand. Il augmenta ses plans, fit venir des cannes de Saint-Domingue, et réussit, en 1757 et 58, à faire du sucre brut et du sucre terré d'une excellente qualité, et dont il adressa au ministre en France différents échantillons.

La mort de ce zélé colon suspendit pour un temps la marche de ces essais et le développement de cette nouvelle ressource dans la colonie; lorsqu'enfin M. de Mazan, ancien officier retraité, et l'un des plus riches habitants de cette colonie, entreprit de suivre les essais de M. Dubreuil, les développa sur une grande échelle, et réussit à obtenir des cannes très mûres, qu'il roula sur sa propre habitation, et parvint à produire du sucre d'un fort beau grain, et dont la quantité et la qualité ne le cédèrent en rien aux produits des cannes de Saint-Domingue ou de la Martinique.

En 1760, M. de Kerlerek réussit à déjouer les projets des Anglo-Américains, qui, dans le but d'attaquer la colonie, étaient parvenus à détacher une partie de la nation chactas des intérêts des Français, et, par suite, fait construire une enceinte continue, composée d'une palissade crénelée, d'un fossé, et flanquée de cinq redoutes, qui mettent la Nouvelle-Orléans complétement à l'abri d'un coup de main. Les citoyens furent alors organisés en corps de milice dont les chefs furent pris parmi les anciens officiers retraités; de ce nombre étaient MM. d'Aremberg, Favrost,

Digitized by Google

Pontalba, le chevalier Maccarty, de Mazan, Leblanc, Olivier, Duverger père et fils, Bienvenu, aide-major des milices; Beauré, Lavergne et Trudeau.

L'administration de M. de Kerlerek avait été heureuse pour la Louisiane, qui commençait à sortir un peu de son état de léthargie, lorsque, à la suite de la guerre entre la France et l'Angleterre, une paix honteuse fut achetée par la cession de nos possessions du Canada à la couronne d'Angleterre. Cependant cette paix même pouvait devenir avantageuse pour la colonie de la Louisiane, qu'elle reconnaissait; les Louisianais crurent à de meilleurs temps pour l'avenir, et que leur commerce de pelleterie allait s'accroître d'une partie de celui qui s'écoulait autrefois par le Canada. En effet, le commerce avec les îles françaises reprit quelque activité après la paix de 1763; les rapports avec le Mexique, interrompus par la guerre, étaient rouverts; les bâtiments de France visitaient plus fréquemment les bords du Mississipi; des émigrants du Canada arrivaient en foule accroître les ressources et les forces productives de la colonie. L'avenir semblait enfin s'ouvrir plus riant, plus prospère, quand le gouvernement français fit annoncer officiellement aux Louisianais, le 21 avril 1764, par l'intermédiaire de M. Dabbadie, directeur général et commandant dans cette province, que, par une convention secrète du 3 novembre 1762, Louis XV avait cédé à la couronne d'Espagne la Nouvelle-Orléans et tout le pays qui s'étend sur la rive droite du Mississipi.

Ainsi la France résignait en un jour l'œuvre de près

Digitized by Google

d'un siècle, et qui avait coûté tant de peines, tant de sang généreux et tant d'argent à créer : elle renonçait à ses droits, et déshéritait pour l'avenir ses enfants d'un refuge, d'un lieu de repos dans le nouveau monde! Étrange fatalité qui toujours dirigea les actions des gouvernements contre les intérêts des gouvernés !

Le récit de la colonisation française dans la province de la Louisiane finirait de fait avec la cession de cette colonie à la couronne d'Espagne, et l'intérêt qui s'y rattache cesserait, du moins sous le point de vue français, si à cette époque de l'histoire les atroces vengeances dont les autorités espagnoles punirent le généreux dévouement de nos infortunés compatriotes, après la prise de possession, ne nous imposaient le pénible devoir de les inscrire et de les rattacher aux faits importants de la colonie française de la Louisiane.

Les colons de la Louisiane avaient la plus grande aversion pour la domination espagnole : cette disposition des habitants, bien connue de la mère patrie, ne fit rien changer aux arrangements arrêtés entre les deux cours de Madrid et de Versailles, et, le 5 mars 1766, M. d'Uloa arriva dans la colonie avec quatre-vingts hommes de troupes ; mais il ne prit pas possession immédiate du pays au nom de son maître. La colonie continua à être administrée au nom du roi de France sous M. Aubry; seulement il demanda à ce dernier la permission d'établir quelques postes sur le fleuve; cette opération fut exécutée, et depuis l'embouchure du fleuve jusqu'aux Illinois, on vit les trois

Digitized by Google

pavillons de France, d'Espagne et d'Angleterre flotter sur le Mississipi : tout était alors fort tranquille.

Cependant depuis cette époque les dépenses gouvernementales et administratives de la Louisiane furent à la charge du roi d'Espagne, et aucun vaisseau ne pouvait arriver de France sans être muni d'un passe-port espagnol.

M. d'Uloa n'attendait plus que l'arrivée des forces nécessaires pour prendre ostensiblement possession de la colonie, lorsque se déclara la révolte qui eut lieu le 29 octobre 1768.

Les habitants ne pouvaient croire que l'Espagne voulût réaliser cette prise de possession à cause du peu d'avantages qui devait en résulter pour son gouvernement ; ils crurent plutôt que M. d'Uloa et ses officiers étaient des agents envoyés pour reconnaître les ressources du pays ; or, comme ils paraissaient peu satisfaits, ils en conclurent que leurs rapports à leur gouvernement devaient être peu favorables.

Telle était la disposition d'esprit dans laquelle se trouvait la colonie, lorsque le roi d'Espagne rendit une loi qui défendit aux Louisianais toute liaison de commerce avec les marchés qui avaient servi jusqu'alors au débouché de leurs produits. Au lieu de chercher à calmer les esprits et à les ramener aux vues du gouvernement espagnol, le commandant d'Uloa montra une hauteur intolérable, fit peser d'odieux monopoles sur les habitants, et fit des actes répétés d'arbitraire qui excitèrent la haine des habitants.

Les Louisianais furent poussés au désespoir ; ils ne

Digitized by Google

purent se réconcilier à l'idée de passer sous les lois d'étrangers, et demandèrent au conseil de leur colonie de faire connaître au gouvernement espagnol qu'il eût à se retirer.

Cet arrêt fut rendu le 28 octobre 1768, et force fut à M. d'Uloa de s'y conformer malgré les représentations de M. Aubry au conseil général et aux principaux chefs de ce mouvement.

Cette manifestation de loyauté des Louisianais envers le gouvernement de leur mère patrie qui les abandonnait et de haine pour celui de l'Espagne, fut conduite avec sagesse et avec tout le dehors de la légalité voulue; aucun acte de violence n'eut lieu.

Ils envoyèrent des députés auprès du gouvernement de France; mais ils n'arrivèrent que six semaines après le gouverneur d'Uloa. Le public eut de la sympathie pour le mouvement des Louisianais; les ministres n'eurent que du mécontentement à manifester! Rien ne put être changé de l'arrêt porté contre cette pauvre colonie. Le gouvernement espagnol donna ordre au général O'Reilly, Irlandais de naissance, et au service d'Espagne, de partir pour l'île de Cuba, d'y prendre trois mille hommes de troupes réglées et de se rendre à la Louisiane, où il arriva sur une frégate, avec vingt-trois vaisseaux de transport, le 12 août 1769.

Les Louisianais, à la nouvelle de l'approche des Espagnols, furent dans une exaltation difficile à décrire : ils voulaient s'opposer à leur débarquement, brûler leurs vaisseaux, déclarer la république et se mettre sous la protection de l'Angleterre; MM. de Bienville et Mazan

Digitized by Google

avaient fait des démarches près des autorités anglaises à Pensacola (alors sous leur dépendance), pour s'assurer de leur disposition à cet égard, mais en avaient été peu favorablement accueillis. Du reste, il est prouvé d'une manière authentique, par les pièces à l'appui du procès criminel fait à cette époque, par les mémoires publiés alors et par la publication d'un pamphlet sous le titre de *Réflexions d'un citoyen*, que les principaux chefs du conseil supérieur de la Louisiane et une grande partie des notables de cette colonie avaient eu la pensée d'ériger leur pays *en république*[1]; que cette entreprise hardie avait été tramée en silence par l'intermédiaire du commissaire ordonnateur Foucault dans l'habitation de madame veuve Pradel, où se rendaient chaque soir les conspirateurs; que ce fut par cette habitation que M. de Noyan et M. de Mazan s'étaient rendus près des autorités anglaises alors à Pensacola, voulant s'assurer de leur reconnaissance dans l'important acte de déclaration d'indépendance qu'ils voulaient proclamer. Ainsi il a dépendu peut-être de circonstances très minimes que la Nouvelle-Orléans n'ait enlevé à Boston l'honneur d'être le berceau de la liberté américaine!

Les esprits étaient dans ces dispositions, lorsque le général O'Reilly émit une proclamation dans laquelle il donnait aux habitants des promesses de paix et de tranquillité. Le commandant français Aubry[2], succes-

1 Extrait des pièces officielles aux archives de la marine.

2. Le capitaine Aubry, après la prise de possession définitive par O'Reilly, s'embarqua pour la France, et périt sur la côte où vint se briser le vaisseau qui le portait.

Digitized by Google

seur de M. Dabbadie, mort malheureux à la Nouvelle-Orléans, qui joua dans toute cette affaire un rôle si peu digne de la loyauté française et d'un ancien défenseur du fort Duquesne, intervint de son côté, fit des protestations, et les habitants permirent enfin l'entrée des bâtiments espagnols et des troupes à la Nouvelle-Orléans.

Mais la vengeance espagnole avait à s'exercer, et le sang français devait le premier couler pour la liberté sur le sol américain, en pieuse offrande, comme prémices d'un tribut plus grand encore que devaient lui payer quelques années plus tard nos compatriotes alliés de l'immortel Washington.

Le jour même de la réception d'O'Reilly, après un dîner auquel avaient été invités les chefs militaires et les notables de la Louisiane, douze d'entre eux furent arrêtés, jugés aussitôt et exécutés ! Cinq de ces hommes généreux payèrent de leur tête leur religieux dévouement à la liberté et à leur patrie : ce furent MM. Nicolas Chovin de la Fresnière, procureur du roi (ce patriote ne voulut jamais consentir à proférer une seule parole pour sa défense : sa cause était trop sainte et ses juges des ennemis trop vils); Jean-Baptiste de Noyan, capitaine de cavalerie réformé; Pierre Carresse, négociant; Pierre Marquis, ancien officier suisse; Joseph Milhet, négociant; M. Villeré périt de ses blessures avant le jugement.

MM. Joseph Petit, négociant; Balthasar Mazan, Julien-Jérôme Doucet, avocat; Jean Milhet, négociant; Pierre Poupet, négociant, et Pierre Hardi de Bois-

Digitized by Google

blanc, conseiller, allèrent languir dans les cachots de la Havane.

M. Foucault fut le seul des accusés qui obtint de passer en France pour y être jugé par son gouvernement.

Cette horrible tragédie, ordonnée par le ministre espagnol, ne trouva aucun sentiment d'indignation dans le ministère français; mais la France ne l'oubliera jamais, pas plus que les preuves nouvelles d'attachement que les habitants de la Louisiane lui ont données!

Digitized by Google

CHAPITRE XX.

1512-1821.

COLONIES ESPAGNOLES. — LOUISIANE, FLORIDE.

Découverte de la Floride, — son établissement. — Fondation de Sainte-Augustine. — Baie de Saint-Joseph. — Saint-Mark. — Pensacola. — Conduite des Espagnols à l'égard des indigènes. — Occupation de la Floride occidentale par les Anglais. — La Louisiane est cédée à l'Espagne. — Les Anglais chassés de leurs postes dans la Floride occidentale. — Situation de la colonie à cette époque. — Forme du gouvernement et de l'administration. — Nouveau traité de délimitation entre les États-Unis et les Espagnols. — Les Américains obtiennent la libre navigation du fleuve et le droit d'entreposer à la Nouvelle-Orléans. — Difficultés qui s'élèvent au sujet de l'exécution de ce traité. — La Louisiane est rétrocédée à la France, — et vendue quelque temps après par la République française aux États-Unis. — Importance de cette acquisition pour les Américains. — L'Espagne conserve encore quelques années la possession de la Floride orientale. — Cession définitive de toute la Floride aux États-Unis. — Avantages politiques qui en résultent pour l'Union américaine.

La découverte de la Floride par les Espagnols remonte à 1512, ainsi que nous l'avons constaté au chapitre Ier de ce livre; elle est, par conséquent, antérieure à celle d'aucun autre point du continent : son établissement a également précédé celui des colonies américaines du Nord.

Suivant les mémoires du temps, il paraîtrait que

Digitized by Google

cette contrée, lors de l'arrivée des Européens, était aussi peuplée que le Pérou ou le Mexique ; elle fut alors jugée très favorable à la colonisation par les Européens : la terre était parsemée de fleurs, et le climat était admirable. Ces avantages sont réels, ils n'ont pas changé : aucune partie du territoire des États-Unis n'offre les mêmes circonstances favorables à l'homme ; mais le sol n'est pas à beaucoup près aussi généreux que semblerait l'indiquer la spontanéité de ces fleurs si séduisantes aux yeux, dont la végétation et l'épanouissement sont plutôt dus à l'heureuse température d'un climat uniformément chaud qu'à la vigueur d'un sol composé en grande mesure de sable.

Mais les avantages réels que la Floride pouvait présenter aux Espagnols n'étaient pas ce qui les avait conduits à en faire la découverte ; et comme leur soif insatiable de l'or et l'espérance de trouver des trésors enfouis dans le sein de la terre, ou des fontaines qui leur donnassent une jeunesse éternelle, étaient déçues, ils se bornèrent à établir militairement quelques points sur le littoral d'où ils pouvaient facilement entretenir des rapports avec les indigènes de l'intérieur et avec leur principal comptoir sur le golfe, le port de la Havane.

C'est ainsi qu'ils fondèrent, dès 1565, Sainte-Augustine sur les bords de l'Atlantique, Saint-Joseph et Saint-Mark sur le golfe, et, en 1696, Pensacola, également sur le golfe. Aucun de ces postes ne prit un grand développement ; leur existence reposait entièrement sur les besoins et les dépenses des garnisons ou des agents

Digitized by Google

du gouvernement dont ils se composaient en grande partie. Sainte-Augustine, qui paraît avoir été le plus considérable, n'a jamais eu dans aucun temps plus de quinze cents à dix-huit cents habitants, malgré son admirable situation au milieu de plantations d'orangers, au fond d'une charmante baie à proximité d'une rivière fécondante, la Saint-Jean, et sous un climat des plus tempérés et des plus salubres. Cette petite ville a été en effet, en raison de ces avantages, le lieu de rendez-vous et de refuge de tous les étrangers ou des colons des Antilles que les maladies forçaient à aller rétablir sous un ciel plus favorable leur santé délabrée, mais jamais une ville de commerce et d'industrie. Néanmoins son importance comme chef-lieu de la colonie espagnole et sa proximité des établissements anglo-américains la rendirent fréquemment un objet de convoitise pour ces derniers, qui, à plusieurs époques, l'ont attaquée, sans cependant pouvoir s'en rendre maîtres.

La baie de Saint-Joseph sur le golfe avait été de bonne heure remarquée par les navigateurs espagnols, français et anglais, à cause de l'excellence de son mouillage, de la bonté de son port où peuvent entrer les navires tirant dix-huit pieds d'eau, enfin à cause de sa proximite des Antilles. On y avait créé quelques établissements passagers, mais jamais permanents. En 1708, les Français cherchèrent à s'y fixer, mais l'abandonnèrent presque aussitôt. Les Américains seuls devaient donner à ce point une existence commerciale et politique que lui assurait du reste son assiette; leur

Digitized by Google

esprit actif et pénétrant leur a permis de juger l'avenir, qui était réservé à cette admirable position qui est devenue aujourd'hui un port de la Géorgie sur le golfe. (*Voir* chap. II, pag. 24).

Saint-Mark a été établi par les Espagnols d'une manière plus permanente; ils y élevèrent un fort où se rendaient les Indiens de l'intérieur pour échanger leurs pelleteries contre certaines commodités dont ils avaient besoin; c'est encore aujourd'hui un port de la Floride qui sert de débouché à Talahassé, sa capitale, mais auquel la supériorité et la proximité de Saint-Joseph enlèvent tous ses avantages.

Pensacola a été, après Sainte-Augustine, le principal port des Espagnols dans la Floride quant à la population, mais le premier par la bonté et l'étendue de sa rade où des frégates peuvent entrer. Après la Havane, c'est le premier port sur le golfe du Mexique. Dès 1558, il était connu de Soto et de ses compagnons sous le nom de *Anchosi* ou *Achussi;* en 1693, les Espagnols lui donnèrent le nom de Sainte-Marie, et en 1696 Sainte-Marie de Galvez.

En 1700, Pensacola n'avait encore que deux cents habitants, y compris la garnison, qui pour vivre dépendaient entièrement de la Havane, d'où ils tiraient leurs provisions. Cette situation, du reste, n'a point varié à aucune époque; jamais les habitants de cette ville n'ont eu assez d'industrie pour subvenir même à leurs propres besoins.

Au résumé, la Floride a été établie par les Espagnols sous l'influence du fanatisme religieux qui por-

Digitized by Google

tait alors les missionnaires catholiques à faire des prosélytes parmi les nombreuses nations indigènes du nouveau monde. Mais il faut reconnaître en même temps que les Espagnols ont toujours traité les indigènes avec plus de loyauté, plus d'égards, de douceur et de justice qu'aucune autre nation européenne. D'abord ils avaient pour principe de ne jamais armer les Indiens; ensuite ils s'occupaient activement de les convertir au christianisme; enfin, ils s'associaient complétement à ces peuples par le mariage.

Les missionnaires cordeliers ont été les principaux agents des Espagnols chez les nations indigènes au milieu desquelles ils pénétrèrent; ils s'avancèrent hardiment chez les *Appalaches*, également nommés *Apalates*, *Appelatche* et *Palassi*. Ces Indiens, les montagnards de l'Amérique du Nord, vivaient dans les cordilières des *Alleghanys*, qui furent indistinctement connues sous le nom de ces tribus, et ont retenu, depuis, le nom caractéristique de montagnes des *Appelatches*. Les missionnaires convertirent un si grand nombre de ces Indiens à la foi catholique, que lorsqu'ils furent pourchassés par les Anglo-Américains de la Caroline, une partie vint se réfugier sous les murs de Sainte-Augustine, et d'autres autour des établissements de la *Mobile*, de *Pensacola* et de la baie d'*El-Spiritu-Santo*.

Sous la dénomination de Floride, les Espagnols étendaient leurs prétentions sur une grande portion du territoire américain, et dans laquelle étaient compris une partie de la Caroline du Sud, la Géorgie, la Flo-

Digitized by Google

ride actuelle, le Mississipi, l'Alabama, le Tennessée, toute la Louisiane et le Texas.

Cependant la France ayant établi le delta du Mississipi et colonisé la Louisiane, le territoire occupé par cette province en fut détaché et reconnu comme propriété française.

En 1760, les colonies anglaises, dont les habitants pressaient les domaines de l'Espagne dans les Florides, obtinrent un règlement définitif des frontières qui devaient séparer les possessions anglo-américaines des possessions espagnoles. Ce fut à cette époque que la rivière Sainte-Marie devint la ligne de démarcation entre la Géorgie et la Floride.

Sur ces entrefaites, le gouverneur Oglethorpe, de la Géorgie, ayant pris la Havane aux Espagnols, en 1762, ce port leur fut rendu en 1763 en échange de la Floride, qui passa alors sous la domination anglaise. A cette époque, les principaux établissements étaient ceux de San Matheo, de San Augustino, de San Marcos, de San Joseph et de Pensacola. Le gouvernement britannique, voulant y attirer des planteurs, offrit, l'année suivante (1764), cent acres de terre à tout chef de famille qui viendrait s'y établir, et cinquante à chacune des personnes qu'il amènerait avec lui, à condition qu'il payerait une redevance annuelle de 5 centimes par acre. Malgré ces avantageuses conditions, la colonie ne prit pas un accroissement rapide.

La Louisiane, cédée par un traité secret en 1762 à la couronne d'Espagne, passa définitivement sous la domination de cette puissance en 1769, ainsi que nous

Digitized by Google

l'avons dit en traitant de l'histoire coloniale de cette province française; le général O'Reilly fut chargé de la consommation de cet acte; il déploya une cruauté et un esprit de vengeance odieux. Afin de rester maître paisible de cette colonie, il en chassa les Anglo-Américains et les juifs, et institua un gouvernement militaire qui assura à l'Espagne la suprématie de ses lois et de ses principes. Il légua son administration à don Luis Unzaga, qui fut remplacé lui-même, en 1780, par don Bernard de Galvez, homme habile, entreprenant, et dont l'administration devint plus populaire que celle de ses devanciers.

Le gouverneur général de Galvez forma, en 1780, une expédition contre les Anglo-Américains établis sur plusieurs points de la Floride occidentale; il marcha sur Bâton-Rouge et sur la Mobile qu'il réussit à leur enlever. La reddition de ces postes amena celle de Pensacola, en 1781, et fit tomber aussi la Floride occidentale sous le pouvoir de l'Espagne. La Floride orientale resta au pouvoir des Anglais.

Après l'heureuse issue de son expédition, le général de Galvez s'occupa d'introduire un certain ordre dans l'administration de son gouvernement, et la colonie recouvra un peu de tranquillité pendant que cet habile chef resta au pouvoir.

A cette époque, les ressources militaires de la colonie se composaient d'un seul régiment d'infanterie régulière de trois bataillons, dont la force effective ne dépassait pas douze cents hommes, et qui aurait dû être au complet de deux mille deux cents hommes.

Digitized by Google

On pouvait disposer d'un bataillon de milices bourgeoises, mais dont le contingent n'était point déterminé ; d'un bataillon dit des *Allemands de la côte*, enfin d'un bataillon de *gens de couleur*. Toutes ces forces pouvaient présenter un ensemble de cinq à six mille hommes.

La Nouvelle-Orléans avait alors une population de huit à dix mille habitants ; et on pouvait évaluer la population de la colonie à cent mille âmes.

Dans la forme administrative modifiée par le gouverneur Galvez, le gouverneur militaire de la colonie était en même temps président des tribunaux de justice et de commerce.

L'intendant, ou gouverneur civil, avait sous ses ordres un *cantador major* et des officiers royaux, formant entre eux un tribunal de commerce et une chambre des comptes.

Le tribunal de justice était subordonné à la juridiction suprême de l'audience royale du Mexique.

L'évêque résidait à la Nouvelle-Orléans, et était assisté d'un nombreux clergé réparti sur toutes les paroisses suivant les besoins de la colonie.

Le revenu public était assis sur les produits des douanes ; les droits prélevés étaient de 6 p. 100 sur les marchandises exportées et sur les importations d'Espagne, et de 15 p. 100 sur celles venant de l'étranger.

La douane occupait un très grand nombre d'agents, et il s'en fallait de beaucoup que les produits des douanes couvrissent les frais de l'admnistration de

Digitized by Google

la colonie; le déficit était communément évalué à près de 150,000 piastres (750,000 francs environ).

Cette colonie, il est vrai, n'était alors estimée que pour la valeur de ses peaux, qu'on pensait pouvoir rivaliser, dans les marchés d'Europe, avec celles de Buenos-Ayres.

Le Rio-Bravo formait, suivant les Espagnols, la ligne de délimitation entre la province de la Louisiane et celle du Texas.

En 1783, à la paix générale, la Floride orientale fut rendue à l'Espagne, qui, dès lors, se trouva de nouveau occuper les deux Florides, orientale et occidentale, ainsi que la Louisiane.

En 1795, les Américains conclurent un traité avec le gouvernement d'Espagne, et obtinrent une nouvelle délimitation de leur frontière avec les Florides : tous les établissements espagnols au sud du 31e degré de latitude furent évacués et passèrent au pouvoir des États-Unis, et la libre navigation du Mississipi, ainsi que le droit d'entreposer à la Nouvelle-Orléans, furent accordés aux bâtiments américains. Mais les Espagnols ne respectèrent pas les clauses de ce traité, et le gouvernement américain se prépara à les faire exécuter par la force. A cet effet, il rassembla des troupes sur l'Ohio pour descendre à la Nouvelle-Orléans.

En 1800, Bonaparte, alors premier consul de la République, obtint de l'Espagne la rétrocession de la Louisiane. Ce traité avait été conclu le 1er octobre, plus d'une année avant l'expédition malheureuse pour reprendre Saint-Domingue, et le lendemain de la

Digitized by Google

convention signée avec les États-Unis sur le droit des neutres; mais il était resté secret, et Bonaparte avait différé la prise de possession jusqu'au moment où il pourrait l'effectuer avec plus de sécurité. S'il eût pu recouvrer à la fois Saint-Domingue et la Louisiane, il aurait ainsi relevé dans les îles et sur le continent d'Amérique la puissance coloniale de la France.

Le désastre de Saint-Domingue s'opposa à la réalisation de cette grande pensée.

La concession faite aux États-Unis d'un droit d'entrepôt à la Nouvelle-Orléans, avait été tacitement prolongée depuis l'expiration de son premier terme; mais l'intendant espagnol Moralès l'avait ensuite supprimée par une proclamation du 16 octobre 1802. Cette prohibition inattendue ranima le mécontentement des Américains, qui ne pouvaient se passer de la libre navigation du Mississipi, ni des facilités commerciales que leur donnait le droit d'entrepôt.

Des menaces d'invasion se renouvelèrent alors dans les États de l'Ouest. Dans ces entrefaites, le président Jefferson demanda à l'Espagne l'exécution de son traité de 1795, et entama des négociations avec la France, pour la cession de la Nouvelle-Orléans et d'une partie de la rive gauche du Mississipi.

Cependant Bonaparte avait fait des préparatifs pour l'occupation de la Louisiane : M. Laussat avait été nommé préfet maritime de cette colonie, et le général Victor désigné pour gouverneur.

Mais à l'approche de la guerre qui allait se rallumer, le premier consul, désirant réunir toutes ses forces dis-

Digitized by Google

ponibles autour de lui, renonça au projet d'envoyer en Amérique des troupes qui lui seraient nécessaires en Europe.

De leur côté, les Américains demandèrent au gouvernement français la cession de la ville de la Nouvelle-Orléans elle-même, et celle de toutes les terres adjacentes. Le négociateur américain, le chancelier Livingston, proposa même qu'on ajoutât à cette cession celle de toutes les contrées de la colonie qui sont situées au nord de l'Arkansas. Dès lors le premier consul ne songea plus à occuper la Louisiane, il forma le dessein de céder aux États-Unis cette possession qu'il avait désiré rendre à la France. Par les résultats de cette cession, il espérait opposer un contre-poids à la puissance maritime de l'Angleterre, et il voyait dans cette rivalité d'intérêts, et dans cette balance de pouvoirs un nouveau moyen de résister au monopole et aux prétentions exclusives d'une seule nation.

En conséquence, un décret du 3 avril 1803 fixa les termes de cette cession, et les Américains acquirent, pour la modique somme de 15 millions de dollars (75 millions de francs), les droits de la France sur cette admirable colonie et ses dépendances; ils se chargèrent d'acquitter eux-mêmes les indemnités réclamées par leurs concitoyens pour d'illégales captures de navires et de cargaisons, indemnités qui s'élevaient à 28 millions de francs.

Quoique cette colonie eût été séparée de la France depuis quarante ans, que la première génération eût passé, et que les intérêts, les mœurs, les lois se fus-

Digitized by Google

sent modifiés, néanmoins l'empire des souvenirs et celui des premières affections subsistaient encore, et quand les habitants avaient appris qu'ils rentreraient sous les lois de l'ancienne patrie, cette nouvelle avait profondément ému toutes les âmes.

Pour accomplir la cession de la Louisiane, il était d'abord nécessaire que les autorités espagnoles fissent la remise de cette colonie aux Français chargés de la recevoir : cette remise eut lieu le 30 novembre 1803, entre les mains de M. Laussat, qui résidait depuis plusieurs mois à la Nouvelle-Orléans sans y remplir aucune fonction, par MM. de Salcedo et marquis de Casa-Calvo, brigadiers des armées espagnoles, commissaires de Sa Majesté Catholique.

Nous empruntons au *Moniteur de la Louisiane*, journal officiel de la Nouvelle-Orléans, les faits les plus importants à consigner dans ce récit, et nous renvoyons à l'Appendice à la fin de ce livre pour la reproduction de la proclamation adressée aux Louisianais, dans cette circonstance, par M. Laussat, au nom de la République française. (*Voir* la pièce marquée A, n° 1).

Le nouvel administrateur n'exerça que passagèrement les pouvoirs dont il se trouvait alors investi ; il nomma cependant un nouveau conseil municipal, et adopta plusieurs règlements intérieurs de première urgence pour la tranquillité publique.

Le corps municipal se composa de douze membres et d'un secrétaire greffier.

Dont faisaient partie :

MM. Boré, maire ; Derbigny, secrétaire ; Destrehan,

Digitized by Google

premier adjoint du maire; Sauvée, second adjoint du maire; Livaudais père, Petit Cavelier, Villeray, Johns père, Fortier père, Donaldson, Faurie, Allard fils, Tureaud, Jean Watkins, et Labatut, trésorier de la ville.

M. Bellechasse fut nommé colonel commandant des milices de la Nouvelle-Orléans, et instructeur des compagnies des noirs libres et des hommes libres de couleur.

Pour préparer la seconde transmission de souveraineté, le général américain Wilkinson s'avança vers la Nouvelle-Orléans avec un corps de troupes, le 20 décembre, et rendit un ordre du jour, reproduit à la note B, n° 2. Le même jour le gouvernement de la colonie fut transféré au commissaire des États-Unis, W.-C.-C. Claiborne, qui était chargé d'en prendre possession. A cette occasion, M. Claiborne adressa aux Louisianais une proclamation, qui fut publiée en anglais, français et espagnol (*Voir* la note C, n° 3), et prononça dans la grande salle de l'hôtel-de-ville une adresse, reproduite à l'Appendice (Note E, n° 4).

Le drapeau français avait flotté pendant vingt jours sur les édifices publics de la Nouvelle-Orléans. Il fut remis, avec les honneurs militaires, entre les mains du commissaire français, et salué par les acclamations de la population entière dont l'enthousiasme était au comble.

Ainsi passa au pouvoir des Anglo-Américains la colonie de la Louisiane, cette dernière possession de la France sur le continent américain, fondée au milieu des plus brillantes espérances, appelée à de si grandes destinées, et dont le gouvernement français n'a su

Digitized by Google

retirer que quelques millions de francs qui n'étaient pas même un équivalent pour la libre entrée du *Nil américain* qu'on leur abandonnait, et qui leur assurait la possession entière de toute l'Amérique septentrionale dans un avenir très prochain.

Comme territoire, l'acquisition de la Louisiane était en effet d'un avantage réel; car, par le traité de cession, les États-Unis héritaient des mêmes droits, titres et prétentions sur toute l'étendue du pays, sur le Mississipi, à l'est et principalement à l'ouest de ce fleuve reconnus par l'Espagne et par la France. Or la France avait poussé ses établissements à l'occident du fleuve, jusque sur la rivière *aux Cannes*, dans la baie de *San Bernard*, sur la rivière *Rouge* et sur l'*Arkansas*, dans la province du Texas. Jamais les frontières entre la colonie espagnole du Nouveau-Mexique et de la Louisiane n'avaient été officiellement établies; les Américains prenaient donc les choses dans le même état, et pouvaient ainsi réclamer des droits de propriété sur une grande partie du Texas.

La destinée des Louisianais fut de nouveau changée; mais désormais elle ne devait plus dépendre du caprice, de la volonté, de l'ignorance de leur gouvernement : ils furent tout d'un coup, par l'acte d'occupation des États-Unis, investis d'un droit acquis aux prérogatives d'une constitution et d'un gouvernement libres. En effet, les Louisianais, en devenant citoyens américains, entraient immédiatement en jouissance de tous les droits appartenant aux hommes libres, et participaient directement à la prospérité de leur pays

Digitized by Google

en constituant un gouvernement pour et par eux. Or, certes, le bonheur dont ils jouissent depuis lors et la prospérité miraculeuse de leur patrie actuelle ne doivent pas leur faire regretter le changement politique qu'on leur a fait subir sans même les consulter; et s'ils ont, en quelque façon, perdu un passé, désormais en sont-ils bien dédommagés par le présent et l'avenir que leur réserve leur position unique pour servir de débouché à l'industrie des millions d'hommes libres appelés à peupler un jour les riches et immenses contrées occidentales de l'Amérique!

De 1800 à 1819, la partie de la Floride, de Sainte-Augustine à Pensacola, resta au pouvoir de l'Espagne, qui ne prit aucun moyen pour faire respecter son territoire par divers partis d'aventuriers qui, à plusieurs reprises, cherchèrent à mettre à profit le voisinage de cette province espagnole pour agir au détriment des États-Unis. Les Américains n'étaient point gens à tolérer en silence un pareil état de choses; dès 1811, le gouvernement des États-Unis, craignant que l'Espagne ne cédât ce pays à quelque puissance européenne, adopta les mesures nécessaires pour s'opposer à cette cession. Il négocia avec persévérance et habileté près la cour de Madrid pour obtenir l'acquisition de ce territoire, d'un intérêt minime, il est vrai, sous le rapport de la valeur du sol, pour l'Union, déjà si riche en terres de la plus grande fertilité, mais d'une immense importance sous le point de vue national, comme complétant la frontière maritime des États-Unis sur le golfe, mais surtout comme enlevant aux ennemis de

Digitized by Google

l'Union tous moyens d'agression, en leur ôtant le seul point où ils pouvaient prendre pied sur leur territoire.

Dans le même temps, et pour appuyer leur négociation sur des faits accomplis, les Américains, ayant eu à punir des outrages exercés par des tribus indiennes sur leurs habitants de la frontière de l'Alabama et de la Géorgie, s'emparèrent des postes de Saint-Mark et de Pensacola, en 1810, sous le prétexte que les Espagnols n'avaient pas de forces suffisantes sur ces deux points pour empêcher les incursions des Indiens ennemis qui se ravitaillaient de munitions de guerre par ces deux postes. Pensacola fut cependant restitué aux Espagnols, après que les Américains eurent tiré vengeance de l'intrusion de quelques agents étrangers provocateurs; mais ils conservèrent Saint-Mark.

Enfin, par le traité du 22 février 1819, l'Espagne céda définitivement la Floride au gouvernement américain pour la somme de 25 millions de francs, montant des réclamations des négociants américains sur les Espagnols, pour des propriétés qui avaient été séquestrées dans les ports d'Espagne. Elle renonça également à tous ses droits, prérogatives et réclamations sur le territoire nord du 42e parallèle de latitude à partir de son intersection avec la rivière Arkansas.

La prise de possession eut lieu en 1821; et de ce jour le territoire des Florides, qui interrompait la continuité de la frontière maritime des États-Unis, se trouva définitivement acquis à l'Union américaine. L'achat de la Floride à l'Espagne, sous la présidence de M. James Monroe, est sans contredit un acte de la plus haute

Digitized by Google

importance dans l'histoire américaine, sous le point de vue politique, et qui fait autant d'honneur au talent diplomatique de ce premier magistrat qu'à sa profonde appréciation des circonstances les plus avantageuses au maintien de l'Union.

En effet, la frontière maritime de l'Union se trouva ainsi complétée, et la même juridiction nationale s'étendit de ce jour depuis la baie de Passamaquody, à l'est, jusqu'à la rivière Sabine, à l'ouest du Mississipi, sur le golfe du Mexique. Ainsi on n'eut plus à craindre les agressions ou les dissensions intérieures que pouvait susciter une nation ennemie sur ce territoire, sous l'ombre d'une fausse neutralité, ou plutôt par suite de la faiblesse du gouvernement espagnol qui ne savait pas faire respecter ses lois.

Digitized by Google

CHAPITRE XXI.

TERRITOIRE DE L'ORÉGON.

Description du territoire de l'Orégon. — Résumé historique de toutes les expéditions qui ont été tentées ou faites sur les côtes nord-ouest de la Pacifique et sur le territoire de l'Orégon. — Expédition des capitaines Lewis et Clarke. — Établissement de la Colombia par J. J. Astor. — Occupation des établissements américains par les Anglais. — Convention de 1818. — Compagnie de la baie d'Hudson. — Son organisation. — Iles Sandwich. — Traité de 1823 entre la Russie et la Grande-Bretagne. — Négociations entamées en 1827 entre l'Angleterre et les États-Unis. — Traité de 1828 entre les États-Unis et le Mexique. — Mesures prises par le gouvernement de Washington relativement à l'occupation du territoire de l'Orégon. — Émigrations américaines vers les régions occidentales. — Établissement définitif du territoire de l'Orégon.

Description du territoire de l'Orégon.

Par le territoire de l'Orégon, les États-Unis arrivent jusqu'à la côte occidentale de l'Amérique du Nord, et étendent ainsi leur domaine de la mer Atlantique à l'océan Pacifique. Cette position géographique, aussi remarquable qu'exceptionnelle, doit contribuer puissamment à assurer les brillantes destinées réservées à l'Union américaine. Elle favorise, en effet, sur son propre sol, le prodigieux développement que réclame l'insatiable activité de ses habitants, leur garantit les

Digitized by Google

moyens de participer aux grands intérêts commerciaux qui attirent les nations européennes vers les régions de l'océan Pacifique, et leur permet enfin de prendre une part active à ces luttes éventuelles qui auront pour but une suprématie commerciale, pour théâtre l'Océan; luttes dont les causes, suivant moi, approchent et grandissent chaque jour plus menaçantes pour la paix du monde.

Sous la dénomination de *territoire de l'Orégon*, les Américains embrassent toute cette portion de l'Union, à l'ouest des montagnes Rocheuses, qui a pour limite occidentale les rives du grand Océan, et s'étend sur ce littoral entre les 42e et 54e degrés 40' de latitude nord; le 42e degré étant reconnu, par les traités entre le Mexique et les États-Unis, comme limite commune, et le 54e degré 40' étant fixé, par les Américains, comme la limite de leurs propriétés au nord devant servir de séparation commune aux possessions anglaises en Amérique.

Le traité conclu en 1846 entre les États-Unis et la Grande-Bretagne a définitivement fixé le parallèle 54 degrés pour la limite entre ces deux puissances.

Mais avant d'arriver à cette conclusion, les prétentions soulevées à cet égard par l'Angleterre avaient donné lieu à des négociations, depuis bien des années, entre les gouvernements des deux pays; nous reproduirons dans ce chapitre les points historiques et diplomatiques sur lesquels reposaient les prétentions des deux nations rivales sur le territoire contesté.

On ne connaît encore que fort imparfaitement les

Digitized by Google

immenses contrées de l'Orégon; cependant, depuis les différentes explorations faites par ordre du gouvernement des États-Unis, on est à même d'être fixé, dès à présent, sur les caractères généraux des ressources agricoles, commerciales et industrielles de ces vastes régions.

Nous trouvons en effet, parmi les documents officiels publiés par le congrès de 1843 à 1844, des renseignements très intéressants dans un rapport du lieutenant Wilkes, de la marine des États-Unis, sur son exploration des côtes de la Pacifique et du territoire de l'Orégon.

Cette contrée est généralement montagneuse, très boisée, quoique contenant quelques prairies; elle est remarquable par le nombre de ses vallées riches et fertiles, que traversent deux chaînes de montagnes presque parallèles qui partagent ce territoire, des bords de l'Océan jusqu'aux montagnes Rocheuses, en trois régions ou zones à peu près égales, mais différentes par le climat, la nature du sol et les productions.

Mais ce qui caractérise plus essentiellement ces contrées comme physionomie physique, c'est la manière dont les hautes montagnes qui les traversent, et qui n'ont pas moins de 12 à 14,000 pieds au-dessus de l'Océan, sont coupées, du nord au sud et de l'est à l'ouest, par la Colombia ou l'Orégon, ménageant ainsi, à travers ces montagnes, des moyens de communication sans lesquels celles-ci seraient demeurées des barrières presque insurmontables.

Digitized by Google

La chaîne la plus occidentale porte le nom de *Cascades;* elle règne parallèlement au littoral à une distance moyenne d'environ 60 lieues, et est formée d'une continuité de pics, tous dépassant de beaucoup le niveau constant des neiges qui, dans ces régions, est à 2,000 mètres au-dessus de l'Océan. La seconde chaîne, entre les *Cascades* et les montagnes Rocheuses, est celle à laquelle on a donné le nom de *montagnes Bleues;* elle est composée, à proprement parler, de contre-forts ou épaulements qui se détachent de la chaîne principale de l'Orégon.

La Colombia a un cours profond, de nombreux affluents et un parcours presque aussi long que celui du Mississipi, mais moins favorable que ce dernier à la navigation naturelle. Ce fleuve prend ses sources septentrionales au milieu même des montagnes Rocheuses, par le 54e degré 40' de latitude et le 118e de longitude ouest de Greenwich, et à près de 5,000 mètres au-dessus du niveau de l'Océan; de ce point à Wallawalla, par le 45e degré de latitude, son cours est de 440 milles (176 lieues), du nord au midi; elle reçoit alors la branche méridionale nommée également la *Soptin* ou la *Lewis* dont le cours a près de 520 milles (208 lieues), et qui prend ses sources dans les montagnes Rocheuses, par le 42e degré de latitude et le 110e de longitude ouest de Greenwich, près des têtes du *Yellow-Stone*, de la *Platte*, de l'*Arkansas* et du *Rio Colorado* du Texas.

De Wallawalla, point de bifurcation, la direction

Digitized by Google

de la Colombia jusqu'à la mer est de l'est à l'ouest, et le fleuve a 240 milles (100 lieues) de longueur, sur lesquels 120 (48 lieues) seulement sont propres à la navigation à voile.

On ne trouve à l'embouchure de la Colombia que 12 pieds d'eau, mais les marées ordinaires y sont de 6 pieds; cependant l'entrée de ce beau fleuve étant obstruée par des bancs de sable changeants, les brisants qu'ils forment par les vents du sud et de l'ouest, qui, sur cette côte, sont tempétueux, la rendent dangereuse pour les navigateurs qui ne l'ont pas déjà fréquentée.

Mais si l'embouchure de la Colombia ne présente point de port vaste et commode à la marine américaine, on trouve, en compensation, sur le détroit de Juan de Fuca et le canal de Puget, compris dans les limites du territoire de l'Orégon, des rades spacieuses et sûres et d'un accès facile aux vaisseaux de haut bord. Les marées sur ce point sont même de 18 pieds et favorables, par conséquent, à la création de chantiers et de dépôts maritimes. Nul doute que dans un avenir très rapproché les États-Unis n'établissent sur ces eaux un arsenal militaire et maritime et une station navale importante, où leurs navires de guerre et de commerce trouveront en tout temps un refuge assuré.

Du reste, la côte occidentale, couverte la plus grande partie de l'année par des brouillards épais, n'est point abondamment pourvue de havres, ports, ni rades, où les navires puissent relâcher en tous

Digitized by Google

temps; et les deux seuls points sur cette portion du continent américain qui présentent toutes les conditions de grandes rades sûres et commodes, sont : le port de San-Francisco, au nord de la Californie, et le golfe de Juan de Fuca ou de Puget. Les autres ports sont de troisième classe en importance et ne présentent que 10 à 12 pieds d'eau.

Dans la région du littoral, le climat est remarquable par sa douceur et l'égalité de la température qui ne dépasse pas en moyenne 12° 23 centigrades. Les vents régnant en été sont ceux du sud-ouest et de l'ouest; en hiver, ceux du sud, de l'ouest et du sud-ouest; les hivers durent de décembre en février; les pluies commencent en novembre et durent jusqu'en mars; elles sont fréquentes, mais peu abondantes. On y voit peu de neige, et encore celle-ci reste-t-elle rarement plus de trois jours sur la terre. Les gelées commencent en août; les nuits sont froides; le maïs ne vient pas à maturité; mais cette région est néanmoins favorable à toute espèce de culture. Elle est surtout bien boisée, et tous les arbres à fruit y réussissent.

Les conditions atmosphériques de la seconde région sont différentes; les étés sont secs et aussi plus chauds et les hivers plus froids; les extrêmes en chaleur comme en froid y sont aussi plus fréquents, le thermomètre variant de — 7° 78 en hiver à + 42° 23 centigrades en été et à l'ombre. Malgré ces grandes variations, le pays est considéré comme salubre et est parfaitement propre à l'élève des troupeaux, à cause

Digitized by Google

des vastes prairies et des vallées bien boisées qu'il présente.

Dans la troisième région, en s'approchant des montagnes Rocheuses, la température est encore plus variable, et souvent dans les vingt-quatre heures on éprouve tous les changements particuliers aux quatre saisons, le froid y est très rigoureux et la chaleur de l'été très intense. Il y pleut rarement, et encore moins souvent y voit-on de la neige. Cette région est particulièrement aride, excepté dans quelques vallées profondes où les troupeaux trouvent à se nourrir toute l'année et où la présence du sel gemme les attire; aussi est-elle peu propre à l'agriculture. Du reste, ce caractère d'aridité, de stérilité et de climat rigoureux ne comprend à proprement parler, que la chaîne même des montagnes Rocheuses; sur les deux versants, la nature est plus humaine et la végétation reprend son empire avec toutes les conditions favorables à l'existence de l'homme.

D'après ces données, on peut conclure que ces contrées seront médiocrement favorables à l'agriculture, mais beaucoup à l'élève des troupeaux, par conséquent, au commerce des peaux, des suifs, des fourrures, à cause de la chasse qui y est abondante, des bois, etc.; probablement aussi de prochaines explorations feront connaître plus exactement leurs ressources naturelles en minerais précieux, puisque déjà on a découvert, sur le littoral, du charbon de terre susceptible d'être utilisé comme combustible. Des régions aussi fortement empreintes de bouleversements causés par des feux

Digitized by Google

souterrains, doivent recéler dans leur sein des richesses non moins précieuses que celles qui caractérisent les territoires de l'Arkansas, du Missouri, de l'Iowa et du Wisconsin placés dans des circonstances géographiques presque identiques; le champ de l'industrie y sera donc également ouvert. Du reste, la disposition physique du pays présente de nombreux sites pour l'établissement d'usines qui nécessiteraient l'emploi des puissances hydrauliques.

Une autre ressource qu'offrent ces contrées et qui ne doit point être oubliée ici, c'est l'abondance des poissons de toute espèce qu'on trouve sur le littoral, dans les baies et rivières de ce territoire; particulièrement la quantité et la qualité des saumons que la Colombia seule peut fournir. Dans ce moment, la pêche de ce précieux poisson fournit abondamment à la nourriture des indigènes, estimés à plus de vingt mille, à celle des colons déjà établis, et alimente, en outre, un commerce d'exportation aux îles.

RÉSUMÉ HISTORIQUE DE TOUTES LES EXPÉDITIONS

Qui ont été tentées ou faites sur les côtes nord-ouest de la Pacifique et sur le territoire de l'Orégon.

1500-1846.

Maintenant que nous avons décrit la physionomie physique du territoire de l'Orégon, fait connaître ses ressources, ses avantages pour les populations qui doi-

Digitized by Google

vent un jour l'habiter, nous présenterons un résumé succinct de toutes les expéditions qui ont été tentées ou faites sur cette partie du continent américain.

Nous nous sommes assuré de l'authenticité de tous les faits que nous relatons, en collationnant avec soin tous les documents historiques officiels qui ont été publiés à ce sujet par les diverses nations intéressées à étendre le champ des découvertes géographiques dans cette partie du globe ou à tenter elles-mêmes de fonder des établissements dans ces contrées éloignées, en vue de s'y livrer au commerce alors avantageux des fourrures. Nous avons surtout consulté avec intérêt le beau travail publié en 1844, par ordre du gouverneur des États-Unis à Washington, par M. R. Greenhow, et nous y avons puisé de nombreux et précieux renseignements.

Christophe Colomb commença au nom de l'Espagne les découvertes dans le nouveau monde, il fut également le premier qui visita les côtes occidentales du Mexique. Il reconnut, dans son quatrième voyage, fait en 1500, les côtes de Honduras, celles de Mosquitos, celles de Verragua, et descendit le long de l'isthme jusqu'à Porto-Bello et à la rivière de Belen.

Par les expéditions de Ponce de Léon aux Florides en 1512, de Cortès au Mexique en 1517, et de Fernando de Seto aux Florides en 1537, les Espagnols avaient déjà pris possession du pays compris entre le promontoire des Florides sur l'Atlantique, les côtes du Mexique et celles de la Californie sur l'océan Pacifique, et lui avaient donné le nom de Nouvelle-Espagne.

Digitized by Google

A peine Cortès s'était-il rendu maître du riche empire du Mexique, que, voulant étendre le champ de ses découvertes, il envoya une expédition de deux vaisseaux en 1526 aux îles Moluques. En 1528, Pedro Nuñez Maldonado reconnut, par ses ordres, la côte occidentale de Xalisco depuis Zacatula jusqu'à Santiago.

En 1532 il envoya une nouvelle expédition composée de deux navires. Ces bâtiments, commandés par son parent Diego Hurtado de Mendoza et par Juan de Mazuela, mirent à la voile de Tehuantepec; l'un d'eux se perdit, l'autre gagna le port de Xalisco. Cortès n'apprit la nouvelle de la perte d'un de ces bâtiments qu'un an après; il expédia aussitôt deux autres navires confiés à Ferdinand Grijalva et Diego Bacerra. Ces navires sortirent ensemble de Tehuantepec, le 30 septembre 1533, mais bientôt se séparèrent.

Grijalva s'avança vers l'ouest et découvrit un groupe d'îles, aujourd'hui connues sous le nom de *Revilla gigedo*. Bacerra navigua le long de la côte de Xalisco, mais périt assassiné par son équipage. Son bâtiment fut saisi par Nuño de Guzman, qui s'était établi à Guadalaxara en Californie.

Cortès entreprit lui-même d'aller reconnaître les terres découvertes à l'ouest par Ximenès; il partit en mai 1535, avec trois navires, de Chiamatla, et réunit ses forces dans la baie de *Santa-Cruz*, d'où il comptait marcher vers la conquête d'un nouveau royaume de Mexique et gagner d'immenses richesses. Mais il n'éprouva dans cette entreprise que contrariété et misère. Ce fut pendant cette absence prolongée de son

Digitized by Google

gouvernement que don Antonio de Mendoza fut nommé par la cour de Madrid gouverneur et vice-roi de la Nouvelle-Espagne.

Néanmoins Cortès parvint à fonder des établissements durables sur la péninsule qui depuis a pris le nom de Californie, et établit ainsi les droits incontestables de la couronne d'Espagne sur cette portion du continent. La baie, nommée par Cortès *Santa-Cruz*, est probablement la même qui depuis a été appelée *Port la Paz*, par le 24e degré de latitude, à environ 100 milles de l'océan Pacifique.

Le nouveau vice-roi du Mexique ne se montra pas moins jaloux que Cortès d'avancer sa fortune personnelle par des découvertes tentées à l'ouest, d'après des renseignements rapportés sur ce pays par un certain Alvaro Nuñez de Cobeza-Vaca, deux autres Espagnols et un nègre, qui, détachés de l'expédition de Paufilo Narvaez, tentée en 1537, sur les Florides, avaient traversé toutes ces immenses contrées de la baie de Tampa, où ils étaient d'abord débarqués, jusque sur les rives de la Californie.

Ces voyageurs faisaient les récits les plus extravagants sur les richesses des pays qu'ils avaient traversés, le nombre des villes et des habitants qu'ils avaient vus. Mendoza résolut de s'assurer de la vérité de ces faits, et, conseillé par son ami, le célèbre Bartolomé de Las Casas, il envoya une expédition de Cullacan, en mars 1539, sous les ordres d'un franciscain nommé Marcos de Niza, accompagné d'Honorato et du nègre Estavanico, qui avaient traversé le continent avec Cobeza-Vaca.

Digitized by Google

Ce fut vers cette époque qu'eut lieu la dernière expédition envoyée par ordre de Cortès; elle fut commandée par Francisco de Ulloa, qui mit à la voile d'Acapulco, en juillet 1539, avec trois navires.

Un de ces navires se perdit près de Cullacan; mais Ulloa continua son voyage avec les deux autres vers la baie de Santa-Cruz. De là il s'avança à l'ouest, reconnut complétement les deux rives du golfe de Californie, s'assura que cette longue péninsule se rattachait à la terre ferme par le 32e degré de latitude, quoiqu'il ne découvrît pas la rivière de Colorado, qui vient se jeter à la mer à la tête de cette longue baie. Ulloa donna à cette longue baie le nom de *mer de Cortès*, quoique, sur les cartes espagnoles, elle soit généralement dénommée *mer Vermeille*, et, dans d'autres, *golfe de Californie*.

En octobre 1539, Ulloa mit de nouveau à la voile de Santa-Cruz, s'avança à l'ouest vers le cap *San-Lucas*, qui forme l'extrémité méridionale de la Californie, et cingla alors vers le nord. En janvier 1540, il découvrit une île par le 28e degré de latitude, à laquelle il donna le nom d'*île des Cèdres*. Son équipage étant très fatigué par les privations et les maladies, il fut obligé de retourner à Santiago, dans le Xalisco.

Pendant ce temps l'expédition, sous les ordres du franciscain Marcos de Niza, avait atteint, dans l'intérieur du pays à l'ouest, suivant les rapports qui en étaient revenus, le 35e degré de latitude, et avait traversé un pays extrêmement riche, très cultivé, et abondant en mines d'or, d'argent et de pierres précieuses, et dont les

Digitized by Google

populations étaient représentées comme plus avancées en civilisation que celles du Mexique ou du Pérou.

Malgré l'évidente exagération de ces renseignements, le vice-roi Mendoza n'hésita pas à envoyer immédiatement deux corps de troupes armées, l'une par terre, l'autre par mer, pour préparer la conquête de ces nouvelles contrées.

Fernando de Alarcon reçut le commandement de l'expédition de mer, et mit à la voile avec deux navires, en mai 1540, de Santiago; il atteignit la tête du golfe de Californie en août suivant, découvrit *la Colorado*, à laquelle il donna le nom de *Rio de Nuestra Senora de Buena Guia*.

Alarcon remonta cette rivière sur plus de quatre-vingts lieues, et retourna ensuite au Mexique porter la nouvelle qu'il n'avait pu découvrir aucun pays ressemblant aux descriptions qu'on lui en avait données.

L'expédition de terre, composée de cavalerie et d'infanterie, était sous les ordres de Francisco Vasquez de Coronado, nouvellement appelé au gouvernement de la Nouvelle-Galicie, à la place de Nuño de Gusman. Ce chef, aussi intrépide que peu porté à l'exagération, s'avança hardiment vers le nord, d'après la direction qu'il en avait reçue; il pénétra fort avant dans le pays, malgré les difficultés de tous genres qu'il eut à surmonter, et parvint dans cette partie connue aujourd'hui sous le nom de *Senora*, et qui se trouve sur la grande chaîne de montagnes à l'est de la tête du golfe de Californie, où les rivières Yaqui et Gila prennent leurs sources; et après avoir passé plus de deux années à explorer

Digitized by Google

en vain tout l'intérieur de ce pays à la recherche des villes et des richesses promises par Francisco Marcos, il retourna au Mexique.

En 1542, Mendoza expédia un nouvel armement pour l'exploration et la conquête du territoire nord-ouest, sous les ordres de Juan Rodiguez de Cubrillo. Celui-ci mit à la voile de Navidad, en juin, doubla le cap San-Lucas, et s'avança jusqu'au 44e degré de latitude; mais bientôt fut reporté, par des vents contraires, plus au sud, et forcé de se réfugier dans un port d'une des îles de *Santa-Barbara*, par le 34e degré, où il mourut. Le pilote Bartolomé Ferrelo, qui l'avait accompagné, prit alors le commandement de l'expédition, et poussa ses découvertes au nord-ouest jusqu'au delà du cap Blanc. Il découvrit, en février 1544, par le 41e degré nord de latitude, un cap qu'il nomma *Cabo de Fortunas;* en mars il atteignit le 44e degré; mais les vents contraires le reportèrent bientôt au sud, et son équipage étant complétement harassé de fatigue et de privations, il fut forcé de relâcher au port de Navidas.

Le cap nouvellement reconnu par Ferrelo prit, peu de temps après, le nom de cap *Mendocino*, en l'honneur du vice-roi.

Vers ces temps les Portugais étaient parvenus à faire un commerce avantageux avec les Indes : leurs navires faisaient ces voyages par le cap de Bonne-Espérance. Les Espagnols tentèrent, dans le même but, de former des établissements en Asie; mais toutes leurs expéditions échouèrent jusqu'à la moitié du seizième siècle.

Digitized by Google

Cependant, en 1542, Ruy Lopez de Villalobos réussit à traverser la Pacifique, avec une escadrille du Mexique, et à prendre possession des îles Philippines au nom de son souverain; mais, peu de temps après, ces forces ayant été dispersées, ses bâtiments furent détruits.

Les Espagnols tentèrent de nouveau, en 1564, de s'établir aux Philippines, et y réussirent, sous les ordres de Miguel de Légazpi ; ce navigateur, accompagné de Andrès de Urdoñeta, mit à la voile du Mexique, et parvint à traverser l'océan Pacifique. Dans son voyage de retour, il se dirigea des Philippines au nord-ouest, et gagna le 40e degré parallèle de latitude, où des vents variables lui permirent de s'approcher de la côte de Californie et de retourner ainsi facilement au Mexique.

Depuis lui il s'établit un commerce actif d'échange entre Acapulco et Manille, aux îles Philippines, et à Macao en Chine, de métaux précieux et de marchandises européennes contre des soieries, des épices et de la porcelaine, qui se consommaient en Amérique ou étaient transportées en Europe. Il se fit également, entre Panama et les ports du Pérou et du Chili, un commerce important.

L'existence de ce commerce et des richesses accumulées dans les villes américaines sur les bords de l'océan Pacifique, parvint bientôt à la connaissance des Anglais, qui n'hésitèrent plus à surmonter les difficultés que présentait une navigation aussi lointaine, pour s'en assurer une participation quelconque par le pillage.

Digitized by Google

La première irruption des Anglais dans l'océan Pacifique eut lieu en 1575 : un parti de flibustiers, ayant à leur tête un nommé John Oxenham, traversa l'isthme de Panama, et, ayant construit un navire sur le rivage méridional, réussit à faire, avec ce bâtiment, un assez grand nombre de prises importantes avant d'être capturé par les Espagnols, qui les firent tous exécuter à Panama.

Trois ans plus tard, sir Francis Drake tira une vengeance complète de la mort de ses concitoyens; ce célèbre navigateur mit à la voile de Plymouth, en 1577, traversa le détroit de Magellan, en septembre 1578, et procéda, avec un navire de cent tonnes et environ soixante hommes d'équipage, à l'exécution de son projet, le pillage des villes espagnoles sur la côte occidentale de l'Amérique.

Ayant atteint le but de son voyage, pillé la ville de Guatulco, sur la côte du Mexique, et rempli son bâtiment de dépouilles précieuses, il se disposait à revenir en Angleterre au printemps de 1579, lorsque, craignant d'être rencontré par les vaisseaux espagnols à sa traversée du détroit de Magellan, il résolut de chercher un passage vers l'Atlantique par le nord. En conséquence, en quittant Guatulco, il tourna le cap vers le nord-ouest, et ayant fait route dans cette direction pendant près de 1,400 lieues, il se trouva, au commencement de juin, près du 42e degré de latitude nord. Un passage aussi brusque de température ayant rendu son équipage malade et incapable de tenir la mer plus longtemps, il se détermina pour lors à faire

Digitized by Google

terre. En conséquence, il reconnut bientôt la côte, chercha à l'approcher; mais n'y trouvant point de mouillage où il pût jeter l'ancre, il la longea jusqu'au 38e degré, où il entra dans une belle et grande baie : probablement la baie de *San-Francisco* ou de *Bodega*, qui se trouve à quelques lieues au nord.

Drake s'arrêta quelque temps dans cette rade pour y laisser reposer son équipage et ravitailler son navire. Les indigènes lui ayant offert la souveraineté de ce pays, il en prit possession au nom de la reine Élisabeth, et lui donna le nom de *Nouvelle-Albion*.

Ayant renoncé à chercher un passage par le nord, il revint en Europe en traversant directement l'océan Pacifique jusqu'aux îles Philippines et en suivant la route ordinaire des navigateurs portugais à travers les mers des Indes et en tournant le cap de Bonne-Espérance. Il fut de retour à Portsmouth en septembre 1580.

C'est sur cette soi-disant découverte de Drake, qui n'était, du reste, qu'une flagrante usurpation des droits acquis aux Espagnols par leurs navigateurs, que l'Angleterre s'est fondée jusqu'à ce jour pour légitimer ses droits de propriété sur le territoire de l'Orégon, prétendant que Drake avait reconnu les côtes du nord-ouest jusque par le 48e degré nord, et qu'il avait, en outre, pris possession du pays au nom de sa souveraine dans la baie de San-Francisco, où il avait acquis des Indiens la propriété des terres.

Or, il n'est rien moins prouvé que Drake ait jamais dépassé le 43e degré nord, et quant à sa prise de possession des terres dans la baie de San-Francisco, elle

Digitized by Google

était une violation des droits de la couronne d'Espagne.

Dans les voyages continuels que les galions espagnols faisaient du Mexique aux Indes, les navires étaient invariablement portés par les vents d'est directement à travers l'océan Pacifique en trois mois; mais leurs voyages en retour occupaient souvent plus du double; les navires venant de Macao se dirigeaient sur la côte occidentale de la Californie qui, dès lors, devint très familière aux navigateurs de ces époques.

Dans une de ces traversées, en 1584, Francisco Gali vint reconnaître la côte de la Californie par le 37e degré et demi; des documents de cette époque, conservés dans les archives des Indes, portent même le point de la côte qu'il reconnut à 57 degrés et demi.

En 1595, Sébastien Cermenon, revenant de Manille sur le navire *San-Augustin*, vint reconnaître la côte du nord-ouest par ordre du vice-roi du Mexique, pour s'assurer d'un port où les bâtiments venant des Indes pussent relâcher. Ce bâtiment fut perdu près de la baie de San-Francisco, au sud du cap Mendocino.

Les succès de Drake encouragèrent bon nombre de ses concitoyens à poursuivre les mêmes aventureux voyages à travers le détroit de Magellan, et à chercher un passage à l'océan Pacifique par le nord-ouest.

Thomas Cavendish ou Candish acquit quelque célébrité par la terreur qu'inspira son nom aux Espagnols pendant son voyage autour du monde en 1587; il mouilla pendant quelque temps près du cap San-

Digitized by Google

Lucas, extrémité méridionale de la Californie, et captura alors le galion *Santa-Anna*, venant des Indes en destination d'Acapulco, le pilla, le brûla et abandonna l'équipage sur les côtes. La *Santa-Anna* ayant été jetée providentiellement sur la côte, l'équipage parvint à remettre le navire en état de tenir la mer, et put ainsi regagner un port sur la côte opposée du golfe de Californie. Juan de Fuca et Sébastien Vizcaino, pilotes qui acquirent postérieurement quelque réputation, faisaient partie de l'équipage.

Suivant le rapport du pilote grec Juan de Fuca, qui mourut à Venise en 1602, publié en 1625 par Michel Lock, ce pilote avait été employé par le vice-roi du Mexique pour faire, en 1589, un voyage de découverte du prétendu détroit d'Anian sur l'existence duquel diverses versions étaient alors accréditées. Ce voyage n'ayant point eu de résultat, il avait été envoyé de nouveau, en 1592, dans le même but d'exploration des côtes du nord-ouest, et avait découvert alors, par le 47e et 48e degré nord, un détroit dans lequel il avait navigué pendant plus de vingt jours, et il en avait rapporté une description si fidèle, qu'elle pût servir plus tard à prouver la vérité de son récit, et l'authenticité de sa découverte.

En 1595, Philippe II donna des ordres à l'effet de faire exécuter une exploration complète des côtes du nord-ouest, et de déterminer sa position exacte relativement aux établissements espagnols du Nouveau-Mexique, traversés par le *Bravo del Norte* et qui s'étendaient alors jusqu'au 40e degré de latitude.

Digitized by Google

En conséquence, le comte de Monterey, vice-roi du Mexique, envoya trois navires d'Acapulco au printemps de 1596, sous le commandement de Sébastien Vizcaino, dont nous avons parlé plus haut comme un des officiers de la *Santa-Anna*, détruite au cap San-Lucas par Cavendish.

Ce voyage se réduisit en tentatives d'établissement à Saint-Sébastien et à la Paz ou Santa-Cruz, que Cortès, soixante ans précédemment, avait voulu lui-même fonder, mais dans lesquels on échoua, tant à cause de la stérilité des lieux, que de la férocité des indigènes.

Philippe III, ayant succédé au trône en 1598, s'occupa immédiatement de donner suite au décret de son prédécesseur, et enjoignit au vice-roi du Mexique d'armer une escadrille pour continuer la reconnaissance commencée.

Sébastien Vizcaino prit le commandement du nouvel armement, composé de trois bâtiments; il fut accompagné par Toribio, Gomez de Corvan et Martin de Aguilar, et mit à la voile, le 5 mai 1602, d'Acapulco. L'escadrille relâcha à San-José à l'est du cap San-Lucas, et reprit son voyage d'exploration en juillet, entra dans la baie de la Madeleine, entre le 24e et le 25e degré de latitude, visita un port de l'île aux Cèdres, un autre port par le 31e degré de latitude, auquel fut donné le nom de *Port San-Quintin*, et enfin plus au nord, le port *San-Miguel*, découvert par Cabrillo, et que l'on nomma alors *port San-Diego*.

Après avoir bien examiné ce port, la flotille s'avança à travers l'archipel de Santa-Barbara, visité soixante

Digitized by Google

ans auparavant par Cabrillo, doubla le cap Galern de ce navigateur, connu depuis lors par le nom de *cap de la Conception*, et vint jeter l'ancre dans le port des Pins de Cabrillo, mais qui reçut le nom de *Monterey* en l'honneur du vice-roi de ce nom.

En janvier 1603, Vizcaino s'était avancé jusqu'au 42e degré nord et reconnut un cap auquel il donna le nom de cap San-Sébastien; mais son équipage étant considérablement réduit par les maladies, il se résigna à retourner au Mexique, et arriva à Acapulco en mars.

Le bâtiment commandé par Martin de Aguilar continua séparément son voyage de recherches; il reconnut le cap Blanc par le 43e degré de latitude, et crut avoir découvert l'embouchure d'une grande rivière, que la force du courant l'empêcha de pénétrer. Ce bâtiment revint au Mexique après avoir perdu, par les maladies, son chef Aguilar, son pilote Flores et une grande partie de son équipage.

Vizcaino, à son retour de cette expédition, obtint de Philippe III le droit de fonder sur les points qu'il avait reconnus des établissements pour y faire le commerce; mais la mort l'arrêta dans l'exécution de ce projet.

A l'époque de l'expédition de Vizcaino le gouvernement espagnol se préoccupa vivement des découvertes à faire dans l'océan Pacifique. Plusieurs voyages furent entrepris; dans l'un d'eux, exécuté en 1595 par Alvaro de Mendona du Pesu, le groupe des îles Marquises fut découvert, et fut ainsi appelé à cause de la beauté des femmes de ces îles : Pedro Fernandez de Quiros accomplit, en 1605, un autre voyage du Mexique, et visita

Digitized by Google

d'autres îles dans les mêmes parages, nommément les îles *Otaheite* et *Owyhée;* il crut également avoir découvert un continent méridional qu'il appela *Australie del Espiritu Santo*.

Depuis cette époque, les Espagnols paraissent être restés plus de cent cinquante ans sans s'occuper davantage de former des établissements sur le littoral occidental de la Californie, ou d'étendre leur connaissance sur ce continent.

En 1608, Henry Hudson, dans un voyage de recherches d'un passage au nord-ouest de l'Amérique, découvrit le détroit qui porte aujourd'hui son nom; et huit années plus tard, William Baffin reconnut également le même détroit.

1608. Jean Rwight visite la côte d'Amérique par le 56e de latitude, près du cap Grimugt, sur la côte du Labrador, et périt dans cette entreprise.

1612. Découverte de la rivière de Nelson, par Button et Jacques Hall.

1616. Navigation de Guillaume Baffin, découverte de la baie de Baffin.

Mais, sans contredit, une des plus importantes découvertes de cette époque fut celle de la possibilité de naviguer autour de l'extrémité méridionale du nouveau monde faite par les célèbres navigateurs hollandais Lemaire et Van Schouten en 1616, qui passèrent d'un océan à un autre en contournant le cap *Horn*, ainsi nommé par eux en l'honneur de leur ville natale. Cette découverte rendit les voyages en Océanie beaucoup plus faciles.

Digitized by Google

A dater de cette découverte, les corsaires hollandais visitèrent fréquemment les côtes nord-ouest de l'Amérique, et s'établirent en croisière le long de la Californie, d'où ils interceptaient les bâtiments espagnols faisant le commerce aux Indes.

Le gouvernement espagnol, dans ces circonstances, dut s'occuper de la destruction de ces pirates, et à cet effet songea de nouveau à fonder des établissements sur la côte orientale du golfe de la Californie; il envoya dans ce but, de 1631 à 1667, diverses expéditions sous les ordres de Vicuña et Ortega; Barriga et Portes; Piñadero, et enfin Lucenilla et Arondo.

Ces expéditions furent sans résultat, quant à la colonisation de la Californie : il était réservé à l'esprit persévérant et intelligent des jésuites de surmonter les difficultés que présentaient le caractère hostile des indigènes et la stérilité du sol.

Dès 1643, Martin Geritzin de Vries et Hendrick Shaep, navigateurs hollandais, avaient exploré les côtes du Japon jusqu'au 48e degré de latitude nord, et étaient entrés dans le grand golfe *Ochotsk*, entre la terre ferme à l'ouest et la rangée des îles de Kamtschatka et Kurile à l'est.

En 1673, un corsaire anglais, Thomas Peche, naviguant dans le but de trouver le fameux détroit d'*Anian*, visita la même côte et le même golfe, qui portait alors sur quelques cartes le nom de détroit de *Vries* ou d'*Anian*.

Les découvertes de Hudson et de Baffin, au nord-ouest de l'Amérique, ayant fait renaître l'espoir de

Digitized by Google

trouver un passage par le nord-ouest, il se forma en Angleterre une compagnie, sous la protection immédiate du prince Rupert, pour cet objet. Charles III accorda, en 1669, à une association dite *Compagnie des aventuriers commerçants d'Angleterre dans la baie d'Hudson*, le droit exclusif de commerce et de propriété sur toutes les terres arrosées par la baie d'Hudson ou de ses tributaires.

Cette concession royale, qui donna naissance à la célèbre compagnie de la baie d'Hudson, fut faite en faveur des courtisans qu'animait le besoin de spéculations; elle donnait à la compagnie, en toute propriété, les mers, baies, détroits, lacs et rivières, et toutes les terres adjacentes à la baie d'Hudson. Ce monopole exorbitant assura la prospérité de la compagnie, et contribua considérablement à affermir son autorité et sa puissance dans ces contrées.

La charte de cette compagnie l'obligeait de suivre la découverte tant désirée du passage au nord-ouest; on imposa aussi la même obligation aux bâtiments employés à la pêche de la baleine.

Les jésuites ayant enfin obtenu de la couronne d'Espagne la permission de s'établir en Californie, en y fondant des établissements au nom du roi d'Espagne, commencèrent cette œuvre immense en 1697. Le Père Salvatierra prit la direction de cette importante mission; il fut suivi par les Pères Kuhu (Allemand), Piccolo Egeste, et d'autres associés aussi zélés qu'instruits et dévoués à la cause de la civilisation des indigènes; et l'établissement de *Loreto* fut fondé sur la côte orien-

Digitized by Google

tale de la péninsule; bientôt après, on fonda également *la Paz*, *Santa-Cruz* et *San-José*, près du cap *San-Lucas;* enfin, en quelques années, près de seize missions furent créées; elles formaient une espèce de chaîne de postes, au moyen desquels les jésuites étaient parvenus à étendre leur autorité et l'influence de la religion romaine sur la Californie. Mais ayant été chassés, en 1767, des États d'Espagne, par le décret de Charles III, rendu à la sollicitation du célèbre comte d'Aranda, ils furent également expulsés de la Californie par don Gaspar de Portola, et le fruit de leurs longs et pénibles travaux fut ainsi perdu à la civilisation.

Dès 1711, les Russes étaient complétement maîtres de tout le nord de l'Asie, où le commerce des fourrures leur rapportait de grands profits; ils avaient reconnu toute la côte nord de l'Asie à une distance considérable à l'est, et avaient formé des établissements sur la péninsule du Kamtschatka. Mais ils ne s'étaient pas encore assurés si le continent asiatique était réuni ou non au continent américain.

En 1728, un Danois, Vitus Behring, navigateur d'une grande habileté, fut employé par l'impératrice Catherine dans un voyage de découvertes; il mit à la voile sur un petit navire construit à l'embouchure de la rivière du Kamtschatka, et fut accompagné par Alexei Tchisikof, un Russe, et Martin Spangbug, un Allemand; il reconnut tout le littoral jusqu'au 67e degré 18', extrémité nord-est du continent asiatique, et retourna au port de Kamtschatka. L'année

Digitized by Google

suivante, il tenta de découvrir les côtes du continent américain; mais il en fut empêché par des vents contraires, et entra dans le golfe d'Ochotsk.

En 1732, Krupischef fit un voyage dans lequel il reconnut la position de la côte américaine.

En 1741, Behring prit le commandement d'une nouvelle expédition, composée de deux navires, *le Saint-Pierre* et *le Saint-Paul*. Il fut accompagné par Tchisikof, monté sur *le Saint-Paul*. Behring découvrit les terres du continent américain par le 60e degré de latitude, le jour de *Saint-Elias*, et donna au promontoire qu'elles forment le nom de ce saint : les navigateurs qui, plus tard, visitèrent cette même partie du continent américain lui ont conservé la même dénomination.

Les Russes virent les terres de la péninsule d'Aliaska, l'île Kodiak, débarquèrent sur une des îles du groupe *Schumagin*, passèrent les îles de l'archipel *Aleutien*, qui s'étend à l'ouest d'Aliaska jusque par le 53e degré, et vinrent passer l'hiver sur une île par le 55e degré, où mourut Behring le 8 décembre 1741. En août 1742, les survivants de l'équipage, ayant construit une faible embarcation des débris de leur navire, retournèrent au port d'Avatscha.

Tchisikof découvrit également les terres du continent américain, et contribua, ainsi que son célèbre compagnon, à étendre les connaissances hydrographiques et géographiques sur cette partie occidentale du continent, ainsi que la position relative des côtes des continents de l'Asie et de l'Amérique.

Digitized by Google

Ces expéditions, et les découvertes qui en résultèrent, réveillèrent alors l'attention de la France, de l'Angleterre et de l'Espagne, et stimulèrent leurs gouvernements à faire les frais de nouvelles entreprises, dont plusieurs furent principalement dirigées avec l'espoir de découvrir un nouveau passage par le nord-ouest.

Peu de temps après la paix de 1763, des colonies furent plantées par la France et l'Angleterre sur les îles stériles, désertes et désolées des Falkland, dans l'Océanie, près de l'entrée du détroit de Magellan; mais sur les représentations du gouvernement espagnol, le gouvernement français consentit à rappeler ses colons. Le gouvernement anglais ne tint, lui, aucun compte des réclamations du gouvernement espagnol, et maintint ses établissements. Cependant, vers l'année 1770, don Francisco Bucareli parvint à chasser les Anglais de leur établissement du fort Egmont.

En 1766, le lieutenant Synd, de la marine impériale de Russie, fit, par les ordres de Catherine, un voyage au nord des côtes du Kamtschatka; il s'avança jusqu'au 66e degré de latitude, reconnut le continent américain l'année suivante, et y débarqua.

Les capitaines Krenitzin et Levaschef déterminèrent, en 1769, la position géographique de quelques points de la chaîne des îles Aleutiennes.

Un fait curieux, dans les annales des voyages, à cette époque, c'est que le premier voyage direct par mer entre les nouvelles découvertes au nord de la mer Pacifique et la Chine, pour y porter les fourrures qu'on

Digitized by Google

y recueillait, a été entrepris et accompli par les Polonais, sous leurs couleurs nationales, qui étaient exilés à Kamtschatka!

On s'occupa également, vers cette époque, en Amérique, de poursuivre, par terre, la connaissance des pays occidentaux; et, après la paix de 1763, les Anglo-Américains ne se bornèrent plus à visiter les régions situées au-delà des Alleghanys; ils pénétrèrent vers l'occident, et tentèrent, au nord-ouest, d'autres découvertes.

Le capitaine Jonathan Carver du Connecticut fut un des premiers à entreprendre un voyage dans cette direction; il partit de Boston en 1766, parcourut le lac Michigan et la baie Verte, passa de la rivière des Renards au Wisconsin, navigua sur le haut Mississipi, où il reconnut l'entrée de la rivière Sainte-Croix, et revint à celle de Saint-Pierre, qu'il remonta jusqu'au milieu du pays des Naudaumessis. Carver fit ensuite, sur la rive gauche du Mississipi, une semblable exploration; il entra dans la rivière des Chipeouais, et parcourut un pays où venaient se rendre les Indiens du nord-ouest; il en reçut des renseignements sur l'existence d'une grande rivière nommée Orégon ou Origon (rivière de l'Ouest), et que les Indiens disaient se jeter dans la mer Pacifique, vers le prétendu détroit d'Anian, et qui prenait ses sources dans la chaîne des montagnes Rocheuses.

Le célèbre capitaine Cook fit son premier voyage à la mer du Sud en 1768; il eut pour objet la détermination d'observations astronomiques relatives au

Digitized by Google

passage de Vénus sur le disque du soleil, eut lieu en 1769.

Le capitaine Bougainville fit un voyage de découvertes à la mer du Sud en 1767; il fut de retour en France en 1769.

Immédiatement après l'expulsion des jésuites du Mexique, en 1767, le vice-roi de Croix et le *visitador* Galvez portèrent leur attention sur la fondation de colonies et de garnisons sur la côte occidentale de Californie. Il fut arrêté que les premières forces seraient envoyées au *Port-San-Diego* ou *Port-Monterey*, qui avait été précédemment établi par Vizcaino. En conséquence, quelques colons et soldats furent réunis à *la Paz*, sur la côte occidentale du golfe de Californie, et marchèrent, au printemps de 1769, vers *San-Diego*, en deux bandes, commandées, la première par Gaspar de Portola, la seconde par Fernando de Rivera.

Rivera arriva, avec son parti, à San-Diego le 11 mai 1769, et y trouva deux navires qui l'y avaient devancé de quelques jours. Portola suivit une route plus difficile, et ne parvint à rejoindre ses compagnons que deux mois plus tard. Le choix d'un emplacement ayant été fait sur la baie de San-Diego, Portola s'avança avec les siens vers Monterey, mais fit fausse route et fut obligé de revenir sur ses pas, à San-Diego, à cause de la saison avancée et du manque de provisions, le navire qui devait lui en porter à Monterey n'ayant jamais été vu.

Les colons de San-Diego eurent beaucoup à souffrir, tant du manque de vivres que des hostilités des indigènes; mais un navire avec des provisions étant enfin

Digitized by Google

arrivé en mars 1770, Portola reprit son expédition de Monterey, et parvint à y fonder un établissement. De nouveaux colons, envoyés du Mexique, s'établirent sur divers points, entre San-Diego et Monterey, ne tardèrent pas à rendre les moyens d'existence suffisants, de sorte qu'avant 1771 les colons de la haute Californie se trouvèrent en état de lutter contre toutes les éventualités de leur position.

De 1769 à 1772, Samuel Hearne, agent de la compagnie de la baie d'Hudson, exécuta trois voyages du fort du Prince de Galles, station principale de la compagnie, sur la rive occidentale de la baie d'Hudson, près du 60e degré de latitude, à travers les pays occidentaux et nord-ouest, sur une distance de près de mille milles (quatre cents lieues). Dans son dernier voyage, Hearne découvrit le *grand lac des Esclaves* et d'autres lacs dans la direction du nord-ouest, il suivit un cours d'eau qui depuis a été nommé la rivière *des Mines de cuivre*, en reconnut l'embouchure, qu'il jugea être par le 72e degré de latitude et le 20e degré de longitude ouest du dernier poste de la compagnie d'Hudson; il supposa que cette rivière débouchait dans une espèce de baie inférieure, semblable à celle d'Hudson.

Le second voyage du capitaine Cook à la mer du Sud eut lieu en 1772; son objet était de s'assurer de l'existence du continent austral, qui fixait alors l'attention de la plupart des puissances maritimes.

De 1771 à 1779, le gouvernement espagnol fit de considérables efforts pour fonder des établissements durables en Californie. On appela, à cet effet, l'assis-

Digitized by Google

tance de l'ordre des franciscains, qui se livrèrent avec persévérance et désintéressement à l'œuvre pieuse de convertir les indigènes au christianisme. Des fermes furent créées et cultivées par des Indiens engagés pour un temps déterminé, dix ans, et soumis à une discipline équitable sans être trop sévère.

En 1775, les franciscains Font et Gazzes traversèrent de Mexico à la mission de San-Gabriel en Californie sur le Rio Colorado. Dans la même année, Dominguez et Escalonté, appartenant au même ordre, tentèrent de pénétrer de Santa-Fé, dans le Nouveau-Mexique, aux rives de l'océan Pacifique, mais revinrent bientôt sur leurs pas.

En 1774, Perez mit à la voile de San-Blas, avec des ordres de Bucareli, vice-roi du Mexique, de reconnaître la côte du nord-ouest ; il visita d'abord San-Diego, puis Monterey, et prit terre, le 18 juillet, par le 54e degré de latitude : il nomma ce point *Cap Sainte-Marguerite*. Les montagnes couvertes de neige étaient en vue et furent appelées *Sierra de San-Cristoval*. Quelques Indiens s'approchèrent des Espagnols dans leurs canots, et firent quelques échanges pour des peaux d'outres.

La terre reconnue dans ce voyage était le côté occidental de l'île actuellement nommée *Ile de la Reine Charlotte*, et le cap Sainte-Marguerite, le point extrême nord-ouest, désigné sur les cartes anglaises comme cap Nord, à l'entré du chenal ou passe *Dixon*.

Perez prit terre de nouveau, le 9 août, par le 49° 30', dans une large baie où il jeta l'ancre, et entra en rap-

Digitized by Google

port avec les indigènes. Il nomma cette baie *Port San-Lorenzo*, le même que le capitaine Cook désigna, quatre années plus tard, par le titre de *Détroit du Roi George* ou *de Nootka*.

Continuant son voyage au sud-ouest, Perez découvrit, par le 47° 47', une haute montagne couverte de neige, à laquelle il donna le nom de *Sierra de Santa-Rosalia*, qui correspond au *Mont-Olympe* des cartes anglaises.

Au retour de Perez au Mexique, Bucareli ordonna une nouvelle expédition d'exploration, qu'il confia aux soins du capitaine Bruno Heceta, sous les ordres duquel Perez devait reprendre la mer, ainsi que Juan de Ayala et Antonio Morelli.

Cette expédition, composée de deux navires, mit à la voile de San-Blas, le 15 mars 1775, accompagnée de la goëlette *San-Carlos*, en destination de Monterey. Le commandant de cette goëlette ayant été pris de délire, Ayala lui succéda, et Juan Francisco de la Bodega y Quadra fut appelé à commander la goëlette *la Sonora*.

Les deux navires de l'expédition ayant passé *le San-Carlos*, firent route vers l'ouest, et, le 10 juin, jetèrent l'ancre dans une baie au-delà du cap Mendocin, par le 41e degré de latitude. Cette baie reçut le nom de *Port de la Trinité*.

Heceta et Bodega continuèrent leur voyage le 19 juin ; ils perdirent terre pendant trois semaines, mais ils la virent de nouveau par le 48° 27'. Ayant voulu reconnaître la côte, ils envoyèrent une embarcation avec

Digitized by Google

sept hommes, qui tous furent massacrés par les indigènes.

Ayant repris leur navigation, les deux navires de l'expédition furent séparés par une violente tempête : Heceta rentra à Monterey, tandis que Bodega continua son voyage de découvertes.

Pendant son voyage de retour, Heceta prit terre par le 50e degré de latitude (sur le côté méridional de l'île de Vancouver et Quadra), et, passant par le port San-Lorenzo (le détroit de Nootka), découvert l'année précédente par Perez, il arriva en vue de la terre ferme, par le 48e degré, sans avoir observé le détroit de Fuca; et, courant vers le sud, il arriva, le 15 août 1775, par le 46° 17', devant un débouché d'où sortait un courant si rapide, qu'il ne put y entrer, et qu'il prit pour l'embouchure du détroit de Fuca qu'il cherchait. Il s'arrêta dans ces parages pour faire de plus minutieuses observations; mais ne pouvant surmonter la force du courant qui l'entraînait, il se détermina à continuer sa route.

Heceta donna à cette embouchure le nom de *Débouché de l'Assomption*, et aux deux pointes formant son entrée les noms de *Cap Saint-Roch* et *Cap des Feuilles*. Les cartes publiées au Mexique, à cette époque, portent les noms de *Débouché d'Heceta* et *Rivière de Saint-Roch*. Cette embouchure était celle de la Colombia ou Orégon, dans laquelle Robert Gray est entré en 1792.

Pendant ce temps, Bodega et Morelli continuaient péniblement leur voyage au nord-ouest, et reconnurent enfin, par le 56e degré, les terres de l'archipel du

Digitized by Google

Roi-George, le mont Edgecumb, la baie des Iles et le détroit de Norfolk, suivant les navigateurs anglais, mais auxquels ils donnèrent respectivement les noms de *Port Remedios, Port Guadelupe* et *Mount San-Jacinto.*

Les Espagnols débarquèrent dans le *Port Remedios*, et prirent possession du pays au nom de leur souverain, suivant les formalités d'usage, mais furent attaqués par les indigènes, qui les forcèrent à se rembarquer. Ils se déterminèrent à revenir à Monterey, entrèrent, par le 55e 1|2 degré, dans une rade à laquelle ils donnèrent le nom de *Port Bucareli :* ce port est sur l'île du Prince de Galles ; ils reconnurent ensuite l'extrémité nord-est de l'île de la Reine-Charlotte, nommée par Perez *Cap San-Marguerite,* et observèrent le chenal qui sépare les îles de la Reine-Charlotte et du Prince de Galles, et auquel on donna le nom de *Entrado de Perez,* nommée plus tard, par les Anglais, *Entrée de Dixon.* Ils reconnurent successivement plusieurs points de la côte, passèrent le cap Mendocin, et entrèrent dans une petite rade, par le 38e degré de latitude, à laquelle Bodega donna son nom, et furent enfin de retour à San-Blas, le 20 novembre 1775.

Des détails ci-dessus il résulte que même sans tenir compte du voyage de Perez, les Espagnols ont dès 1775 reconnu et examiné avec soin tout le littoral occidental du continent américain depuis Monterey, par le 37e degré de latitude jusqu'au 48e degré nord, et déterminé la direction générale de la côte occidentale des îles qui couvrent le continent entre le 48e et le 58e degré.

Digitized by Google

Le troisième voyage du capitaine Cook s'exécuta en 1776; il eut pour objet de s'assurer s'il existait un passage au nord-ouest ou au nord-est. Il partit de Plymouth le 12 juillet 1776, monté sur le navire *la Résolution*, accompagné par *la Découverte*, aux ordres du capitaine Charles Clarke, et muni de tous les instruments nécessaires pour un pareil voyage. Il déploya dans cette occasion une habileté, un esprit de persévérance, une hardiesse d'entreprise qui ont justement rendu son nom célèbre parmi les navigateurs auxquels la science géographique est redevable d'importantes découvertes.

Les instructions que reçut le capitaine Cook, du conseil de l'amirauté, prouvent explicitement que l'unique objet de son voyage était de découvrir une route de l'Inde plus directe que celle du cap de Bonne-Espérance ou du cap Horn, par un passage supposé entre les deux océans, et non de fonder des établissements dans l'Orégon. Ces instructions sont en effet très précises : elles disent que le commandant de cette expédition devra faire route aussi directement que possible pour les *Côtes de la Nouvelle-Albion* qu'il reconnaîtra par le 45e degré, sans se laisser distraire de son but par l'idée de découvrir de nouvelles terres ou de relâcher dans aucun des établissements espagnols; qu'il devra mouiller dans un des ports de la Nouvelle-Albion qu'il jugera le plus accessible sur sa route, pour s'y rafraîchir et continuer dès lors son voyage jusqu'au *soixante-cinquième degré nord* ou même plus loin s'il n'en est pas empêché par les terres ou les glaces; mais qu'il doit

Digitized by Google

surtout éviter de perdre aucun temps à reconnaître ou à explorer aucune rivière, baie, rade ou débouché jusqu'au point de sa destination où l'on désire qu'il puisse arriver en juin, afin d'avoir tout le temps d'examiner dans ces parages les rivières, baies ou débouchés qui paraîtraient présenter, par leurs dimensions, une importance suffisante pour être considérés comme pouvant servir de voies de communication avec les baies d'Hudson ou de Baffin.

Les ordres du capitaine Cook se terminaient par l'injonction de prendre possession, au nom de la Grande-Bretagne, du pays où se trouverait ce débouché, pourvu, toutefois, que les terres n'aient pas déjà été visitées ou découvertes antérieurement ou qu'elles fussent inhabitées.

Remarquons aussi ici que le nom de *Nouvelle-Albion*, cité dans les instructions, n'est employé cependant que pour désigner la partie de la côte occidentale de l'Amérique vers laquelle l'expédition devrait se diriger, mais non pour impliquer la propriété réclamée par la Grande-Bretagne.

Cook se rendit par le cap de Bonne-Espérance et la mer du Sud à l'océan Pacifique; il employa près d'une année à examiner la terre de Van-Diemen, la Nouvelle-Zélande, les îles de l'Amitié, de la Société et autres lieux dans ces parages. Au commencement de 1778, il fit route vers le nord lorsque sa première découverte, le 18 janvier, fut l'île d'*Atooi* ou *Kanoi*, par le 20e degré, une des îles du groupe qu'il nomma *Iles Sandwich* en l'honneur du premier lord de l'amirauté.

Digitized by Google

Le 17 mars 1778, Cook se trouva par le *quarante-quatrième* degré *dix minutes* de latitude nord sur les côtes du nord-ouest; des vents adverses l'ayant fait rétrograder au sud-ouest, il eut l'occasion d'examiner plus soigneusement quelques points de ce littoral déjà visités par les Espagnols.

Les vents étant redevenus favorables, il reprit sa course vers le nord-ouest, et reconnut le golfe de *Nootka*, déjà exploré en 1774 et nommé *San-Lorenzo* par Juan Perez. Le capitaine Cook relâcha dans un des ports dont abonde ce détroit, visita les indigènes, représentés comme anthropophages, et retrouva entre leurs mains des instruments en fer et deux couverts en argent, ainsi que des objets en cuivre, provenant évidemment des relations antérieures que ces naturels avaient eues avec des Européens. Il changea le nom de ce golfe en celui de *Détroit du Roi-George*.

Ayant repris la mer, il remonta au nord vers le 55° degré, aperçut les terres hautes déjà vues en 1775 par Bodega, et appelées par ce navigateur *Mont San-Jacinto;* il leur donna le nom de *Mont Edgecumb;* il donna également le nom de *Baie des Iles* au port *Remedios* des Espagnols.

Il s'avança ensuite par le 57° degré, reconnut *Mont Fairweather*, puis le *Mont Saint-Elias*, décrit par Behring, et commença de ce point ses recherches d'un passage au nord-ouest; il visita les îles *Shumagin* de Behring, l'île *Unalashka* de l'archipel Aleutien; atteignit le 65° degré 46' qu'il nomma *Cap Prince-de-Galles;* traversa alors à l'ouest où il reconnut également le cap

Digitized by Google

Tchuquetchoi, extrémité orientale du détroit de Behring. S'étant alors avancé au delà de cette mer vers le nord, il parvint sur la côte d'Amérique jusqu'au 70e degré 20', et sur la côte d'Asie jusqu'au 68e degré 56'.

Ayant été ainsi arrêté dans sa course au nord par la présence des glaces, il se détermina, à cause de l'état avancé de la saison, à regagner une latitude plus méridionale; il repassa dans le détroit de Behring, et, le 3 octobre, relâcha dans la rade de *Samagaouda* sur le côté nord d'Unalashka.

Il quitta Unalashka le 27 octobre, et découvrit en novembre les îles Owyhee et Momee (Hawaü et Manai), les deux plus grandes des îles Sandwich, où ce brave et généreux navigateur fut assassiné par les indigènes, le 16 février 1779.

Nous devons faire observer ici que du voyage du capitaine Cook, il n'est rien résulté qui ait pu donner de nouveaux droits à l'Angleterre sur quelques points du continent américain, car il n'a vu, au sud du mont Edgecumb, que des lieux déjà observés et reconnus par Perez, Bodega et Heceta, ainsi que nous l'avons fait voir précédemment, et, au nord de ce cap, que des lieux désignés par les navigateurs russes.

Toutefois, le capitaine Cook a eu l'incontestable mérite de déterminer plus exactement la position relative des côtes nord-est et nord-ouest des deux continents d'Asie et d'Amérique, ainsi que la configuration précise de leur littoral.

Avant de procéder plus avant dans notre récit, signalons quelle était, à cette époque, la situation respec-

Digitized by Google

tive des parties réclamant des titres de propriété sur les côtes du nord-ouest et le territoire en dépendant.

La France, ainsi que nous avons eu déjà plusieurs fois l'occasion de le faire observer dans le cours de ce précis historique, avait pris possession du Saint-Laurent et du Mississipi; elle étendait donc sa domination sur tout le vaste territoire qu'arrosent ces deux bassins, y compris la chaîne des lacs, n'ayant à l'est que les provinces anglo-américaines de l'Atlantique, et s'étendant ensuite indéfiniment vers l'océan Pacifique et les possessions espagnoles.

L'Angleterre avait alors en possession tout le territoire sur le littoral de l'Atlantique, depuis le Saint-Laurent jusqu'aux Florides; elle étendait également ses prétentions à l'ouest indéfiniment en opposition avec les droits de la France. Elle s'était aussi établie sur la baie d'Hudson, basant de nouvelles prétentions sur le territoire à l'intérieur jusqu'à la mer Pacifique.

Quant à l'Espagne, maîtresse du Mexique, de la Californie, du Nouveau-Mexique et des Florides, elle étendait ses droits de souveraineté sur tout le territoire compris entre l'océan Pacifique, le golfe du Mexique et la Pointe de la Ploride sur l'Atlantique à l'est.

Telle était la position des parties en 1783, lorsque le traité de Paris du 3 septembre, communément appelé *traité de paix*, vint apporter de profondes modifications à cette situation respective.

L'Angleterre reconnut alors la liberté, la souveraineté et l'indépendance des États-Unis; par cet acte solennel, elle renonça à tous ses droits de souveraineté

Digitized by Google

sur le territoire occupé par l'Union américaine et sur celui qui en relevait; elle créa donc ainsi de fait le premier titre des Américains à la possession des territoires occidentaux.

Mais remarquons encore ici un acte significatif de la double politique constamment suivie par l'Angleterre dans ses rapports internationaux : au moment où la Grande-Bretagne semble renoncer par un acte solennel à ses prétendus titres de possession des territoires occidentaux relevant des États-Unis, elle autorise par une sanction législative la création à Montréal d'une nouvelle association, sous le nom de compagnie du Nord-Ouest, ayant pour but de faire le commerce des pelleteries dans ces mêmes districts, dissimulant ainsi, sous le masque des opérations commerciales d'une compagnie, des intentions hostiles qu'elle se réserve plus tard d'appuyer de l'autorité de sa force, si ses intérêts le réclament.

De ce jour aussi deux compagnies puissantes se trouvèrent en rivalité d'intérêt pour le commerce des pelleteries en Amérique, quoique leurs opérations dussent être renfermées dans un territoire respectif réservé à chacune d'elles. Et pendant un certain temps elles se firent une concurrence active; souvent même leurs agents en vinrent aux mains et se livrèrent des combats acharnés. Mais leurs efforts collectifs furent désastreux pour les intérêts américains, dont les postes frontières furent trop souvent le théâtre de violences et de scènes sanglantes de la part des Indiens excités sous main contre eux, autant par la jalousie et la cupidité

Digitized by Google

de ces deux compagnies que par la haine de la métropole contre les États-Unis.

Les résultats du voyage du capitaine Cook furent publiés en 1781. A cette époque, le commerce de la Pacifique était partagé entre deux compagnies anglaises : celle de la mer du Sud et celle des Indes orientales. Les bâtiments de la première ne pouvaient se rendre dans l'océan Pacifique, pour y faire le commerce des fourrures ou s'y livrer à la pêche, que par le cap Horn ou le détroit de Magellan; ceux de la seconde devaient se rendre pour la même destination par le cap de Bonne-Espérance. Tous les bâtiments anglais n'appartenant pas à une de ces compagnies étaient exclus de naviguer dans ces mers pour cet objet.

Aussi arriva-t-il que plusieurs sujets anglais, qui voulaient se livrer au commerce des fourrures, alors très avantageux à cause des marchés de la Chine où elles étaient en grande demande, furent obligés de s'engager sous pavillons étrangers, et, de fait, de se dénationaliser.

Au nombre des aventuriers anglais qui, entreprirent des premiers, sous pavillons étrangers, de se rendre sur les côtes de la mer Pacifique, l'on remarqua Jacques Hanna, qui visita le détroit de Nootka en 1785, sous pavillon portugais. Il y fit un commerce avantageux avec les naturels, et tenta, en 1786, un second voyage qui n'eut pas le même résultat.

Dans le cours de cette année, on chercha à établir un commerce direct entre Macao et le Kamtschatka : ces tentatives échouèrent.

Digitized by Google

Les capitaines Lowrie et Guire firent aussi quelques voyages à la côte occidentale de Bombay, et Méares et Tippling sur celle de Calcutta, sous le pavillon de la compagnie des Indes orientales.

Avant de procéder sur les suites du voyage de Méares, nous rappellerons que l'expédition de notre infortuné compatriote Jean-François Garaup de Lapeyrouse, eut lieu en 1785, qu'il visita, en juin 1786, le mont Saint-Élias et la côte américaine, entre le 50e et 54e degré de latitude, et vint relâcher au port Monterey où il fit de nouvelles observations scientifiques, et le 24 septembre de la même année il quitta ce port pour ne plus revoir la terre.

Le capitaine Méares ayant pénétré dans le golfe de Nootka y hiverna de 1786 à 1787, et à cet effet obtint du chef de la tribu qui habitait cette côte l'autorisation d'élever quelques huttes et magasins pour y abriter ses hommes et y déposer ses marchandises. Il perdit dans cet hiver la moitié de son monde par le scorbut.

Les principaux lieux de la côte occidentale visités dans ces temps en vue du commerce des fourrures étaient : le détroit de Nootka ou du Roi-George ; le détroit de Norfolk ; le port de la Guadeloupe, près du mont San-Jacinto ; le détroit du Prince-William et la rivière de Cook.

Une nouvelle association s'étant formée à Londres, en 1785, sous le nom de Compagnie du détroit du Roi-George, elle envoya une expédition sous le commandement des capitaines Portlock et Dixon pour faire exclu-

Digitized by Google

sivement le commerce entre la côte du nord-ouest et la Chine.

En 1786, les bâtiments de cette compagnie visitèrent le détroit de Nootka ; mais la saison étant trop avancée, ils furent obligés de relâcher aux îles Sandwich pour y hiverner.

En 1787, ils visitèrent de nouveau la rivière de Cook et le détroit du Prince-William où ils trouvèrent le capitaine Méares dont le navire était pris dans les glaces et l'équipage réduit de moitié par les maladies.

Le capitaine Dixon continua alors seul son voyage à l'est du mont Jacinto ou Edgecumb, et appelé par Bodega *Port Remedios ;* il changea ce nom en celui de Détroit de Norfolk, malgré que la relation de ce voyage, publiée en Angleterre en 1781, lui fût connue. Il réclama avec la même impudeur avoir découvert la côte occidentale au midi du 54e degré, parce que, disait-il, le capitaine Cook ne l'avait pas vue lui même, quoique ce célèbre navigateur en eût rendu compte comme d'une découverte antérieure due aux Espagnols.

Le capitaine Dixon ayant appris des naturels que la terre sur laquelle il avait débarqué était détachée de la côte ferme par un bras de mer, il lui donna le nom d'*Ile de la Reine-Charlotte* et distingua par l'appellation de *Canal Dixon* l'entrée qui conduit par le nord au détroit intérieur.

Le capitaine Duncan, envoyé par la même compagnie, en 1787, visita le détroit du Prince de Galles, le parcourut en entier et y découvrit un nombre considérable

Digitized by Google

d'îles auxquelles il donna la dénomination d'Archipel du Prince-Royal.

Dans la même année, le capitaine Berkeley, commandant un navire de la compagnie autrichienne des Indes, relâcha dans le détroit précédemment découvert par Juan de Fuca.

En 1788, les Portugais, qui faisaient alors un commerce actif de fourrures entre la côte du nord-ouest et la Chine, envoyèrent de Macao deux bâtiments sous leur pavillon, mais sous les ordres de deux officiers anglais, John Meares et William Douglas, qui s'étaient acquis une certaine réputation dans de précédents voyages à la même côte.

Ces deux navigateurs, par le fait même de leurs commissions portugaises, et en se trouvant sous pavillon portugais, avaient perdu leur qualité de citoyens de la Grande-Bretagne; dès lors, tous leurs actes officiels remontaient, quant aux conséquences légales à en tirer, à la couronne sous la protection de laquelle ils se trouvaient embarqués.

Douglas visita la rivière de Cook; Meares se rendit directement au détroit de Nootka, où l'équipage s'occupa immédiatement de construire une petite embarcation pour faire la traite le long des côtes avec les naturels. Voulant mettre à profit ce délai pour reconnaître le littoral au sud, Meares entra en arrangement avec un des chefs des tribus riveraines, et en obtint la permission d'élever une maison pour l'usage des hommes qu'il comptait laisser derrière lui pendant son absence.

Digitized by Google

A son retour, Meares retrouva Douglas et son petit bâtiment entièrement achevé; on lui donna le nom de *North-West-America*. Il revint en Chine avec une cargaison de fourrures, et laissa des ordres pour que les deux autres bâtiments se rendissent aux îles Sandwich pendant l'hiver, et revinssent au détroit de Nootka au printemps.

Dans les mêmes années, les Américains commencent aussi à porter leurs vues sur le riche commerce qui tendait à s'établir entre les côtes du nord-ouest et la Chine. La ville de Boston, qui fut toujours distinguée pour son esprit d'entreprise, fit alors les frais d'une expédition commerciale, dont MM. Joseph Barrell, Samuel Brown, Charles Bulfinch, John Darby, Growell Hatch et John M. Pintard furent les principaux armateurs. Cette expédition se composa de deux bâtiments : du trois-mâts *le Colombia*, de deux cent vingt hommes, capitaine John Kendrick, et du sloop *Lady Washington*, de quatre-vingt-dix tonnes, capitaine Robert Gray, qui mirent à la voile le 1er octobre 1787.

Le Washington arriva le premier en vue de la côte du nord-ouest en août 1788, par le 46e degré, et fut très près de se perdre sur les brisants, à l'entrée d'une rivière où Gray tenta de pénétrer. Attaqué par les indigènes sur ce point, il eut un homme de son équipage tué et un autre blessé; il fit route au sud-ouest, et arriva, le 17 septembre, dans le détroit de Nootka. *Le Colombia* rejoignit peu de jours après.

Ce ne fut qu'après l'arrivée des deux navires amé-

Digitized by Google

ricains que les deux bâtiments de Meares quittèrent cette rade pour aller hiverner aux îles Sandwich, suivant l'ordre qu'ils en avaient reçu.

Sur ces entrefaites, le gouvernement espagnol, jugeant enfin de l'importance et du développement que le commerce des pelleteries de la côte nord-ouest de l'Amérique prenait par ses nouveaux rapports ouverts avec la Chine, commença à prendre ombrage aux diverses tentatives faites par plusieurs nations de s'établir sur cette côte, en dépit de ses titres et de ses droits primitifs. Il expédia, en 1788, de San-Blas, deux navires, sous les ordres respectifs de Estevan Martinez, qui avait été pilote de Juan Perez en 1774, et de Gonzalo Haro. Ces deux navires jetèrent l'ancre dans les eaux du détroit du Prince-William, le 25 mai 1788. Haro visita les établissements russes de Codiak, et Martinez explora le détroit du Prince-William. Ils firent ensuite route ensemble le long de la côte orientale de la première rade d'Alieska jusqu'à Unaloshka, la plus grande des îles aleutiennes, et retournèrent au port San-Blas.

En mai 1789, Martinez prit possession, au nom de la couronne d'Espagne, du détroit de Nootka, ainsi que des bâtiments qui y étaient engagés à faire le commerce avec les naturels; il remplaça le drapeau anglais par celui de l'Espagne, et maintint ainsi la suprématie des droits de Sa Majesté Catholique sur tout le littoral américain des bords de l'océan Pacifique, depuis le cap Horn jusqu'au 60e degré de latitude nord.

Enfin il se rendit au Mexique avec ses trois prises,

Digitized by Google

l'Argonaute, la Princesse-Royale et *le North-West-America* alors confiés aux ordres de Viana et de Douglas.

Ces actes d'autorité eurent lieu dans la baie de Nootka en présence des navires américains *le Colombia* et *le Washington*, dont les officiers n'eurent qu'à se louer de leurs rapports avec les commandants espagnols.

Cet acte de pouvoir et d'autorité de l'Espagne créa entre les deux gouvernements de grandes difficultés qui ne purent être arrangées que par la convention conclue en 1790, dite *Convention de Nootka*, et par laquelle l'Espagne consentit à restituer toutes les propriétés saisies aux Anglais, et leur accordait en outre une indemnité de 1 million de francs.

Voici, du reste, la substance des principaux articles de ce traité :

Il fut convenu, par le 1er et le 2e article, que les constructions et les terres sur les côtes nord-ouest de l'Amérique, dont des sujets anglais avaient été dépossédés par un officier espagnol, *au mois d'avril* 1789, seraient restituées; qu'en outre réparation équitable serait offerte pour tous actes de violence ou d'hostilité commis par les citoyens de chaque pays contre les citoyens de l'autre *postérieurement au mois d'avril* 1789; et dans le cas où des sujets des partis dénoncés auraient été, *depuis cette période*, dépossédés par force de leurs terres, bâtiments ou autres propriétés sur la côte américaine, ils seraient réintégrés dans tous leurs droits avec une juste indemnité pour leurs pertes.

Le 3e article stipulait qu'à l'avenir les sujets des

Digitized by Google

deux pays ne seraient point inquiétés soit pendant leur navigation, ou dans leur pêcherie de la mer du Sud ou océan Pacifique, ou dans leur débarquement sur des points du littoral non occupés en vue d'y fonder des établissements ou pour commercer avec les naturels.

Les deux gouvernements nommèrent des commissaires qui reçurent mission de se rendre à la rade de Nootka, pour y déterminer l'importance des indemnités à allouer et l'étendue des propriétés à restituer aux sujets anglais.

Cette mission fut confiée par le gouvernement anglais au capitaine Vancouver, qui reçut en outre de l'amirauté des ordres spéciaux d'examiner toute la côte américaine depuis le 35e jusqu'au 60e degré nord, de juger de l'étendue des établissements déjà formés sur cette côte par des nations européennes; enfin de s'assurer s'il existait un passage navigable entre les deux océans Atlantique et Pacifique, par le nord.

Le gouvernement espagnol donna ses pleins pouvoirs à Quadra.

Pendant ces deux dernières années, le capitaine américain Metcalf, de New-York, visita avec ses deux fils les côtes du nord-ouest, avec deux navires, dont une petite goëlette, *la Belle-Américaine*, qu'il avait achetée à Canton. Cette goëlette fut saisie dans le détroit de Nootka par le commandant espagnol Martinez, mais rendue peu de temps après à son propriétaire. *La Belle-Américaine* ayant vu tout son équipage détruit par les indigènes de Kawaihas, une des îles Sandwich, Metcalf se détermina à retourner aux États-Unis.

Digitized by Google

A la même époque, le capitaine Billings fit un voyage à la côte du nord-ouest pour les Russes; Quimper et Alexandre Malaspina pour les Espagnols, et le capitaine Marchand, de Marseille, pour le compte d'une compagnie française.

Enfin un grand nombre de bâtiments anglais et américains se livrèrent avec activité au commerce des côtes du nord-ouest. Parmi les Anglais, le capitaine Brown paraît s'être le plus distingué par les renseignements utiles qu'il fournit sur cette côte à Vancouver lui-même.

Cependant, l'expédition américaine était rentrée à Boston après un voyage peu fructueux; mais ses intelligents armateurs, loin de se laisser décourager par ce premier résultat, se décidèrent à réexpédier aussitôt *le Colombia* aux côtes du nord-ouest, pour y poursuivre leur commerce et de nouvelles tentatives de découvertes.

Le capitaine Gray reprit la mer en mai 1790; il fut suivi par le capitaine Joseph Ingraham, son second, monté sur un brick de soixante-dix tonnes; deux autres navires, *le Hancock*, capitaine Crowel, et *le Jefferson*, capitaine Robert, firent partie de l'expédition. New-York envoya, dans la même année, le capitaine Magee sur *le Margaret*.

Ingraham découvrit, pendant sa navigation dans la Pacifique, entre le 8e et le 18e parallèle de latitude, un groupe d'îles auxquelles il donna les noms de *Washington*, *Adams*, *Franklin*, *Knox*, *Fédéral* et *Lincoln*.

Digitized by Google

La capitaine Gray arriva dans la Pacifique au printemps de 1791, reconnut le cap Mendocino, d'où il fit route, le long de la côte, pour la baie de Nootka. Il remarqua, par la latitude 42e degré, une espèce d'embouchure de fleuve, où il tenta vainement d'entrer, tant était grande la force du courant qui en sortait.

Le 15 juin, il jeta l'ancre dans le port de Clycquet, dans le détroit de Nootka, examina la côte entre le 54e et le 56e degré, pénétra plus de dix lieues dans le détroit, qu'il nomma canal de Massachusetts, et revint hiverner au port de Clycquet, où, ayant acheté des terres aux indigènes, il éleva le fort *Défiance*, et construisit la goëlette *l'Entreprise*.

Dans la même année, le capitaine américain Kendrick acheta, de quelques chefs indiens, des terres sur le détroit de Nootka. Les propriétaires de ce bâtiment cherchèrent, sans succès, en 1793, à vendre ces terres en Angleterre. Le capitaine Kendrick perdit la vie dans une des îles Sandwich, et son navire ne revint jamais aux États-Unis.

Au printemps de 1792, le capitaine Gray reprit de nouveau la mer sur *le Colombia*; il cingla vers le sud-ouest, tandis que le capitaine Harwell, son second, se dirigea, sur la goëlette *l'Aventure*, vers l'île Charlotte. Gray rencontra, le 29 avril, près de l'embouchure du détroit de Juan de Fuca, Vancouver, qui était parti d'Angleterre en janvier 1791 sur *la Découverte*, et accompagné par le lieutenant R. Broughton, sur le brick *le Chatam*. Il lui communiqua les détails de ses décou-

Digitized by Google

vertes sur les côtes, le long desquelles Vancouver avait navigué sans faire aucune observation, et lui annonça qu'il était entré dans un détroit par le 54e degré et demi nord, et l'avait remonté jusqu'au 56e degré sans avoir aperçu sa fin.

Déterminé à s'assurer de la nature des découvertes antérieurement observées par lui, le capitaine Gray cingla très près des côtes, en se dirigeant au sud-ouest, et le 7 mai on signala de nouveau de son bord les mêmes brisants vers la côte précédemment vue par le 46° 58' nord. Bientôt on s'assura que ces apparences de l'entrée d'un grand fleuve étaient réelles; il manœuvra alors pour en franchir l'entrée, et y parvint heureusement, y pénétra et y mouilla. La baie où il jeta l'ancre reçut le nom de rade de Bulfinch, en l'honneur d'un des propriétaires.

Le 11, à sept heures et demie, il franchissait la barre du grand fleuve de l'Orégon, qu'il appela *Colombia*, du nom du bâtiment qu'il montait; il s'avança dans cette rivière pendant une certaine distance, et reconnut qu'elle déchargeait une immense quantité d'eau fraîche à la mer; il y séjourna jusqu'au 20, temps pendant lequel il effectua plusieurs débarquements pour reconnaître les atterrages.

Au capitaine Robert Gray revient donc de fait l'honneur de la découverte de l'Orégon et d'avoir, le premier, navigué dans ses eaux, comme aussi d'avoir rempli les conditions nécessaires pour établir les titres des Américains à la découverte et prise de possession de ce fleuve américain. Il donna un nom au fleuve, en

Digitized by Google

releva l'entrée, et désigna la pointe septentrionale de son embouchure par le nom de cap *Hencock*, précédemment appelée par Meares, en 1788, cap *Désappointement*, et la pointe méridionale par le nom de cap *Adams*.

Ayant effectué cette découverte, Gray fit voile vers la côte est de l'île de la Reine-Charlotte, où son navire toucha sur un rocher qui lui causa de grandes avaries. Il parvint cependant heureusement au détroit de Nootka, où arriva presque en même temps son second, le capitaine Ingraham. Le capitaine Gray communiqua officiellement le résultat de sa découverte au commandant espagnol Quadra, et en septembre retourna, avec le capitaine Ingraham, aux États-Unis.

En vue de l'exécution de la mission qui lui avait été confiée par son gouvernement, Quadra interrogea le capitaine américain Gray sur la nature des transactions, à sa connaissance, qui pouvaient avoir eu lieu entre les Anglais et les chefs indiens, pour l'acquisition de terres, et leurs droits d'élever des constructions sur la baie de Nootka. Le capitaine Gray répondit que lui et les siens avaient eu de fréquents rapports avec le chef de la tribu indienne Maquinna pour plus de neuf mois; mais qu'il n'avait jamais eu connaissance que les Anglais eussent acheté des terres des Indiens, et que la seule construction qu'ils aient vue à leur arrivée, était une cabane de sauvage qui avait été détruite longtemps avant l'arrivée des Espagnols.

Le commandant portugais Vienna confirma ces dépositions.

Digitized by Google

D'après ces témoignages, le commissaire espagnol se crut fondé à soutenir que les Anglais n'avaient aucun droit à des restitutions d'aucun genre.

En conséquence, Quadra fit une communication dans ce sens à Vancouver dès son arrivée sur la rade de Nootka. Néanmoins, pour témoigner de son désir de terminer leurs différends à l'amiable, il proposa de céder, pour le présent, aux Anglais, les terrains sur lesquels Meares s'était établi en 1788, et de leur abandonner en outre les constructions élevées depuis par les Espagnols, ainsi que les terres cultivées par eux, et d'attendre la décision de leur gouvernement respectif sur les prétentions soulevées par les Anglais.

Quadra ne put s'entendre avec Vancouver sur l'interprétation que ce dernier prétendait donner aux termes de la lettre du comte Florida Blanca. Vancouver soutenait que la Grande-Bretagne avait droit de domination absolue, par le fait même des ordres du ministre espagnol, sur tout le territoire arrosé par le golfe de Nootka : Quadra, au contraire, maintenait que l'Angleterre n'avait droit qu'à la restitution de la propriété des parcelles de terres achetées par Meares aux Indiens et des cabanes qu'il avait pu y élever.

Les deux commissaires se séparèrent donc sans que la remise officielle pût avoir lieu. Nootka continua d'être considéré comme port espagnol; mais les Anglais en conservèrent la possession de fait!

Sur les renseignements reçus du capitaine Gray, Vancouver envoya, en octobre 1792, le capitaine Broughton reconnaître l'entrée du grand fleuve découvert par

Digitized by Google

Gray ; il réussit dans cette expédition ; reconnut la rade de Bulfinch, entra dans la Colombia, débarqua sur son rivage et en prit possession au nom de son souverain, tout comme si ce pays fût resté inconnu jusqu'à son arrivée ; prétendant d'ailleurs que Gray n'y était point entré comme lui, mais avait pris une large baie pour l'entrée de ce fleuve.

Vancouver poursuivit sa route vers le nord-ouest, entra dans le détroit de Juan de Fuca et le traversa en entier ; il s'assura ainsi de l'exactitude de la description que le pilote grec Juan de Fuca avait faite de ces lieux. Cette circonstance contribua à maintenir le nom du célèbre pilote pour désignation de l'entrée méridionale de ce détroit.

Toutefois, ce navigateur donna au territoire entier arrosé par les eaux du détroit de Juan de Fuca le nom de *Nouvelle-Géorgie*, et prit possession de toute cette partie du continent américain, sur les côtes du nord-ouest et des îles adjacentes au nom de son souverain, et donna à tous ces points de nouveaux noms commémoratifs de la famille royale, des ministres, du parlement, de l'armée et de la marine de la Grande-Bretagne.

Par les détails circonstanciés que je viens de rappeler sur la découverte et les établissements formés sur les côtes du nord-ouest, il reste démontré, je pense, d'une manière incontestable qu'aucun des points de cette côte ou des îles adjacentes n'a jamais été occupé par les Anglais antérieurement à la fondation par les Espagnols, en mai 1789, du port de la baie de Nootka.

L'abandon ultérieur de la propriété de la baie de

Digitized by Google

Nootka fait, en 1795, aux Anglais par les Espagnols, n'emporte avec lui, du reste, suivant le 3e et le 5e article de la convention intervenue à ce sujet, que des droits, communs avec les Espagnols, à débarquer et commercer sur des points de la côte au nord du port de San-Francisco

Nous avons suivi scrupuleusement, dans leur ordre chronologique, les diverses expéditions qui ont été tentées ou faites en vue de reconnaître les côtes du nord-ouest ou d'y fonder des établissements. Nous résumerons, dans le même ordre et dans le même esprit, la série de voyages faits à l'intérieur dans le même but.

Nous ferons remarquer qu'en vue de s'assurer le monopole du commerce des fourrures dans les régions nord-ouest de l'Amérique, la célèbre compagnie de la baie d'Hudson s'était adjoint de nouvelles recrues, en 1784, parmi les Canadiens, sous la dénomination de compagnie du Nord-Ouest de Montréal. Elle absorba, de la même manière, plusieurs autres associations formées ultérieurement dans les mêmes intentions.

Toutefois, la compagnie du Nord-Ouest retint sa constitution séparée pendant quelques années. Dans l'origine, le capital de cette compagnie fut d'abord divisé en seize actions ; puis porté plus tard à vingt ; enfin à quarante. Une certaine portion de ces actions appartenait aux *agents* résidant à Montréal, qui fournissaient les capitaux nécessaires à l'exploitation. Le reste des actions était réparti entre des *propriétaires* ou *partners*, qui étaient chargés de l'administration des affaires de la

Digitized by Google

compagnie aux postes ou forts dans l'intérieur, et des employés ou *commis*, trafiquant directement avec les Indiens.

Les employés ou *commis* étaient, pour la plupart, de jeunes Écossais entrés au service de la compagnie pour cinq ou sept ans. A l'expiration de ce terme d'apprentissage, ils étaient admis dans la compagnie comme propriétaires.

Les employés subalternes, tels que *guides*, *interprètes* ou *voyageurs*, étaient recrutés parmi les Canadiens. Les voyageurs servaient à la fois comme porteurs et comme bateliers sur les rivières. Tous ces employés étaient retenus dans les intérêts de la compagnie par l'espoir d'avancement.

Les agents importaient de l'Angleterre les marchandises pour trafiquer avec les Indiens ; celles-ci étaient ordinairement arrangées en ballots de 45 à 50 kilogrammes. Les pelleteries envoyées en échanges étaient du même poids à peu près.

Il s'écoulait, d'ordinaire, quatre ans entre le temps où un ordre était donné par les résidents en Amérique et sa réalisation.

Alexandre Mackensie, un des propriétaires, commandant au fort Tchipionyan, un de ces postes sur le lac des montagnes Athabosca, entreprit, en 1789, pour le compte de cette compagnie, un des plus aventureux voyages à la recherche, par terre, des rivages de l'océan Pacifique.

Le lac Athabosca, sur les rives duquel était établi le poste où résidait Mackensie, a près de 200 milles de

Digitized by Google

large de l'est à l'ouest, et 13 milles de largeur moyenne; il est situé vers le 59e degré nord, à moitié route entre l'océan Pacifique et la baie d'Hudson.

Mackensie s'embarqua, en juin, sur la *Rivière des Esclaves*, entra dans le grand lac des Esclaves, et découvrit une grande rivière à laquelle il donna son nom; puis descendit le cours de cette rivière, pendant près de 900 milles, dans la direction du nord-ouest, jusqu'à son débouché à la mer, ou ce qu'il jugea être la mer; trois mois après, en septembre, il était de retour au fort Tchipionyan.

En 1792, Mackensie entreprit son second voyage pour le compte de la compagnie du Nord-Ouest, à la recherche des sources de la Colombia, et dans le but d'étendre le champ de ses opérations commerciales avec les Indiens au delà des montagnes Rocheuses. Il se mit en route le 10 octobre, remonta l'Unjegala ou rivière de la Paix, jusqu'au pied des montagnes Rocheuses, où il hiverna. En juin, il reprit le cours de son voyage, continuant de remonter cette rivière jusqu'à ses sources par le 54e degré, traversa un partage d'un demi-mille, et s'embarqua sur une autre rivière appelée par les Indiens *Tacontahutessee*, ou la rivière *Frasier*, et la descendit pendant environ 210 milles, croyant être sur la Colombia; mais les difficultés de la navigation devinrent telles, qu'il fut obligé d'abandonner le cours de cette rivière, et de chercher à gagner par terre, en suivant une direction sud-ouest, les rivages de l'océan Pacifique, qu'il atteignit, le 22 juillet 1793, par le 22-23 43' au nord de l'île de Quadra et Vancouver, à environ

Digitized by Google

cent cinquante lieues au nord, par conséquent, de l'embouchure de la Colombia, et un peu plus d'un an après que Robert Gray était arrivé lui-même à l'embouchure de ce fleuve et l'avait exploré.

La rivière prise par Mackensie pour la Colombia n'était autre que le Frasier, qui a ses sources plus au nord et vient se jeter dans le détroit de Juan de Fuca près du canal Puget.

Mackensie retourna à son poste plus directement et y arriva en août.

Malgré l'authenticité de ces faits, les Anglais n'ont jamais hésité à affirmer que Mackensie était le premier voyageur qui eût découvert et exploré le cours supérieur de la Colombia.

En 1794, Trudeau, citoyen de Saint-Louis, fit, sous le gouvernement espagnol, un voyage vers les montagnes Rocheuses. Vers la même époque et sous le même gouvernement, Manuel Lisas faisait avec le nord-ouest un commerce avantageux de fourrures.

Les Russes commencèrent à tourner leurs vues sur le commerce profitable des pelleteries, en Amérique, vers cette époque, tentèrent de fonder sur le littoral du nord-ouest le célèbre établissement de Sitca en 1799. Détruit par les indigènes, il fut refondé en 1803 en même temps que ceux de Unalashka et Kodiak.

Le gouvernenment russe envoya alors une expédition vers les côtes du nord-ouest dans le but de donner à ses établissements d'Amérique tout le développement dont ils étaient susceptibles. Cette expédition fut confiée aux capitaines Krusenstern et Lisiensky, qui firent un

Digitized by Google

voyage de circumnavigation et retournèrent à Crosntadt en août 1806.

Les Russes, réclamant alors droit de souveraineté sur toute la côte nord-ouest du continent américain depuis le détroit de Behring jusqu'à l'embouchure de la Colombia, voulurent imposer aux navigateurs et trafiquants américains certaines restrictions sur les droits que ces derniers revendiquaient de commercer librement avec les indigènes le long de cette côte. Des négociations furent emtamées à ce sujet entre le gouvernement russe et M. Adams, l'envoyé américain à Saint-Pétersbourg. Mais jamais le gouvernement américain ne voulut concéder aucun de ses justes droits au gouvernement russe.

Nous approchons maintenant de l'époque la plus importante de l'histoire de l'accroissement de prospérité de la république américaine, celle où, par un de ces revirements inexplicables de la fortune, le gouvernement français se crut obligé de confier à d'autres mains les destinées d'une de ces plus brillantes colonies. La cession de la Louisiane aux États-Unis eut lieu le 3 avril 1803.

Par ce trop célèbre traité les États-Unis devinrent les héritiers légaux des droits et prétentions de la France sur les vastes régions de l'occident à l'ouest du Mississipi.

Jetons, en effet, un coup d'œil rétrospectif sur la filiation des faits relatifs aux possessions de la France sur le continent américain. Nous trouvons d'abord que Louis XV avait accordé, en 1712, à Antoine Crozat le

Digitized by Google

monopole commercial sur tout le territoire dit de la Louisiane, par un édit qui porte la date du 14 septembre.

Ce décret est ainsi conçu :

« Nous avons, par ces présentes, signées de notre main, établi et établissons ledit sieur Crozat, pour faire seul le commerce dans toutes les terres par nous possédées et bornées par le Nouveau-Mexique et par celle des Anglais de la Caroline, tous les établissements, ports, havres, rivières et principalement le port et havre de l'île Dauphine, appelée autrefois de Massacre, le fleuve Saint-Louis autrefois appelé Mississipi, depuis le bord de la mer jusqu'aux Illinois, ensemble la rivière Saint-Philippe, autrefois appelée du Missouri, et Saint-Hiérosme, autrefois appelé Ouabash, avec tous les pays, contrées, lacs dans les terres, et les rivières qui tombent directement ou indirectement dans cette portion du fleuve Saint-Louis. Voulons que lesdites terres, contrées, fleuves, rivières et îles, soient et demeurent comprises sous le nom du gouvernement général de la Louisiane qui sera dépendant du gouvernement général de la Nouvelle-France, auquel il demeurera subordonné; et voulons en outre que toutes les terres que nous possédons depuis les Illinois soient réunies en tant que besoin est au gouvernement général de la Nouvelle-France et en fassent partie; nous réservant néanmoins d'augmenter, si nous le jugeons à propos, l'étendue du gouvernement dudit pays de la Louisiane. »

Crozat renonça à ce privilége en 1717, et le pays d'Illinois fut adjoint à la Louisiane, qui fut concédée

Digitized by Google

à la compagnie des Indes orientales, mais mieux connue sous le nom de compagnie du Mississipi ou de Law. Cette compagnie conserva ses titres et droits de possession jusqu'en 1732, époque à laquelle retour en fut fait à la couronne de France. Toutes ces contrées furent alors administrées comme une province française jusqu'en 1763, où elles passèrent sous la domination espagnole. Rétrocédées de nouveau, en 1795, à la France, elles furent finalement vendues aux États-Unis en 1803.

Immédiatement après cette importante acquisition, le gouvernement fédéral de l'Union s'occupa de faire reconnaître les régions occidentales à l'ouest des montagnes Rocheuses. A Jefferson, alors président de la république, revient l'honneur d'avoir le premier conçu le projet d'étendre la juridiction de l'Union sur les contrées que baigne l'océan Pacifique. Il dressa lui-même le plan de l'expédition qu'il projetait, et rédigea les instructions qu'il remit aux mains des capitaines Lewis et Clarke, chargés de conduire cette entreprise à bonne fin.

Ces hardis explorateurs devaient remonter le cours du Missouri depuis son embouchure jusqu'à sa source, et gagner ensuite, par la route la plus directe, le premier fleuve navigable situé dans les versants occidentaux des montagnes Rocheuses, et de là suivre ce fleuve jusqu'aux rivages du grand Océan.

Ce voyage, commencé le 14 mai 1804, fut exécuté avec autant d'habileté que de succès. Lewis et Clarke étaient accompagnés de quarante hommes fournis des moyens de se défendre, et chargés de ne commettre

Digitized by Google

aucune agression; ils s'attachèrent à bien connaître les contrées qu'ils avaient à parcourir; ils cherchèrent à gagner la confiance des indigènes, dont ils rencontrèrent de nombreuses nations sur leur route; ils leur apprirent que les États-Unis avaient succédé aux Français dans la possession de la Louisiane; qu'ils étaient chargés par leur gouvernement de leur apporter paix, appui et protection, et de leur offrir comme garantie de ce nouveau pacte qu'ils désiraient former avec eux, des secours et des présents pour concourir à leur bien-être.

Alors on leur remit des armes, des uniformes, des étoffes, enfin des objets divers de première utilité, et on fit flotter au milieu d'eux le pavillon américain en signe de la souveraineté des États-Unis, dont ils devenaient de ce jour les enfants adoptifs.

Nos voyageurs représentèrent le but de leur entreprise comme une visite que le président des États-Unis, leur nouveau père, faisait faire à ses enfants rouges, et ils invitèrent ceux-ci, en reconnaissance, à lui envoyer une députation.

Pendant leur voyage et leur séjour à l'occident des montagnes Rocheuses, les capitaines Lewis et Clarke eurent de fréquentes relations avec les naturels du pays; ils hivernèrent chez les Indiens Classops, entre les mains desquels ils laissèrent un écrit qui constatait qu'ils avaient été envoyés par « le gouvernement des « États-Unis pour explorer l'intérieur du continent « d'Amérique; qu'ils avaient pénétré par la voie du « Missouri et de la Colombia jusqu'à l'embouchure de

Digitized by Google

« ce dernier fleuve dans l'océan Pacifique; qu'ils y « étaient arrivés le 14 novembre 1805, et qu'ils en « étaient partis le 23 mars 1806, pour retourner par la « même route aux États-Unis. »

Dans leur voyage de retour, l'expédition se divisa en deux parties; le capitaine Lewis remonta la branche nord de la Colombia, à laquelle il donna le nom de Clarke, l'examina en détail ainsi que ses principaux affluents; le capitaine Clarke traversa de la branche principale, la Colombia, nommée aussi la Lewis, jusqu'à la rencontre du *Yellow Stone* (rivière de la Roche-Jaune), descendit cette rivière jusqu'à son confluent avec le Missouri, où il rejoignit le parti du capitaine Lewis, et ensemble regagnèrent Saint-Louis, où ils arrivèrent le 23 septembre, après avoir accompli, dans cette expédition par terre, plus de neuf mille milles.

Tandis que Lewis et Clarke accomplissaient leur aventureux voyage vers le nord-ouest, le major Zébadon Pike exécuta également, par ordre du gouvernement fédéral, une reconnaissance des contrées occidentales du Mississipi, en remontant ce fleuve jusqu'au lac Sandy, par le 49e degré de latitude. En 1806, le même officier entreprit une nouvelle expédition d'exploration; il partit de l'embouchure du Missouri, remonta le cours entier de l'Osage, traversa vers l'Arkansas, dont il remonta le cours jusqu'à ses sources, tandis qu'un autre de ses compatriotes, Wilkiosen, descendit la même rivière jusqu'à son embouchure; il alla ensuite reconnaître les sources de la Plata, et se rendit au delà

Digitized by Google

des montagnes sur les bords du Rio del Norte, dont il descendit le cours.

Les voyageurs Dunbar, Hunter et le docteur Sibly explorèrent, vers la même époque, le pays traversé par la rivière Rouge et le Washita, qui arrosent l'État d'Arkansas et prennent leur source dans le Texas.

La compagnie anglaise du Nord-Ouest, ayant eu bruit de l'expédition de Lewis Clarke, tenta de prévenir le but de ces voyageurs, et envoya à cet effet, en 1805, le sieur Laroque pour fonder des postes et occuper le bassin de la Colombia vers son embouchure. Mais cette expédition rencontra tant de difficultés, qu'elle ne put dépasser, dans l'intérieur, les tribus et villages des Mandan du Missouri.

En 1806, cette compagnie reprit son projet d'expédition, et envoya M. Simon Frasier avec un parti pour fonder des postes à l'ouest des montagnes Rocheuses; il partit du fort Tchipienyan, traversa les montagnes près de la gorge où la rivière de la Paix s'ouvre un passage, et y fonda un poste par le 54e degré qui a retenu son nom, et qui a été effectivement le premier poste anglais établi à l'ouest des montagnes. De nouveaux postes furent ensuite successivement fondés dans ces régions occidentales, qui reçurent le nom de *Nouvelle-Calédonie*.

Les expéditions heureuses des capitaines Lewis et Clarke ouvrirent aux Américains le champ de la spéculation du commerce des fourrures; plusieurs habitants de Saint-Louis y avaient déjà acquis de grandes fortunes et de la réputation; c'est alors qu'on vit se

Digitized by Google

créer la compagnie du Missouri, sous la direction d'un nommé Manuel Lisa. Ce chef intelligent fonda plusieurs comptoirs près des sources du Missouri et à l'ouest des montagnes Rocheuses, sur les bords de la rivière Lewis, branche de la Colombia; M. Henry, un de ses agents, était à la tête de ces derniers établissements, que les inimitiés des Indiens, poussés par la rivalité de la compagnie anglaise, et par suite les difficultés d'approvisionner, forcèrent à abandonner en 1810.

Ainsi s'avançaient dans ces régions, jusqu'alors pour ainsi dire inconnues, de courageux voyageurs à la recherche de ce commerce de fourrures, qui, en exposant à des privations, des dangers sans nombre, promettait en retour de grandes richesses.

Insensiblement les populations des rives inférieures du Missouri et de l'Arkansas commencèrent à remonter le cours de ces fleuves, et à se répandre dans les contrées intermédiaires avant de poursuivre plus au loin leur marche progressive, et de prendre possession des versants occidentaux des montagnes Rocheuses.

D'autres jalons, pour échelonner les émigrations des Américains vers les rives de l'océan Pacifique, restaient encore à être plantés, à travers les chaînes des montagnes Rocheuses, par des hommes aux vues larges, et embrassant dans un prochain avenir la réalisation des immenses destinées réservées à la nation américaine.

A John-Jacob Astor, citoyen de New-York, revient l'honneur d'avoir, le premier, cherché à réaliser cette

Digitized by Google

pensée d'occuper, au nom du gouvernement fédéral de l'Union, l'embouchure et les rives du grand fleuve dont Robert Gray avait découvert l'entrée, et Lewis et Clarke reconnu le cours.

Cependant un autre citoyen américain, le capitaine Smith, de Boston, conçut aussi, en 1810, le même projet; il se rendit à cet effet, par mer, à l'embouchure de la Colombia, et jeta les premiers fondements d'un établissement à *Oak-Point*, sur la rive méridionale de la Colombia. Les Indiens détruisirent ce poste, et Smith fut obligé de renoncer à son entreprise.

John-Jacob Astor fonda donc, en 1810, la compagnie américaine de l'Atlantique pour le commerce des fourrures, dont le siége était à New-York.

Deux circonstances fort remarquables ont transpiré sur les intentions de son fondateur, et méritent d'être rapportées ici : c'est que, d'abord, M. Astor choisit les éléments de sa compagnie, en grande partie, parmi les sujets anglais ou agents sortis du service de la compagnie du nord-ouest de Montréal; ensuite, c'est que, redoutant la concurrence que pouvait faire à son entreprise cette puissante compagnie, il fit proposer, par un agent secret, à ses chefs, de s'intéresser pour un tiers du capital. Ces propositions ne furent pas acceptées.

M. Astor projeta deux expéditions, l'une par mer, l'autre par terre. Il envoya, en 1809, un premier navire à la côte du nord-ouest, *l'Entreprise*, capitaine Elbot. En 1810, il dépêcha un second bâtiment, *le Tonquin*, capitaine Jonathan Thorn, qui mit à la voile

Digitized by Google

de New-York, en septembre, portant tout le personnel de l'établissement à fonder à l'embouchure de la Colombia.

En janvier de la même année, l'expédition par terre, aux ordres de M. Wilson P. Hunt, et composée de soixante-treize hommes, partit de Saint-Louis, et suivit, autant que possible, l'itinéraire de Lewis et Clarke.

Enfin, en octobre 1811, M. Astor dépêcha, par un troisième navire, *le Beaver*, capitaine Sowles, les autres chefs et agents de la compagnie dont M. Clarke avait été nommé directeur; il eut également soin d'envoyer à Saint-Pétersbourg un agent pour traiter d'un arrangement commercial avec la compagnie russe.

Le capitaine Thorn arriva, le 24 mars 1811, à l'embouchure de la Colombia, éprouva de grandes difficultés à franchir sa barre, et perdit même, dans cette occasion, trois hommes de son équipage. Il s'occupa immédiatement, d'accord avec ses instructions, d'ériger une maison pour y abriter les colons qu'il devait y laisser; il choisit, à cet effet, la position désignée par le capitaine anglais Broughton, *Pointe-Georges*, sur la rive méridionale. Les matériaux de cette construction ayant été apportés tous préparés de New-York, elle fut promptement élevée.

Cette petite colonie prit le nom d'*Astoria*, en l'honneur du chef et fondateur de la compagnie.

Tandis que la colonie naissante était ainsi activement occupée de son organisation, elle fut visitée, en juillet, par un détachement de la compagnie du Nord-

Digitized by Google

Ouest, sous les ordres de M. Thompson, géographe et astronome de la compagnie. Ce parti fut très bien reçu par la colonie américaine et son chef Macdougal, ancien employé de la compagnie anglaise.

La compagnie anglaise du Nord-Ouest avait eu connaissance du projet de M. Astor, elle avait résolu aussitôt d'en prévenir la réalisation en le devançant dans sa fondation d'un établissement à l'embouchure de la Colombia ; elle avait à cet effet ordonné une première expédition qui échoua ; la seconde seulement, aux ordres de M. Thompson, arriva, mais, ainsi que nous venons de le voir, postérieurement à l'établissement des Américains.

Ainsi Lewis et Clarke ont découvert la Colombia en 1805 et sont arrivés à son embouchure le 14 novembre de la même année.

La compagnie anglaise du Nord-Ouest n'a fait son premier établissement à l'ouest des montagnes Rocheuses, par le 54e degré nord, et par conséquent à quelque distance même du bassin de la Colombia, qu'en 1806.

Enfin les établissements américains sur la Colombia ont été fondés en 1809, 1810 et 1811.

Le chef Thompson, de la compagnie anglaise du Nord-Ouest, n'est arrivé parmi les Indiens, les *Têtes-Plates*, qu'au printemps 1811, après la fondation d'Astoria.

Tels sont les faits qui constatent la succession des établissements des Européens dans les régions occidentales et qui établissent la préséance en faveur des Américains.

Digitized by Google

Reprenons le cours de notre récit.

M. Thompson, après avoir fait reposer son monde et reçu des colons américains tous les approvisionnements qu'il était en leur pouvoir d'accorder, reprit sa marche rétrograde; il fut accompagné par un parti américain, sous les ordres de M. Davis Stuart qui alla fonder le poste d'*Okénagan*, sur une des branches de la Colombia désignée indistinctement par les noms de *Thompson* et *Clarke*, à environ cent cinquante ou deux cents milles au-dessus de son confluent.

Vers le milieu de janvier 1812, la moitié du parti américain envoyé par terre, sous les ordres de M. Hunt, arriva à Astoria dans un état de dénûment déplorable.

Un second détachement arriva peu de temps après dans une situation non moins malheureuse.

Enfin, le 5 mai, le navire *le Beaver*, commandé par le capitaine Sowles, arriva à l'embouchure de la Colombia et apporta aux nouveaux colons des secours de tous genres.

Quant au navire *le Tonquin*, aux ordres du capitaine Thorn, il avait péri corps et biens en juin 1811, sur la côte, au sud, par le fait des dispositions hostiles des indigènes; un seul individu était parvenu à s'échapper et avait pu regagner Astoria.

L'infortuné Mackay se trouvait sur ce navire; M. Hunt dut le remplacer dans sa mission en Russie; il partit en août 1812 sur *le Beaver*.

Pendant l'été de 1812, les Américains s'occupèrent activement de fonder de nouveaux postes. Un troisième

Digitized by Google

poste fut élevé à la tête du *Kouskouski*, affluent de la Colombia, sur l'emplacement même où, dans leur voyage de découvertes, Lewis et Clarke avaient construit des canots pour descendre ces rivières.

Donald Mackensie, John Reide et Alfred Seton de New-York firent partie de ce troisième détachement.

Le poste de *Spokan* fut créé sur la rivière de ce nom, au milieu des Indiens de cette dénomination.

Enfin le dernier poste fut établi sur la rivière de la *Wallamette*.

Au moyen de ces divers postes ou comptoirs, tous reliés entre eux par des voies navigables, la compagnie américaine, pour le commerce des fourrures du nord-ouest, se trouva avoir étendu de fait le réseau de ses opérations et par suite de son influence sur un territoire de plus de sept cents milles de développement.

Par suite de ces relations, de riches et nombreux approvisionnements de pelleteries commençaient à arriver sur l'établissement central d'Astoria pour être portés en Chine par *le Beaver* à son retour de son voyage à la côte, lorsqu'on apprit à Astoria, en janvier 1813, que les États-Unis avaient déclaré la guerre à la Grande-Bretagne en juin précédent.

MM. Mactavish et Laroque arrivèrent sur ces entrefaites à Astoria et apportèrent des nouvelles des progrès de la guerre défavorables aux armes américaines. Ils furent néanmoins bien reçus par les chefs des postes américains. Ceux-ci, soit qu'ils se sentissent animés d'un certain esprit de retour pour leurs anciens patrons de la compagnie du Nord-Ouest ou soit par spé-

Digitized by Google

culation ou par manque de confiance dans leur position nouvelle, traitèrent à prix d'argent de la vente de la propriété d'Astoria avec les agents de la compagnie du Nord-Ouest.

Cette transaction eut lieu quelques jours avant la prise officielle de possession, au nom du gouvernement anglais, de l'établissement américain, par le capitaine Black, commandant du bâtiment de guerre *le Raccoon*.

Cet officier changea immédiatement le nom d'*Astoria* en celui de fort *George*.

Lorsque M. Hunt retourna, le 28 février, à Astoria, de sa mission à Saint-Pétersbourg, il trouva que les établissements et la propriété de la compagnie américaine avaient changé de maître.

Cependant le traité de paix de Gand, signé le 24 décembre de la même année, ne décida rien quant aux droits respectifs sur le territoire de l'Orégon, ni à leur délimitation à l'ouest des montagnes Rocheuses. Les choses restèrent sur le même pied de réciprocité, c'est-à-dire d'occupation et de commerce simultanés, consacré en 1807.

Les Américains rentraient donc dans leurs droits de reprendre et d'occuper les postes par eux créés avant la guerre; il paraîtrait même que, sur la demande pressante de M. Astor, qui se proposait de continuer ses relations commerciales avec le nord-ouest, le gouvernement des États-Unis informa officiellement le gouvernement anglais de son intention de reprendre possession de ses postes sur la Colombia; mais que, par

Digitized by Google

suite de cette insouciance si blâmable du gouvernement fédéral, aucune mesure à cet effet ne fut prise, jusqu'en septembre 1817, lorsque le capitaine Biddle se rendit sur le bâtiment de l'État *l'Ontario*, à l'embouchure de la Colombia.

De 1815 à 1818, le lieutenant Kotzebue fit, pour le compte de la Russie, un intéressant voyage dans la mer Pacifique, à la recherche d'un passage du nord-ouest.

Le capitaine Biddle reprit possession des postes américains sur la Colombia, en août 1818.

M. Provon, commissaire américain pour la restitution des postes du nord-ouest, arriva sur un bâtiment anglais, en octobre 1818. Ainsi, Astoria fut rendue à ses fondateurs et propriétaires par le gouvernement anglais, aux officiers américains, sans conditions. Mais la compagnie américaine, pour le commerce des fourrures, ne fit aucun effort pour continuer ses opérations dans ces régions lointaines; les agents anglais, au contraire, continuèrent d'y demeurer, et sont restés, depuis lors, maîtres des postes, au moyen desquels ils exercent le monopole sur ce genre de commerce.

Les Anglais ont fondé, depuis lors, le fort Vancouver, à trente lieues environ au-dessus de l'embouchure de la Colombia, dans une position importante et qui commande la navigation de ce fleuve.

La reddition des postes américains sur la Colombia fut faite d'après une convention consentie entre les gouvernements des deux pays, le 20 octobre 1818, et qui contient les clauses suivantes :

Digitized by Google

Article 2. Il est arrêté, entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, que le *quarante-neuvième* parallèle nord, à partir de l'extrémité nord-ouest du lac des *Bois*, jusqu'à la chaîne des montagnes Rocheuses, servira de délimitation entre les deux pays.

Article 5. Tout le territoire réclamé par chacune des parties, sur les côtes du nord-ouest à l'ouest des montagnes Rocheuses, havres, baies, rivières, îles, etc., seront libres et ouverts pendant les dix années qui suivront la signature de la présente convention; cette disposition transitoire ne pouvant, bien entendu, porter préjudice en rien aux prétentions que l'une ou l'autre des deux parties contractantes pourrait avoir sur une portion du territoire de l'Orégon.

En 1819, les hostilités qui existaient, depuis des années, entre les compagnies anglaises du nord-ouest et d'Hudson, furent enfin réglées à l'amiable par l'interposition du parlement. Les deux compagnies furent alors réunies en une seule, ou plutôt la compagnie d'Hudson absorba l'autre.

C'est par suite de cette fusion des deux compagnies que le parlement eut occasion de passer, le 2 juillet 1821, un acte « pour régler le commerce des fourrures, et établir une juridiction criminelle et civile « sur certaines portions de l'Amérique du Nord, » dans le but ostensible de donner plus de stabilité à la compagnie de la baie d'Hudson, mais dans celui non moins apparent de justifier ses prétentions de juridiction et de propriété sur ces régions.

L'année 1819, comme l'année 1803, signala, dans

Digitized by Google

l'histoire politique américaine, un acte non moins important pour la prospérité et la sécurité de cette grande république. Les États-Unis acquirent, cette année, le territoire des Florides par le traité qui en porte le nom. Par ce traité, le roi d'Espagne reconnut pour ligne de démarcation, entre ses propriétés en Amérique et cette république, la direction même du 42e degré de latitude nord, à partir du point où ce parallèle touche les sources de l'Arkansas, jusqu'au grand océan Pacifique, en outre, Sa Majesté Catholique céda aux États-Unis tous ses droits, réclamations et prétentions sur tout le territoire nord de cette ligne, et renonça à jamais, tant en son nom que pour ses héritiers et successeurs, à tous ses titres et droits de propriété sur le même territoire.

Lors de la ratification de ce traité, le Mexique faisait encore partie de la monarchie espagnole, et se trouvait ainsi lié par la même stipulation.

Rappelons encore de nouveau, qu'en 1819, l'Angleterre ne possédait plus, en Amérique, que le territoire du Saint-Laurent et de la baie d'Hudson ; tout le reste du territoire américain, à l'est des montagnes Rocheuses et sud-ouest jusqu'aux limites du Mexique, était devenu la propriété incontestable des Utats-Unis comme héritiers des titres et droits de la France et de l'Espagne sur la plus grande partie du littoral de l'océan Pacifique, droits dont nous avons, du reste, suffisamment établi la validité et la priorité.

Les voyages des capitaines anglais Ross, Perry et Franklin eurent lieu vers 1821.

Digitized by Google

Ainsi que nous venons de le dire, les deux compagnies de la baie d'Hudson et du Nord-Ouest furent réunies en une seule, sous le titre de *Compagnie de fourrures de la baie d'Hudson*. Le nouvel acte du parlement lui accorda le monopole de tout le commerce dans les termes de la concession faite par Charles II, en lui attribuant de plus la juridiction civile sur tout le pays occupé par elle.

Sur ces nouveaux titres, la compagnie de la baie d'Hudson étendit sa juridiction non seulement sur toutes les possessions anglaises de la baie d'Hudson, mais encore sur tout le territoire de l'Orégon et même sur une partie de la Californie : elle est devenue ainsi, par rapport à l'Amérique, ce qu'est la compagnie des Indes en Asie, pour l'aristocratie financière et marchande de la Grande-Bretagne, un moyen d'étendre son monopole, et pour son gouvernement, un élément d'empiétement et d'usurpation.

Cette double position, qui, du reste, n'est point nouvelle, et n'a rien, par conséquent, qui doivent nous surprendre, ressort des faits, actes et mouvements ordinaires de cette puissance mi-marchande, mi-aristocratique de la Grande-Bretagne, qui voudrait opposer une barrière à l'extension menaçante de la puissance démocratique américaine.

Disons ici un mot sur l'organisation actuelle de la compagnie de la baie d'Hudson.

La compagnie de la baie d'Hudson dispose d'un capital assez considérable, divisé en autant d'actions que de propriétaires, dont le plus grand nombre résident

Digitized by Google

en Amérique et veillent par eux-mêmes aux intérêts de la compagnie. Les actions ne sont point tenues en propriété à perpétuité ou transférables comme d'autres actions ; elles sont en viager et transmissibles seulement par substitution, c'est-à-dire par transferts réglés à l'avance, du consentement des parties, et plaçant les nouveaux propriétaires dans les mêmes conditions que les devanciers.

Les chefs ou facteurs résidant en Amérique ont le titre d'associé ou *partner ;* chaque *partner* placé à la tête des comptoirs a droit à un salaire équivalent à un huitième d'action, soit à 25,000 fr. par an ; les agents subalternes n'ont droit qu'à un seizième d'action.

Chaque année, les principaux agents se réunissent en assemblée générale à York, Haut-Canada ; on y examine les rapports envoyés par les agents secondaires ; on y épure leur gestion, on délibère et discute des plans d'opération pour la campagne suivante, les nouveaux ordres à donner aux trappeurs, en un mot la direction générale pour accroître les produits de la compagnie, tout en veillant sur la conservation des castors dans les districts de la compagnie. Tous ces rapports sont ensuite envoyés aux directeurs de Londres pour leur examen personnel.

Par son pouvoir constitutif, la compagnie exerce sur tous ses subordonnés un despotisme complet, le droit absolu de liberté, de vie ou de mort sur tous ceux à son service, soit comme sous-agents, employés, engagés ou esclaves. Car l'esclavage qui existe dans toutes les tribus

Digitized by Google

indiennes est également admis dans toute la circonscription du domaine de la compagnie du Nord-Ouest. Les chefs ont donc droit de vie ou de mort sur tout individu qui ne se soumettrait pas aux règlements de la compagnie. Ils règlent, déterminent ou suppriment à volonté les salaires des agents ou employés. Ils fixent le prix de toutes les denrées ou objets de consommation, comme aussi des peaux de castor vendues par les indigènes. De cette manière, ils réalisent, soit sur les achats, soit sur la vente des marchandises, des profits qui, ensemble, ne s'élèvent pas à moins de 300 pour 100!

Les engagés, généralement naturels de l'île Orkney ou Canadiens, sont enrôlés au service de la compagnie pour cinq ans, au prix d'environ 375 à 425 fr. par an; les commis des postes reçoivent davantage. Tout ce personnel est armé, discipliné, soumis au régime le plus sévère comme une armée. Tout acte d'insubordination est immédiatement puni de mort.

Chaque trappeur est accompagné de deux ou trois esclaves. Le prix d'un esclave indien mâle est de dix à vingt couvertures; celui d'une femme est plus élevé. Si un esclave vient à mourir dans les six mois qui suivent son achat, le vendeur est tenu de restituer la moitié du prix. L'appât de la rétribution attachée à la vente d'un indigène est telle chez l'Indien, que des exemples de pères vendant leurs fils sont fréquents.

La compagnie a couvert le territoire de l'Orégon de comptoirs et de postes militaires, qui servent d'entrepôts et de lieux de ralliement aux Indiens et à ses

Digitized by Google

agents. Elle a établi son comptoir ou entrepôt central à *Vancouver*, sur la rive septentrionale, à environ 36 lieues au dessus de l'embouchure de la Colombia, et à la tête de la navigation à voile. Au midi de ce fleuve, elle a fondé le fort *Umoqua*, près de l'embouchure de la rivière de ce nom; elle a envahi une partie de la Californie et occupe un poste important dans la rade de San-Francisco, une des plus belles qu'offre le littoral du nord-ouest sur la Pacifique, et où les vaisseaux de toutes classes peuvent entrer. Elle est maîtresse maintenant de plus de 500,000 milles carrés (129,450,000 hectares) à l'ouest des montagnes Rocheuses et à l'est de 2,500,000 milles ou 647,250,000 hectares.

Enfin, comme si le territoire de l'Orégon ne suffisait pas à l'ambition de l'Angleterre qui aspire à devenir maîtresse absolue dans la mer Pacifique, et pour n'avoir plus à redouter la concurrence de la Russie sur les marchés de la Chine, la compagnie de la baie d'Hudson a pris à bail en 1842, pour dix ans, moyennant une redevance de 130 à 200,000 francs par année, tous les établissements russes de l'Amérique du Nord.

Toutefois, ce traité exclut le poste de l'île de *Sitka*, dans la Nouvelle-Archangel où la Russie a un très grand établissement.

Comme dernier trait prouvant les vues de l'Angleterre en Amérique, et qui doit justement alarmer les Américains comme tendant à menacer leur puissance, nous devons ajouter que la compagnie de la baie d'Hudson a porté récemment ses vues sur l'occupation per-

Digitized by Google

manente du territoire de l'Orégon, en cherchant à y fonder des établissements agricoles et industriels et des écoles pratiques pour l'éducation d'une génération qu'elle élève dans ses vues et sous sa domination.

Pour assurer son commerce avec ces contrées, la compagnie dispose d'une petite force navale, composée de quatre navires employés au long cours, de deux goëlettes qui font la traite le long de la côte de la Californie aux établissements russes, et d'un bateau à vapeur; tous ces navires sont armés en guerre. Elle a, en outre, fondé aux îles Sandwich un établissement où ses vaisseaux peuvent se rafraîchir, s'approvisionner et faire le commerce.

Du reste, les Américains, dont les nombreux baleiniers fréquentent également ces parages, ont aussi établi sur ces îles, du consentement des autorités locales, une station de relâche; c'est qu'en effet, ces îles, les plus importantes dans l'Océanie, étaient les seules présentant tous les avantages d'une station de ravitaillement favorable aux intérêts commerciaux qui appellent dans ces mers toutes les nations maritimes.

Les îles Sandwich sont destinées à un brillant avenir de prospérité commerciale par leur remarquable position géographique dans l'Océanie, à mi-distance de l'Amérique et de la Chine, et sous la ligne obligée de trajet des navires européens se rendant aux Indes ou aux pêcheries. Les habitants indigènes de ces îles ont compris ce que cette merveilleuse situation leur réservait; ils ont, en conséquence, depuis quelque temps, cherché à faire reconnaître leur indépendance et leur

Digitized by Google

neutralité; ils ont envoyé à cet effet des commissaires à Washington, à Londres, à Paris, pour traiter comme nation libre de leurs intérêts. Je ne doute pas que déjà bien accueillis aux États-Unis et en Angleterre, ils ne le soient également en France, où l'on doit comprendre toute l'importance attachée à ce que ce point du globe soit reconnu indépendant et considéré comme neutre, et qu'aucune puissance étrangère ne puisse y exercer une influence supérieure à celle d'une autre.

Une nouvelle compagnie américaine, sous le nom de compagnie de la Colombia, s'organisa en 1822; mais, en 1826, elle fut réunie à la compagnie de l'Amérique du Nord.

M. H. Ashley entreprit en 1823, à l'ouest des montagnes Rocheuses, un voyage vers les sources du Colorado de la Californie. Il visita les rives de la Plata et établit une station près du lac *Utah*.

En 1824, les États-Unis et les Russes conclurent une convention, par laquelle ils fixèrent la délimitation de leur territoire respectif en Amérique. Le troisième article de cette convention porte qu'il ne pourra être fondé par les citoyens ou sans l'autorité des États-Unis, aucun établissement sur la côte nord-ouest de l'Amérique septentrionale, ni dans aucune des îles adjacentes au nord du 54e degré 40' de latitude, la Russie s'engageant, de son côté, à ne souffrir qu'aucun de ses sujets ne s'établisse au sud du même parallèle.

En 1825, la Russie conclut avec la Grande-Bretagne une convention, par laquelle les deux puissances accédaient à considérer le même parallèle, 54e degré 40', et

Digitized by Google

son intersection avec l'extrémité méridionale de l'île du Prince de Galles comme ligne de démarcation entre leurs possessions sur les côtes et îles du continent américain au nord-ouest.

En 1824 et 1825, le gouvernement des États-Unis proposa à la Grande-Bretagne d'adopter comme délimitation à l'ouest des montagnes Rocheuses jusqu'à l'océan Pacifique le 49e degré parallèle nord, admis par la convention de 1818, pour ligne de démarcation entre les deux nations à l'est. Le ministère anglais refusa d'accéder à ces propositions et leur substitua l'offre de considérer en effet le 49e degré nord comme ligne de séparation, mais seulement jusqu'à la rencontre des premières sources ou têtes de la Colombia, et de suivre alors, comme délimitation, le milieu même du cours de ce fleuve jusqu'à son embouchure.

Par cette offre insidieuse, l'Angleterre s'assurait ainsi les positions maritimes et militaires les plus importantes sur les côtes, dans le détroit de Juan de Fuca, sur le canal de Puget et à l'embouchure de la Colombia, elle était sûre, dès lors, de demeurer maîtresse du commerce sur ces côtes et dans le territoire entier de l'Orégon.

En 1827, les États-Unis rejetèrent cette proposition sur le motif qu'elle concédait à la Grande-Bretagne un territoire au sud du 49e degré nord. Et sur ce point le gouvernement américain a agi sagement en refusant cette nouvelle prétention du gouvernement anglais; car, en droit, en fait comme en justice, les Américains ont des titres incontestables à l'occupation du territoire

Digitized by Google

du nord-ouest au moins jusqu'à la limite du 50e degré nord. Car si, pour déterminer la limite des droits auxquels une nation peut élever ses prétentions, on prend pour base que la découverte d'une rivière et son établissement dans un temps donné doivent lui assurer le droit de propriété et de souveraineté sur tout le territoire qu'arrose cette rivière, il résulterait de ce principe que les États-Unis pourraient étendre leurs prétentions sur tout le territoire du nord-ouest au moins jusqu'aux limites du 53 latitude, où la Colombia prend ses sources septentrionales. Si, au contraire, on s'appuie sur cet autre principe, que toute nation qui prend possession d'un pays inconnu ou inoccupé a droit de souveraineté sur la moitié du territoire compris entre ses établissements et ceux d'une nation voisine, il résulterait encore alors que les postes américains d'*Astoria* et de *Clatsop*, se trouvant, en moyenne, par le 46° 20' nord, et le poste anglais supposé le plus méridional de ceux créés en 1778 par Cook, étant par 61° 30' nord, la latitude 53° 54' deviendrait alors la limite septentrionale entre l'Angleterre et les États-Unis.

Les négociations entamées entre les deux pays relativement à leur délimitation respective à l'ouest des montagnes Rocheuses n'ayant amené aucun résultat, M. Gallatin reçut l'ordre du cabinet de Washington de notifier officiellement au gouvernement anglais que le gouvernement américain ne se trouvait plus lié à l'avenir par suite des propositions antérieurement faites pour fixer les limites de leur territoire du nord-ouest, et que les États-Unis se réservaient de faire valoir dans

Digitized by Google

toute leur plénitude les droits et titres qu'ils possédaient sur ce territoire.

Néanmoins, par leur convention de 1827, il fut admis, par les deux nations :

1° Que les clauses de la convention de 1818 continueraient en force indéfiniment, comme si elles étaient devenues le sujet de nouvelles négociations;

2° Qu'à partir du 20 octobre 1828, chacune des parties contractantes avait le droit de l'annuler en prévenant douze mois à l'avance, dans les formes accoutumées;

3° Enfin chacune des parties établissait des réserves sur ses droits respectifs qu'elles prétendaient conserver l'une et l'autre dans leur intégralité.

De 1824 à 1827, Ashley ayant continué un commerce avantageux avec les postes à l'ouest des montagnes Rocheuses, entra en arrangement avec la compagnie fondée par MM. Smith, Jackson et Sublette, et leur transmit ses intérêts.

C'est alors qu'il s'établit une communication directe, par caravane, entre le poste du lac *Utah* et Saint-Louis.

Pilcher entreprit une nouvelle expédition à l'ouest des montagnes Rocheuses de 1827 à 1828 et 1829.

En 1828, les États-Unis conclurent, avec le Mexique, devenu État indépendant de la couronne d'Espagne, un traité par lequel la délimitation précédemment établie et reconnue entre l'Espagne et les États-Unis était de nouveau confirmée par le gouvernement mexicain. Ainsi, sur la question de délimi-

Digitized by Google

tation entre les États-Unis et le Mexique, il ne peut s'élever aucune difficulté.

En résumant les résultats des traités conclus entre les États-Unis, l'Espagne, la Russie et le Mexique, et la convention avec l'Angleterre, précédemment cités à leur ordre de date, nous voyons que la république américaine avait fixé elle-même, par ces actes, les limites entre lesquelles elle prétendait faire valoir ses droits de propriété et de souveraineté sur le littoral du grand océan Pacifique. Ces limites étaient comprises entre le 42° et le 54° 40' nord, et embrassent un territoire de *douze degrés* et *quarante minutes* d'étendue sur la mer du Sud.

La Grande-Bretagne seule, de son côté, contesta la validité des droits des États-Unis sur cette juridiction et éleva des réclamations de propriété sur la plus grande partie, sinon sur la presque totalité du même territoire. L'analyse qui précède a dû éclairer ce débat et faire voir de quel côté étaient les droits. Incontestablement ils étaient du côté des Américains.

Tel était cependant, dans ce moment, l'état de la question à vider entre les deux puissances rivales, et dans la solution de laquelle chacune comprenait que son honneur aussi bien que ses intérêts étaient également engagés, quoique, suivant moi, la situation fût plus compromettante et plus dangereuse pour l'Angleterre.

Car, remarquons-le bien, l'Angleterre ne pouvait renoncer à ses prétentions d'occuper, sur l'océan Pacifique, l'embouchure de la Colombia et les ports qui

Digitized by Google

en dépendent, sans faire abandon aux Américains de tous les avantages que présente l'occupation de ces positions maritimes et militaires, devenues plus importantes depuis que de grands intérêts commerciaux attirent toutes les nations d'Europe dans ces régions. Or, le côté grave de cette alternative, c'est que, d'une part, si la Grande-Bretagne retient entre ses mains la possession de ce littoral, sa prépondérance dans ces mers est d'autant mieux assurée, et, de plus, au détriment des Américains, les seuls rivaux qu'elle redoute ; si, au contraire, les États-Unis arrivent librement jusqu'à la côte occidentale, ceux-ci prennent aussitôt la prépondérance sur les Anglais dans ces mers. Or, la nation américaine grandit tous les jours, par ce fait même du caractère éminemment actif, entreprenant et commerçant de ses citoyens, plus peut-être encore que par l'intervention réelle de son gouvernement. Entre les mains des Américains, une station nouvelle sur la côte nord-ouest sera bientôt devenue un puissant auxiliaire pour poursuivre leurs destinées d'antagonisme industriel et commercial contre l'Angleterre, ce que celle-ci redoute le plus, et ce qu'elle s'efforcera, par tous les moyens en son pouvoir, de comprimer, sinon d'empêcher entièrement d'arriver.

Mais, de leur côté, les Américains appréciaient sainement leur position exceptionnelle et les avantages qu'elle doit inévitablement leur assurer, autant du moins qu'ils auront la sagesse de maintenir leur constitution à laquelle ils doivent leur heureuse centralisation gouvernementale, seule force et garantie de leur

Digitized by Google

existance comme nation. Ils se sont accoutumés, dès leur début, à considérer le continent, où ils sont venus s'établir, comme devant un jour leur appartenir en entier; et ils marchent vers la réalisation de ce fait par ce miraculeux progrès de leur admirable système de colonisation, système qui leur assure l'occupation graduelle, lente, mais non moins certaine du vaste domaine qui leur est échu en partage. Contre cette action inévitable de leur nature, que pouvaient des conventions, des traités et même une résistance armée? Retarder peut-être de quelques jours son exécution; car tôt ou tard l'Américain devait s'asseoir en maître à l'embouchure de la Colombia, sur le grand Océan, comme il l'est à l'embouchure de l'Hudson, sur l'Atlantique; et certain de ce résultat éventuel, il attendait de la force même des choses la conquête du territoire qu'il réclamait, au lieu de recourir aux armes pour l'arracher aux mains d'un ennemi qui ne saurait longtemps encore lui résister sur ce point.

Ne nous laissons pas cependant abuser sur l'apparente longanimité du peuple américain : elle a ses limites; et déjà, plusieurs fois, il a donné des preuves au monde de ce qu'il savait entreprendre pour faire respecter ses droits. Le peuple américain est constant dans ses vues; s'il laisse quelquefois reposer ses prétentions, il n'y renonce point, il attend seulement l'occasion de les faire revivre.

La question de l'occupation et de la colonisation de l'Orégon, à l'ouest des montagnes Rocheuses, remonte à une époque déjà assez reculée. En effet, dès 1804,

Digitized by Google

nous voyons le président Jefferson se préoccuper vivement d'étendre la juridiction de l'Union sur ce territoire. Le président Monroe, partageant les vues de son illustre prédécesseur, fait, en 1824, de la création de postes militaires à l'embouchure de la Colombia, l'objet d'un message spécial; l'année suivante, M. Adams, à son avénement, recommanda l'adoption de la même mesure, et, de plus, la création d'une station maritime sur le littoral de la mer Pacifique; enfin le président Tyler a renouvelé, pendant la durée de son terme de service, la même recommandation.

Par suite de ces diverses recommandations des chefs de l'État, la chambre américaine a dû prendre en considération l'urgence de cette mesure nationale; d'abord en 1821, puis successivement en 1826, 1838, 1839, 1843 et 1844. Les comités auxquels cette partie des messages présidentiels était renvoyée ont uniformément rendu des opinions favorables, et appelé l'attention des chambres sur les moyens d'exécution les plus en rapport avec l'esprit de la nation. Cependant, chaque fois, les propositions des comités sont restées sans résultats effectifs.

En 1843, le comité chargé de cette affaire s'est exprimé d'une manière plus explicite encore que ses devanciers, sur la nécessité de pourvoir aux moyens d'étendre la juricdition du gouvernement de l'Union sur cette portion de son territoire; il a même été, à cet égard, jusqu'à formuler son opinion qu'en droit les États-Unis n'étaient nullement tenus de prévenir à l'avance le gouvernement britannique de leur inten-

Digitized by Google

tion d'étendre leur juridiction sur un territoire qui leur appartenait, et il a demandé que le congrès votât une allocation de un million de francs pour cet objet. Certes, ce n'est pas l'*énormité* du chiffre du comité qui peut avoir fait rejeter la proposition; néanmoins, sa prise en considération fut encore une fois ajournée. Ce nouveau délai, apporté à l'accomplissement d'une mesure qui gagnait tous les jours de nombreux partisans, provenait de causes que l'élection du président, M. Polk, a complétement détruites.

Dans cette dernière élection, le grand parti démocratique américain a triomphé sur tous les points de l'Union; il a pu dès lors manifester son opinion, dans les deux chambres, avec presque certitude d'avoir une majorité sur toutes les mesures présentées par son organe officiel.

En effet, dans son message remarquable du 4 décembre 1845, à l'ouverture des chambres, le président exprima, en termes précis et clairs, la volonté arrêtée du gouvernement américain d'occuper le territoire contesté, non pas à titre provisoire, mais par des actes qui devaient engager l'avenir. Le président déclara nettement et avec fermeté : que le droit de l'Amérique sur l'Orégon était absolu, et qu'elle entendait le maintenir en toutes éventualités de cause par la force des armes; qu'il n'y avait plus lieu d'offrir aucune transaction; que la convention provisoire devait expirer dans un an; enfin, que le territoire contesté devait devenir désormais une terre véritablement américaine par la suprématie des lois, l'appui des

Digitized by Google

soldats et le service même des postes des États-Unis.

Jamais peut-être, jusque là, depuis bien des années, aucun document officiel émanant du chef de la nation, n'avait été reçu avec plus d'enthousiasme et d'approbation que ce message; c'est qu'aussi jamais il n'avait été fait un exposé plus franc, plus explicite de la volonté nationale sur tout ce qui touche aux grands intérêts du pays, à son honneur!

Cependant nous devons faire observer aussi que le gouvernement américain n'avait point prétendu, par son dernier message, entièrement rejeter tout moyen de négociation. Dans son louable esprit de conciliation, et pour éviter, autant qu'il peut être compatible du moins avec sa dignité et ses droits, de se trouver la cause première d'une rupture qui compromettrait la paix générale, il avait cru devoir se départir de ses prétentions légales, et offrir au gouvernement anglais de reconnaître le 49e degré nord comme ligne de démarcation entre les possessions des deux nations sur les côtes de l'océan Pacifique, en lui accordant aussi l'*entrée libre de tous les ports sur l'île de Vancouver, au sud de ce parallèle,* c'est-à-dire, l'entrée libre du détroit de Juan de Fuca ou de Puget.

Le gouvernement anglais, non satisfait de cette dernière concession, réclama encore la libre navigation de la Colombia. Le gouvernement américain refusa péremptoirement d'admettre cette nouvelle exigence des diplomates anglais en faveur des intérêts de la célèbre compagnie de la baie d'Hudson dans le territoire de l'Orégon.

Digitized by Google

Pour notre part, nous pensons que les États-Unis ne devaient point en droit reconnaître ou consentir à cette prétention exagérée. En concédant l'entrée libre des ports sur l'île de Vancouver, les Américains ont consenti un droit énorme, et qui doit suffisamment prouver aux hommes politiques de l'Europe que les démocrates américains ne sont point des ambitieux prêts à tout sacrifier, même la paix du monde, par esprit de propagande ou d'agrandissement.

Les Américains ne font point de propagande, seulement ils sont attachés à leurs institutions, qui ont prouvé être les meilleures pour eux en pratique pendant plus de soixante-quinze ans; et, par suite, ils sont animés d'une opiniâtreté, d'un esprit de résistance à toute épreuve, lorsqu'il s'agit de maintenir leurs droits. Rien ne saurait les faire fléchir sur ce point.

Aussi le gouvernement anglais, bien renseigné sur le caractère de la nation avec laquelle il se trouvait engagé sur la question de l'Orégon, connaissant toutes les ressources dont elle peut disposer en cas de rupture; et mieux encore le tort que le commerce de la Grande-Bretagne essuierait, en dernière analyse, de la nuée de corsaires qui s'élanceraient des côtes des États-Unis, si la guerre venait à être déclarée, se hâta-t-il de reprendre les négociations avec le cabinet de Washington, et envoya immédiatement lord Ashburton pour traiter directement de cet objet.

Pendant ces débats, la colonisation américaine pénétrait dans les régions occidentales par tous les moyens propres à sa nature intime. Le prédicant américain,

Digitized by Google

escorté de sa compagne courageuse et résignée, tous deux animés de la même foi, avaient déjà franchi les montagnes Rocheuses ; d'autres missionnaires, préoccupés des mêmes intérêts, ont suivi les mêmes sentiers, et répandent partout avec eux la foi, la langue, l'influence, l'autorité de leur pays et de leur gouvernement. Ces hardis pionniers de la civilisation chrétienne ont déjà fondé, sur le territoire de l'Orégon, sept missions : à Astoria, à Multuomia ou Wallamette, sur le district de Puget, sur la Willamette, à Umpqua et à Clatsop. Autour d'eux viennent se réunir les enfants des forêts, pour recevoir les premières influences de la civilisation. Bientôt quelques familles américaines, entraînées par le même sentiment de prosélytisme, sont venues se fixer également dans ces régions lointaines où elles sont destinées à devenir le noyau d'importantes colonies agricoles; car la vallée de la Colombia offre à l'Américain des attraits irrésistibles : son climat, son sol, ses produits naturels, sont au moins aussi favorables à l'homme que ceux de la vallée du Mississipi; les montagnes Rocheuses seules forment une espèce de barrière aride, âpre et stérile, que les émigrants auront le courage de franchir pour arriver sur les versants de l'ouest, au milieu d'une nature plus bienveillante.

Or, il n'est pas à présumer que le mouvement de la population américaine vers l'ouest, dont on a observé les empiétements graduels, et estimé même les progrès réels à un demi-degré de longitude par année, s'arrête devant cette barrière. Cette population doit continuer

Digitized by Google

de s'avancer en raison des causes inhérentes à la nature même des Américains, qui veut que cette race active et éminemment colonisatrice couvre un jour toute l'Amérique septentrionale.

L'occupation de l'Orégon par les Américains ne pouvait être un sujet de doute, mais simplement une question de temps. Déjà, en effet, on comptait en 1844, dans ces régions éloignées, plus de huit mille habitants; et tous les jours de nouvelles caravanes d'émigrants des États de l'est et de l'ouest viennent apporter leurs puissants renforts à la famille américaine déjà organisée sur les rives de l'océan Pacifique. Un gouvernement régulier, électif est constitué ; il se compose d'un pouvoir exécutif, d'un juge suprême et d'une assemblée législative de neuf membres élus par le peuple.

Les lois en vigueur sont celles qui régissent les habitants des territoires de l'Union américaine.

Enfin, pour assurer la partie morale de cette population composée d'éléments si divers, une des premières mesures adoptées par les législateurs, dans leur dernière session de 1844, a été de proscrire l'usage des liqueurs fortes, en mettant une amende de 800 francs sur tout délinquant à cette loi.

Il est donc permis de prévoir qu'avant peu, le même flot d'émigration qui, des bords de l'Atlantique, a pénétré par dessus les Alleghanys dans la vallée du Mississipi, aura bientôt roulé au-delà de la ligne qu'opposent à ses progrès les montagnes Rocheuses, pour s'étendre sur le littoral de l'océan Pacifique. A cette époque, peu éloignée de nous, l'Américain se trouvera

Digitized by Google

en face des Indes avec les mêmes avantages qu'il possède sur l'Atlantique vis-à-vis de l'Europe. Son génie actif et entreprenant, aidé de la merveilleuse puissance de la vapeur, rendra le continent américain un chaînon intermédiaire dans l'Union qu'il aura créée entre l'Europe et les Indes orientales.

1848. Les Américains ont, aujourd'hui, la paisible possession de la vallée de la Colombia et de tout le territoire de l'Orégon; déjà leurs pionniers se sont répandus dans cet admirable pays, portant avec eux leur génie colonisateur et dominateur. Des postes sont créés de manière à établir une communication régulière entre Washington et Astoria à l'embouchure de la Colombia; un chemin de fer de 4,240 kilomètres, et destiné à réunir l'Atlantique à l'océan Pacifique, est à l'étude et sera bientôt exécuté; il devra traverser la chaîne des montagnes Rocheuses; c'est une artère vitale de la nationalité américaine, de sa puissance, de son commerce dans la Pacifique et avec l'Asie, qui se reliera aux lignes de navigation à la vapeur existant sur l'Atlantique et sur la mer Pacifique.

En réalisant ce projet, les Américains auront réussi à concentrer sur leur pays le commerce du continent européen avec la Chine et l'Asie : œuvre immense, colossale, en rapport avec leur propre nature !

Digitized by Google

CHAPITRE XXII.

CONCLUSION.

En revenant sur les faits les plus saillants, les plus caractéristiques contenus dans cette esquisse historique et chronologique des premiers établissements et des divers systèmes de colonisation des Européens en Amérique, ce qui frappe d'abord, c'est l'acte d'usurpation violente par lequel l'Européen est venu asseoir ses foyers sur le continent américain, l'homme blanc se substituer à l'homme rouge. Le second fait, non moins saillant et aussi déplorable pour l'humanité, c'est le triste spectacle de disputes incessantes, de luttes cruelles; enfin, de spoliations violentes que donnèrent au monde les divers peuples civilisés qui cherchèrent à coloniser le nouveau monde, pour s'arroger seuls, au nom de la civilisation et de la religion qu'ils outrageaient également, le droit de réduire les indigènes à l'état d'esclavage, et de s'approprier les richesses de cette terre inconnue. Le troisième point remarquable, et qui certes devrait au moins ne pas être perdu pour l'instruction du présent et de l'avenir, c'est la différence des moyens mis en usage par les Européens de diverses origines dans leurs systèmes de colonisation, et finalement la suprématie qu'obtint la race anglo-

Digitized by Google

saxonne sur toutes les autres, en restant seule maîtresse du sol américain.

Les moyens employés, quoique injustes au fond, n'en ont pas moins produit un résultat utile, et surtout logique. Examinons la marche des faits et leur conséquence actuelle : lorsque l'Européen arriva sur les terres du nouveau continent, il y trouva, il est vrai, des propriétaires; mais qu'étaient ceux-ci? des peuples nomades vivant de la chasse, et parcourant, comme les bêtes auxquelles ils faisaient la guerre, leurs immenses domaines, sans aucun élément d'institutions ou même d'associations politiques. Ils existaient donc dans une espèce de *communauté négative,* c'est-à-dire qu'ils se trouvaient dans cet état primitif où sont placées toutes choses sur la terre avant la civilisation de l'homme; dans l'état naturel, où la propriété ne produit rien, et où, par conséquent, l'homme n'est pas supérieur à l'oiseau ou à l'animal des forêts.

Or, par *communauté négative*, l'homme civilisé entendit cet état de choses qui se manifeste par l'occupation accidentelle; par *communauté positive,* au contraire, l'état de choses qui constitue la propriété commune et permanente de plusieurs, et dont personne, par conséquent, ne peut prendre possession nouvelle que du consentement des premiers occupants.

Telle fut la distinction sur laquelle l'Européen se fonda pour déposséder l'Américain indigène de ses droits de propriétaire du sol que jusqu'alors il avait occupé seul et sans opposition.

Digitized by Google

Par sa simple prépondérance, il rangea toute la race américaine dans la première classification, et se mit, lui Européen, homme blanc par excellence, dans la seconde.

« Elle doit être à moi, dit-il ; et la raison, c'est que « je suis *homme blanc !* »

S'adressant alors à l'Indien, il lui dit : « Votre état « de communauté ne saurait exister qu'au milieu d'im- « menses déserts; il doit céder de fait devant la force « et la forme compacte de la civilisation : car la terre « n'a été donnée à l'homme que pour supporter le plus « grand nombre d'habitants possible. Aucune nation, « aucune caste, par conséquent, ne peut prétendre « avoir le droit de soustraire au besoin des autres « plus qu'il n'est *nécessaire* à son *existence* ou à son « *comfort !* »

Où mènerait l'application d'une pareille logique, si on y adhérait textuellement, nous le demandons ? et où serait la limite du nécessaire et du comfort !... Et d'ailleurs, que dire aujourd'hui du résultat de cette logique impitoyable, l'expulsion complète et bientôt l'entière extinction de la race rouge ? Rien ; sinon que la force peut sanctionner la violence, mais jamais la justifier !

Le second fait des luttes sanglantes par lesquelles les Européens signalèrent leur arrivée sur le continent américain, pour se disputer entre eux le droit de propriété sur quelques lieues de plus ou de moins de ce vaste domaine, comme si son immense territoire n'eût pu les contenir, s'explique assez naturellement par le

Digitized by Google

sentiment d'égoïsme et de cruauté auquel obéit l'homme qui n'est mû que par son instinct d'avarice non contrôlé par l'honneur.

Dans cette circonstance, tout est perverti par lui : le louable but de la civilisation devient un moyen de spoliation, la religion même une arme que le fanatisme rend plus terrible ; comme si, en effet, l'éternelle Providence eût pris plaisir à nous montrer d'autant plus petits à nos propres yeux que nous croyons être élevés par le but que nous nous proposons !

Mais le troisième point mérite surtout notre attention ; car c'est là que se trouvent les leçons de l'histoire pour le présent et pour l'avenir.

Des peuples partis du nord et du midi de l'Europe s'emparent de la grande conquête de Colomb, et veulent, chacun à leur manière, la mettre à profit pour eux-mêmes.

Les Français colonisent le Canada ; les Anglais, les Hollandais, les Scandinaves, les Allemands, les côtes de la Nouvelle-Angleterre ; les Espagnols, les côtes plus méridionales du même continent.

Les Français, suivant le génie particulier de leur nation, plantent une colonie militaire sur les rives du Saint-Laurent et sur les bords des grands lacs ; ils l'assoient sur le principe unitaire, féodal et la foi papale : c'est en élevant la croix qu'ils déterminent les vagues limites de l'immense territoire de la Nouvelle-France ; le commerce est bien appelé en aide pour soutenir cette colonie, mais c'est un commerce de monopole qui ne profite point aux colons et n'enrichit

Digitized by Google

que quelques spéculateurs de la mère patrie. Quant à créer de véritables propriétaires, des habitants enfin pour cette Nouvelle-France, personne n'y songe : la carrière des armes ou la chasse pour s'enrichir du trafic des pelleteries, voilà quelles sont les occupations de tous ces émigrants qui affluent des rives de la Seine, de la Marne ou de la Charente sur celles du Saint-Laurent et de la baie des Chaleurs.

A peine les premiers Français ont-ils réussi à établir un poste permanent sur le Saint-Laurent, que déja ils courent l'aventure et portent la guerre chez ces belliqueux Iroquois au milieu desquels ils s'étaient hardiment aventurés. Un siècle entier se passe en luttes inégales, mais également honorables à la bravoure des deux partis. Enfin les armes de la France semblent couvrir tout le continent américain depuis la baie d'Hudson jusqu'à la tête des lacs, et des sources du Mississipi jusqu'à son embouchure sur le golfe ; mais dans tout ce vaste espace quelques milliers d'hommes seulement occupent, à de rares intervalles, quelques points non reliés entre eux, et qu'ils décorent pompeusement des noms de forts, postes ou villes ; pour des habitants sérieux, il ne s'en trouve nulle part : tous ont été attirés par le charme de courir des hasards, des aventures et les chances de recueillir quelque fortune, au risque et péril de leur vie ; aucun n'a songé aux moyens de conserver sa propriété. L'imprévoyance des Français, leur inqualifiable confiance dans leur gouvernement pour tout ce qui regarde leurs intérêts généraux, les retrouvent aussi peu préparés pour se con-

Digitized by Google

stituer et se maintenir en société après un siècle d'occupation qu'au premier jour de leur arrivée sur ces terres inconnues.

Les Espagnols découvrent la partie méridionale du continent antérieurement aux Français, mais ne cherchent à s'y établir réellement qu'en même temps que ces derniers. L'avarice et le fanatisme religieux les guident seuls ; ils s'avancent intrépidement au milieu des forêts vierges dont ils projettent la conquête en procession solennelle, la croix et la bannière en tête, voulant forcer par les armes les populations indigènes à se prosterner devant eux et à les reconnaître comme maîtres ! La vanité castillane parcourt les plaines désertes de la Floride, de la Géorgie et de l'Alabama avec toute la pompe d'un triomphe, et vient périr de faim et de misère sur les mêmes bords de la mer d'où elle était partie avec sa présomptueuse confiance de conquérir sans travail d'immenses richesses ! Des siècles s'écoulent, et cette race indolente, après avoir pillé le nouveau monde et s'être montrée sans pitié pour la race indigène, est obligée d'abandonner le même territoire sans y avoir introduit le moindre germe de civilisation.

Tels furent les résultats du système de colonisation suivi par les peuples du midi de l'Europe : ils déployèrent un courage parfois héroïque, une grande hardiesse, de la persévérance dans les dangers et les souffrances inséparables de toute situation belligérante avec les indigènes d'un pays que l'on cherche à conquérir ; mais ils ne réussirent pas à fonder une société

Digitized by Google

durable, existant enfin par ses propres ressources; c'est qu'ils prirent pour base de leur colonisation les mêmes principes qui régissent le vieil ordre de choses de leurs patries respectives; ils ne comprirent pas que dans un pays nouveau il faut apporter l'homme neuf, animé du feu sacré de la liberté et des sentiments de la véritable religion; ils ne s'inspirèrent pas au spectacle sublime de cette grande nature que présentaient ces forêts, ce monde inviolé, et ne purent concevoir la destinée que lui réservait la liberté!

Il n'en fut pas de même des hommes venus du nord de l'Europe, à la tête desquels se trouvèrent en plus grand nombre les Anglo-Saxons, qui colonisèrent les côtes de la Nouvelle-Angleterre, où ils débarquèrent plus de soixante ans après les Espagnols et les Français, et formèrent d'abord la colonie de Virginie. Ces colons marquèrent le début de leur carrière comme habitants du nouveau monde par la revendication, pour eux et leurs descendants, des titres et des prérogatives de *citoyens libres*. La liberté servit ainsi de point de départ à cette colonie dont les habitants jugèrent d'abord que le *travail seul* pouvait leur assurer une existence indépendante.

Bientôt d'autres points du même littoral, mais plus au nord, se trouvèrent peuplés d'un grand nombre de petites sociétés distinctes, composées d'hommes étrangers les uns aux autres, ou associés dans des buts différents, mais unis par le même besoin de liberté municipale, dont ils appréciaient tout le prix. Chacune de ces communautés devint le centre d'une agglomération

Digitized by Google

compacte de colons attachés au sol, qui cherchèrent par le travail de la terre les ressources premières de la vie et les richesses qui, plus tard, devaient constituer leur prospérité.

Ces colons ne pensèrent pas à faire la conquête du pays par les armes, mais bien par l'effet réel de leurs défrichements et l'influence de leur civilisation : la Bible en main, le missionnaire anglican fondait à la fois un prêche et un comptoir. Ce moyen tout pacifique eut un effet plus durable; il n'empêcha pas, du reste, que, dans les circonstances où le voisinage des Indiens parut trop menaçant pour leurs établissements, les nouveaux habitants ne déployassent leur force contre les indigènes et ne leur infligeassent de sévères leçons.

Ce fait important des moyens différents mis en usage par les Européens dans leur occupation du nouveau monde, est suivi d'un autre non moins remarquable, celui de la lutte qui s'établit entre les deux races du nord et du midi de l'Europe, et qui se termina par l'extinction de l'autorité des peuples de race méridionale et la substitution de celle des peuples du Nord.

Suivons en effet les détails de l'histoire de l'agrandissement graduel des colonies anglaises. Et d'abord faisons observer que les premiers émigrants de la Nouvelle-Angleterre, en outre de leur origine bretonne, étaient puritains, c'est-à-dire qu'ils voulaient la liberté de conscience et d'opinion pour eux et leurs coreligionnaires, mais étaient animés de la plus grande intolérance contre les autres, et d'une extrême ambi-

Digitized by Google

tion. Ils portaient en eux le germe du caractère *anglo-saxon-américain*.

Ainsi le territoire de la Nouvelle-Angleterre, quoique comparativement peu habité, lorsque les Français occupaient le Canada, les Hollandais le New-York et les Suédois la Delaware, paraissait déjà, aux yeux de nos puritains insatiables, trop peu étendu pour suffire au *nécessaire*, à leur *existence*, à leur *comfort*, et ils convoitèrent aussitôt l'adjonction du domaine de leurs voisins à leur province.

Ils projettent ouvertement la conquête de la Nouvelle-France, s'emparent par force de la colonie des Hollandais dans le New-York, dont les habitants sont bientôt confondus dans la grande famille anglo-américaine, et étendent leur juridiction sur la colonie suédoise de la Delaware, dont les colons allemands et scandinaves servent de souche au grand établissement philanthropique de Penn.

Avant la fin du dix-septième siècle, les Anglo-Saxons avaient déjà fondé douze colonies distinctes, présentant un ensemble de population de plus de deux cent cinquante mille habitants, et réellement maîtres de tout le littoral de l'Atlantique, depuis la baie de Fondy jusqu'aux Florides.

La colonie de la baie de Massachusetts avait été le foyer principal de toute cette population, qui en était sortie comme d'une ruche pour se répandre, avec son activité, son industrie infatigable, son génie particulièrement colonisateur, sur tout ce nouveau domaine.

A la même époque, la France réclamait, comme sou-

Digitized by Google

mis par ses armes, tout le continent américain, depuis la baie d'Hudson jusqu'aux bouches du Mississipi, à l'ouest de la grande chaîne des Appalaches ou Alleghanys. Elle avait échelonné sur cette immense ligne de plus de quinze cents lieues quelques postes militaires et quelques comptoirs dont la population totale ne dépassait pas douze mille habitants !

Quant à l'Espagne, sa présence sur la partie méridionale du continent, dans le territoire des Florides, n'était constatée que par de faibles garnisons occupant quelques points du littoral du golfe et un ou deux autres sur l'Atlantique.

Cette situation respective des trois grandes puissances engagées dans la colonisation de l'Amérique s'explique d'elle-même par les systèmes suivis par chacune d'elles : les Anglo-Saxons étaient les seuls jouissant véritablement des droits de citoyens libres, avantage qu'ils devaient à la liberté municipale qui avait déjà pénétré dans leurs lois et leurs mœurs. Aussi, chez ceux-ci, l'esprit de liberté et de propriété était dirigé par un intérêt personnel éclairé, et qui produisit des effets plus grands et plus durables, des établissements plus étendus, plus solides et plus utiles que tous les priviléges exclusifs accordés chez les deux autres nations.

Mais il était réservé au dix-huitième siècle de voir de plus grands prodiges encore accomplis par la race anglo-saxonne en Amérique ! Les colonies anglaises, que la grande révolution de 1688 avait trouvées prêtes à réclamer leur indépendance de la mère patrie, se

Digitized by Google

préparèrent à ce grand acte de souveraineté, en mettant en pratique les principes fondamentaux sur lesquels elle devait être établie; elles formèrent une première alliance défensive et offensive contre les attaques des Indiens sur leur frontière, et résolurent ouvertement la conquête du Canada, pour mieux assurer l'intégrité de leur territoire. De ce jour une lutte terrible s'engagea entre la France et l'Angleterre pour la suprématie de leurs armes en Amérique; mais la fortune fit tomber au pouvoir de cette dernière puissance la trop célèbre province du Canada et tout le riche domaine du territoire du Nord-Ouest ou des Lacs.

Pendant la durée des hostilités entre la France et l'Angleterre, le levain de jalousie qui déjà depuis longtemps travaillait les colonies anglo-américaines contre la mère patrie sembla disparaître pour un temps et se perdre dans la communauté de vues des Anglais et des Anglo-Américains à déposséder une rivale puissante d'une propriété que l'on convoitait avec une égale ardeur. Mais, après la paix, les points de collision entre les Anglais et leurs descendants, les Américains, devinrent irritants. La Grande-Bretagne, blessée dans son amour-propre, résolut de faire preuve d'autorité et de puissance; mais elle perdit l'un et l'autre. Le 4 juillet 1776 marqua le commencement d'une époque nouvelle dans l'histoire du monde. Le peuple des États-Unis, sans provocation extraordinaire, mû par le sentiment de sa propre dignité et d'une résistance légale aux empiétements arbitraires de la couronne d'Angleterre; fort des droits acquis et reconnus, se déclara, dans ce jour

Digitized by Google

à jamais mémorable, *libre et indépendant* de la domination britannique sous les lois de laquelle il avait vécu jusqu'alors [1].

A cette époque, l'Amérique du Nord se trouva partagée entre quatre puissances : la France, l'Angleterre, l'Espagne et l'Union américaine.

La France retenait encore la possession de la Louisiane, pour la colonisation de laquelle elle avait suivi le même système défectueux que pour le Canada ; elle avait dépensé des sommes immenses pour fonder cet établissement où elle entretenait à grands frais de fortes garnisons et un personnel administratif ruineux, et dont elle n'avait jamais su retirer le moindre avantage.

L'Angleterre demeurait maîtresse de la province du Canada et de toutes ses dépendances, où elle s'était substituée à la France, étendant ainsi ses droits et prérogatives sur tout ce qui avait appartenu aux premiers fondateurs de l'Acadie, du Canada et de Terre-Neuve.

Quant à l'Espagne, elle fut refoulée plus étroitement que jamais sur le littoral du golfe par la population américaine qui déjà commençait à s'avancer vers cette latitude.

L'Union américaine, composée alors de treize États indépendants, couvrait ou réclamait tout le territoire depuis le Nouveau-Brunswick jusqu'aux Florides, et

1. Voir, à la fin de ce volume, le texte de la déclaration de l'indépendance.

Digitized by Google

s'avançait dans l'intérieur des terres jusques et y compris la chaîne des Appalaches, que quelques pionniers américains avaient déjà franchie pour se répandre dans les vallées du Mississipi. Sa population ne s'élevait pas à quatre millions d'habitants.

A partir de ce jour, la marche progressive et envahissante des Américains sur les déserts de l'intérieur est quelque chose de vraiment surprenant : en moins de soixante et dix ans, l'Union est représentée par *trente États* indépendants, et *vingt et un millions* d'hommes libres. Ils avancent de plus de *quatre cents lieues* leur conquête pacifique des riches contrées occidentales; franchissent les montagnes des Appalaches ou Alleghanys; gagnent au nord les grands lacs, au sud le golfe du Mexique; et, après avoir acheté la Floride et la Louisiane, occupent ainsi l'immense vallée du Mississipi, depuis sa source jusqu'à son embouchure.

Bientôt le flot des émigrations successives vient couvrir de ses fertilisantes inondations cette grande vallée centrale, ainsi que le riche pays qui en dépend, touche le pied des montagnes Rocheuses, les franchit même pour aller de là s'unir aux eaux tranquilles du grand Océan, et se répandre ensuite le long des Cordillières qui encaissent d'un côté la Californie, de l'autre le *Rio-Grande del Norte*.

Par ce dernier mouvement de leur incomparable population colonisatrice, les Américains viennent de porter la frontière sud-ouest de la république des rives de la *Sabine* aux rives du *Rio-Grande del Norte*; ils ont jeté les fondations d'un puissant État au-delà des

Digitized by Google

montagnes Rocheuses, et ils contemplent les bords du grand Océan comme les seules limites que la république puisse désormais reconnaître au couchant, tandis que, au nord et au midi, le vaste champ de l'avenir leur reste ouvert!

Enfin telles sont déjà, en 1848, les proportions gigantesques de la puissance américaine, que nous apercevons, sortant des brumes qui couvrent les régions polaires, la tête de ce colosse dont les pieds s'allongent vers l'isthme de Panama, tandis que de l'un de ses bras il menace l'Europe par l'Atlantique et atteint de l'autre, par le grand Océan, les riches archipels et les continents de l'Asie.

Ainsi, en quelques années, la race anglo-américaine a achevé d'asseoir sa domination sur un territoire de plus de sept cents millions d'hectares de superficie, quatorze fois plus grand par conséquent que celui de la France, et qui s'étend des rives de l'Atlantique à celles de la mer Pacifique, du Saint-Laurent au golfe du Mexique; elle a relégué au-delà du Saint-Laurent ses anciens dominateurs, qui reprennent dans le Canada, vis-à-vis des États-Unis, la même position que la France représentait, lors de son occupation de ces contrées, vis-à-vis des colonies anglaises : c'est-à-dire que, sur la rive gauche du Saint-Laurent, les principes aristocratique et monarchique se trouvent aujourd'hui en présence des principes démocratiques sur la rive droite.

Il est possible dès lors de prévoir quelles seront prochainement les conséquences d'une pareille situation

Digitized by Google

politique et géographique. Le fleuve Saint-Laurent, essentiellement américain, et qui est vers l'Atlantique le débouché obligé de cette grande ligne de communication et de navigation qu'ouvrent les lacs et le Mississipi, sera avant peu au pouvoir de la démocratie américaine; car, on ne saurait en disconvenir, la politique américaine est identiquement la même que celle de l'Angleterre, ayant la même origine, la même cause, le même but; seulement la politique anglaise ne profite qu'à un petit nombre d'individus entre les mains desquels se trouvent le pouvoir et les richesses; quant au peuple, quel que soit le résultat de cette politique extérieure, il reste toujours soumis à la plus grande des misères, et l'esclave de l'oligarchie qui l'opprime; tandis que la politique américaine profite à la nation entière qui participe activement aux projets de son gouvernement, à leur exécution et aux résultats.

Si nous remontons en effet à l'origine du peuple américain, nous voyons la race anglo-saxonne, dont il descend, poursuivre avec persévérance, dès le premier jour où elle a mis le pied sur le continent américain, cette politique d'empiétement et de violence qui rendit sa présence si dangereuse pour ses voisins, beaucoup plus paisibles et surtout beaucoup moins habiles dans cette science inique de spoliation de tous genres. Aussi cette politique s'est-elle constamment montrée égoïste et cruelle, ambitieuse et despotique; elle est arrivée en Amérique sous les bannières de saint George; elle a passé sans aucune modification sous les couleurs de

Digitized by Google

l'Union américaine. Ne soyons donc plus étonnés des prodiges qu'elle a déjà fait accomplir aux Américains; car, retrempés par les dogmes de la démocratie américaine qui a pour but l'intérêt individuel, je ne leur vois de limites, dans l'avenir, que dans le sceptre des mers qu'ils auront un jour à disputer à la Grande-Bretagne; de barrière, que l'influence des principes religieux chrétiens qui, chez un peuple aussi éclairé, peuvent encore exercer un certain contrôle sur les actions, et les ramener aux saines doctrines qui, seules, ont pu faire triompher leurs vénérables ancêtres dans la grande lutte pour la liberté en 1776.

Au sud et vers l'occident du Mississipi, l'Union américaine ne rencontrait d'autres voisins que l'ancienne province espagnole du Mexique; mais à peu près vers la même époque, en 1821, le cabinet de Madrid cédait *obligatoirement* à celui de Washington le territoire des Florides, où son autorité n'était plus respectée; tandis qu'un Anglo-Saxon, Moses Austin, obtenait l'autorisation de fonder une colonie dans un désert des possessions espagnoles au Mexique. C'était la première trace de l'envahissement, par la race anglo-américaine, des fertiles régions qu'arrose le *Colorado*, découvertes par l'infortuné La Salle; et quinze ans plus tard, en 1836, une nouvelle colonie *américaine* se constituait et conquérait son indépendance par une éclatante victoire!

Les États-Unis n'ont point cru devoir admettre, à cette époque, ce nouvel État dans leur Union; une question de balance politique entre le nord et le sud, et qui, suivant moi, n'était que différée à un moment plus op-

Digitized by Google

portun, a seule empêché cette admission. Mais le Texas n'en était pas moins un État américain indépendant, destiné à rivaliser de prospérité avec les États du sud de l'Union. En effet, cette république possède tous les avantages physiques d'un immense territoire de plus de quarante-neuf millions d'hectares qui s'étendent, sous huit degrés de latitude, du 26° au 34° parallèle ; à la richesse du sol se joint la douceur du climat le mieux approprié à toute espèce de culture, depuis les graines qui croissent sous les latitudes nord jusqu'aux produits particuliers aux tropiques. Elle a eu surtout la sagesse d'adopter des institutions libres calquées sur celles de l'Union, et qui, mises en pratique par des Américains, assurent leur indépendance et leur prospérité.

L'annexion de la république indépendante du Texas à l'Union américaine a eu lieu en 1846. Par cet acte de profonde politique les Anglo-Américains se sont étendus jusqu'aux rives de Rio-Bravo del Norte. La guerre avec le Mexique, qui a suivi cette occupation des Américains, a remis entre leurs mains les destinées de l'empire de Montezuma, a agrandi leur territoire de toute la haute Californie et d'une partie du Nouveau-Mexique. Cette guerre, terminée aujourd'hui à l'avantage des Américains, leur a occasionné, il est vrai, de grandes dépenses, mais dont ils seront amplement payés par un accroissement de richesses de plus de dix fois sa valeur ; elle a eu pour résultat immédiat d'empêcher une intervention européenne sur le continent américain ; mais elle aura surtout pour résultat éventuel d'avancer de plus d'un siècle la marche de la civilisation sur une

Digitized by Google

des plus riches parties du monde! Ainsi, on peut dès aujourd'hui prévoir qu'à un temps peu éloigné la race américaine couvrira l'immense espace compris entre les glaces polaires et les tropiques, les bords de l'Atlantique et les rivages de la mer du Sud.

Ainsi se trouve prouvé par les faits irrécusables de l'histoire que la prépondérance des Américains sur toutes les autres nations établies antérieurement ou simultanément avec eux sur le continent du nouveau monde, est due à la race d'hommes dont ils descendent, à leur génie particulier, et, par dessus tout, aux principes religieux et démocratiques qui caractérisaient anciennement les émigrants de la première époque, et qui forment encore aujourd'hui la base fondamentale du caractère des habitants.

Si on a suivi attentivement, dans l'exposé historique, les divers faits qui y sont relatés, on doit avoir observé la différence qui existe entre les éléments mis en usage par les deux grandes nations qui s'étaient partagé l'Amérique du Nord, différence qui est restée empreinte presque dans tous leurs actes, leur forme de gouvernement, leur littérature et leur religion. Un immense vide sépare donc ces deux nations; vouloir le combler me paraît une tâche impraticable. Mais le lecteur grave aura dû trouver dans cette lecture un sujet de réflexion non moins important pour l'avenir des grandes luttes qui sont encore appelées à diviser les peuples : c'est que, quoique les nations anglaise et américaine soient identiquement les mêmes, quant à leur origine et au but qu'elles se proposent, elles diffèrent essentiellement

Digitized by Google

par les principes vitaux de leur organisation politique.

En Angleterre, c'est l'aristocratie propriétaire qui dirige les affaires; aux Etats-Unis, la grande masse démocratique est agricole : entre ces deux classes il est impossible de trouver une seule idée, un seul sentiment communs.

Jamais des hommes qui ont des droits égaux, jouissant du suffrage universel, et d'une responsabilité égale dans tous les rangs de la société, qui ont surtout un mépris souverain pour les droits héréditaires, et témoignent généralement peu de confiance dans la sagesse de leurs ancêtres, ne pourront vivre en harmonie avec des Anglais. La législation des États-Unis et la manière d'y traiter les rapports des affaires extérieures ont une origine entièrement différente de celles de l'Angleterre. Les diplomates des États-Unis et de l'Angleterre ont été élevés à des écoles tout à fait opposées; lorsqu'ils se rencontreront, ils ne pourront s'entendre.

Dans les éléments de ces deux formes de gouvernement, il n'y a pas la moindre affinité; néanmoins leur politique est éminemment pacifique, et ils chercheront, autant que possible, à éviter la guerre; mais lorsqu'ils la feront, elle sera conduite avec plus d'énergie, de suite et de haine invétérée contre l'Angleterre que contre toute autre nation. Ainsi le même vide immense doit séparer un jour ces deux nations commerçantes parties de la même souche, et que semblait devoir rapprocher une communauté d'origine, de langue et d'idées religieuses.

Digitized by Google

Digitized by Google

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE,

CONFÉDÉRATION ET CONSTITUTION

DES ÉTATS-UNIS.

DÉCLARATION D'INDÉPENDANCE DES ÉTATS-UNIS.

4 JUILLET 1776.

Lorsque, dans le cours des destinées humaines, il devient indispensable pour un peuple de dissoudre les liens politiques qui l'unissent à un autre, et de prendre parmi les puissances de la terre le rang auquel Dieu et la nature lui donnent droit d'aspirer, par respect pour l'opinion publique, ce peuple doit au monde un exposé des motifs qui l'ont porté à proclamer cette séparation.

Nous reconnaissons comme vérités fondamentales :

Que tous les hommes sont nés égaux ; qu'ils ont reçu de Dieu certains droits imprescriptibles, tels que la vie, la liberté et le soin de leur bien-être ; que les gouvernements, tenant leur autorité des gouvernés, n'ont été établis qu'aux fins de garantir ces droits ; que lorsqu'un gouvernement, quelle que soit d'ailleurs sa forme, ne répond plus à ce but, le peuple reprend dès lors ses droits incontestables de le changer ou de le renverser, et d'en constituer un nouveau basé sur ces principes, répartissant ses pouvoirs de la manière qu'il juge la plus propre à assurer la liberté individuelle et le bonheur commun. Si la prudence recommande de ne pas changer pour des causes légères ou transitoires un gouvernement établi depuis longtemps, l'expérience a suffisamment prouvé, du reste, que les hommes sont en général plus disposés à supporter des injures tant qu'elles sont tolérables, qu'à se faire justice eux-mêmes en renversant l'ordre de choses auquel ils sont accoutumés. Mais lorsque, par une longue série d'abus et d'usurpations, constamment dirigés vers

Digitized by Google

le même but, l'intention de réduire le peuple sous le despotisme le plus absolu se révèle jusqu'à l'évidence, dans ce cas, il devient du droit et du devoir d'un peuple de renverser un pareil gouvernement, et de pourvoir au moyen de garantir à l'avenir ses libertés.

Telle a été la longanimité de ces colonies à supporter toute espèce de vexations, et tels sont maintenant les motifs qui les obligent à changer leur ancienne forme de gouvernement. L'histoire du roi actuel de la Grande-Bretagne ne présente qu'une suite d'injustices et d'usurpations tendant directement à établir une tyrannie sur ces colonies. Les faits suivants prouveront au monde impartial la justice de cette accusation.

Il a refusé de donner son assentiment aux lois les meilleures et les plus nécessaires au bien public.

Il a interdit à ses gouverneurs de prendre aucune des mesures nécessitées par les besoins immédiats ou pressants, ordonnant qu'elles restassent sans effet jusqu'à ce qu'elles fussent revêtues de sa sanction royale. Il a refusé à de nombreuses réunions de colons l'appui légal des lois pour se constituer, à moins qu'elles ne consentissent à abandonner leurs droits de représentation dans les législatures : droits inappréciables pour elles, et redoutables seulement pour les tyrans.

Il a convoqué les législatures dans des lieux inusités, incommodes et éloignés, dans le seul but de réduire les mandataires du peuple à sa volonté par le dégoût.

Il a dissous plusieurs fois les assemblées législatives pour avoir résisté avec courage aux empiétements de la couronne sur les droits du peuple.

Il a refusé, longtemps après la dissolution des corps législatifs, d'en convoquer de nouveaux ; par suite, la puissance législative, qui ne peut être détruite, est revenue de droit au peuple souverain, l'État restant ainsi, au même moment, exposé aux attaques du dehors et aux convulsions du dedans.

Il a cherché à empêcher la population d'augmenter dans ces colonies en créant des difficultés de tous genres dans la loi de naturalisation des étrangers, refusant d'en passer de nouvelles et élevant le prix des terres du domaine.

Il a arrêté la marche ordinaire de la justice en refusant son consentement à des lois organiques du pouvoir judiciaire.

Digitized by Google

Il a rendu les juges dépendants de sa seule volonté par leur nomination et leurs émoluments.

Il a créé une multitude de nouveaux emplois et envoyé dans ces contrées une quantité d'officiers publics pour harasser le peuple et le dévorer.

Il a maintenu en temps de paix des armées permanentes sans le consentement de nos législatures.

Il s'est efforcé de rendre les autorités militaires indépendantes de l'autorité civile et même supérieures à celle-ci.

Il s'est efforcé, de concert avec d'autres, de nous soumettre à une juridiction étrangère à notre constitution et inconnue à nos lois, en approuvant leurs prétendus actes de législation;

En autorisant la résidence de nombreux corps militaires parmi nous;

En protégeant, par un simulacre de jugement, contre tout châtiment, des individus condamnés pour meurtre commis sur des habitants de ces États;

En détruisant notre commerce dans toutes les parties du monde;

En établissant des impôts sans notre consentement;

En nous privant, dans bien des cas, des avantages d'un jugement par jurés;

En nous faisant juger au-delà des mers pour de prétendues offenses;

En abolissant la libre application des lois anglaises dans une province voisine, et y introduisant la forme d'un gouvernement arbitraire; étendant tellement ses limites territoriales, que cette province peut servir d'exemple et d'instrument pour introduire les mêmes formes dans ces colonies;

En nous retirant nos chartes, abolissant nos plus précieuses lois, et changeant radicalement la forme de notre gouvernement;

En suspendant l'action de nos législations et s'arrogeant le droit de faire nos lois dans toutes les circonstances.

Par le fait, il a abdiqué le droit de nous gouverner, en nous déclarant hors de sa protection et nous faisant la guerre.

Il a commis des vols sur nos mers, pillé sur nos côtes, incendié nos villes et égorgé nos concitoyens.

Dans ce moment encore, il a transporté des armées de mercenaires étrangers, pour compléter son œuvre de meurtre, de pillage

Digitized by Google

et de tyrannie, déjà commencée par des actes de cruauté et de perfidie sans exemple dans des âges de barbarie, et indignes du chef d'une nation civilisée.

Il a forcé nos concitoyens faits prisonniers en mer à prendre les armes contre leur patrie, à devenir les bourreaux de leurs amis, de leurs frères, ou à périr de leurs propres mains.

Il a excité l'insurrection parmi nous, et a cherché à livrer nos frontières à la cruelle vengeance des Indiens, dont la seule règle de guerre est de tout détruire sans distinction d'âge, de sexe ou de condition.

A chaque phase de ces oppressions, nous avons adressé des pétitions dans les termes les plus humbles, pour obtenir justice; et chacune de nos pétitions a eu pour effet d'aggraver ses injustes violences. Un prince dont le caractère est ainsi souillé par tous les actes d'un tyran, est indigne de gouverner un peuple libre.

Nous n'avons point oublié ce que nous devions à nos frères de la Grande-Bretagne. Nous les avons engagés à ne pas étendre par leur législature une injuste juridiction sur nous. Nous leur avons rappelé les circonstances de notre émigration et de notre colonisation en Amérique. Nous avons fait appel à leur justice naturelle et à leur magnanimité; et nous les avons conjurés, par tous les liens de parenté, de désavouer ces actes d'usurpation, qui amèneraient inévitablement une interruption dans nos rapports et nos relations. Mais eux aussi ont été sourds aux cris de justice et de consanguinité. Nous devons, par conséquent, nous soumettre à la nécessité qui nous impose la séparation, et les considérer, ainsi que le reste du monde, comme ennemis en guerre, amis en paix.

En conséquence, nous, les représentants des États-Unis d'Amérique, assemblés en congrès général, en appelant au juge suprême, quant à la rectitude de nos intentions, publions et déclarons solennellement, au nom et par l'autorité du peuple, que ces colonies sont et doivent être de droit États libres et indépendants; qu'elles sont relevées de toute allégeance envers la couronne d'Angleterre, et que toute relation politique entre elles et la Grande-Bretagne est et doit être dissoute; que, comme États libres et indépendants, ces colonies ont tous pouvoirs de déclarer la guerre, faire la paix, contracter des alliances, former des traités de commerce, et de

Digitized by Google

faire tous autres actes que des États indépendants ont droit de faire. Et pour soutenir cette déclaration, avec une ferme confiance dans la protection de la divine Providence, nous engageons mutuellement les uns envers les autres nos vies, nos fortunes et notre honneur.

Ont signé :

Pour le New-Hampshire. . .	John Hancock, Josiah Bartlett, William Whipple, Matthew Thornton.
Pour la baie de Massachusetts.	Samuel Adams, John Adams, Robert Treat Paine, Elbridge Gerry.
Pour le Rhode-Island. . . .	Stephen Hopkins, William Ellery.
Pour le Connecticut. . . .	Roger Sherman, Samuel Huntington, William Williams, Oliver Wolcott.
Pour le New-York.	William Floyd, Philip Livingston, Francis Lewis, Lewis Morris.
Pour le New-Jersey. . . .	Richard Stockton, John Witherspoon, Francis Hopkinson, John Hart, Abraham Clark.
Pour la Pensylvanie. . . .	Robert Morris, Benjamin Rush, Benjamin Franklin, John Morton, George Clymer, James Smith, George Taylor, James Wilson, George Ross.
Pour la Delaware.	César Rodney, George Bead, Thomas Mekean.

Digitized by Google

Pour le Maryland.	Samuel Chase, William Paca, Thomas Stone, Charles Caroll, de Carrollton.
Pour la Virginie.	George Wythe, Richard-Henry Lee, Thomas Jefferson, Benjamin Harrison, Thomas Nelson, Jr, Francis Lightfoot Lee, Garter Braxton.
Pour la Caroline du Nord. .	William Harper, Joseph Hewes, John Penn.
Pour la Caroline du Sud. . .	Edward Rutledge, Thomas Heyward, Jr, Thomas Lynch, Jr, Arthur Middleton.
Pour la Géorgie.	Burton Gwinnett, Lyman Hall, George Walton.

CONFÉDÉRATION DES ÉTATS-UNIS.

8 JUILLET 1778.

ARTICLES DE CONFÉDÉRATION ET D'UNION PERPÉTUELLE.

Entre les États de New-Hampshire, de la baie de Massachusetts, de Rhode-Island et Plantations de Providence, de Connecticut, de New-York, de New-Jersey, de Pensylvanie, de Delaware, de Maryland, de Virginie, de la Caroline du Nord, de la Caroline du Sud, et de la Géorgie.

ARTICLE PREMIER.

Cette confédération portera le nom de ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

ARTICLE DEUXIÈME.

Chaque État conserve sa souveraineté, sa liberté, son indépendance, tous les pouvoirs, juridiction ou droits, qui ne se trouvent

Digitized by Google

pas expressément délégués par la présente confédération aux États-Unis assemblés en congrès.

ARTICLE TROISIÈME.

Lesdits États forment individuellement, par le présent acte, un pacte durable d'amitié les uns avec les autres, pour leur défense commune, le maintien de leurs libertés, leur mutuel et commun bonheur, s'engageant à se protéger réciproquement contre toute invasion ou attaque dirigée contre eux ou quelques-uns d'entre eux, soit pour cause de religion, de souveraineté, de commerce, ou tout autre motif.

ARTICLE QUATRIÈME. — *Section première.*

Pour mieux assurer et perpétuer l'amitié et les rapports mutuels qui doivent exister entre les citoyens des divers États de cette union, les habitants libres de chacun de ces États, mendiants, vagabonds et repris de justice exceptés, auront droit à tous les priviléges et immunités attachés au titre de citoyen libre, et les citoyens pourront circuler librement dans chacun des États de cette confédération, y jouir de tous les priviléges et y commercer librement, en se soumettant aux mêmes impôts, taxes ou restrictions qui pèsent sur les habitants de ces mêmes États; pourvu, toutefois, que les restrictions ne puissent pas empêcher la translation d'une propriété importée dans un État à un propriétaire appartenant à un autre État; pourvu aussi qu'aucun droit, impôt ou restriction ne puisse être mis par un État sur la propriété des États-Unis ou sur celle de l'un des États.

Section deuxième.

Toute personne coupable ou accusée de trahison, félonie, ou de tout autre crime politique dans un État, et qui, pour se soustraire à la justice, se réfugierait dans un autre État, sera, sur la demande de l'autorité exécutive, livrée et conduite à l'État ayant juridiction sur ce crime.

Section troisième.

Pleine confiance et crédit seront donnés en chaque État aux actes publics et aux procédures judiciaires de tout autre État.

Digitized by Google

ARTICLE CINQUIÈME. — *Section première.*

Pour rendre l'administration des affaires publiques plus facile, des délégués seront nommés annuellement, suivant la manière prescrite par la législature de chaque État, et s'assembleront en congrès, une fois l'année, le premier lundi de novembre; chaque État se réservant le droit de rappeler ses délégués ou quelques-uns d'entre eux dans le cours même de l'année, et de les remplacer par d'autres pour le complément du temps de la session.

Section deuxième.

Aucun État ne pourra être représenté par moins de deux délégués ou plus de sept, et personne ne pourra être délégué pour plus de trois ans, et durant l'espace de six années; aucun délégué ne pourra être nommé à un emploi dans l'ordre civil, par l'autorité exécutive, pour lequel lui ou un des siens, ou tout autre individu en son nom, recevront des émoluments ou un salaire quelconque.

Section troisième.

Chaque État défrayera les dépenses de ses délégués pendant la durée des sessions du congrès, et qu'ils siégeront comme membres du comité des États.

Section quatrième.

Chaque État aura droit à une voix dans la discussion du congrès.

Section cinquième.

La liberté de discussion dans le congrès sera entière; nul ne pourra être recherché ou inquiété devant aucune cour ou autre lieu hors du congrès; ses membres seront protégés dans leur personne : ils ne pourront être arrêtés soit pendant leur présence à la session, soit en s'y rendant ou en retournant dans leurs foyers; excepté dans le cas de trahison, de félonie ou de trouble de la paix publique.

ARTICLE SIXIÈME. — *Section première.*

Aucun État particulier ne pourra, sans le consentement du congrès général, envoyer ou recevoir d'ambassade, entrer en confé-

Digitized by Google

rence, arrangement, alliance ou traité avec un roi, prince ou État étranger. Nulle personne occupant des fonctions rétribuées ou de confiance sous l'autorité du gouvernement ou de l'un des États, ne pourra accepter de présents, émoluments, place ou titre quelconque, d'un roi, prince ou État étranger. Le congrès général ni aucun État séparément ne pourront accorder de titres de noblesse.

Section deuxième.

Aucuns des États ne pourront entrer en traité, confédération ou alliance sans le consentement du congrès, qui spécifiera distinctement l'objet de ce traité et sa durée.

Section troisième.

Aucun État ne pourra établir aucun impôt ou droit en opposition avec des traités conclus par les États-Unis avec un roi, prince ou État étranger, par suite des traités déjà proposés par le congrès aux cours de France et d'Espagne.

Section quatrième.

Aucun État ne pourra avoir de vaisseaux armés en temps de paix, excepté le nombre qui sera jugé nécessaire par le congrès pour la défense de cet État ou la protection de son commerce ; ils ne pourront non plus avoir sous les armes en temps de paix que le nombre de troupes suffisant pour la garnison des forts construits pour la défense de l'État. Mais chaque État devra maintenir en tout temps un corps de milice bien discipliné et suffisamment armé et équipé, et avoir, par conséquent, dans des magasins ou dépôts, un matériel déterminé d'artillerie de campagne, d'objets de campement, et une quantité proportionnée d'armes et de munitions de guerre.

Section cinquième.

Aucun État ne pourra, sans le consentement du congrès, s'engager dans une guerre, si ce n'est en cas d'invasion de cet État, ou si, après avoir reçu avis d'un projet d'attaque prochaine par des nations indiennes, le danger était assez imminent pour n'avoir pas le temps d'en donner avis à la cession du congrès. Aucun État ne

Digitized by Google

pourra également armer de bâtiments de guerre ou émettre de lettres de marque et représailles, excepté le cas de déclaration de guerre par les États-Unis, et, dans ce cas seulement, contre le royaume, l'État ou les sujets du pays contre lequel la guerre aura été déclarée, et suivant les règlements prescrits par le congrès, à moins que cet État ne soit infesté de pirates; alors des vaisseaux armés pourront être commissionnés et maintenus aussi longtemps que le danger existera, et jusqu'à ce que le congrès des États-Unis en ordonne autrement.

ARTICLE SEPTIÈME.

Lorsque les États auront à lever des troupes, milices, pour la défense nationale, la nomination des officiers au-dessous du grade de colonel appartiendra à la législature des États respectifs, qui pourvoira également aux remplacements nécessaires.

ARTICLE HUITIÈME.

Toutes les charges de la guerre, toutes les dépenses votées par le congrès pour la défense commune seront supportées par le trésor public, qui sera à cet effet alimenté par une contribution directe de chaque État, en proportion de l'évaluation des propriétés immobilières de chaque citoyen, suivant un mode prescrit de temps à autre par le congrès des États-Unis; la législature de chaque État respectif veillera à ce que cette taxe soit prélevée suivant la répartition déterminée.

ARTICLE NEUVIÈME. — *Section première.*

Le congrès des États-Unis aura seul le pouvoir : de déclarer la guerre ou de faire la paix, excepté dans le cas prévu par l'article sixième; d'envoyer et recevoir des ambassadeurs; de contracter des traités d'alliance, pourvu qu'aucune clause du traité de commerce ne puisse empêcher la législature des États respectifs d'imposer sur les étrangers un droit équivalent à celui établi sur leurs citoyens, ou de suspendre les exportations ou importations d'une espèce de marchandise quelconque; de faire des règlements concernant les captures sur terre et sur mer; de déterminer le mode de leur répartition; d'accorder des lettres de marque et de repré-

Digitized by Google

sailles ; de nommer des tribunaux de justice pour juger les cas de piraterie et de félonie commis en haute mer ; de nommer des cours supérieures d'appel pour tous les cas de capture, pourvu qu'aucun membre du congrès ne soit appelé à siéger comme juge dans aucune de ces cours ou tribunaux.

Section deuxième.

Le congrès des États-Unis jugera en dernier ressort et sans appel toutes contestations existantes ou qui pourraient s'élever par la suite entre deux ou plusieurs États concernant leur délimitation, juridiction, ou tout autre sujet; ce pouvoir sera exercé de la manière suivante : Toutes les fois que le pouvoir législatif, exécutif ou l'agent légal d'un État ayant un sujet de contestation avec un autre, présentera une pétition au congrès sur le sujet en discussion pour demander à être entendu, il sera donné avis, par ordre du congrès, au pouvoir législatif ou exécutif de l'autre État, et un jour sera désigné pour que les partis soient également représentés par leurs agents, qui seront tenus de nommer, par consentement unanime, des commissaires ou juges pour constituer une cour, afin d'entendre et régler l'objet du litige; dans le cas où ils ne pourraient s'entendre, le congrès nommera trois citoyens de chacun des États-Unis, et chaque parti devra rayer alternativement un nom de la liste ainsi formée, jusqu'à ce que le nombre en soit réduit à treize; et ce nombre sera de nouveau réduit par le sort à sept au moins, neuf au plus, ainsi que l'aura prescrit le congrès ; les personnes ainsi choisies par le sort ou cinq d'entre elles composeront une commission qui devra entendre et décider en dernier ressort. Si une des parties négligeait de se rendre au jour désigné sans donner d'excuses valables au congrès, ou si, présente, elle refusait de former la liste ci-dessus indiquée, dans ce cas, le congrès nommera d'office trois personnes de chaque État ; le secrétaire du congrès agira alors pour la partie absente ou refusant d'obtempérer à la forme prescrite. Le jugement rendu par la cour ainsi constituée sera définitif : si néanmoins une des parties refusait de s'y soumettre, il serait passé outre ; les pièces de la procédure seraient transmises au congrès, pour y être enregistrées parmi les actes pour la sécurité des parties intéressées. Chacun des membres de cette commission, avant de siéger, devra prêter serment devant

Digitized by Google

un des juges de la cour suprême de l'État où la cause doit être jugée, et examiner et décider l'objet de la contestation suivant son meilleur jugement, sans faveur, partialité ou espoir de récompense, et pourvu aussi qu'il ne s'agisse pas d'une acquisition de terrain pour les États-Unis au détriment d'un État particulier.

Section troisième.

Toutes les contestations qui pourront s'élever sur les droits particuliers de propriété réclamée en vertu de concessions émanées de différents États, dont la juridiction, quant à ces terres, et les États qui ont accordé ces concessions, aurait été fixée, ces concessions ou quelques-une d'elles étant réclamées comme ayant été faites antérieurement au règlement de cette juridiction, seront, sur la demande de l'un des partis, décidées finalement autant que possible, ainsi qu'il a été prescrit pour des contestations de juridiction territoriale entre des États.

Section quatrième.

Le congrès des États-Unis aura seul le droit exclusif de régler l'alliage et la valeur de la monnaie battue par son ordre ou par celui des États respectifs; de régler le système des poids et mesures; faire les règlements pour le commerce et tous les rapports avec les Indiens, non considérés comme membres des États respectifs où ils se trouvent, pourvu que l'autorité législative d'aucun État ne se trouve violée ou dépassée dans ses limites; d'établir des bureaux de poste pour tous les États-Unis, et de prélever telle taxe sur les lettres ou journaux transportés, de manière à couvrir les dépenses de ce département; de nommer tous les officiers des armées de terre et de mer, au service des États-Unis, excepté les officiers de régiments; de pourvoir à tous les emplois militaires du service des États-Unis; d'établir des règles pour l'administration et l'organisation des forces de terre et de mer; enfin, de diriger leurs opérations.

Section cinquième.

Le congrès des États-Unis aura le pouvoir de nommer *un comité des États*, composé d'un délégué de chaque État, pour agir

Digitized by Google

dans les intervalles des cessions; et de nommer tous autres comités ou officiers civils nécessaires pour l'administration des affaires publiques sous leur direction; de nommer un des leurs président, pourvu qu'aucun membre ne puisse servir plus d'un an pendant l'espace de trois ans; de déterminer quelles sont les sommes nécessaires pour le service des États-Unis; d'allouer et d'en ordonnancer les dépenses; d'emprunter ou d'émettre des billets sur le crédit des États-Unis, rendant compte tous les six mois, à chaque État respectif, des sommes ainsi empruntées ou émises; de créer et d'entretenir une force maritime; de déterminer la force numérique des troupes de terre, et de faire une réquisition pour la quantité que chaque État devra fournir en proportion du nombre de ses habitants blancs, cette réquisition étant obligatoire; la législature de chaque État nommera les officiers des régiments levés sur son territoire, et fournira ces troupes d'habillement, d'équipement militaire et d'armes, aux frais des États-Unis. Ces troupes se rendront dans des lieux désignés par leur instruction à des époques déterminées; mais si le congrès vient à juger que les contingents doivent être modifiés en raison des circonstances, que certains États doivent fournir un plus petit nombre ou même point de milices, tandis qu'un autre devrait en fournir un plus considérable; ce contingent *extrà* devra être fourni, équipé, armé, suivant les lois et ordonnances, à moins que la législature de cet État ne juge dangereux de faire sortir de son territoire un nombre aussi considérable de milices; dans ce cas, elle ne sera tenue d'envoyer que le nombre d'hommes qu'elle jugera compatible avec sa sûreté.

Section sixième.

Le congrès des États-Unis ne pourra jamais s'engager dans une guerre, accorder des lettres de marque ou des représailles en temps de paix, contracter de traités d'alliance, battre monnaie, en régler la valeur, déterminer les sommes nécessaires pour la défense, ou favoriser le bien-être des États-Unis en général ou d'États en particulier; émettre des billets de crédit, allouer des fonds, autoriser la construction ou l'achat de vaisseaux armés, ou que des forces maritimes ou de terre soient levées; nommer un commandant en chef de l'armée ou de la marine, à moins que neuf des États y con-

Digitized by Google

sentent ; ni aucune autre question, excepté celle d'ajournement d'un jour à un autre, ne pourra être résolue que par le vote de la majorité des États-Unis.

Section septième.

Le congrès des États-Unis aura le pouvoir d'ajourner ses réunions à un temps quelconque de l'année, et sur tel district des États-Unis qu'il jugera convenable, mais de manière à ce qu'aucun ajournement ne soit de plus de six mois ; il publiera mensuellement un journal de ses délibérations, à l'exception des matières ayant rapport aux traités diplomatiques ou opérations militaires, et qu'il lui paraîtra devoir rester secrets ; les votes négatifs ou approbatifs de chaque État sur une question quelconque seront, sur la demande d'un délégué, consignés sur le journal ; et sur la requête des délégués d'un État ou de l'un d'eux, une copie ou extrait du journal sera délivré pour être mis sous les yeux de la législature de cet État, excepté cependant les objets qui devront rester secrets.

ARTICLE DIXIÈME.

Le comité des États, ou neuf de ses membres seront autorisés à remplir, dans l'intervalle des sessions, telle portion des pouvoirs du congrès que les États-Unis ou neuf d'entre eux auront jugé nécessaire de leur déléguer, de temps à autre, pourvu que, dans l'exercice de ces pouvoirs, il n'y ait point de questions nécessitant le vote de neuf des États en congrès assemblés.

ARTICLE ONZIÈME.

Le Canada, en accédant à cette confédération et se joignant dans les mesures prises par les États-Unis, sera admis dans cette union, et aura droit à tous les avantages qui en relèvent ; mais aucune autre colonie ne sera admise dans la même union sans le consentement de neuf des États-Unis.

ARTICLE DOUZIÈME.

Toutes les dettes contractées, les engagements pris par ou avec l'autorisation du congrès avant l'assemblée des États-Unis, par suite de la présente confédération, seront considérés comme une

Digitized by Google

charge des États-Unis, pour l'acquittement de laquelle lesdits États-Unis et la foi publique sont ici solennellement engagés.

ARTICLE TREIZIÈME.

Chaque État sera lié par la décision du congrès des États-Unis dans toutes les questions que la présente confédération leur soumet. Et les articles de cette confédération seront inviolablement observés par chaque État, et l'union sera perpétuelle; aucune modification ne pourra par la suite être introduite auxdits articles, si ce n'est de la volonté du congrès des États-Unis et avec l'approbation de la législature de chaque État.

Et comme il a plu au régulateur suprême du monde de disposer les législateurs de chacun des États que nous représentons à approuver et ratifier les articles ci-dessus de confédération et d'union perpétuelle, *faisons connaître* que nous, soussignés, en vertu des pouvoirs et de l'autorité qui nous ont été donnés pour cet objet, ratifions, tous ensemble et respectivement, et confirmons par ces présentes, au nom et pour nos constituants respectifs, chacun et tous les articles de cette confédération d'union perpétuelle en tout leur contenu.

Nous engageons, en outre, solennellement la foi de nos constituants respectifs, qu'ils se soumettront aux décisions du congrès des États-Unis, dans toutes les questions soumises à son autorité; que lesdits articles seront inviolablement observés par les États que nous représentons respectivement, et que cette union sera perpétuelle. En témoignage de quoi, nous avons apposé ci-dessous nos noms en congrès assemblé.

Fait à Philadelphie, dans l'État de Pensylvanie, le neuvième jour de juillet, l'an du Seigneur 1778, et de l'indépendance des États-Unis, le troisième.

Députés de New-Hampshire.	Josiah Bartlett, Jn Wentworth, Jn, 8 août 1778.
— de la baie de Massachusetts.	John Hancock, Samuel Adams, Elbridge Gerry, Francis Dana, James Lowell, Samuel Holten. » »

Digitized by Google

Députés de Rhode-Island. . .	William Ellery,	
	Henry Marchant,	
	John Collins.	» »
— *de Connecticut.*	Roger Sherman,	
	Samuel Huntington,	
	Oliver Wolcott,	
	Titus Hosmer,	
	Andrew Adams.	» »
— *de New-York.*	James Duane,	
	Francis Lewis,	
	William Duer,	
	Gouverneur Morris.	»
— *de New-Jersey.*	Jn Witherspoon,	26 nov. 1778.
	Nathaniel Scudder.	»
— *de Pensylvanie.*	Robert Morris,	
	Daniel Roberdeau,	
	Jonatham Bayard Smith,	
	William Clingan,	
	Joseph Reed,	22 juillet 1778.
— *de la Delaware.*	Thomas Me Kean,	13 fév. 1779.
	John Dickinson,	5 mai 1779.
	Nicholas Van Dyke.	»
— *du Maryland.*	John Hanson,	1er mars 1781.
	Daniel Caroll.	» »
— *de la Virginie.*	Richard Henry Lee,	
	John Banister,	
	Thomas Adams,	
	John Harvic,	
	Francis Lightfoot Lee.	
— *de la Caroline du Nord.* .	John Penn,	21 juillet 1778.
	Corns. Harnett,	
	John Williams.	
— *de la Caroline du Sud.* . .	Henry Laurens,	
	William Henry Drayton,	
	John Mathews,	
	Richard Hatson,	
	Thomas Heyward, Jr.	
— *de la Géorgie.*	John Walton,	24 juillet 1778.
	Edward Telfair,	
	Edward Langworthy.	

Digitized by Google

CONSTITUTION DES ÉTATS-UNIS.

17 Septembre 1787.

Nous, le peuple des États-Unis, afin de former une union plus parfaite, d'établir la justice, d'assurer la tranquillité intérieure, de pourvoir à la défense commune, d'accroître le bien-être général, et de rendre durable pour nous comme pour notre postérité les bienfaits de la liberté, nous faisons, nous décrétons et nous établissons cette constitution pour les États-Unis d'Amérique.

ARTICLE PREMIER. *Section première.*

Un congrès des États-Unis, composé d'un sénat et d'une chambre de représentants, sera investi de tous les pouvoirs législatifs déterminés par les représentants.

Section deuxième.

1. La chambre des représentants sera composée de membres élus tous les deux ans par le peuple des divers États, et les électeurs de chaque État devront avoir les qualifications exigées des électeurs de la branche la plus nombreuse de la législation de l'État.

2. Personne ne pourra être représentant, à moins d'avoir atteint l'âge de vingt-cinq ans, d'avoir été pendant sept ans citoyen des États-Unis, et d'être, au moment de son élection, habitant de l'État qui l'aura élu.

3. Les représentants et les taxes directes seront répartis entre les divers États qui pourront faire partie de l'Union, selon le nombre respectif de leurs habitants, nombre qui sera déterminé en ajoutant au nombre total des personnes libres, y compris les Indiens non taxés, trois cinquièmes de toutes les autres personnes. L'énumération pour l'époque actuelle sera faite trois ans après la première réunion du congrès des États-Unis, et ensuite de dix ans en dix ans, d'après le mode qui sera réglé par une loi. Le nombre des

Digitized by Google

représentants n'excédera pas celui d'un par trente mille habitants ; mais chaque État aura au moins un représentant. Jusqu'à ce que l'énumération ait été faite, l'État de New-Hampshire en enverra trois, Massachusetts huit, Rhode-Island et les plantations de Providence un, Connecticut cinq, New-York six, New-Jersey quatre, la Pensylvanie huit, la Delaware un, le Maryland six, la Virginie dix, la Caroline du Nord cinq, la Caroline du Sud cinq, et la Géorgie trois.

4. Quand des places viendront à vaquer dans la représentation d'un État au congrès, l'autorité exécutive de l'État convoquera le corps électoral pour les remplir.

5. La chambre des représentants élira ses orateurs et autres officiers ; elle exercera seule le pouvoir de mise en accusation pour cause politique (*impeachments*).

Section troisième.

1. Le sénat des États-Unis sera composé de deux sénateurs de chaque État, élus par sa législature, et chaque sénateur aura un vote.

2. Immédiatement après leur réunion, en conséquence de leur première élection, ils seront divisés, aussi également que possible, en trois classes. Les siéges des sénateurs de la première classe seront vacants au bout de la seconde année ; ceux de la seconde classe, au bout de la quatrième année, et ceux de la troisième, à l'expiration de la sixième année ; de manière à ce que, tout les deux ans, un tiers du sénat soit réélu. Si des places deviennent vacantes par démission ou par toute autre cause, pendant l'intervalle entre les sessions de la législature de chaque État, le pouvoir exécutif de cet État fera une nomination provisoire, jusqu'à ce que la législature puisse remplir le siége vacant.

3. Personne ne pourra être sénateur à moins d'avoir atteint l'âge de trente ans, d'avoir été pendant neuf ans citoyen des États-Unis, et d'être, au moment de son élection, habitant de l'État qui l'aura choisi.

4. Le vice-président des États-Unis sera président du sénat, mais il n'aura point le droit de voter, à moins que les voix ne soient partagées également.

5. Le sénat nommera ses autres officiers, ainsi qu'un président

Digitized by Google

pro tempore, qui présidera dans l'absence du vice-président, ou quand celui-ci exercera les fonctions de président des États-Unis.

6. Le sénat aura seul le pouvoir de juger les accusations intentées par la chambre des représentants (*impeachments*). Quand il agira dans cette fonction, ses membres prêteront serment au affirmation. Si c'est le président des États-Unis qui est mis en jugement, le chef de la justice présidera. Aucun accusé ne peut être déclaré coupable qu'à la majorité des deux tiers des membres présents.

7. Les jugements rendus en cas de mise en accusation n'auront d'autre effet que de priver l'accusé de la place qu'il occupe, de le déclarer incapable de posséder quelque office d'honneur, de confiance, ou de profit que ce soit, dans les États-Unis ; mais la partie convaincue pourra être mise en jugement, jugée et punie, selon les lois, par les tribunaux ordinaires.

Section quatrième.

1. Le temps, le lieu et le mode de procéder aux élections des sénateurs et des représentants seront réglés dans chaque État par la législature ; mais le congrès peut, par une loi, changer ces règlements ou en faire de nouveaux, excepté pourtant en ce qui concerne le lieu où les sénateurs doivent être élus.

2. Le congrès s'assemblera au moins une fois l'année, et cette réunion sera fixée pour le premier lundi de décembre, à moins qu'une loi ne la fixe à un autre jour.

Section cinquième.

1. Chaque chambre sera juge des élections et des droits et titres de ses membres. Une majorité de chacune suffira pour traiter les affaires ; mais un nombre moindre que la majorité peut s'ajourner de jour au jour, et est autorisé à forcer les membres absents à se rendre aux séances par telle pénalité que chaque membre pourra établir.

2. Chaque chambre fera son règlement, punira ses membres pour conduite inconvenante, et pourra, à la majorité des deux tiers, exclure un membre.

3. Chaque chambre tiendra un journal de ses délibérations, et le

Digitized by Google

publiera d'époque en époque, à l'exception de ce qui lui paraîtra devoir rester secret; et les votes négatifs ou approbatifs des membres de chaque chambre sur une question quelconque seront, sur la demande d'un cinquième des membres présents, consignés sur le journal.

4. Aucune des deux chambres ne pourra, pendant la session du congrès, et sans le consentement de l'autre chambre, s'ajourner à plus de trois jours, ni transférer ses séances dans un autre lieu que celui où siégent les deux chambres.

Section sixième.

1. Les sénateurs et les représentants recevront pour leurs services une indemnité qui sera fixée par une loi et payée par le trésor des États-Unis. Dans tous les cas, excepté ceux de trahison, de félonie et de trouble à la paix publique, ils ne pourront être arrêtés soit pendant leur présence à la session, soit en s'y rendant ou en retournant dans leurs foyers; dans aucun autre lieu, ils ne pourront être inquiétés ni interrogés en raison de discours ou opinions prononcés dans leurs chambres respectives.

2. Aucun sénateur ou représentant ne pourra, pendant le temps pour lequel il a été élu, être nommé à une place dans l'ordre civil sans l'autorité des États-Unis, lorsque cette place aura été créée, ou que les émoluments on auront été augmentés pendant cette époque. Aucun individu occupant une place sous l'autorité des États-Unis ne pourra être membre d'une des deux chambres, tant qu'il conservera cette place.

Section septième.

1. Tous les bills établissant des impôts doivent prendre naissance dans la chambre des représentants; mais le sénat peut y concourir par des amendements comme aux autres bills.

2. Tout bill qui aura reçu l'approbation du sénat et de la chambre des représentants sera, avant de devenir loi, présenté au président des États-Unis; s'il l'approuve, il y apposera sa signature, sinon il le renverra aves ses objections à la chambre dans laquelle il aura été proposé; elle consignera les objections intégralement dans son journal, et discutera de nouveau le bill. Si, après

Digitized by Google

cette seconde discussion, deux tiers de la chambre se prononcent en faveur du bill, il sera envoyé, avec les objections du président, à l'autre chambre, qui le discutera également; et si la même majorité l'approuve, il deviendra loi; mais en pareil cas, les votes des chambres doivent être donnés par oui et par non, et les noms des personnes votant pour ou contre seront inscrits sur le journal de leurs chambres respectives. Si dans les dix jours (les dimanches non compris) le président ne renvoie point un bill qui lui aura été présenté, ce bill aura force de loi, comme s'il l'avait signé, à moins cependant que le congrès, en s'ajournant, ne prévienne le renvoi; alors le bill ne fera point loi.

3. Tout ordre, toute résolution ou vote pour lequel le concours des deux chambres est nécessaire (excepté pourtant pour la question d'ajournement), doit être présenté au président des États-Unis, et approuvé par lui avant de recevoir son exécution; s'il le rejette, il doit être de nouveau adopté par les deux tiers des deux chambres, suivant les règles prescrites pour les bills.

Section huitième.

Le congrès aura le pouvoir :

1° D'établir et de faire percevoir des taxes, droits, impôts et excises; de payer les dettes publiques, et de pourvoir à la défense commune et au bien général des États-Unis; mais les droits, impôts et excises devront être les mêmes dans tous les États-Unis;

2° D'emprunter de l'argent sur le crédit des États-Unis;

3° De régler le commerce avec les nations étrangères, entre les divers États, et avec les tribus indiennes;

4° D'établir une règle générale pour les naturalisations, et des lois générales sur les banqueroutes dans les États-Unis;

5° De battre la monnaie, d'en régler la valeur, ainsi que celles des monnaies étrangères, et de fixer la base des poids et mesures;

6° D'assurer la punition de la contrefaçon de la monnaie courante et du papier public des États-Unis;

7° D'établir des bureaux de poste et des routes de poste;

8° D'encourager les progrès des sciences et des arts utiles, en assurant, pour des périodes limitées, aux auteurs et inventeurs, le droit exclusif de leurs écrits et de leurs découvertes;

9° De constituer des tribunaux subordonnés à la cour suprême;

Digitized by Google

10° De définir et punir les pirateries et les félonies commises en haute mer, et les offenses contre la loi des nations ;

11° De déclarer la guerre, d'accorder des lettres de marque et de représailles, et de faire des règlements concernant les captures sur terre et sur mer ;

12° De lever et d'entretenir des armées ; mais aucun argent pour cet objet ne pourra être voté pour plus de deux ans ;

13° De créer et d'entretenir une force maritime ;

14° D'établir des règles pour l'administration et l'organisation des forces de terre et de mer ;

15° De pourvoir à ce que la milice soit convoquée pour exécuter les lois de l'Union, pour réprimer les insurrections et repousser les invasions ;

16° De pourvoir à ce que la milice soit organisée, armée et disciplinée, et de disposer de cette partie de la milice, qui peut se trouver employée au service des États-Unis, en laissant aux États respectifs la nomination des officiers, et le soin d'établir dans la milice la discipline prescrite par le congrès ;

17° D'exercer la législation exclusive dans tous les cas quelconques, sur tel district (ne dépassant pas dix milles carrés) qui pourra, par la cession des États particuliers et par l'acceptation du congrès, devenir le siége du gouvernement des États-Unis, et d'exercer une pareille autorité sur tous les lieux acquis par achat, d'après le consentement de la législature de l'État où ils seront situés, et qui serviront à l'établissement de forteresses, de magasins, d'arsenaux, de chantiers, et autres établissements d'utilité publique ;

18° Enfin, le congrès aura le pouvoir de faire toutes les lois nécessaires ou convenables pour mettre à exécution les pouvoirs dont cette constitution a investi le gouvernement des États-Unis, ou une de ses branches.

Section neuvième.

1. La migration ou l'importation de telles personnes dont l'admission peut paraître convenable aux États actuellement existants, ne sera point prohibée par le congrès avant l'année 1808 ; mais une taxe ou droit n'excédant point dix dollars par personne peut être imposée sur cette importation.

Digitized by Google

2. Le privilége de l'*habeas corpus* ne sera suspendu qu'en cas de rébellion ou d'invasion, et lorsque la sûreté publique l'exigera.

3. Aucun *bill d'attainder*, ni loi rétroactive *ex post facto* ne pourront être décrétés.

4. Aucune capitation ou autre taxe directe ne sera établie, si ce n'est en proportion du dénombrement prescrit dans une section précédente.

5. Aucune taxe ou droit ne sera établi sur des articles exportés d'un État quelconque; aucune préférence ne sera donnée par des règlements commerciaux ou fiscaux aux ports d'un État sur ceux d'un autre. Les vaisseaux destinés pour un État ou sortant de ses ports ne pourront être forcés d'entrer dans ceux d'un autre ou d'y payer des droits.

6. Aucun argent ne sera tiré de la trésorerie qu'en conséquence de dispositions prises par une loi; et, de temps en temps, on publiera un tableau régulier des recettes et des dépenses publiques.

7. Aucun titre de noblesse ne sera accordé par les États-Unis, et aucune personne tenant une place de profit ou de confiance sous leur autorité ne pourra, sans le consentement du congrès, accepter quelque présent, émolument, place ou titre quelconque d'un roi, prince ou État étranger.

Section dixième.

1. Aucun État ne pourra contracter ni traité, ni alliance, ni confédération, ni accorder des lettres de marque ou de représailles, ni battre monnaie, ni émettre des billets de crédit, ni déclarer qu'autre chose que la monnaie d'or et d'argent doive être acceptée en payement de dettes, ni passer quelque bill d'*attainder*, ou loi rétroactive *ex post facto*, ou affaiblissement des obligations des contrats, ni accorder aucun titre de noblesse.

2. Aucun État ne pourra, sans le consentement du congrès, établir quelque impôt ou droit sur les importations ou exportations, à l'exception de ce qui lui sera absolument nécessaire pour l'exécution de ses lois d'inspection; et le produit net de tous droits et impôts établis par quelque État sur les importations et exportations sera à la disposition de la trésorerie des États-Unis, et toute loi pareille sera sujette à la révision et au contrôle du congrès. Aucun État ne pourra, sans le consentement du congrès, établir aucun

Digitized by Google

droit sur le tonnage, entretenir des troupes ou des vaisseaux de guerre en temps de paix, contracter quelque traité ou union avec un autre État ou avec une puissance étrangère, ou s'engager dans une guerre, si ce n'est dans les cas d'invasion ou d'un danger assez imminent pour n'admettre aucun délai.

ARTICLE DEUXIÈME. — *Section première.*

1. Le président des États-Unis sera investi du pouvoir exécutif; il occupera sa place pendant le terme de quatre ans. Son élection et celle du vice-président, nommé pour le même terme, auront lieu ainsi qu'il suit :

2. Chaque État nommera, de la manière qui sera prescrite par sa législature, un nombre d'électeurs égal au nombre total de sénateurs et de représentants que l'État envoie au congrès; mais aucun sénateur ou représentant, ni aucune personne possédant une place de profit ou de confiance sous l'autorité des États-Unis, ne peut être nommé électeur.

3. Les électeurs s'assembleront dans leurs États respectifs, et ils voteront au scrutin pour deux individus, dont un au moins ne sera point habitant du même État qu'eux. Ils feront une liste de toutes les personnes qui ont obtenu des suffrages, et du nombre de suffrages que chacune d'elles aura obtenu ; ils signeront et certifieront cette liste, et la transmettront scellée au siége du gouvernement des États-Unis, sous l'adresse du président du sénat, qui, en présence du sénat et de la chambre des représentants, ouvrira tous les certificats, et comptera les votes. Celui qui aura obtenu le plus grand nombre de votes sera président. Si ce nombre forme la majorité, et que deux ou un plus grand nombre réunissent la même quantité de suffrages, alors la chambre des représentants choisira l'un d'entre eux pour président par la voie du scrutin. Si nul n'a réuni cette majorité, la chambre prendra les cinq personnes qui en ont approché davantage, et choisira parmi elles le président de la même manière. Mais, en choisissant ainsi le président, les votes seront pris par État, la représentation de chaque État ayant un vote; un membre ou des membres des deux tiers des États devront être présents, et la majorité de tous ces États sera indispensable pour que le choix soit valide. Dans tous les cas, après le choix du président, celui qui réunira le plus de voix sera vice-président. Si deux ou plusieurs candi-

Digitized by Google

dats ont obtenu un nombre égal de voix, le sénat choisira parmi ces candidats le vice-président par voie de scrutin.

4. Le congrès peut déterminer l'époque de la réunion des électeurs et le jour auquel ils donneront leurs suffrages, lequel jour sera le même pour tous les États-Unis.

5. Aucun individu autre qu'un citoyen né dans les États-Unis, ou étant citoyen lors de l'adoption de cette constitution, ne peut être éligible à la place du président ; aucune personne ne sera éligible à cette place à moins d'avoir atteint l'âge de trente-cinq ans, et d'avoir résidé quatorze ans aux États-Unis.

6. En cas que le président soit privé de sa place, ou en cas de mort, de démission ou d'inhabileté à remplir les fonctions et les devoirs de cette place, elle sera confiée au vice-président ; et le congrès peut, par une loi, pourvoir au cas du renvoi, de la mort, de la démission ou de l'inhabileté, tant du président que du vice-président, et indiquer quel fonctionnaire public remplira en pareil cas la présidence, jusqu'à ce que la cause de l'inhabileté n'existe plus, ou qu'un nouveau président ait été élu.

7. Le président recevra pour ses services, à des époques fixées, une indemnité qui ne pourra être augmentée ni diminuée pendant la période pour laquelle il aura été élu ; et pendant le même temps il ne pourra recevoir aucun autre émolument des États-Unis ou de l'un des États.

8. Avant son entrée en fonction, il prêtera le serment ou affirmation qui suit :

9. « Je jure (ou j'affirme) solennellement que je remplirai fidè-
« lement la place de président des États-Unis, et que j'emploierai
« tous mes soins à conserver, protéger et défendre la constitution
« des États-Unis. »

Section deuxième.

1. Le président sera commandant en chef de l'armée et des flottes des États-Unis et de la milice des divers États, quand elle sera appelée au service actif des États-Unis ; il peut requérir l'opinion écrite du principal fonctionnaire dans chacun des départements exécutifs ; et il aura le pouvoir d'accorder diminution de peine et pardon pour délit envers les États-Unis, excepté en cas de mise en accusation par la chambre des représentants.

Digitized by Google

2. Il aura le pouvoir de faire des traités, de l'avis et du consentement du sénat, pourvu que les deux tiers des sénateurs présents y donnent leur approbation ; il nommera, de l'avis et du consentement du sénat, et désignera les ambassadeurs, les autres ministres publics et les consuls, les juges des cours suprêmes, et tous autres fonctionnaires des États-Unis aux nominations desquels il n'aura point été pourvu d'une autre manière dans cette constitution, et qui seront institués par une loi. Mais le congrès peut, par une loi, attribuer les nominations de ces employés subalternes au président seul, aux cours de justice, ou aux chefs des départements.

3. Le président aura le pouvoir de remplir toutes les places vacantes pendant l'intervalle des sessions du sénat, en accordant des commissions qui expireront à la fin de la session prochaine.

Section troisième.

1. De temps en temps, le président donnera au congrès des informations sur l'état de l'Union, et il recommandera à sa considération les mesures qu'il jugera nécessaires et convenables ; il peut dans des occasions extraordinaires convoquer les deux chambres, ou l'une d'elles, et en cas de dissentiment entre elles sur le temps de leur ajournement, il peut les ajourner à telle époque qui lui paraîtra convenable. Il recevra les ambassadeurs et les autres ministres publics ; il veillera à ce que les lois soient fidèlement exécutées, et il commissionnera tous les fonctionnaires des Etats-Unis.

Section quatrième.

Les président, vice-président et tous les fonctionnaires civils pourront être renvoyés de leurs places si, à la suite d'une accusation, ils sont convaincus de trahison, de dilapidation du trésor public ou d'autres grands crimes, et d'inconduite (*misdemeanours*).

ARTICLE TROISIÈME.— *Section première.*

Le pouvoir judiciaire des États-Unis sera confié à une cour suprême et aux autres cours inférieures que le congrès peut de temps à autre former et établir. Les juges, tant des cours suprêmes que des cours inférieures, conserveront leur place tant que leur conduite sera bonne, et ils recevront pour leurs services, à des époques

Digitized by Google

fixées, une indemnité qui ne pourra être diminuée tant qu'ils conserveront leur place.

Section deuxième.

1. Le pouvoir judiciaire s'étendra à toutes les causes, en matière de lois et d'équité, qui s'élèveront sous l'empire de cette constitution, des lois des États-Unis, et des traités faits ou qui seront faits sous leur autorité; à toutes les causes concernant des ambassadeurs, d'autres ministres publics ou des consuls; à toutes les causes de l'amirauté ou de la juridiction maritime; aux contestations entre deux ou plusieurs États, entre un État et des citoyens d'un autre État, entre des citoyens d'États différents, entre des citoyens du même État réclamant des terres en vertu de concessions émanées de différents États, et entre un État où les citoyens de cet État, et des États, citoyens ou sujets étrangers.

2. Dans tous les cas concernant les ambassadeurs, d'autres ministres publics ou des consuls, et dans les causes dans lesquelles un État sera partie, la cour suprême exercera la juridiction originelle. Dans tous les autres cas susmentionnés, la cour suprême aura la juridiction d'appel, tant sous le rapport de la loi que du fait, avec telles exceptions et tels règlements que le congrès pourra faire.

3. Le jugement de tous crimes, excepté en cas de mise en accusation par la chambre des représentants, sera fait par jury : ce jugement aura lieu dans l'État où le crime aura été commis ; mais si le crime n'a point été commis dans un des États, le jugement sera rendu dans tel ou tel lieu que le congrès aura désigné à cet effet par une loi.

Section troisième.

1. La trahison contre les États-Unis consistera uniquement à prendre les armes contre eux, ou à se réunir à leurs ennemis en leur donnant aide et secours. Aucune personne ne sera convaincue de trahison si ce n'est sur le témoignage de deux témoins déposant sur le même acte patent, ou lorsqu'elle se sera reconnue coupable devant la cour.

2. Le congrès aura le pouvoir de fixer la peine de la trahison ; mais ce crime n'entraînera point la corruption du sang, ni la confiscation, si ce n'est pendant la vie de la personne convaincue.

Digitized by Google

ARTICLE QUATRIÈME. — *Section première.*

Pleine confiance et crédit seront donnés en chaque État aux actes publics et aux procédures judiciaires de tout autre État; et le congrès peut, par des lois générales, déterminer quelle sera la forme probante de ces actes et procédures, et les effets qui y seront attachés.

Section deuxième.

1. Les citoyens de chaque État auront droit à tous les priviléges et immunités attachés au titre de citoyen dans les autres États.

2. Un individu accusé dans un État de trahison, félonie, ou autre crime, qui se sauvera de la justice et qui sera trouvé dans un autre État, sera, sur la demande de l'autorité exécutive de l'État dont il s'est enfui, livré et conduit vers l'État ayant juridiction sur ce crime.

3. Aucune personne tenue au service ou au travail dans un État, sous les lois de cet État, et qui se sauverait dans un autre, ne pourra, en conséquence d'une loi ou d'un règlement de l'État où elle s'est réfugiée, être dispensée de ce service ou travail, mais sera livrée sur la réclamation de la partie à laquelle ce service et ce travail sont dus.

Section troisième.

1. Le congrès pourra admettre de nouveaux États dans cette Union; mais aucun nouvel État ne sera érigé ou formé dans la juridiction d'un autre État; aucun État ne sera formé non plus de la réunion de deux ou de plusieurs États, ni de quelques parties d'État, sans le consentement de la législature des États intéressés, et sans celui du congrès.

2. Le congrès aura le pouvoir de disposer du territoire et des autres propriétés appartenant aux États-Unis, et d'adopter à ce sujet tous les règlements et mesures convenables; et rien dans cette constitution ne sera interprété dans un sens préjudiciable aux droits que peuvent faire valoir les États-Unis ou quelques États particuliers.

Digitized by Google

Section quatrième.

Les États-Unis garantissent à tous les États de l'Union une forme de gouvernement républicaine, et protégeront chacun d'eux contre toute invasion, et aussi contre toute violence intérieure, sur la demande de la législature, ou du pouvoir exécutif si la législature ne peut être convoquée.

ARTICLE CINQUIÈME.

Le congrès, toutes les fois que les deux tiers des deux chambres le jugeront nécessaire, proposera des amendements à cette constitution, ou, sur la demande de deux tiers des législatures des divers États, il convoquera une convention pour proposer des amendements, lesquels, dans les deux cas, seront valables à toutes fins, comme partie de cette constitution, quand ils auront été ratifiés par les législatures des trois quarts des divers États, ou par les trois quarts des conventions formées dans le sein de chacun d'eux; selon que l'un ou l'autre mode de ratification aura été prescrit par le congrès, pourvu qu'aucun amendement fait avant l'année 1808 n'affecte d'une manière quelconque la première et la quatrième classe de la neuvième section du premier article, et qu'aucun État ne soit privé, sans son consentement, de son suffrage dans le sénat.

ARTICLE SIXIÈME.

1. Toutes les dettes contractées et les engagements pris avant la présente constitution seront aussi valides à l'égard des États-Unis sous la présente constitution que sous la confédération.

2. Cette constitution et les lois des États-Unis qui seront faites en conséquence, et tous les traités faits ou qui seront faits sous l'autorité desdits États-Unis, composeront la loi suprême du pays; les juges de chaque État seront tenus de s'y conformer, nonobstant toute disposition qui, dans les lois ou la constitution d'un État quelconque, serait en opposition avec cette loi suprême.

3. Les sénateurs et les représentants susmentionnés, et les membres des législatures des États et tous les officiers du pouvoir exécutif et judiciaire, tant des États-Unis que des divers États, seront tenus, par serment ou par affirmation, de soutenir cette constitu-

Digitized by Google

tion ; mais aucun serment religieux ne sera jamais requis comme condition pour remplir une fonction ou charge publique sous l'autorité des États-Unis.

ARTICLE SEPTIÈME.

1. La ratification donnée par les conventions de neuf États sera suffisante pour l'établissement de cette constitution entre les États qui l'auront ainsi ratifiée.

2. Fait en convention, par le consentement unanime des États présents, le dix-septième jour de septembre, l'an du Seigneur 1787, et de l'indépendance des États-Unis le dixième ; en témoignage de quoi, nous avons apposé ci-dessous nos noms.

Signé GEORGES WASHINGTON,
Président et député de Virginie.

AMENDEMENTS.

ARTICLE PREMIER.

Le congrès ne pourra faire aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou pour en prohiber une; il ne pourra point non plus restreindre la liberté de la parole ou de la presse, ni attaquer le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et s'adresser des pétitions au gouvernement pour obtenir le redressement de ses griefs.

ARTICLE DEUXIÈME.

Une milice bien réglée étant nécessaire à la sécurité d'un État libre, on ne pourra restreindre le droit qu'a le peuple de garder et de porter des armes.

ARTICLE TROISIÈME.

Aucun soldat ne sera, en temps de paix, logé dans une maison sans le consentement du propriétaire, ou en temps de guerre, si ce n'est de la manière qui sera prescrite par une loi.

Digitized by Google

ARTICLE QUATRIÈME.

Le droit qu'ont les citoyens de jouir de la sûreté de leurs personnes, de leur domicile, de leurs papiers et effets, à l'abri des recherches et saisies déraisonnables, ne pourra être violé; aucun mandat ne sera émis, si ce n'est dans des présomptions fondées, corroborées par le serment ou l'affirmation; et ces mandats devront contenir la désignation spéciale du lieu où les réquisitions devront être faites, et des personnes ou objets à saisir.

ARTICLE CINQUIÈME.

Aucune personne ne sera tenue de répondre à une accusation capitale ou infamante, à moins d'une mise en accusation émanant d'un grand jury, à l'exception des délits commis par des individus appartenant aux troupes de terre ou de mer, où à la milice, quand elle est en service actif en temps de guerre ou de danger public : la même personne ne pourra être soumise deux fois pour le même délit à une procédure qui compromettrait sa vie ou un de ses membres. Dans aucune cause criminelle, l'accusé ne pourra être forcé à rendre témoignage contre lui-même ; il ne pourra être privé de la vie, de la liberté ou de sa propriété, que par suite d'une procédure légale. Aucune propriété privée ne pourra être appliquée à un usage public sans juste compensation.

ARTICLE SIXIÈME.

Dans toute procédure criminelle, l'accusé jouira du droit d'être jugé promptement et publiquement, par un jury impartial de l'État et du district dans lequel le crime aura été commis, district dont les limites auront été tracées par une loi préalable; il sera informé de la nature et du motif de l'accusation; il sera confronté avec les témoins à charge ; il aura la faculté de faire comparaître des témoins en sa faveur, et il aura l'assistance d'un conseil pour sa défense.

ARTICLE SEPTIÈME.

Dans les causes qui devront être décidées selon la loi commune (*in suits at common law*), le jugement par jury sera conservé dès que la valeur des objets en litige excédera vingt dollars; et aucun

Digitized by Google

fait jugé par un jury ne pourra être soumis à l'examen d'une autre cour dans les États-Unis, que conformément à la loi commune.

ARTICLE HUITIÈME.

On ne pourra exiger des cautionnements exagérés, ni imposer des amendes excessives, ni infliger des punitions cruelles et inaccoutumées.

ARTICLE NEUVIÈME.

L'énumération faite, dans cette constitution, de certains droits, ne pourra être interprétée de manière à exclure ou affaiblir d'autres droits conservés par le peuple.

ARTICLE DIXIÈME.

Les pouvoirs non délégués aux États-Unis par la constitution, ou ceux qu'elle ne défend pas aux États d'exercer, sont réservés aux États respectifs ou au peuple.

ARTICLE ONZIÈME.

Le pouvoir judiciaire des États-Unis ne sera point organisé de manière à pouvoir s'étendre par interprétation à une procédure quelconque, commencée contre un des États par les citoyens d'un autre État, ou par les citoyens ou sujets d'un État étranger.

ARTICLE DOUZIÈME.

1. Les électeurs se rassembleront dans leurs États respectifs, et ils voteront au scrutin pour la nomination du président et du vice-président, dont un au moins ne sera point habitant du même État qu'eux; dans leurs bulletins, ils nommeront la personne pour laquelle ils votent comme président, et dans les bulletins distincts, celle qu'ils portent à la vice-présidence; ils feront des listes distinctes de toutes les personnes portées à la présidence et de toutes celles désignées pour la vice-présidence, et du nombre des votes pour chacune d'elles; ces listes seront par eux signées et certifiées, et transmises, scellées, au gouvernement des États-Unis, à l'adresse du président du sénat. Le président du sénat, en présence

Digitized by Google

des deux chambres, ouvrira tous les procès-verbaux, et les votes seront comptés. La personne réunissant le plus grand nombre de suffrages pour la présidence sera président, si ce nombre forme la majorité de tous les électeurs réunis; et si aucune personne n'avait cette majorité, alors parmi les trois candidats ayant réuni le plus de voix pour la présidence, la chambre des représentants choisira immédiatement le président par la voie du scrutin. Mais dans ce choix du président, les votes seront comptés par État, la représentation de chaque Etat n'ayant qu'un vote; un membre ou des membres de deux tiers des Etats devront être présents pour cet objet, et la majorité de tous les Etats sera nécessaire pour le choix. Et si la chambre des représentants ne choisit point le président, quand ce choix lui sera dévolu, avant le quatrième jour du mois de mars suivant, le vice-président sera président comme dans le cas de mort ou d'autre inhabileté constitutionnelle du président.

2. La personne réunissant le plus de suffrages pour la vice-présidence sera vice-président, si ce nombre forme la majorité du nombre total des électeurs réunis; et si personne n'a obtenu cette majorité, alors le sénat choisira le vice-président parmi les deux candidats ayant le plus de voix; la présence des deux tiers des sénateurs et la majorité du nombre total sont nécessaires pour ce choix.

3. Aucune personne constitutionnellement inéligible à la place de président ne sera éligible à celle du vice-président des Etats-Unis.

Digitized by Google

PIÈCES ET DOCUMENTS.

(NOTE A, N° 1.)

Extrait du *Moniteur de la Louisiane*, du samedi 5 décembre 1803.

Proclamation de la République française. — Pierre-Clément Laussat, préfet colonial, commissaire du gouvernement français, aux Louisianais.

Louisianais,

La mission qui m'avait transporté à travers deux mille cinq cents lieues de mer au milieu de vous, cette mission dans laquelle j'ai longtemps placé tant d'honorables espérances et tant de vœux pour votre bonheur, elle est aujourd'hui changée; celle dont je suis en ce moment le ministre et l'exécuteur, moins douce, quoique également flatteuse pour moi, m'offre une consolation, c'est qu'en général elle vous est encore beaucoup plus avantageuse.

En vertu des pouvoirs et des ordres respectifs, les commissaires de S. M. C. viennent de me remettre le pays, et vous voyez les étendards flottants de la République française, et vous entendez le bruit répété de ses canons vous annoncer en ce jour de toutes parts le retour de sa domination sur ces plages : elle n'y sera, Louisianais, que d'un instant, et je suis à la veille de les transmettre aux commissaires des États-Unis, chargés d'en prendre possession, au nom de leur gouvernement fédéral : ils sont près d'arriver; je les attends.

Les approches d'une guerre commencée sous de sanglants et terribles auspices et menaçante pour les quatre parties du monde, ont conduit le gouvernement français à reporter son attention et ses réflexions sur ces contrées : des vues de prudence et d'humanité, s'alliant à des vues d'une politique plus vaste, plus solide, dignes en un mot du génie qui balance à cette heure même de si grandes destinées parmi les nations, ont alors donné une direction nouvelle aux intentions bienfaisantes de la France sur la Louisiane : elle l'a cédée aux États-Unis d'Amérique.

Vous devenez ainsi, Louisianais, le gage chéri d'une amitié qui ne peut manquer d'aller se fortifiant de jour en jour entre les deux Républiques, et qui doit concourir si puissamment à leur commun repos et à leur commune prospérité.

L'article 3 du traité ne vous échappera point : « Les habitants, y

Digitized by Google

est-il dit, des territoires cédés seront incorporés dans l'union des États-Unis, et admis, aussitôt qu'il sera possible, d'après les principes de la constitution fédérale, à la jouissance de tous les droits, avantages et immunités des citoyens des États-Unis; et, en attendant, ils seront maintenus et protégés dans la jouissance de leurs libertés, propriétés, et dans l'exercice des religions qu'ils professent. »

Vous voilà donc, Louisianais, investis tout d'un coup d'un droit acquis aux prérogatives d'une constitution et d'un gouvernement libres, élevés par la force, cimentés par les traités, et éprouvés par l'expérience et les années.

Vous allez faire partie d'une peuple déjà nombreux et puissant, renommé d'ailleurs par son activité, son industrie, son patriotisme, ses lumières, et qui, dans sa marche rapide, promet de remplir un des rangs les plus brillants que jamais peuple ait occupé sur la face du globe.

Sa position est à la fois tellement heureuse, que ses succès ni sa splendeur ne peuvent néanmoins de longtemps nuire à sa félicité.

Quelque bienveillantes et pures que fussent les volontés d'une mère patrie, ne le savez-vous pas? Un immense éloignement est un rempart inexpugnable en faveur de l'oppression, des exactions et des abus : souvent même la facilité et la certitude de les y couvrir corrompt l'homme qui les envisageait d'abord avec le plus de haine et de crainte.

Dès à présent vous cessez d'être exposés à cet inconvénient funeste et désespérant.

Par la nature du gouvernement des États-Unis et des garanties dans la jouissance desquelles vous entrez sur-le-champ, vous aurez, sous un régime même provisoire, des chefs populaires, impunément sujets à vos réclamations et à votre censure, et qui auront un besoin permanent de votre estime, de vos suffrages et de votre affection.

Les affaires et les intérêts publics, loin de vous être interdits, seront vos affaires et vos intérêts propres, sur lesquels les opinions sages et impartiales seront sûres à la longue d'obtenir une influence prépondérante, et auxquels même vous ne pourriez demeurer indifférents sans encourir d'amers repentirs.

L'époque arrivera promptement où vous vous donnerez une forme de gouvernement particulier qui, en même temps qu'elle respectera les maximes sacrées consignées dans le pacte social de l'union fédérale, sera adaptée à vos mœurs, à vos usages, à votre climat, à votre sol, à vos localités.

Mais vous ne tarderez pas surtout à ressentir les avantages d'une

Digitized by Google

justice intègre, impartiale, incorruptible, où les formes invariables de la procédure et sa publicité, où les bornes soigneusement posées à l'arbitraire de l'application des lois concourront, avec le caractère moral et national des juges et des jurys, à répondre efficacement aux citoyens de leur sûreté et de leurs propriétés; car c'est ici un des attributs singulièrement propres à la domination sous laquelle vous passez.

Ses principes, sa législation, sa conduite, ses soins, sa vigilance, ses encouragements, pour les intérêts de l'agriculture et du commerce, et les progrès qu'ils y ont faits sont bien connus de vous, Louisianais, et le sont par la part même que vous en avez retirée avec tant de fruit dans ces dernières années.

Il n'y a point et ne peut y avoir de métropole sans monopole colonial plus ou moins exclusif : au contraire, de la part des États-Unis, vous n'avez à attendre qu'une liberté sans limites à l'exportation, et que des droits à l'importation combinés seulement au gré de vos besoins publics ou de votre industrie intérieure; par l'extrême concurrence, vous acheterez bon marché, vous vendrez cher et vous recueillerez en outre les bénéfices d'un immense entrepôt; le Nil de l'Amérique, ce Mississipi, qui baigne, non des déserts d'un sable brûlant, mais les plaines les plus étendues, les plus fécondes, les plus heureusement situées du nouveau monde, se verra incessamment, sous les quais de cette autre Alexandrie, couvert des mille vaisseaux de toutes les nations.

Parmi eux, vos regards, je l'espère, Louisianais, distingueront toujours avec complaisance le pavillon français, et sa vue ne cessera de récréer vos cœurs : tel est notre ferme espoir; je le professe formellement ici au nom de mon pays et de son gouvernement.

Bonaparte, en stipulant, par l'article 7 du traité, que les Français seraient admis pendant douze ans, à commercer sur vos rivages aux mêmes conditions et sans payer d'autres droits que les citoyens mêmes des États-Unis, a eu, pour l'un de ces principaux buts, celui de donner, aux anciennes liaisons entre les Français de la Louisiane et les Français de l'Europe, l'occasion et le temps de se reformer, de se resserrer, de se perpétuer. Une nouvelle correspondance de rapports va s'établir entre nous d'un continent à l'autre, d'autant plus satisfaisante et durable, qu'elle sera purement fondée sur une constante réciprocité de sentiments, de services et de convenances. Vos enfants, Louisianais, seront nos enfants, et nos enfants deviendront les vôtres : vous les enverrez perfectionner leurs connaissances et leurs talents au milieu de nous, et nous les enverrons parmi vous accroître vos forces,

Digitized by Google

votre travail, votre industrie, et arracher avec vous à une nature encore indomptée ses tributs.

Je me suis plu, Louisianais, à opposer avec quelque étendue ce tableau aux reproches touchants d'abandon et aux tendres regrets que l'attachement ineffaçable d'une infinité d'entre vous à la patrie de leurs ancêtres leur ont fait exhaler en cette circonstance : la France et son gouvernement en entendront le récit avec amour et reconnaissance; mais vous vous convaincrez avant longtemps qu'ils se sont signalés envers vous par le plus éminent et le plus mémorable des bienfaits.

La République française retrace, dans cet événement, la première aux siècles modernes, l'exemple d'une colonie qu'elle émancipe volontairement elle-même, l'exemple d'une de ces colonies dont nous retrouvons avec charme l'image dans les beaux âges de l'antiquité : puissent ainsi de nos jours et à l'avenir un Louisianais et un Français ne se rencontrer jamais sur aucun point de la terre sans se sentir attendris et portés à se donner mutuellement le doux nom de frères; puisse ce titre être seul capable de représenter désormais l'idée de leurs éternels engagements et de leur libre dépendance!

A la Nouvelle-Orléans, le 8 frimaire an XII de la République française et 30 novembre 1803.

Signé : LAUSSAT.

Par le préfet colonial, commissaire du gouvernement français, le secrétaire de la commission,

Signé : DAUGEROT.

Au nom de la République française, le préfet colonial, commissaire du gouvernement français, aux citoyens français qui se trouvent à la Louisiane.

Citoyens français,

Le drapeau français flotte aujourd'hui sous vos yeux de toutes parts; il vous rappelle, sur cette terre lointaine, vos combats et vos victoires, votre dévouement et votre valeur.

Il cherche en vain autour de lui le rempart accoutumé de ces formidables baïonnettes, qui l'ont couronné de tant de puissance et de gloire.

Mais accueilli par un allié loyal et fidèle, il sera gardé par les Louisianais, ces dignes enfants de nos pères; il le sera par votre présence, par votre respect, par votre amour.

Digitized by Google

C'est le signe chéri de notre ralliement, citoyens français, et je le jure devant lui en votre nom et sur votre honneur : son court passage dans ces contrées y laissera, par votre concours et vos efforts, un long souvenir des jours de tranquillité, d'ordre et de concorde, dont il y aura constamment offert le spectacle et signalé la durée.

A la Nouvelle-Orléans, le 8 frimaire an XII (30 novembre 1803).

Suivent les signatures comme à la proclamation.

(NOTE B, N° 2.)

Extrait des ordres généraux du général Wilkinson, donnés au quartier général, sur la rive gauche du Mississipi, près la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20 décembre 1803.

MOT, *America.*

Les troupes doivent prendre aujourd'hui possession de la métropole de la Louisiane à onze heures, et le général se flatte que leur conduite répondra pleinement à la grande importance de cette opération, et à l'accomplissement d'un événement qui (sous quelque point de vue qu'on envisage ses conséquences immédiates et ses effets éloignés) formera une ère distinguée dans notre histoire nationale, et ne peut manquer de transporter de joie tous les vrais patriotes. Que ce jour soit consacré à l'union des cœurs comme à l'union extérieure, et que les acclamations de milliers d'hommes attestent le bonheur de tous. Puissent ces acclamations monter jusqu'aux cieux, et sceller pour jamais l'accord, l'harmonie et les affections fraternelles des Américains de la Louisiane et des États-Unis!

(NOTE C, N° 3.)

Proclamation de son Excellence Guillaume C.-C. Claiborne, gouverneur du territoire du Mississipi, exerçant les pouvoirs de gouverneur général, et intendant de la province de la Louisiane.

Vu que par convention faites entre les gouvernements de France et d'Espagne, celui-ci a cédé au premier la colonie et province de la Louisiane, avec la même étendue qu'elle avait à l'époque dudit traité, dans les mains de l'Espagne, et qu'elle avait lorsque la France la pos-

Digitized by Google

sédait, telle qu'elle doit être d'après les traités faits subséquemment entre l'Espagne et d'autres puissances; que le gouvernement français a cédé ce même territoire aux États-Unis par un traité dûment ratifié, daté du 30 avril de la présente année, et que ladite colonie et province est aujourd'hui en la possession des États-Unis, conformément à la teneur dudit dernier traité;

Vu que le congrès des États-Unis, par arrêt du 31 octobre de cette année, a ordonné que, jusqu'à l'expiration de la présente séance (à moins qu'il ne prît plus tôt des dispositions relatives au gouvernement provisoire de ces territoires), tous les pouvoirs tant militaires que civils et judiciaires, exercés par les officiers du gouvernement lors existant, soient confiés à telles personnes et exercés de telle manière que le président des États-Unis le jugera à propos, pour maintenir et protéger les habitants de la Louisiane dans la jouissance de leur liberté, de leurs propriétés et de leur religion, et que le président des États-Unis, par sa commission datée dudit jour 31 octobre, m'a revêtu de tous les pouvoirs et chargé de toutes les fonctions qui appartenaient ci-devant au gouverneur-général et intendant de la province;

J'ai cru convenable de publier cette proclamation, pour donner connaissance de ce qui précède, et pour déclarer que le gouvernement ci-devant exercé dans ladite province de la Louisiane, tant sous l'autorité de l'Espagne que sous celle de la République française, a cessé; et que celui des États-Unis y est établi; que les habitants de ce territoire seront incorporés dans l'Union des États-Unis, et admis le plus tôt possible, conformément aux principes de la constitution fédérale, à la jouissance des droits, avantages et immunités des citoyens des États-Unis; qu'en attendant, ils seront maintenus et protégés dans leur liberté, leurs propriétés, et la religion qu'ils professent; que toutes les lois et règlements municipaux, qui existaient lors de la cessation du gouvernement précédent, demeurent dans toute leur force, et que tous les officiers civils chargés de leur exécution (à l'exception de ceux dont les pouvoirs m'ont été spécialement conférés comme aussi de ceux à qui était confiée la perception des revenus publics) sont confirmés dans leurs fonctions pour le présent, aussi longtemps qu'il me paraîtra convenable, ou jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

J'exhorte tous les habitants et autres personnes résidant sur ce territoire à être fidèles aux États-Unis, et leur enjoins de respecter leurs lois et leur autorité; leur assurant que leurs justes droits seront sous la protection des États-Unis, et qu'ils seront maintenus et protégés contre toute force ou violence, au-dehors comme au-dedans.

Donné en la ville de la Nouvelle-Orléans, le 20 décembre 1802, et la vingt-huitième année de l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

Signé : GUILLAUME C.-C. CLAIBORNE.

Digitized by Google

(NOTE E, N° 4.)

Adresse du gouverneur général, prononcée dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, le 20 décembre 1803.

Louisianais, mes concitoyens,

Au moment où vient de se consommer ce grand, cet intéressant événement, si avantageux pour vous, et si glorieux pour les États-Unis de l'Amérique, je ne puis m'empêcher de vous offrir mes sincères félicitations. La sage politique du gouvernement français vous a assuré, par la cession de la Louisiane aux États-Unis, à vous-mêmes une alliance désormais inaltérable, et à vos descendants l'héritage certain de la liberté.

La nation américaine vous reçoit comme des frères, et se hâtera de vous faire participer à ces droits inestimables, qui ont été pour elle la base d'une prospérité sans exemple.

Sous les auspices du gouvernement américain, vous pouvez avec confiance compter sur la jouissance inviolable de votre liberté, de vos propriétés, et de la religion de votre choix. Vous pouvez avec la même certitude être persuadés que votre commerce et votre agriculture seront encouragés; en un mot, que vos véritables intérêts seront au nombre des premiers objets dont s'occupera notre législature nationale.

En retour de ces bienfaits, les États-Unis seront amplement récompensés, si votre attachement pour la constitution de notre pays, et votre respect pour les principes sur lesquels elle est fondée, s'augmentent en proportion des biens que vous en recueillerez.

Parmi vos premiers devoirs, vous devez donc compter celui de cultiver avec assiduité parmi vous l'étude des connaissances politiques, celui de guider les pas de la génération naissante dans le chemin des vertus et de l'économie républicaines, celui enfin d'encourager la littérature, puisque ce sont les avantages de l'éducation qui doivent un jour rendre vos enfants capables d'apprécier la valeur intrinsèque du gouvernement qui leur sera transmis.

Quant à moi, mes concitoyens, je vous assure avec sincérité, qu'aussi longtemps que j'occuperai la place qu'il a plu au président des États-Unis de me confier, je consacrerai tous mes efforts à votre bonheur et à votre prospérité: car ce n'est que par de tels moyens que je puis mériter l'approbation de ces hommes justes et grands qui président dans les conseils de notre nation.

Nouvelle-Orléans, le 20 décembre 1803.

GUILLAUME C.-C. CLAIBORNE.

Digitized by Google

VALEUR

DES MONNAIES, MESURES ET POIDS

DES

ÉTATS-UNIS.

MONNAIES.

Le *dollar* est la monnaie courante; il se divise en pièces de 10, 25 et 50 *cents*. Sa valeur légale, d'après l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, est de 5 francs 42 centimes. Dans mes évaluations, je l'ai porté à 5 francs.

MESURES DE LONGUEUR.

Américaines.	*Françaises.*
Pouces ($\frac{1}{36}$ du yard).	2, 539954 centimètres.
Pied ($\frac{1}{3}$ du yard).	3, 0479449 décimètres.
Yard.	0, 91438346 mètre.
Fathom (2 yards)	1, 82876696 mètre.
Pole, perche ou rod (5 $\frac{1}{2}$ yards). . . .	5, 02911 mètres.
Furlong (220 yards).	201, 16437 mètres.
Mile (1760 yards).	1609, 3149 mètres.

MESURES DE SUPERFICIE.

Américaines.	*Françaises.*
Yard carré.	0, 856097 mètre carré.
Rod (perche carrée).	25, 291939 mètres carrés.
Rood (1210 yards carrés).	10, 116775 ares.
Acre (4840 yards carrés).	0, 404671 hectare.

MESURES DE CAPACITÉ.

Américaines.	*Françaises.*
Pint ($\frac{1}{8}$ de gallon).	0, 567932 litre.
Quart ($\frac{1}{4}$ de gallon).	1, 135864 litre.
Gallon.	4, 54345794 litres.
Peck (2 gallons).	9, 0869159 litres.
Bushel (8 gallons).	36, 347664 litres.

Digitized by Google

Américaines.	*Françaises.*
Sack (3 bushels).	1, 09043 hectolitre.
Quarter (8 bushels).	2, 907813 hectolitres.
Chaldron (12 sacks).	13, 08516 hectolitres.

POIDS.

Américains.	*Français.*
Dram (16e d'once).	1, 7712 gramme.
Once (16e de la livre).	28, 3384 grammes.
Livre.	0, 4534148 kilogramme.
Quintal (112 livres).	50, 78246 kilogrammes.
Ton (20 quintaux).	1015, 649 kilogrammes.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

INTRODUCTION. 1

PREMIÈRE PARTIE.

ORIGINE, — INSTITUTIONS, — ESPRIT POLITIQUE DES ÉTATS-UNIS.

Investigations historiques sur les découvertes, premiers établissements et divers systèmes de colonisation suivis en Amérique.

CHAPITRE PREMIER.

1000-1529.

DÉCOUVERTES ET PREMIERS ÉTABLISSEMENTS DES SCANDINAVES, DES ESPAGNOLS, DES FRANÇAIS, DES ANGLAIS.

Colonie scandinave. — Christophe Colomb. — Jean Cabot. — Les Normands, les Rochelois, les Dieppois. — Americo Vespuci. — Gaspard Cortereal. — Pierre de Gui. — Jean Davis de Harfleur. — Thomas Aubert de Dieppe. — Jean Ponce de Léon. — Le baron de Léry. — Vasquez de Ayllon. — Verazani. Pamphile de Narvaez. 13

CHAPITRE II.

1530-1568.

DÉCOUVERTES ET PREMIERS ÉTABLISSEMENTS DES FRANÇAIS ET DES HOLLANDAIS.

Jacques Cartier ; le fleuve Saint-Laurent ; Montréal. — Fernando de Soto ; la Floride ; le Mississipi. — Luis Moscoso de Alvaredo ; Pensacola ; la Mobile. — François de la Roche, sieur de Roberval, premier gouverneur des possessions françaises en Amérique. — Jacques Cartier fonde l'île Royale. — Tristan de Luna visite les Florides. — Schismes de l'Eglise anglicane, de Calvin ; discussions religieuses : Réformistes, Brownistes, Puritains, Indépendants, Congrégationalistes. — Jean Ribaut et René de Laudonnière dans la Caroline découvrent la baie de Port-Royal. — Y fondent les premiers établissements. — Donnent des noms français aux rivières. — Destruction de cette colonie par Pedro Ménendez. — Fondation de Saint-Augustin. — Dominique de Gourgues tire vengeance des Espagnols. 29

CHAPITRE III.

1570-1608.

DÉCOUVERTES ET COLONISATIONS DES FRANÇAIS ET DES ANGLAIS.

Elisabeth, reine d'Angleterre, s'occupe de créer une marine. — Martin Frobisher. — Lettres patentes accordées à sir Humphrey Gilbert pour la découverte de terres inconnues ; il périt dans son voyage. — Nouvelles lettres accordées à sir Adrien Gilbert ; son voyage est infructueux. — Jean Davis. — Nouvelles lettres accordées à sir Walter Raleigh. — Découverte de la Virginie. — Sir Richard Greenville à l'île de Roanoke ; y laisse des colons ; ceux-ci périssent ; Hariot ; introduction du tabac en Europe ; abandon de la colonisation de la Virginie. — Chaton et Noël au golfe Saint-Laurent. — Ravillon s'y livre à la pêche des phoques. — Le marquis de la Roche nommé lieutenant général des possessions françaises en Amérique ; il laisse des colons à l'île de Sable. — Le sieur Chauvin fonde Tadoussac. — Le capitaine B. Grosnold. Le capitaine Champlain. — Le commandant de Chatte. — Martin Pring visite les côtes du

Digitized by Google

Maine. — Les sieurs de Moutz, Champlain, de Pautrincourt et Pontgravé. — Fondation de Port-Royal (Annopolis). — Etablissements sur la rivière Sainte-Croix. — Le capitaine Champlain sur les côtes de la Nouvelle-Angleterre. — Georges Weimouth. — Deuxième voyage du sieur de Pautrincourt ; il est accompagné par l'Escarbot. — Jacques Ier, roi d'Angleterre, concède à ses sujets une partie de l'Amérique sous les noms de Virginie méridionale et Virginie septentrionale. — Une compagnie de Plymouth cherche à établir la Virginie septentrionale. — Deuxième expédition sous les ordres de Raleigh Gilbert ; elle visite les rives de la Kennebec. — Le capitaine Newport et le célèbre auteur John Smith établissent la Virginie méridionale, et fondent des établissements sur la James, affluent de la baie de la Chesapeake. — Ferme administration de cette nouvelle colonie. — Conclusion de ce chapitre. . . 43

CHAPITRE IV.

1608-1620.

COLONISATION DES FRANÇAIS, DES ANGLAIS, DES HOLLANDAIS.

Fondation de Québec par Champlain ; il reconnaît le lac Ontario, la rivière Sorrel, le lac Champlain, la Mohawk et l'Hudson. — *Colonie de la Nouvelle-Hollande* ou Nouvelle-Belgique. Découverte du capitaine Hudson, premier établissement sur l'île de Manhattan. — Le sieur de Pautrincourt. — Attaque des établissements français du Port-Royal par les habitants de la Virginie, sous les ordres du capitaine Argall. — Cet officier visite la Nouvelle-Hollande avec l'intention de s'opposer aux droits des Hollandais ; fondation du fort Orange par les Hollandais. — Champlain pénètre dans l'intérieur du Canada, attaque les Iroquois. — Le missionnaire Caron au lac Huron. — *Colonie de la Virginie ;* esprit de son administration. — James-Town fondée par le capitaine Smith ; ce dernier retourne en Angleterre. — Lord Delaware, son successeur. — La loi martiale en vigueur jusqu'à l'arrivée du gouverneur Yeardley. — Première assemblée coloniale. — La colonie reçoit des propriétaires une constitution et une administration indépendantes. — Premiers esclaves africains en Virginie. 63

CHAPITRE V.

1620-1639.

COLONISATION DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

Les côtes orientales de l'Amérique reçoivent la dénomination de *Nouvelle-Angleterre ;* les Anglais y font quelques voyages dans le but de commercer avec les indigènes. — *Colonie de Plymouth ;* sa fondation ; sa première forme gouvernementale et administrative ; Jacques Ier accorde de nouvelles lettres patentes à une compagnie qui prend le titre de *grand conseil de Plymouth pour coloniser la Nouvelle-Angleterre ;* son but était d'empêcher les *Puritains* de s'établir dans la Nouvelle-Angleterre. — Le capitaine John Mason, membre du conseil de Plymouth, reçoit le domaine de *Mariana* dans le New-Hampshire. — Premiers établissements de Portsmouth ; ses avantages pour les pêcheries ; concession royale du roi Jacques de l'Acadie, sous le titre de la Nouvelle-Ecosse, à sir William Alexander ; désignation de ce qu'on entendait alors par *Acadie.* — Concession de Charles Ier à sir Fernando Gorges. — Division géographique du continent de l'Amérique du Nord. 77

CHAPITRE VI.

1620-1653.

COLONISATION DES FRANÇAIS, DES ANGLAIS, DES HOLLANDAIS.

Colonie du Canada ; sa population augmente un peu sous Louis XIII ; le sieur d'Aunay de Charnisé et M. de la Tour ; jalousie entre ces deux chefs ; postes français du Canada. — Fondation de la Nouvelle-Amsterdam ; établissement

Digitized by Google

sur *Long-Island.* — Colonie de la Virginie septentrionale, ou du *grand conseil de Plymouth;* son organisation gouvernementale et administrative. — Fondation de Salem; exaction fiscale de Lawd; elle procure de nombreux émigrants à la Nouvelle-Angleterre. — La colonie de New-Plymouth décide de sa propre autorité la translation du siége de la compagnie de la mère patrie en Amérique; John Winthrope élu gouverneur; fondation de Dorchester, de Charlestown, de Boston. — Les Hollandais donnent de l'extension à leurs établissements. — Gustave-Adolphe projette de créer une colonie en Amérique, Colonie du Canada; la colonie créée par Richelieu ne remplit pas ses engagements; la colonie de la Nouvelle-France lui succède. — Hostilités entre l'Angleterre et la France, pendant lesquelles les établissements du Canada tombent au pouvoir des Anglais. — Mauvais système de la colonisation française. 89

CHAPITRE VII.

1630-1700.

COLONIES DE LA NOUVELLE-ANGLETERRE.

Colonie de la baie de Massachusetts; son accroissement rapide; les habitants publient un bill de leurs droits; organisation politique; confédération des colonies de la Nouvelle-Angleterre. — Nouvelle charte de Guillaume et Marie. — La colonie soumise à un gouvernement provincial; étendue de la nouvelle province. — *Colonie de Connecticut et New-Haven;* son gouvernement, fondé sur les dogmes religieux, est une démocratie parfaite. — *Colonie de Rhode-Island.* — Fondation de Providence, de New-Port. — Les émigrations d'Angleterre deviennent plus nombreuses. — Cromwell, près de s'embarquer pour l'Amérique, en est empêché par un édit royal. — Gouvernement de Rhode-Island également fondé sur un esprit de pure démocratie. — Esprit de tolérance religieuse qui distingue les habitants de cette colonie. 106

CHAPITRE VIII.

1623-1700.

COLONIES HOLLANDAISES ET ANGLAISES. NOUVELLE-AMSTERDAM; NEW-YORK, NEW-JERSEY.

La Nouvelle-Hollande est fondée par des calvinistes dans la baie de New-York. — Le protecteur Cromwell forme le projet de s'emparer de cette colonie. — Première assemblée populaire. — Le peuple retient entre ses mains le droit de faire les lois. — Accroissement rapide de la Nouvelle-Amsterdam. — Les étrangers et les persécutés de tous les partis s'y réfugient. — Introduction des esclaves. — Tendances des habitants de la Nouvelle-Angleterre à émigrer, dans le but d'accroître leur bien-être individuel. — Charles II concède au duc d'York, son frère, une partie du territoire américain dont il a déjà disposé en faveur de compagnies particulières par lettres patentes. — Les Anglais s'emparent par force de la colonie des Hollandais. — Le traité de Bréda assure cette conquête à la couronne de la Grande-Bretagne. — Population de la Nouvelle-Angleterre; de Boston. — La Nouvelle-Amsterdam prend le nom de New-York. — Orange, celui d'Albany. — Etendue territoriale du gouvernement de la colonie de New-York. — Colonie de New-Jersey. — Son gouvernement organisé sur le modèle de celui des autres colonies de la Nouvelle-Angleterre. 120

CHAPITRE IX.

1628-1700.

COLONIES SUÉDOISES ET ANGLAISES, COLONIES DE LA DELAWARE, DE LA PENSYLVANIE, DU MARYLAND, DE LA CAROLINE DU NORD ET DE LA CAROLINE DU SUD.

Colonie suédoise de la Delaware, projetée par Gustave-Adolphe, fondée par Oxensticrn, et établie sur des principes libéraux que caractérise principalement la

Digitized by Google

tolérance religieuse. — Courte existence de cette colonie. — Son envahissement par les Anglo-Américains de la Nouvelle-Angleterre. — Colonie de la Pensylvanie, fondée par William Penn; reçoit un gouvernement populaire, fondé sur la tolérance religieuse. — La *Colonie de la Delaware* organisée et administrée par les lois anglaises. — *Colonie du Maryland* fondée par lord Baltimore et des émigrants catholiques. — Adoption d'un gouvernement populaire basé sur la tolérance religieuse et l'instruction. — Conspiration des protestants. — Persécution des catholiques. — Situation de la colonie en 1763. — *Colonisation de la Caroline du Nord*, fondée, en grande partie, par des émigrants de la Nouvelle-Angleterre. — Le ministre Clarendon, propriétaire d'un vaste domaine en Amérique, projette la création d'une aristocratie terrienne. — Consulte le célèbre philosophe Locke sur la forme de constitution à adopter dans son nouvel empire américain. — Mais les émigrants choisissent d'eux-mêmes un gouvernement populaire, et le système de Locke est abandonné. — *Colonie de la Caroline du Sud*; d'abord fondée par Joseph West à Beaufort. — Forme populaire adoptée par les premiers émigrants. — Introduction du système représentatif. — Fondation de Charlestown. — Emigration d'Écossais. — Difficultés intestines. — Le gouverneur Colleton veut mettre en vigueur la loi martiale, les habitants lui résistent. — Guillaume et Marie révoquent Colleton, et le système représentatif prévaut. — Conséquences déduites de ce chapitre et des précédents relativement à la marche progressive des colonies anglaises sur le continent américain, à l'exclusion des nations rivales qui s'y étaient établies avec des droits mieux fondés en équité. 128

CHAPITRE X.

1660-1671.

COLONIES FRANÇAISES. — CANADA OU NOUVELLE-FRANCE.

Parallèle entre les points de départ des colonies françaises et anglaises. — La Mothe-Cadillac. — Zèle et courage des missionnaires. — Prélèvement de la dîme par le clergé. — Compagnie des Indes occidentales. — M. de Tracy. — Reprise des hostilités par les Iroquois; — par les Anglo-Américains. — Attaque du Port-Royal. — La liberté du commerce est rendue au Canada. — Nouveau coin mis en circulation. — Il est remplacé par du papier-monnaie. — Marquette crée le poste de Sainte-Marie. — Convocation d'un congrès des nations indiennes au poste de Sainte-Marie. — L'intendant Talon. — Fondation de postes sur les lacs Ontario et Erié. — Des noms français désignent les principaux points géographiques du nord-ouest. — Création du fort de Catoracouy, appelé aussi de Frontenac. 150

CHAPITRE XI

1671-1700.

COLONIES FRANÇAISES. — NOUVELLE-FRANCE.

Découverte du Mississipi par Marquette et Joliet. — Voyage de Robert Cavalier de la Salle; découverte de l'embouchure du Mississipi. — Il crée le poste des Illinois, et indique la ligne de postes qui doivent unir ses nouvelles découvertes au domaine du Canada. — Situation critique du Canada; M. de la Barre assemble les notables. — Conduite politique des Indiens envers les Européens. — M. de Denonville. — M. de Champigny. — Montréal presque détruit par les Iroquois. — Les colonies anglaises projettent la conquête du Canada. — Attaque et prise de Port-Royal. — Montréal et Québec sont également attaqués, mais résistent. — Reprise de Port-Royal par les Français. — Poste de Nekoat sur le Saint-Jean. — M. de Frontenac gouverneur. — Il force enfin les Indiens à la paix. — Etendue territoriale des possessions françaises et anglaises. — Population de ces colonies. 161

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

1700-1750.

COLONIES FRANÇAISES. — NOUVELLE-FRANCE.

Etablissement du poste de Détroit par M. la Mothe-Cadillac. — Les Canadiens refusent de payer la dîme. — Le gouverneur Collières. — De Vaudreuil. — Canal près de Montréal. — Nouvelles hostilités en Amérique. — Attaque de Port-Royal. — Expédition contre l'Acadie. — Prise de Port-Royal. — Attaque de Québec. — Paix d'Utrecht. — Point de départ des guerres pour des avantages commerciaux. — Etablissement de l'île Breton, ou île Royale. — Confrérie de Saint-Sulpice. — Le sieur de Vincennes. — Colonie de l'île Saint-Jean. — Fortifications de Louisbourg. — Lewistown. — Charlevoix en Amérique. — Poste de Toulouse, du Dauphin, de Névieka. — Gisement houiller en Acadie. — Québec et Montréal ; leur importance. — M. de Varendry traverse des bords du Saint-Laurent aux rives de la mer Pacifique. — Fondation d'Halifax. — Les habitants de la Nouvelle-Angleterre méditent la conquête de la Nouvelle-France. — Prise du Port-Royal. — M. de la Galissonnière, gouverneur du Canada, adopte des moyens de résister aux empiétements des Anglo-Américains. — Prise officielle de possession de l'Ohio. — Colonisation des pays de l'Ouest.—Population de la Nouvelle-France ; ses ressources ; ses revenus. 174

CHAPITRE XIII.

1750-1763.

COLONIES FRANÇAISES.— NOUVELLE-FRANCE.

Le marquis Duquesne est nommé gouverneur du Canada. — Il entreprend une expédition dans le but d'arrêter les empiétements des Anglo-Américains dans les pays de l'ouest. — Il crée plusieurs forts. — Le fort Duquesne ou Pittsbourg. — Les forts Machaut et Lebœuf. — Défaite de Braddock. — Avantages de Pittsbourg pour l'industrie manufacturière ; sa situation actuelle. — Disposition des postes militaires occupés par les Français, par les Anglais. — Reprise des hostilités entre les deux nations. — Déportation des habitants de l'Acadie. — Attaque et prise du fort d'Oswego par les Français ; — du fort Georges par les mêmes. — Les Anglo-Américains veulent reprendre cette position, et y perdent quatre mille hommes sans succès. — Attaque de Louisbourg. — Défense héroïque de sa garnison, dans laquelle le gouverneur Drucourt et sa femme prennent une part active. — Siége de Québec. — Mort du général Wolf, du général Montcalm. — Capitulation des forces canadiennes. — Tentatives d'une poignée de troupes et de Canadiens pour reprendre leur capitale ; cette poignée de braves se rend à trois armées envoyées pour les cerner. — La Nouvelle-France tombe au pouvoir des Anglais. 194

CHAPITRE XIV.

1700-1763.

COLONIES ANGLO-AMÉRICAINES.

Révolution anglaise de 1688. — Son caractère ; son influence ; traite des nègres décrétée par le parlement. — Introduction des esclaves dans les colonies américaines. — Violences des puritains contre les prêtres catholiques. — Nouvelles querelles entre les colonies anglaises et les colonies françaises relativement à la délimitation de leurs frontières respectives ; les colonies américaines projettent la conquête du Canada ; nouvelle attaque de Port-Royal ; elle échoue. — Destruction des établissements français sur le Penobscot, dans la province du Maine. — Difficultés d'ajustement des frontières entre l'Espagne et l'Angleterre. — Hostilités qui en résultent. — Création de la *nouvelle colonie de Géorgie*. — Son objet ; sa forme administrative, — Oglethorpe, le principal

Digitized by Google

fondateur de cette colonie. — Il attaque Sainte-Augustine ; il est repoussé. — Attaque des Espagnols sur les établissements anglais de Saint-Simon ; leur déroute complète. — Introduction des nègres d'Afrique comme esclaves. — La Géorgie change son gouvernement. — Le capitaine John Raynolds. — Adoption d'une nouvelle administration fondée sur des principes de liberté et d'indépendance. — Forces relatives des possessions françaises et anglaises à la reprise des hostilités. — Résultat de cette dernière lutte. — Le Canada et les contrées du nord-ouest deviennent la propriété de l'Angleterre. — Occupation du nord-ouest par les Anglo-Américains. — Prise d'armes des Indiens pour chasser de leurs terres les Américains et maintenir leur allégeance aux Français. — Le chef Pontiac ; son projet échoue. — Prospérité des colonies américaines assurée. 206

CHAPITRE XV.

1763-1783.

COLONIES ANGLO-AMÉRICAINES. — ÉTATS-UNIS. — UNION.

Occupation des pays de l'ouest par les Américains. — Souvenir du passage des Français dans ces contrées. — Visite du général Lefebvre-Desnouettes à Sainte-Geneviève. — Lutte entre l'Angleterre et ses colonies. — La métropole veut imposer des restrictions au commerce de ses colonies. — Droit du timbre. — Fermentation qu'occasionne cette loi. — Convocation d'un congrès à New-York proposé par l'assemblée du Massachusetts. — Rappel de la loi du timbre. — Nouveau bill de douane. — Associations américaines contre le commerce anglais. — Occupation militaire de Boston. — Remontrances à ce sujet votées par les assemblées de Virginie et des autres colonies. — Fermentation des esprits, crises qui en sont la conséquence dans Boston. — Des symptômes d'irritation se révèlent de proche en proche dans toutes les colonies. — Cargaisons de thé jetées à la mer à Boston. — Fermeture du port de Boston. — Formation d'un congrès général à Philadelphie. — Composition de cette première assemblée. — Résolutions qui y furent adoptées. — Restriction du commerce des provinces de la Nouvelle-Angleterre par le parlement anglais. — Ce nouvel acte du pouvoir porte le comble aux causes de dissentiments entre la mère patrie et ses colonies. — Levée de troupes dans la Nouvelle-Angleterre ; combats de Lexington ; de Bunker-Hill. — Seconde session du congrès de Philadelphie. — Manifeste publié par cette assemblée. — Levée de 20,000 hommes votée par le congrès. — Georges Washington, député de Virginie, élu commandant en chef des forces de la confédération. — Arrivée de Washington à Cambridge. — Attaque et prise de Montréal par les Américains sous les ordres du général Montgomery. — Attaque de Québec. — Mort de Montgomery. — Thomas Payne. — Son écrit intitulé *le Sens commun*. — Séance du congrès fédéral du 8 juin 1776. — Déclaration de l'indépendance. — Acte de confédération. — Traité d'alliance et de commerce entre les Etats-Unis et la France. — Coopération active de cette puissance alliée. — Capitulation de York-Town. — L'Angleterre reconnaît l'indépendance des Etats-Unis. — Traité définitif de paix entre la France, l'Angleterre et les Etats-Unis. Limites respectives fixées par ce traité. Avantages qu'il réserve aux parties contractantes. 225

CHAPITRE XVI.

1783-1800.

L'UNION AMÉRICAINE.

Situation financière des Etats-Unis au retour de la paix. — Le congrès adopte une loi pour l'établissement des pays au nord-ouest de l'Ohio. — Faiblesse du congrès général pour administrer les affaires des Etats-Unis. — Nouvelle constitution proposée et adoptée. — Congrès de 1789 ; le général Washington est élu président de l'Union. — Amendements introduits à la nouvelle constitution. — Premier recensement officiel des Etats-Unis. — Les secrétaireries des affaires étrangères, de la guerre et du trésor constituées. — Les cours de

Digitized by Google

justice organisées. — Cour suprême. — Cours de districts. — Organisation du revenu public. — Perception des droits de douanes. — Erection et entretien des phares, des signaux, etc., pour la sûreté de la navigation. — Alexandre Hamilton présente son célèbre rapport sur les finances. — Création d'une banque nationale. — Du système monétaire. — Les Etats-Unis font choix d'un district fédéral, fondent Washington, qui devient le siége des principales autorités fédérales, le lieu des sessions ordinaires du congrès et la capitale de l'Union. — Vue rétrospective sur l'ensemble de l'exposé historique des colonies anglaises. — Le principe d'indépendance aussi ancien que les colonies. — Nouvelle histoire des Etats-Unis par Georges Bancroft. — Histoire de la Révolution américaine par M. Jared Sparks. — Le principe de l'Union, très ancien, tire sa force de la variété des éléments qui le composent. — Grand exemple offert par la démocratie américaine. 245

CHAPITRE XVII.

1678-1717.

COLONIES FRANÇAISES. — LOUISIANE.

Découverte du Mississipi, par Fernando de Soto, — par Robert Cavelier de la Salle; il établit le Texas; sa fin malheureuse. — M. d'Iberville, fondateur de la Louisiane, crée le poste du Biloxi; de l'île Massacre; du Bâton-Rouge; revient à la Louisiane. — Tentative des Anglo-Américains pour prévenir l'occupation du Mississipi par les Français. — M. de Bienville. — Louis XIV refuse aux protestants la permission de s'établir dans la Louisiane. — M. de Tonty. — Fondation du poste de la Balize, — des Natchez, — du Bâton-Rouge. — Voyage du sieur de Saint-Denis au Nouveau-Mexique. — Création des établissements sur l'île Dauphin. — Intrigue des Anglo-Américains des Carolines, chez les Indiens de la Louisiane. — Arrivée des missionnaires, — de filles publiques destinées à peupler la colonie. — Construction du fort Condé de la Mobile. — M. la Mothe-Cadillac. — M. Crozat devient propriétaire de la Louisiane et de son commerce pendant quinze ans. — Description des établissements de l'île Dauphin en 1716; visite des mêmes lieux cent ans plus tard. — M. Crozat renonce à ses priviléges. 259

CHAPITRE XVIII.

1717-1731.

COLONIES FRANÇAISES. — LOUISIANE.

La Louisiane est concédée par le roi à la compagnie des Indes occidentales. — Compagnie organisée par John Law. — Son système financier. — Colonial administratif. — Le site de la Nouvelle-Orléans, choisi par M. de Bienville. — Force militaire de la province. — Fondation d'un poste sur la rivière Rouge. — Répartition des comptoirs de la compagnie des Indes. — Embouchure du Mississipi. — Nouvelle division territoriale adoptée par la compagnie. — Disposition des postes. — Chefs qui les commandent. — Leurs émoluments respectifs. — Etablissements des jésuites. — Les religieuses ursulines. — Missions et paroisses. — Intervention des Anglais dans la guerre avec les Indiens. — Massacre des Natchez. — Destruction de cette tribu. — Les débris qui en échappent se réfugient chez les Chikactas. — Compagnie des Indes. . 281

CHAPITRE XIX.

1732-1769.

COLONIES FRANÇAISES. — LOUISIANE.

Administration du gouverneur Perrier. — Il est remplacé par M. de Bienville. — Guerre contre les Indiens Chikactas. — Défaite d'un parti conduit par M. d'Artaguette. — Mort de ce brave officier. — Nouvel engagement avec les Chikactas. — Etablissement du poste des Natchitoches. — Profondeurs d'eau trouvées sur les passes du Mississip . — Population de la Louisiane. — Forces

Digitized by Google

militaires qui s'y trouvent. — Administration de M. de Kerlerek. — Introduction de la culture de la canne à sucre par M. Dubreuil. — M. de Kerlerek déjoue les attaques projetées par les Anglo-Américains. — Cession de la Louisiane à la cour d'Espagne. — Arrivée du gouverneur d'Uloa. — Les citoyens refusent de se soumettre à la domination espagnole. — Conjuration pour en opérer l'expulsion. — Arrêt rendu par le conseil supérieur qui oblige le gouverneur Uloa et les troupes espagnoles à sortir de la colonie. — Réclamation des Louisianais près du gouvernement de France. — O'Reilly envoyé par la cour de Madrid pour prendre possession de la Louisiane. — Les Louisianais veulent déclarer leur pays indépendant et s'adressent aux Anglais alors à Pensacola pour en obtenir l'appui. — Arrivée d'O'Reilly à la Nouvelle-Orléans. — Il promet amnistie et oubli de tout ce qui s'est passé, — mais fait exécuter six des principaux conjurés. 297

CHAPITRE XX.

1512-1821.

COLONIES ESPAGNOLES. — LOUISIANE, FLORIDE.

Découverte de la Floride. — son établissement. — Fondation de Sainte-Augustine. — Baie de Saint-Joseph. — Saint-Mark. — Pensacola. — Conduite des Espagnols à l'égard des indigènes. — Occupation de la Floride occidentale par les Anglais. — La Louisiane est cédée à l'Espagne. — Les Anglais chassés de leurs postes dans la Floride occidentale. — Situation de la colonie à cette époque. — Forme du gouvernement et de l'administration. — Nouveau traité de délimitation entre les Etats-Unis et les Espagnols. — Les Américains obtiennent la libre circulation du fleuve et le droit d'entreposer à la Nouvelle-Orléans. — Difficultés qui s'élèvent au sujet de l'exécution de ce traité. — La Louisiane est rétrocédée à la France, — et vendue quelque temps après par la République française aux Etats-Unis — Importance de cette acquisition pour les Américains. — L'Espagne conserve encore quelques années la possession de la Floride orientale. — Cession définitive de toute la Floride aux Etats-Unis. — Avantages politiques qui en résultent pour l'union américaine. . . 313

CHAPITRE XXI.

TERRITOIRE DE L'ORÉGON.

Description du territoire de l'Orégon. — Résumé historique de toutes les expéditions qui ont été tentées ou faites sur les côtes nord-ouest de la Pacifique et sur le territoire de l'Orégon. — Expédition des capitaines Lewis et Clarke. — Etablissement de la Colombia par J.-J. Astor. — Occupation des établissements américains par les Anglais. — Convention de 1818. — Compagnie de la baie d'Hudson. — Son organisation. — Iles Sandwich. — Traité de 1823 entre la Russie et la Grande-Bretagne. — Négociations entamées en 1827 entre l'Angleterre et les Etats-Unis. — Traité de 1828 entre les Etats-Unis et le Mexique. — Mesures prises par le gouvernement de Washington relativement à l'occupation du territoire de l'Orégon. — Emigrations américaines vers les régions occidentales. — Etablissement définitif du territoire de l'Orégon. 330

CHAPITRE XXII.

CONCLUSION. 423
DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE DES ETATS-UNIS. 443
CONFÉDÉRATION DES ETATS-UNIS. 448
CONSTITUTION DES ETATS-UNIS. 459
VALEUR DES MONNAIES, MESURES ET POIDS DES ETATS-UNIS. 483

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
BERKELEY

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

Books not returned on time are subject to a fine of 50c per volume after the third day overdue, increasing to $1.00 per volume after the sixth day. Books not in demand may be renewed if application is made before expiration of loan period.

JAN 25 1918

IN STACKS

APR 13 1954

IN STACKS

MAY 24 1954

6Jul'54MC

JUL 6 1954 LU

50m-7,'17

Digitized by Google

E179
.P8
v.1

94-97
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google